This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

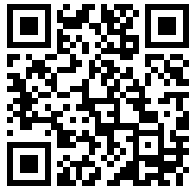

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

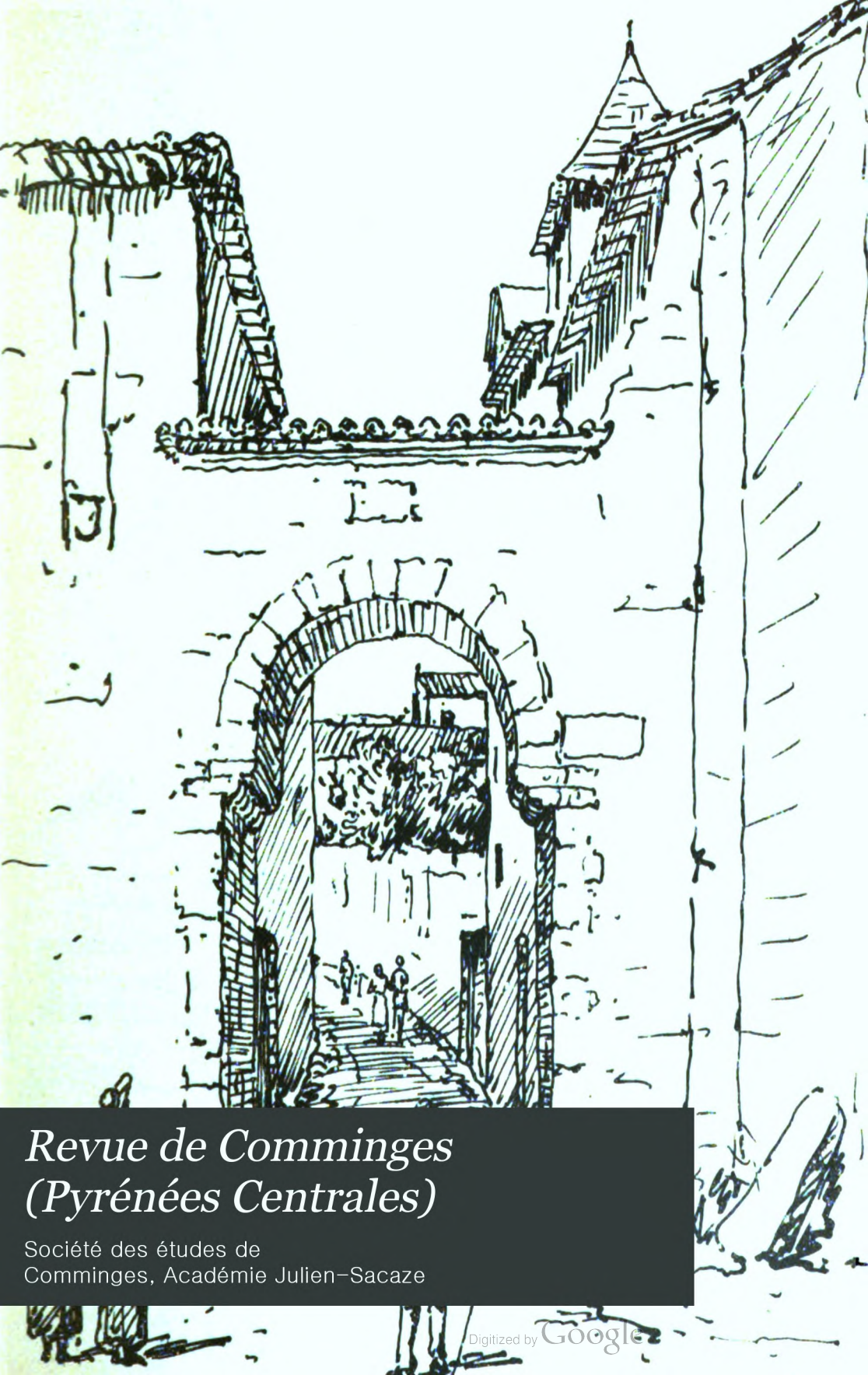

Revue de Comminges (Pyrénées Centrales)

Société des études de
Comminges, Académie Julien-Sacaze

Digitized by Google

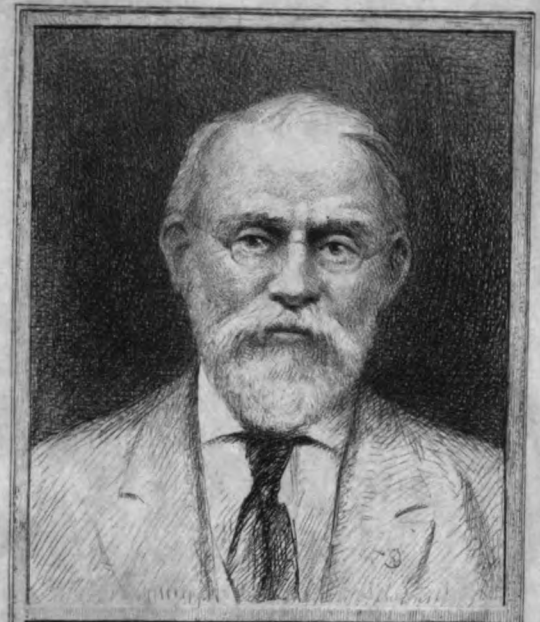

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME VIII — ANNÉE 1893

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

BUREAU

Baron de LASSUS, *Président.*
A. COUGET, Vice Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, à Lyon.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
LAURIÈRE (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club*, et du Club alpin français, à Pau.

MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), juge au Tribunal de commerce, à St-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BAURIER (Léon), propriétaire, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), président de la chambre des avoués, juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Bordes-sur-Lez (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 162e à Lérouville (Meuse).
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Elie de), au château de Saint-Marcet.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), avocat, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), avocat à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
SOURRIEU (Albert), avocat, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

MEMBRES LIBRES

ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml.**
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml.**
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml.**
ADOUE, curé, à Anan.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml.**
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml.**
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml.**
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
ASSIEU, aumônier de l'hospice, à Saint-Gaudens.
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d')
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml.**
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml.**
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml.**
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml.**
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse.
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAUREGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), aumônier du Saint-Nom de Jésus, à Montrejeau.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégué de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml.**
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris, **ml.**
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
DE BINOS DE POMBARAT, à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml.**
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml.**
CARAYON-LATOUR (marquise de), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, à Auch (Gers), **ml.**
CASSE (Jean-Marie), manufacturier,
CASTÉRAN (de), avocat, à Toulouse.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory,
CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.
CONDESSE (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
CORBIER, huissier, à Montrejeau.
COUGET (Georges), à Bordeaux-Luchon, **ml.**
COURET (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
COURTOIS (de), boulevard Malesherbes, à Paris.

Digitized by Google

COUTURE (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
DASQUE (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
DÉCAP, instituteur, à Muret.
DELASSUS, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
DUBUC (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), **ml.**
DULAC (abbé), à Tarbes.
DULON, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, **ml.**
DOUX, avoué, à Saint-Gaudens.
ENCAUSSE DE LABATUT (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
FABRE D'ENVIEU, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, **ml.**
FAURE (Louis), notaire, à Montrejeau.
FOURCADE (Henri), curé, à Saint-Elix.
FOURCADE, curé, à Nestier.
FRANQUÈS, instituteur, à Montespan, **ml.**
FROMENT, docteur-médecin, à Nestier (Hautes-Pyrénées).
FAGES (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
FOCH (Jean), docteur en médecine, à Saleich, **ml.**
GARDARENS DE BOISSE (de), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
GALARD (Mme la comtesse de) à Aurignac.
GARONNE, curé, à Urau.
GORSE (de), conservateur des forêts, à Pau.
GOULARD (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
GUILHOT de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, **ml.**
HAY (Aristide), à Talence, Bordeaux.
JAFFARY (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, **ml.**
JORDY (André), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
LACROIX, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan.
LAMARQUE (Raymond) avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
LAPIERRE, avocat, bibliothécaire de la ville, à Toulouse, **ml.**
LARRIEU, pharmacien, à Montrejeau.
LA ROCHE (marquis de Fontenilles), à Paris.
LASSUS (Bertrand de), à Montrejeau, **ml.**
LASSUS (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
L'ISLE-EN-DODON (Bibliothèque de la ville de).
LONGUEFOSSE (Charles), à Saint-Gaudens, **ml.**
LOUGE, docteur-médecin, à Demu (Gers).
LOZÈS (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
MARIBAIL (Henri de), docteur en droit, avocat, à St-Gaudens, **ml.**
MARSAN, vicaire, à Tramesaïgues (Hautes-Pyrénées).
MAUBÉ (François), curé-doyen, à St-Bertrand-de-Comminges, **ml.**
MENGAUD, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, à Paris.
MONTOUSSÉ-DULYON (Charles), au château de Barbazan.
MONTREJEAU (Bibliothèque de la ville de).
NOUAILLAN (Mme la Vsse de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).
PARTSCH, professeur à l'Université de Breslau.
PELLEPORT-BURETTE (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, **ml.**
PÈNE, ancien directeur au Séminaire de Polignan, à Montrejeau.
PÉRISSÉ (Firmin), avocat, à Toulouse.
PIETTE (Édouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), **ml.**
PIOU (Jacques), député de Saint-Gaudens, à Paris, **ml.**
PLANTE, propriétaire, à Lannemezan.
POTTIER, (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
PRIVAT (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, **ml.**
PUJO, à Montrejeau.
RÉGNAULT (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, **ml.**

Digitized by Google

Reulet, curé-doyen, à Aurignac, **ml.**
Rivière, docteur-médecin, à Malvezie.
Roquebert, curé-doyen, à Saint-Béat.
Ruau (Joseph), licencié ès-lettres d'histoire, à Paris. **ml.**
Ruble (baron de), à Beaumoat-de-Lomagne.
Sacase (Charles), ancien magistrat, à Marignac.
Sales (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
Saint-Arroman (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
Saint-Béat (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Gaudens (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Jean (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
Saint-Martory (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Paul (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
Saint-Paul (Damien), négociant, à Montrejeau.
Salies-du-Salat (Bibliothèque de la ville de).
Saporta (de), à Manosque (Basses-Alpes).
Sarrieu (Gustave de), à Montrejeau.
Sarthe, libraire, à Luchon.
Sarthe-Sarrivatet, ancien magistrat, à Luchon, **ml.**
Saudinos-Ritouret (M^me^), à Paris.
Société académique de Tarbes.
Société ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
Société archéologique du Midi, à Toulouse.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société des Etudes historiques, à Paris.
Sost, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
Souques (Armand), avocat à Saint-Gaudens, **ml.**
Souville, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
Suarès d'Almeyda (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix.
Terrade, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
Touzet, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
Trescazes, ancien maire de la ville de Luchon.
Trespaillé (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
Valle, receveur buraliste, à Salcich.
Verdier, professeur au Petit-Séminaire de Garaison, **ml.**
Vidailhet, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.

Digitized by Google

SAINT RAYMOND

DE SAINT-GAUDENS

Fondateur de l'Ordre militaire de Calatrava

Le pays de Comminges compte à son actif une longue suite d'illustres personnages, dont les actes sérieusement recueillis fourniraient ample matière à une œuvre non moins attrayante qu'instructive ; mais pour être bien conduite et vraiment digne de son titre, cette œuvre demanderait des loisirs et surtout des qualités dont nous sommes dépourvu ; nous laissons donc à de plus habiles le soin de l'édifier, heureux si, de temps à autre, nous pouvons leur apporter le contingent de nos modestes ressources. Aujourd'hui, c'est à Saint Raymond, natif de la ville de Saint-Gaudens, premier abbé de Sainte-Marie de Fitère et fondateur de la célèbre milice de Calatrava, que nous désirons consacrer les pages suivantes.

I

Plusieurs historiens ont écrit que Saint Raymond, fondateur de l'ordre militaire de Calatrava, était espagnol de naissance ; mais, outre qu'ils ne présentent à l'appui de leur sentiment que des soupçons et de vagues conjectures,

Digitized by Google

ils ne s'entendent pas même entre eux, quand il faut préciser le lieu de son origine: ainsi, les uns le font naître à Barcelone, d'autres, à Turassion ou à Borena, d'autres enfin, à Tarragone. Qu'il ait rendu à la Castille des services éminents, comme Manrique se complaisait à le dire, nous souscrivons très volontiers à cet avis; mais qu'il *fût vir hispanicus*, nous refusons absolument de l'admettre. Jaloux de nos illustrations, surtout lorsque nous sommes d'accord avec la vérité, c'est pour notre pays seul, pour la ville de Saint-Gaudens en Comminges, que nous revendiquons la gloire de lui avoir donné le jour. C'est en effet à Saint-Gaudens, aujourd'hui sous-préfecture de la Haute-Garonne, que place son berceau une tradition qui s'est perpétuée à travers les âges jusqu'à nous, toujours constante, toujours vivace. Le souvenir de Saint Raymond ne s'y trouve pas seulement conservé par le nom d'une rue; on voit aussi à l'entrée de la ville, au quartier du Pradet, une maison qui passe invariablement pour celle où il vint au monde, bien qu'elle soit reconstruite à la moderne[1]. En 1491 — et ceci était relaté dans un ancien livre de fiefs — quatre familles de Saint-Gaudens cultivaient pieusement la mémoire de ce saint homme, se glorifiant de l'avoir pour ancêtre[2]. Dans cette même cité existait encore l'an 1740, une famille qui se disait de sa descendance, comme nous l'apprend formellement le docte chanoine Abbadie, lequel vivait en ce temps-là; notre tradition locale est donc respectable; disons mieux, elle est sanctionnée, confirmée par des témoignages écrits dont l'autorité s'impose.

Les Bollandistes, critiques aussi éclairés que sévères, affirment sans la moindre hésitation que la ville de Saint-Gaudens, à deux lieues de l'antique *Lugdunum Convenarum*, est la patrie de Saint Raymond, fondateur de la milice de Calatrava en Espagne: *Oppidum Sancti-Gaudentii*

1. Cette maison appartient à la famille Barus, aujourd'hui représentée par madame Clouzet.

2. Chanoine Abbadie, *Catalogue M^ss des Evêques de Comenge*, 1740; — Raymond Pomian, *Comminges chrétien*, M^ss 1788; — Louis d'Agos, *Vie de Saint Bertrand*, 1854, p. 100.

Digitized by Google

a duabus leucis a Convenis distat; patria est Sancti Raimundi, fundatoris militiæ de Calatrava in Hispaniâ[1].

Nous lisons dans l'ancien Bréviaire de l'Église de Comminges : *Sanctus Raimundus in oppido Sancti-Gaudentii apud Convenas, circa finem XI sæculi natus.*

Ecoutons Arnaud Oihenart, un des plus érudits historiens de son époque. Venant à parler de l'origine de Sainte-Marie de Fitère, il dit : Des lieux appelés Yergua et Nienzabas, cette maison religieuse fut enfin transférée à Fitère par l'abbé Raymond, instituteur de l'ordre de Calatrava, lequel a mérité d'être mis au nombre des Bienheureux, à cause de sa piété remarquable et de la sainteté de sa vie ; il n'était pas originaire de Turassion, comme Yepes le soupçonne, mais *il l'était de Saint-Gaudens*, ville du Nébouzan, dans le comté de Comminges : « Ab Yergua » rursum translata est hæc domus religiosa in locum » Nienzabas dictum et tandem Fiterium ab abbate Rai» mundo Calatravæ ordinis institutore, qui ob eximiam » pietatem et vitæ sanctitatem inter divos censeri me» ruit; *fuit autem oriundus non Turassione, ut suspicatur* » *Yepes, sed oppido Sancti-Gaudentii Nebausonensis, in* » *comitatu Convenarum*[2]. » Ces renseignements, Oihenart les tenait de la maison même de Fitère ; c'était un de ses vénérables directeurs, le pieux et docte Jérôme Alava qui, entre autres documents, lui avait fourni un ancien diplôme ayant pour titre *de causa Calatravæ* et dans lequel nous lisons en termes formels que Saint Raymond était citoyen de la ville de Saint-Gaudens : *sub Raimundo, abbate primo Fiterii, qui fuit civis Sancti-Gaudentii;* texte précieux que nous signalerons particulièrement à l'attention de nos lecteurs ; il n'est pas possible de mettre en doute que l'abbaye de Fitère n'ait pas exactement connu le sol natal de celui qui fut son fondateur et sa plus belle illustration. En outre, Jérôme Alava étant espagnol, se trouvait naturellement porté à donner cette gloire à son pays ; il con-

1. *Acta Sanctorum*, t. VII, pars posterior, p. 1180, note K.
2. A. Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, edit. 1636, p. 98.

Digitized by Google

naissait aussi l'opinion de ceux qui l'attribuaient à la Catalogne, à l'Aragon ou bien encore à la Castille ; s'il ne les a pas suivis à cet égard, mais si, au contraire, il a donné cette gloire à la ville de Saint-Gaudens en Comminges, il n'a dû le faire évidemment que sur des preuves convaincantes.

Le savant historien du Béarn, Pierre de Marca, un des prélats les plus illustres de l'Église de Toulouse (1652-1662), écrivait aussi dans une *Etude* sur le monastère de l'Escale-Dieu en Bigorre : Ce monastère a produit le très célèbre Raymond, fondateur de l'ordre militaire de Calatrava et citoyen de la ville de Saint-Gaudens, au diocèse de Comminges, comme le dit une vieille charte mentionnée par notre très érudit et très ami Oihenart : *Celeberrimum illum Raymundum, qui postea ordinis militaris Calatravæ auctor fuit, Sancti-Gaudentii civem, nempe diœcesis Convenensis, ut ait charta vetus ab erudissimo nobisque amicissimo Oihenarto laudata*[1].

Enfin, ce n'est pas uniquement dans les chartes de Sainte-Marie de Fitère, c'est aussi dans plusieurs manuscrits antiques et de provenance diverse que le fondateur de la milice de Calatrava est qualifié citoyen de la ville de Saint-Gaudens. Manrique lui-même, quoique espagnol, avoue cela de la façon la plus expresse, il dit : *Quoad ad patriam Sancti Raymundi attinet, non me latet in antiquis Mss. quæ in Fiterio atque alibi feruntur, ipsum Sancti-Gaudentii civem dici*[2].

A ces textes *di primo cartello*, nous pouvons en ajouter plusieurs autres qui ont une grande valeur, bien qu'ils ne soient pas de première source ; ils émanent tous d'historiens savants et consciencieux ; les rapporter *in extenso*, nous pousserait à des longueurs que nous désirons éviter ; qu'il nous suffise d'en nommer les auteurs avec l'indication des ouvrages où chacun pourra vérifier nos assertions :

1. *Varia opuscula* Petri de Marca, in-12, p. 394.
2. *Annales Cistercienses*, t. I, cap. IX, p. 416, no 7.

Digitized by Google

Abbadie, chanoine de Saint-Gaudens. — Voir dans son *Catalogue chronologique des Evêques de Comenge*, 1740, manuscrit dont il existe plusieurs copies, une longue note sur Saint Raymond, abbé de Fitère. Abbadie était originaire de Miramont en Comminges; les Bénédictins de Sainte-Marthe, qui ont largement puisé dans son ouvrage, le nommaient *doctissimum. (Gallia Christiana nova*, t. I, *ecclesia Convenarum).*

Raymond Pomian, secrétaire de l'évêché de Comminges et chanoine de Saint-Gaudens. — Voir son *Comminges chrétien*, ou *Histoire de son pays, de ses évêques, de son diocèse, de ses églises et surtout de son Jubilé*, manuscrit dont l'original était entre les mains de feu Louis d'Agos. Cet ouvrage fut rédigé à la prière de Monseigneur Eustache d'Osmond.

Castillon (d'Aspet) : *Histoire des populations pyrénéennes, du Nébouzan et du pays de Comminges*, t. I, p. 216, et t. II, p. 287.

Louis de Fiancette d'Agos, de la Société pour la conservation des monuments historiques : *Vie et Miracles de Saint Bertrand, évêque de Comminges*, éd. de 1854, p. 100, éd. de 1878, p. 78.

Bascle de La Grèze, correspondant de la Société des Antiquaires de France : *Histoire ecclésiastique du Bigorre*, et notamment *Monographie de l'Escale-Dieu*, Paris, 1850, p. 14.

Monseigneur Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté Pie IX, et l'abbé Fourcade, professeur au séminaire de Saint-Pé (Hautes-Pyrénées) : *Petits Bollandistes*, 1872, t. V, p. 142.

A. Couget, ancien président du tribunal de Muret (Haute-Garonne), membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes : *Etats du Nébouzan*, 1880, p. 118.

R. P. Carles, missionnaire, membre titulaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Mémoire sur le Proprium sanctorum de l'Eglise de Toulouse*, 1880, p. 75.

Julien Sacaze, épigraphiste émérite, fondateur de la Revue des Pyrénées et de la France méridionale : *Notes sur l'Histoire du Comminges* par A. Marrast, 1889, p. 107.

Tous ces auteurs, et quelques autres dont nous ne parlons pas, déclarent formellement que la ville de Saint-Gaudens en Comminges a été le berceau de Saint Raymond, fondateur de l'ordre guerrier et monastique de Calatrava.

Donc, une tradition qui, à l'instar de celle-ci, se perpétue à travers les siècles avec une telle persistance, et qui d'autre part se trouve corroborée par d'aussi graves et nom-

Digitized by Google

breux témoignages, cette tradition, dirons-nous, ne peut laisser aucun doute dans nos esprits; mais elle doit nécessairement emporter notre entière et parfaite adhésion.

II

Saint Raymond naquit vers la fin du XI^e^ siècle, à l'époque où notre grand pontife Bertrannus de Setium (Ile-Jourdain) relevait de ses ruines l'antique *Lugdunum Convenarum*. Un auteur moderne a dit que ses parents riches et nobles étaient alliés à la famille de nos comtes[1]. Après une jeunesse toute consacrée à de pieux exercices ainsi qu'à l'étude des lettres et des sciences, il fut promu à la dignité de chanoine; mais naturellement entraîné vers la contemplation des choses célestes, un jour il quitta le monde et ses vains honneurs, pour se vouer totalement à Dieu dans une austère et profonde solitude.

Il y avait alors en Vasconie, au diocèse de Tarbes, dans un lieu appelé Cabatur, vers les sources de l'Adour, une maison religieuse qui allait devenir fort connue sous le nom de l'Escale-Dieu; fille de Morimond et par conséquent petite-fille de l'immortelle Citeaux, elle sera surnommée l'*Ecole de la Vertu* et la *Saint-Denys du Bigorre;* elle suivait dans toute sa rigidité la règle de Saint Benoit, le grand patriarche des moines d'Occident. C'est dans ce monastère que notre compatriote alla faire profession, vers l'an 1135, sous la conduite de Bernard de La Barthe[2], homme d'un esprit pénétrant et d'une activité infatigable, *vir acri ingenio et labore infatigabili;* il y vivait depuis quelques années, édifiant ses frères par la sainteté de sa vie, quand il fut envoyé en Espagne avec Duran, Guillaume et autres,

1. H. Castillon (d'Aspet), *Histoire des populations Pyrénéennes*, t. I, p. 287.

2. Manrique, *Annales de Citeaux*, t. I, p. 287; au lieu de Bernard, divers auteurs disent Bertrand, c'est une erreur. Voir Marca, *Varia opuscula*, p. 374 et *Gallia Christiana nova*, t. I, colonne 1260.

Digitized by Google

à l'effet de propager au delà des Pyrénées l'institut de Citeaux.

Ces vaillants ascètes passent en Navarre et vont habiter les cimes du mont Yergua, sur les frontières de la Castille, *in Castellæ finibus*[1]. Là, ils bâtissent à l'honneur de la Vierge, leur patronne, un monument qui donnera naissance à un célèbre pèlerinage; mais bientôt manquant de toutes choses, réduits à une misère extrême, ils se voient contraints d'abandonner ces hauteurs préférées, pour s'établir dans la plaine, non loin des ruines d'une cité détruite par les Maures, l'antique Nienzabas.

En 1140, un souverain qui sut unir la valeur à la piété, leur accorda une charte où nous lisons: « Moi, Alphonse, » empereur d'Espagne, ensemble avec mon épouse Béren- » gère, je donne à l'église de la Vierge sur le mont Yer- » gua, à maitre Duran et à ses compagnons, le territoire » de Nienzabas, avec ses monts et vallées, terres, eaux, » pâturages et revenus[2]. » Après le décès du vénérable Duran, ce fut Raymond, déjà son prieur, qui lui succéda dans la dignité abbatiale; présent en 1148 au chapitre général de Citeaux en Bourgogne, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses conseils et par sa tendre affection envers ses disciples. Durant ce voyage, raconte Yepes, il avait eu l'occasion de rendre hommage à Sa Sainteté le pape Eugène III, lequel banni de Rome, était venu chercher un refuge chez la fille ainée de l'Eglise: *Raymundo fue al capitulat general del Cister y de camino beso los pies a Egenio tercero*[3]. Ce même pontife lui avait envoyé naguère une bulle où, répondant avec bonté à ses justes demandes, *vestris justis postulationibus clementer annuimus*, il plaçait sous la protection du siège apostolique les biens de Nienzabas, d'Oliva et de Verola; il appelait aussi la bénédiction céleste sur tous ceux qui les prendraient sous leur tutelle. Cette bulle que l'on trouvera dans Oihenart (*Noti-*

1. Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 98.
2. Voir le texte latin dans Manrique, *Annales de Citeaux*, t. I, p. 416.
3. *Chronica general de la Orden de San Benito*, t. VII, *centuria* VII.

Digitized by Google

tia utriusque Vasconiæ, p. 100) débute ainsi : *Dilectis filiis, Raymundo abbati S. Mariæ de Nienzabas ejusdemque fratribus tam præsentibus quam futuris.* Dans un autre bref de l'an 1152, Raymond est qualifié *abbas Fiteriensis :* il venait en effet de passer avec ses moines dans un domaine nommé Fitère ou Hitère, qu'il devait à la générosité d'un très vertueux gentilhomme, Pierre Tison[1]. D'après plusieurs historiens, parmi lesquels Mariana *(De rebus Hispaniæ)* ce domaine était situé dans la Vieille Castille, aux environs de la Pisorica, vulgairement Pisuergua, affluent du Douro ; nous estimons avec d'autres, et ceux-ci se fondent sur de sérieux documents, qu'il se trouvait en Navarre, dans le voisinage de Tudela, rive droite de l'Ebre[2]. Divers actes donnent à notre Saint le titre d'*abbas Castellionensis ;* ce titre lui serait-il venu, comme l'affirme Yepes, du château de Turugen que l'on aurait nommé *Sancta-Maria Castellionensis* après la donation que lui en fit Alphonse de Castille ? Manrique prétend que Fitère s'appelait aussi Castellion ; *binomia enim domus in initio.* Henriquez semble émettre un avis différent, mais passons outre.

Sous la direction éclairée de notre Commingeois, l'abbaye de Sainte-Marie de Fitère ne tarda pas à devenir une des plus florissantes de l'Espagne. Dieu bénit ses moines dont le nombre augmente d'une façon remarquable : *Dios le bendicio à los monges y se acrecentaron notablemente* (Yepes). Des personnes d'un rang distingué lui apportent leurs richesses en retour de la sanctification qu'elles viennent y chercher : *He visto,* continue l'auteur précédent, *infinitas donaciones hechas a este convente de muchas personas devotas y principales.* Les souverains eux-mêmes s'intéressent vivement à sa prospérité : tandis que le roi de Castille, Sanche le Regretté, ajoutait aux donations que son glorieux père avait déjà faites à l'abbé

1. Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 1er février, p. 252.

2. Jérôme Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, liv. II ; — Henriquez, *Fasciculus ordinis Cisterciensis*, lib. I ; — Heliot, *Ordres religieux*, t. VIII, p. 34 ; — Manrique, Bollandistes, lieux cités.

Digitized by Google

Raymond, celui de Navarre, non moins admirateur de ses grandes vertus, lui concédait un privilège d'où nous détachons la clause suivante digne d'être notée : « Si quel-» qu'un vous appelait devant les tribunaux, nous ordon-» nons dans toute l'étendue de notre royaume que le » différent soit jugé sur votre seule parole, ou sur le » témoignage seul d'un de vos moines, sans autre témoin » que lui et même sans qu'il soit besoin de lui faire prê-» ter serment ». L'heure n'était pas éloignée où notre compatriote allait se libérer bien largement de toutes ces munificences.

Alphonse VII, la terreur de l'Islamisme, venait de mourir et les Almohades, impatients de venger leurs récentes défaites, rassemblaient des forces considérables. A la nouvelle de leurs préparatifs, les chevaliers du Temple, qui avaient la garde de l'importante place de Calatrava, se hâtent de la remettre au roi Sanche, dans l'impuissance où ils se croient de pouvoir la protéger contre les Musulmans. Aussitôt Sanche fait publier qu'il est prêt à la donner à tout seigneur qui voudra la défendre; l'appel royal resta sans écho dans le cœur des *ricos hombres*, tant l'épouvante était grande; *non fuit aliquis qui vellet defensionis periculum expectare* (Manrique).

Raymond se trouvait en ce moment à Tolède avec un de ses religieux, Diègue Velasquez; celui-ci né à Borena (*alias* Bureva) d'une noble famille, avait passé sa jeunesse au milieu des camps et maintes fois il s'était distingué par ses hauts faits : *strenuus miles multisque operibus clarus*[1]. Quand il eut appris que des guerriers, dont l'existence devait être vouée à la défense de la Croix, avaient osé fuir à l'approche du Croissant, il s'indigne, et sentant se réveiller en son âme ses vertus militaires, il conseille à son abbé de demander Calatrava, lui promettant une entière réussite; Raymond repousse ce conseil, comme d'une témérité extrême. « Je suis moine, dit-il, et non pas

1. Henriquez, Bollandistes, *loco citato*.

Digitized by Google

soldat; mon arme c'est l'oraison et non le glaive : *renuit venerabilis pater, se monachum non militem asserens, cui orationi insistere, non gladio præliari licebat* (Henriquez) ». Cependant, sur les pressantes sollicitations de Velasquez il se laisse enfin convaincre, comptant bien plus sur l'efficacité de la prière que sur la puissance des hommes; il va donc, malgré les rires des seigneurs qui le taxent de folie, se présenter à don Sanche, et ce vertueux prince, après l'avoir encouragé dans sa noble entreprise, lui concède avec toutes ses dépendances et prérogatives l'héritage si lâchement délaissé par les chevaliers du Temple. Voici en quels termes débutait la charte qu'il lui octroya : « Ego, rex Sancius, Dei gratia, domini Alfonsi, bonæ » memoriæ, illustris Hispaniarum imperatoris, filius, » divino munere inspirante, facio chartam donationis et » textum scripturæ in sempiternum valiturum, Deo et » Beatæ Mariæ et sanctæ congregationi cisterciensi et » *vobis Domino Raimundo, abbati* Santæ-Mariæ de Fitero, » et omnibus fratribus vestris tam præsentibus quam » futuris, de villa quæ vocatur Calatrava, ut habeatis et » possideatis eam mancipatam, liberam ac quietam jure » hereditario, deinceps in perpetuum defendatis eam a » paganis inimicis crucis Christi, suo ac nostro adjutorio, » ita, inquam, do vobis et concedo eam cum suis terminis » et montibus et vallibus, aquis, pratis ac pascuis, ingres- » sibus ac regressibus et omnibus eidem villæ pertinen- » tibus[1] ».

Le vénérable primat de Tolède, Jean IV, dont l'abbé de Fitère implore l'assistance, met à son service ses biens, son éloquente parole et jusqu'aux trésors spirituels : on assure en effet qu'il accorda une indulgence plénière à ceux qui contribueraient au succès de la croisade. De son côté, Raymond parcourt le Talavera, appelle les chrétiens aux armes, et ses prédications chaleureuses faisant passer dans les âmes la confiance et l'ardeur dont il est

1. Heliot, *Histoire des Ordres religieux*, t. VIII, chap. 5.

Digitized by Google

lui-même enflammé, bientôt il voit accourir sous sa bannière plusieurs milliers de braves[1]; il se jette avec eux dans Calatrava et met cette place dans un tel état de défense que les Almohades suspendirent leur marche, très surpris de cette levée soudaine de boucliers. Là ne se borna pas l'œuvre de notre Commingeois; mais après avoir invoqué par des jeûnes et des prières le secours du Ciel, il sort de Calatrava, l'épée à la main et la courte robe de moine sous son armure guerrière; il fond sur les infidèles, les repousse et pénètre jusque dans leurs provinces, emportant d'assaut des forteresses que l'on jugeait inexpugnables : *jacentes provincias infidelium vastare cœpit, urbes munitas et castra inexpugnabilia sibi subjiciens*[2]; et les populations, à la vue de tant de prodiges dans un fragile vieillard, s'écriaient étonnées et heureuses : « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur pour racheter son peuple de la main des forts.* »

Le Croissant vaincu, Raymond appelle de son abbaye de Fitère les moines les plus vigoureux et, avec un grand nombre de familles accourues, soit de la Navarre, soit de la Castille, il les établit dans le vaste territoire qu'il venait de sauver, territoire jusqu'alors en partie stérile, mais qui va devenir un des plus riches et des plus populeux de l'Espagne[3]. Puis, justement convaincu que les défenseurs de Calatrava seraient plus valeureux encore s'ils se sentaient étroitement unis par les liens de la religion, il conçut le hardi projet de fonder un ordre à la fois guerrier et monastique, affaire qui lui suscita d'abord de grands embarras : l'abbé de l'Escale-Dieu, son supérieur, auquel il n'avait point exposé ses vues, fut le premier à se répandre en plaintes énergiques : après l'avoir accusé de vouloir innover contre la substance même de la réforme, « quel dessein, lui disait-il, pour des solitaires

1. Vingt mille hommes, disent la plupart des historiens.

2. Henriquez; Voir aussi ancien *Bréviaire de Comminges* et *Propre actuel* de l'Église de Toulouse.

3. Favyn, *Histoire de la Navarre*, p. 214; — Heliot, lieu cité.

Digitized by Google

» de profession qu'un monastère érigé en académie de » guerre où l'on se flatte d'allier des exercices aussi » tumultueux avec le silence de la prière et le chant des » psaumes[1] ». Il s'éleva contre cette entreprise une si vive résistance qu'il fallut, pour la vaincre, la toute-puissante intervention de Sanche de Castille, de Louis VIII, roi de France, et de Hugues, duc de Bourgogne; leurs explications entendues, Lambert, sixième abbé de Citeaux, consentit enfin à confirmer cet établissement d'un nouveau genre avec les statuts donnés par Raymond lui-même (1158). Ainsi fut institué l'ordre de Calatrava, illustre milice que les évêques de Rome enrichirent de beaux privilèges et dont la vaillante épée contribua puissamment à maintenir en Espagne la foi catholique; pendant plus de trois siècles, nous voyons ses braves chevaliers assister à tous les combats contre les Arabes, prendre des villes et gagner des batailles. Ce fut surtout leur intrépidité qui assura le triomphe aux Castillans dans cette mémorable journée de Las Navas de Tolosa, où deux cent mille Almohades tombèrent sous le fer des chrétiens. Leur écu était d'*or à la croix fleurdelisée de gueules avec deux entraves de sable*[2].

Du sein de cet ordre sortirent les milices non moins renommées d'Alcantara, de Montessa, d'Avis et du Christ. Notre compatriote n'en fut pas, il est vrai, le fondateur immédiat; mais à lui revient du moins la gloire d'avoir posé la cause première qui devait donner naissance à leur formation; aussi n'est-ce pas sans un motif plausible que plusieurs savants écrivains, entre autres les Bénédictins de Sainte-Marthe, ont pu dire : *Raymundus abbas Fiterii, auctor fuit quinque militarium ordinum Calatravæ, Alcantaræ, Avis, Montessæ et Christi*[3].

1. *Histoire de l'Eglise gallicane*, 1781, t. IX, p. 214.

2. Héliot, t. VIII, p. 36; — *Notitia de las Ordenes de Caballeria*, Madrid, 1815; — Laborde, *Itinéraire d'Espagne*, t. VI, p. 127; — Moréri, article *Calatrava*.

3. *Gallia Christiana nova*, t. I, colonne 1260; — Voir aussi Beaunier, *Diocèses de France*, t. I, p. 105.

Digitized by Google

Après de nombreuses victoires, chargé de jours et de mérites, *post multas victorias, plenus dierum et virtutum*[1], Saint Raymond s'endormit paisiblement dans le Seigneur, l'an de grâce 1163, emportant avec lui l'affection et le regret de tous ceux qui l'avaient connu[2]; il laissait pour successeur Rodolphe, un de ses disciples. Nous apprenons du cardinal Roderic Ximènes, archevêque de Tolède dans la première moitié du XIII^e^ siècle, que de fréquents miracles illustrèrent le lieu de sa sépulture. (*De Rebus Hispaniæ*, lib. VII, caput XIV). Voir pour les détails Henriquez, Bernabas de Montalvo (*Chronique*) et les *Acta Sanctorum*, 1^er^ février. On l'invoquait particulièrement contre la foudre et la tempête. Les habitants de Cirvelos (*alias* Cirolos), au milieu desquels il avait rendu à Dieu sa belle âme, portaient à ses précieuses dépouilles une vénération toute spéciale; durant trois siècles, ils ne purent jamais consentir à s'en défaire, malgré les offres généreuses qui leur étaient souvent proposées; mais en 1468, et ce fut pour sa glorification, ils permirent au docteur Louis Nunes, archidiacre de Madrid, de les transférer dans le couvent du Mont-de-Sion, dans le voisinage de Tolède. Cette translation se fit avec le consentement du pape Paul II, lequel avait accordé à ce sujet une bulle avec des indulgences pour tous ceux que la dévotion mènerait dans ce lieu : *Additis a summo pontifice indulgentiis iis qui eum locum devote visitaverint*[3]. Louis Nunes plaça ces vénérables ossements dans une chapelle de la Vierge dont il était le propriétaire; ils seront déposés plus tard dans une chapelle sous le vocable de Raymond lui-même. En 1481, le commandeur des Calatraves, Garsias Lopez de Padilla, fit ériger à notre Saint un superbe mausolée où il figurait entre saint Benoît et saint Bernard, la mitre sur la tête et la crosse à la main; environ

1. *Propre* de l'Église de Toulouse.

2. Quant à Diègue Velasquez, son vaillant compagnon d'armes, il ne mourut que quelques années après, dans le monastère de Saint-Pierre de Gomeleo ; il fut mis au nombre des saints. Voir le *Menologium* d'Henriquez, p. 213.

3. *Supplement de l'Année chrétienne*, par les PP. Centeno et Royas.

Digitized by Google

cent ans après (1590), un homme d'une piété exemplaire, Marc de Villalba, général de la congrégation de Citeaux en Castille, transporta ses reliques dans un magnifique tombeau qu'il avait fait construire près du maître autel, à côté de l'épitre, avec cette inscription : « Aqui iace el » bienaventurado fray Raymundo, monie de esta orden, » primer abbad de Fitero, por quien Dios a hecho muchos » milagros ; el qual de licentia del rey don Sancho el » Deseado defendio a Calatrava de los Mores, e instituyo » en ella el orden militar de Calatrava ; murio el ano de » mil y ciento y sesenta y tres ; transladado aqui el ano » de mil y quinientos y noventa[1] ».

Saint Raymond est très honoré en Espagne ; le martyrologe de Tamayo Salazar le mentionne assez longuement ; il est cité au premier février dans les ménologes et les calendriers de Citeaux ; notre ancienne Église de Comminges célébrait sa fête le 30 avril ; il y a quelques années, nous exprimions le désir que le diocèse de Toulouse, dont Saint-Gaudens est aujourd'hui une des principales cités, lui payât à son tour quelque tribut de louanges. Ce désir s'est heureusement réalisé ; grâce à l'intelligente et patriotique intervention du très révérend père Carles, on lui a consacré, dans le nouveau *Propre* de l'Église de Toulouse, une leçon qui débute ainsi : *Raymundus in oppido Sancti-Gaudentii, diœcesis Convenarum, natus.*

Et maintenant, à travers les grandes distances qui nous séparent de la terre natale, mais avec laquelle nous sommes toujours par le cœur, nous serait-il permis de communiquer un autre vœu à nos bien-aimés compatriotes ? Aujourd'hui que l'on se plaît à ériger tant de statues, parfois même à des renommées auxquelles il restera bien peu de chose le jour où l'histoire impartiale les aura définitivement jugées, pourquoi nous aussi, Com-

1. Manrique — Yepes — Bollandistes — *Supplément de l'Année chrétienne.*

Digitized by Google

mingeois, n'élèverions-nous pas un monument commémoratif à une de nos gloires vraiment solide, ratifiée par les siècles et dont nous devons être justement fiers, c'est-à-dire à Saint Raymond, originaire de la ville de Saint-Gaudens, premier abbé de Sainte-Marie de Fitère et fondateur d'un ordre guerrier qui fut très célèbre non-seulement en Espagne, mais aussi dans toute l'Europe : *Ordinem militarem instituit qui est non modo in Hispania, sed etiam in tota Europa celeberrimus*[1].

J. Dulon.

Saint-Germain-en-Laye, 1892.

1. Chrysostome Henriquez, *Menologium ordinis Cisterciensis*, p. 36.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

NOS CAMPS RETRANCHÉS ET NOS RUINES ROMAINES

I

Nos Camps retranchés

Après avoir signalé, étudié les monuments préhistoriques de notre contrée, nous allons nous occuper de ceux de l'Ère ancienne qui offrent le plus d'intérêt, car, pour les signaler tous, nous devrions nous étendre bien au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites.

Comme on le verra dans la suite, il n'est peut-être aucune localité, dans la haute vallée de la Save, qui ne possède quelques monuments romains. On pourrait en dire autant de presque tout le Nébouzan et le Comminges. Ceux de Lespugue et de Montmaurin sont incontestablement les plus importants, et c'est à leur découverte que l'on doit ces recherches archéologiques.

Les Romains ont laissé parmi nous grand nombre de vestiges de leur passage et de leur séjour. Les principaux sont plusieurs camps retranchés et quelques édifices aujourd'hui en ruines, trop beaux pour n'être que des villas et trop vastes pour n'être que des thermes. Nous allons nous occuper successivement des uns et des autres, de leur origine et de leur destination probables.

Nul doute que nos camps retranchés ne datent des premières années de la conquête des Gaules par les Romains, ou de leur descente sur les côtes de la Provence, vers l'an 125 avant Jésus-Christ.

C'est à cette époque éloignée que remonte la fondation d'Aix par Sextius Calvinus. Six ans plus tard, en 118, le consul Marcius, après de brillants succès remportés aux pieds des Alpes, s'avança

Digitized by Google

jusqu'aux Pyrénées et fonda Narbonne, tandis que Fabius Maximus Allobrogicus, ainsi surnommé de ses victoires sur les Allobroges, s'avançait jusqu'à la Garonne et aurait laissé son nom à Marquefave. Angonia (Martres-Tolosane), Calagurris et Furca (Roquefort et Le Fourc ?), Mancioux (du latin *mansio*, station), où l'on trouve des tronçons de voies romaines, lui doivent peut-être leur origine, comme Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand) à Pompée.

C'est ainsi qu'après avoir détruit Carthage, vaincu la Grèce et l'Epagne, dompté l'Afrique et l'Asie, Rome, ne voyant d'autre ennemi dangereux que la Gaule, essayait d'en faire la conquête. La victoire s'attacha à ses armes ; nous verrons, bientôt, au prix de quels sacrifices et de combien de fatigues.

Quand on parcourt et qu'on étudie la vallée de la Save, on est obligé de reconnaître qu'elle a été conquise par les Romains, dès les premières années de la conquête. Partout ils ont laissé des traces nombreuses et profondes de leur séjour parmi nous. Les plus incrédules, si incrédules nous pouvions rencontrer sur notre chemin, reviendront de leur scepticisme lorsqu'ils auront lu nos modestes observations avec quelque attention et sans parti pris.

Un usage universellement admis, chez les Romains, en campagne, c'était la construction de camps retranchés, favorisant, à la fois, l'offensive et la défensive. Leur nombre et leur étendue sont toujours en rapport avec l'importance du pays à subjuguer et des tribus à vaincre. Assis généralement sur des collines et non loin des rivières et commandant, presque toujours, aux vallées, ils sont plus ou moins considérables selon qu'ils étaient destinés à recevoir un nombre plus ou moins grand de soldats ou de légions.

La disposition du camp romain atteste un système de défense et un art remarquables. Sa forme était généralement carrée et la position entière entourée d'un fossé : *Fossa ;* d'un retranchement au-dedans et quelquefois, comme à Lespugue et à Alesia, en avant du fossé qu'il abrite : c'est ce que César appelle l'*Agger*. Enfin il y avait le *Vallum* ; c'était la partie supérieure du retranchement défendue par une forte palissade, composée de troncs d'arbres, durcis au feu, fichés à terre et solidement retenus par des blocs de rochers, lorsque cela était possible. A Lespugue, ces blocs sont encore apparents dans la partie du retranchement qui défend l'accès du camp, du côté du Midi.

» Les Romains, d'après M. de Caumont, faisaient grand cas de
» la proximité des rivières qui fournissaient l'eau dont ils avaient
» besoin, en même temps qu'elles défendaient l'accès du camp. Ils
» se plaçaient, ordinairement, sur un terrain en pente douce, ex-

Digitized by Google

» posé au Midi, afin de profiter de la chaleur du soleil qui leur était » si utile en hiver. Ils cherchaient à dominer sur les contrées voi- » sines et ils se plaçaient sur des points élevés d'où la vue » pouvait découvrir un vaste horizon. Leurs camps étaient habi- » tuellement carrés ou oblongs, ayant quelquefois leurs angles » arrondis. Lorsqu'il y a eu dérogation à cette règle c'est que la » configuration des éminences sur lesquelles les camps étaient » assis, ou d'autres circonstances naturelles, ont fait sacrifier la » régularité à la force ».

Tous ces caractères du camp romain décrit par l'illustre archéologue se trouvent si bien réunis dans les nôtres, qu'on serait tenté de croire que c'est pour eux, dont jamais il n'avait eu connaissance, que cette page a été écrite. Ils sont, au milieu de nous, un témoignage authentique, autant qu'éloquent, de la bravoure de nos pères les Gaulois, et, plus que tout ce que nous pourrions en dire, ils proclament, bien haut, leur zèle pour la défense de leurs foyers, de leur liberté et de leur religion.

Quelques détails sur chacun de ces antiques monuments ne seront donc pas sans intérêt pour l'histoire de notre pays, et le patriotisme de la postérité ne pourra que s'enflammer davantage au récit des combats engagés, ici, par ses aïeux, contre les vainqueurs de la Gaule.

Parlons d'abord des camps romains de Montmaurin (nos 1 et 2 de notre plan); nous décrirons ensuite le camp de Lespugue (no 3), dont l'importance n'échappera à personne.

Camp de Montmaurin, no 1

Situé aux pieds de la colline sur laquelle est bâti Montmaurin[1] et adossé à la Save, du côté Sud, ce camp présente aux regards une forme vraiment originale et peut-être unique dans les ouvrages de ce genre, bien qu'elle ait été quelquefois signalée par les auteurs qui ont écrit sur la matière. Il se trouve à deux kilomètres, en amont, du camp no 2 et à quelques centaines de mètres seulement, en aval, de nos grandes ruines des bords de la Save. Pour quiconque a étudié la tactique des Romains, nul doute qu'il n'ait

1. La commune de Montmaurin étant la plus riche de la vallée en monuments antiques, et le point le plus central autour duquel nous allons désormais rayonner, nous croyons être utile à nos lecteurs en leur offrant le plan de cette localité et des camps romains qui ouvre la deuxième partie de nos recherches. Plus tard, nous ferons passer sous leurs yeux le plan, non moins intéressant, de nos grandes ruines romaines.

Une erreur d'impression s'est glissée dans le premier de ces plans. Aux deux points situés entre Montmaurin, au sud-ouest, et le théâtre, au nord-ouest, lisez : *ruines romaines*, au lieu de *tumulus*.

Digitized by Google

appartenu au système offensif et défensif surtout du camp de Lespugue, situé au Sud-Est, sur la montagne voisine qui regarde, au loin, vers le Gers, l'Orient et le Nord, une immense étendue de pays. C'est là, dans les camps n° 1 et n° 2, que se tenaient, selon toute apparence, les avant-postes dont la mission était d'annoncer l'arrivée et la présence de l'ennemi, de donner le signal d'alarme, soit au moyen de messagers, soit par des signaux conventionnels dont l'usage, au rapport de César, était très répandu dans les Gaules. Peu considérables par leur étendue, si on les compare au camp de Lespugue, ils furent, cependant, d'une grande importance à cause de leur site. Ils commandent, en effet, la vallée de la Save, au centre, et rendent impossible l'accès du camp de Lespugue, n° 3, tant du côté de l'Ouest que du côté Nord.

Entouré d'un fossé qui a dû être très profond à son origine, mais comblé en partie par les éboulements qui se sont produits dans la suite des siècles, le camp n° 1 domine de quelques mètres les prairies qui l'entourent, et la Save qui longe sa base, au Sud. Voisin de la chapelle de N.-D. de la Hillère et des anciens thermes dont elle occupe le centre, c'est aujourd'hui un bosquet à la végétation luxuriante. Les chênes y sont si épais qu'on a de la peine à y pénétrer. La pioche et la charrue ont commencé à le détruire, au moment où j'écris ces lignes. C'est ainsi que, sous je ne sais quel souffle de vandalisme, tendent à disparaître, chaque jour davantage, les souvenirs glorieux de nos cités et de nos campagnes, des monuments qui, pour une postérité déchue, proclament trop haut les grandes vertus de ses ancêtres.

Au-dessus du fossé qui entoure le camp, s'élève le retranchement, couronné d'un parapet très bien conservé, surtout dans la partie qui regarde le Couchant; c'est ce que César appelle la Cuirasse : *lorica*.

Ce camp a la forme d'un triangle isocèle dont la base, coupée en deux par la rencontre de la Save, en fait presque un quadrilatère irrégulier. Chacun des trois côtés principaux a une longueur de soixante-dix à quatre-vingts mètres, et le quatrième, de trente mètres seulement.

Vers le centre on remarque une circonférence de cinq ou six mètres de diamètre, avec quelques blocs de rocher venus de la montagne voisine de Lespugue. Il y avait là, autrefois, quelques pans de murailles; elles furent détruites, il y a quarante ans environ, par le père du propriétaire actuel. Il fit disparaître, en même temps, d'autres vestiges d'antiquités remarquables.

Selon toute apparence, ce petit camp a servi de tête de pont à une voie romaine qui, descendant du camp de Lespugue, traversait, ici, la Save et se dirigeait vers nos grandes ruines, en amont.

Digitized by Google

Un vieux chemin qu'on voit encore dans le voisinage, et auquel de gros cailloux roulés tiennent lieu de dalles, pourrait bien être un tronçon de cette voie.

Passons maintenant au deuxième camp de Montmaurin, n° 2 de notre plan.

Camp de Montmaurin, n° 2

Comme le précédent, ce camp retranché est situé sur la rive gauche de la Save et en aval du premier. A vol d'oiseau, la distance à parcourir, pour se rendre de l'un à l'autre, ne serait guère que de un kilomètre ; mais comme la Save coule dans un étroit ravin, entre deux montagnes de rochers escarpés, pour atteindre ce dernier on est obligé de faire un long contour.

Chemin faisant, contemplons les horreurs de cette solitude ; puis, jetons un regard rapide sur les ruines de N.-D. de la Hillère, occupées, aujourd'hui, par le cimetière. Aux pieds de la chapelle, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont la reconstruction remonte à 1849, nous voyons sourdre une fontaine aux eaux limpides comme le plus pur cristal. Par son abondance, devenue proverbiale, elle est unique dans le pays. Ne craignons pas de nous y désaltérer, à l'exemple du laboureur et du bûcheron qui viennent de bien loin, moins pour y étancher leur soif que pour y satisfaire les besoins de leur piété et les exigences de leur foi. La tradition raconte qu'elle ne fut jamais nuisible à personne et que beaucoup de malheureux y trouvèrent, en même temps, la santé de l'âme et celle du corps. Nous verrons, plus tard, ce qu'il faut penser de cette légende. Cette prairie que nous traversons reposerait sur des mosaïques : ce qui est certain, c'est l'existence, çà et là, de murailles romaines. Le moulin que nous laissons, un peu plus loin, sur notre droite, remonterait à la fin du xv[e] siècle. Les ruines voisines de N.-D. de la Hillère semblent lui avoir fourni la plupart de ses matériaux. On y trouve le petit et le moyen appareil romains. Laissant, à notre gauche, une partie de la forêt de Montmaurin, qui appartint autrefois *en paréage, au Comte de Foïx et au roi de Nabarre*, saluant, de loin, le sommet de cette forêt, couronné par quelques ruines de l'antique château de Mirepoix, nous traversons le quartier le plus fertile de Montmaurin — peut-être devrais-je dire le plus ancien ; car on trouve, à travers champs, des morceaux de briques et des fragments de poteries qui, certainement, remontent aux Romains, sinon aux Gaulois.

Enfin nous voici arrivés au deuxième camp. L'accès en est

Digitized by Google

difficile. Pour y pénétrer, il faut se perdre, à travers les bruyères et les ronces, ramper même parmi les rochers qui en ferment l'entrée.

D'abord, vous vous trouvez en face d'une tranchée de cinq ou six mètres de profondeur, sur une largeur à peu près égale. Sa longueur est d'environ cinquante mètres ; mais là ne sont pas comprises les parties du fossé qui, à droite et à gauche, descendent à pic vers la Save. Cette rivière contourne presque tout le camp. Vous l'entendez mugir, de bien loin, à travers les abimes, tandis que, d'ici, vous la voyez écumer avec rage sous vos pieds. C'est le seul endroit abordable du camp, ce qui explique la profondeur de ces fossés et la hauteur du retranchement en forme de tumulus : elle est de huit à dix mètres y compris le parapet. Chose unique peut-être, dans un monument de ce genre et de cette époque, cette dernière partie du retranchement est dans un état de conservation parfait[1]. La superstition et l'isolement du site peuvent seuls expliquer ce phénomène.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du camp et jetons un coup d'œil rapide sur tout ce qui nous environne.

Nous sommes sur un promontoire on ne peut plus pittoresque. A votre droite, c'est une grotte d'un accès très difficile. Pendant la Révolution et sous les guerres de l'Empire, elle servit de cachette à plus d'un insoumis. A gauche, c'est la continuation du fossé qui en ferme l'entrée. Il est, ici, taillé dans le roc et il me semble impossible de ne pas y voir la main des Romains.

L'art a fait de ce camp, comme du camp de Lespugue, qui est en face, de l'autre côté de la Save, une place inabordable. Sous vos pieds, à l'Est, au Midi et à l'Ouest, c'est la Save qui, formant hémicycle, bouillonne et rugit, à travers la gorge étroite des montagnes. Marchons avec prudence et sondons avec soin le terrain devant nous : sans quoi, victimes de notre témérité, nous pourrions glisser sur la pente roide et dénudée et tomber sur les bords rocheux de la Save, d'une hauteur de trente ou quarante mètres. Une petite place, parfaitement nivelée, a été ménagée derrière le retranchement et la porte. Elle me semble avoir le caractère distinctif et particulier d'une œuvre romaine. Elle rendait la défense du camp on ne peut plus facile, car c'était là le seul endroit par où l'ennemi pouvait l'attaquer. Tous les avantages étaient donc du côté des assiégés. Là ont pu se dresser quelques-unes de ces machines de guerre dont les Romains se servaient pour faire pleuvoir, sur les assaillants ou sur la place

1. Nous en avons dit deux mots en parlant des tumulus et émis l'avis que les Romains adaptèrent celui-ci à leur stratégie.

Digitized by Google

assiégée par eux, une grêle de pierres, de traits et des poutres même. On avait donné à ces machines le nom de Balistes et de Catapultes, etc., etc.

Si maintenant nous descendons vers la Save, du côté du Midi, le terrain nous offre d'abord une pente assez douce ; mais bientôt il devient difficile, abrupt, dangereux et nous sommes obligés de revenir sur nos pas. Inclinons, alors, à notre droite, du côté de l'Est. Nous remarquons un étroit sentier, taillé en partie dans le roc; suivons-le jusqu'au bout ; il nous conduit sur les bords de la Save, où nous trouvons, taillée aussi dans le roc, une petite niche qui a peut-être servi de guérite pour abriter la sentinelle chargée de veiller, de ce côté, à la sûreté du camp.

Ici, une poignée de guerriers pouvait lutter, avec avantage, contre une armée nombreuse. Qui oserait affirmer que cela n'a pas eu lieu, qu'on n'y a pas vu autant d'héroïsme qu'aux Thermopiles ? Tout indique, à Montmaurin, le passage et le séjour de légions romaines ; tout prouve qu'elles y trouvèrent de nombreux et vaillants Gaulois, prêts à mourir pour la liberté et l'indépendance de leur patrie. Pourquoi, alors, ne supposerait-on pas qu'ayant à se défendre, les Romains se retiraient, au besoin, dans ce camp imprenable, à une époque où nos engins de guerre étaient inconnus, et pourquoi les terribles et vaillants Gaulois ne seraient-ils pas venus attaquer leurs ennemis dans cette retraite ? Ma conviction est que les Romains firent dans ce camp un séjour plus ou moins long, soit pour, de là, prendre l'offensive, soit pour s'y réfugier en cas de retraite forcée. Ce qui me reste à dire sur le camp retranché de Lespugue va achever de démontrer la légitimité de cette hypothèse.

Le camp retranché de Lespugue, n° 3.

Disons d'abord qu'il n'est pas rare de trouver, en France, des enceintes à peu près semblables à celles qui nous occupent; mais elles sont loin d'avoir une origine aussi ancienne que nos camps retranchés, avec lesquels on les a quelquefois confondues. Beaucoup de ces enceintes remontent à l'époque des invasions barbares; d'autres sont des IX^e^ X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles. Elles tenaient lieu de forteresses où l'on se réfugiait à l'approche de l'invasion, ou pour se mettre à l'abri des fureurs qui portaient trop souvent les seigneurs à se faire la guerre, les uns les autres. C'est la raison qui fit proclamer par l'Église la *Trêve de Dieu.*

Plus tard, lors des invasions anglaises, dans nos provinces méridionales, ces enceintes furent remplacées par les *Bastides* si

Digitized by Google

fréquentes dans notre pays, et dont nous parlerons dans la suite.

Les enceintes du moyen âge diffèrent notablement des camps romains. Leurs fossés sont beaucoup moins profonds, l'*agger* ou retranchement intérieur est souvent, sinon toujours, remplacé par des murailles ; le parapet y fait toujours défaut. Les uns et les autres sont généralement placés sur des éminences d'un accès toujours difficile, mais le camp romain a cela de particulier, qu'il commande les plaines, les vallées et les rivières auxquelles nous le trouvons presque toujours adossé. Quant à leurs dispositions intérieures, elles varient sensiblement.

Les camps sont partagés en quatre parties ; ils ont leurs places comme les cités ; deux grandes voies, qui se croisent perpendiculairement vers le centre, aboutissent à quatre portes. Outre leurs places, ils ont leur chemin de ronde intérieur, ce qui facilite extraordinairement la défense et l'attaque. Leur forme est un quadrilatère régulier ou oblong, à moins que la nature des lieux ne l'exige autrement ; les constructions en maçonnerie y sont très rares, sinon toujours absentes : on sait que les Romains en campagne, officiers et soldats, logeaient sous des tentes. Ces caractères font défaut aux enceintes du moyen âge. Le plus grand nombre fut entouré de hautes murailles avec une seule porte, percées de meurtrières, flanquées de tours, de tourelles et d'échauguettes. On y voit des bâtiments en rapport avec l'importance des richesses et des colons du seigneur. Une cour, plus ou moins vaste, se trouve au centre, avec son donjon. Des espaces considérables sont ménagés entre la première et la seconde enceinte et le manoir proprement dit ; ils étaient destinés à recevoir le bétail et les provisions de toute nature, à l'approche de l'ennemi : on avait donné le nom de Bayle à cette partie des châteaux forts du moyen âge. Nous trouvons tous ces caractères dans nos châteaux forts de Saint-Marcet, de Lespugue, de Larroque, de Nizan, etc., etc. Une chose qu'on n'a peut-être pas assez observée jusqu'à ce jour, c'est que beaucoup d'enceintes du moyen âge ont été bâties sur des camps romains. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner, avec quelque attention, le terrain sur lequel elles reposent : on ne tardera pas à y découvrir de nombreux vestiges du séjour des Romains. Le château de Saint-Marcet, et celui de Nizan surtout, sont de ce nombre. Ce que j'ai dit de nos enceintes, on peut le dire de plusieurs de nos tumulus. Quelques-uns renferment des matériaux qui sont du moyen âge : tels sont, par exemple, ceux de Lalouret et de Cardeilhac. C'est que, souvent, ils furent transformés en forteresses.

Après ces observations préliminaires que je crois utiles, je me

Digitized by Google

hâte de décrire le magnifique camp retranché de Lespugue, la *spulgua* du moyen âge.

La Save le sépare du camp retranché de Montmaurin n° 2, que nous venons de parcourir. Un pont quelconque a dû, certainement, les relier l'un à l'autre; nous dirons pourquoi, lorsque le moment sera venu. Puisqu'il a disparu, supposons que les vieux génies, dont ces parages ont conservé le souvenir, nous offrent leurs services pour nous porter de l'autre côté de la Save.

Nous voici donc sur le territoire de Lespugue, ainsi appelé : d'*inexpugnabilis*, à cause de son site, selon quelques-uns ; de *spelunca*, selon quelques autres, à cause des nombreuses cavernes qu'on voit sur le penchant Nord de la montagne et non loin de la Save qu'elles contemplent. Mais son étymologie importe peu à notre sujet ; laissant donc à d'autres le soin d'élucider cette question, continuons notre description.

Nous sommes comme dans un immense et profond tombeau de granit: Des rochers escarpés et nus, s'élevant perpendiculairement sur nos têtes, comme des fantômes, aux manteaux blancs ; plusieurs grottes que la nature a perforées sur le flanc de la montagne et qui furent longtemps la demeure de l'homme ; un essaim de corneilles, effrayées de notre audace et mêlant leurs cris sinistres aux bruits sourds des vents et des flots ; quelques arbustes et quelques chênes rabougris, au dessus de ces rochers menaçants ; la rivière, profondément encaissée, irritée par mille obstacles et par ces blocs de granit que les siècles ont détachés de la montagne pour lui barrer le pasage ; un chemin taillé dans le roc, par la main de l'homme, qui vous invite à sortir du chaos ; enfin, le ciel sur vos têtes et l'enfer sous vos pieds, tel est, en résumé, le spectacle qui frappe, ici, votre regard étonné, votre cœur ému et votre esprit livré aux plus sérieuses réflexions.

Suivons ce sentier qui serpente vers le sommet de la montagne ; c'est probablement l'œuvre des Romains. Imitons-les dans leur bravoure qui leur fit vaincre le monde ; n'objectez point les difficultés de l'entreprise, puisque

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire !

La vue de la récompense donne à l'athlète une nouvelle ardeur pour combattre : que les jouissances qui nous attendent, au bout de la course, nous donnent aussi une énergie nouvelle.

Nous voici au plateau de la montagne (v. 10) ; un sentier le traverse (11-11) et coupe perpendiculairement celui que nous suivons (14). C'était, à n'en pas douter, une des voies du camp qu'elle traversait dans toute sa largeur, coupant par le milieu une grande circonférence (10) qui était peut-être le Forum. Laissant pour le

Digitized by Google

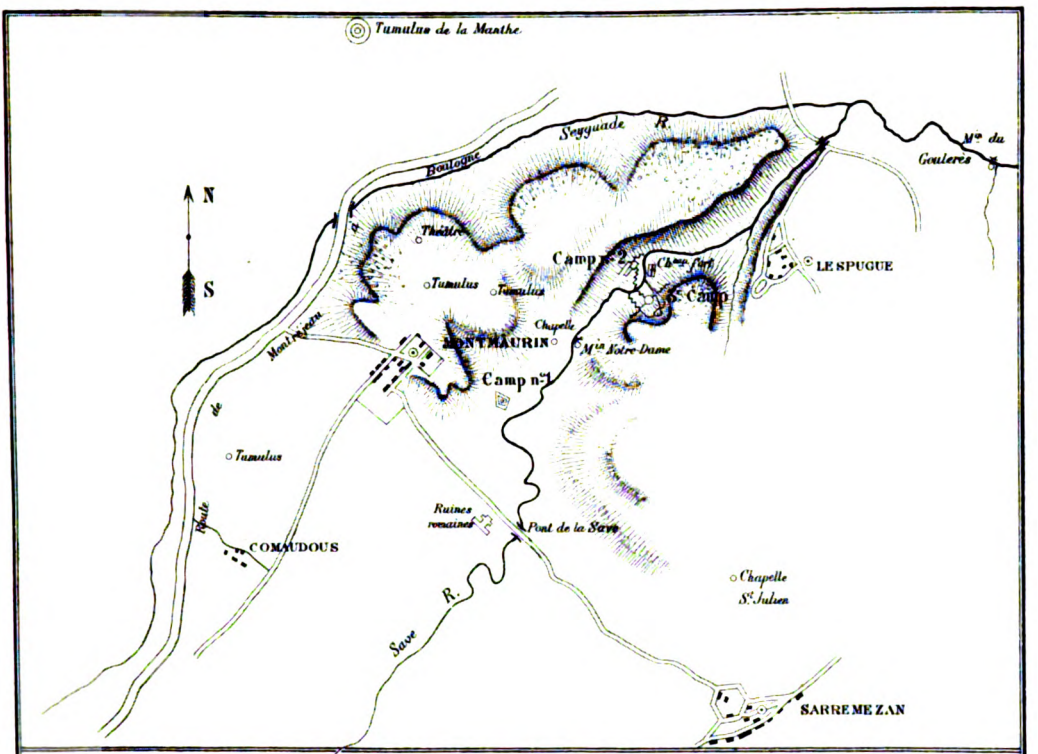

Camp 1

Légende

1. Fossés.
2. Retranchements et parapets.
3. Constructions.
4. Intérieur du camp.

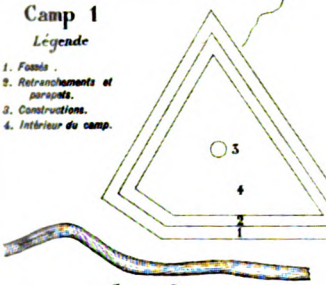

Camp 2

Légende

1. Fossés.
2. Retranchements et parapets.
3. Continuation des fossés taillés dans le roc et presque perpendiculaires à la Save.
4. Place d'armes et de défense.
5. Sentier taillé dans le roc et conduisant par un pont au camp opposé de Lespugne.
6. Porte.

Camp 3

Légende

1. Fossés et première enceinte.
2. Retranchement.
3. Grand fossé.
4. Mamelon.
5. Porte.
6. Grand rempart. — 6. Continuation du rempart.
7. Place prétorienne.
8. Voie principale conduisant au château.
9. Rocher formant suggestus.
10. Quaestorium et magasins.
11. Portes latérales et rue.
12. Château-fort.
13. Profonds ravins.
14. Sentier conduisant à la Save et au camp opposé n° 2.

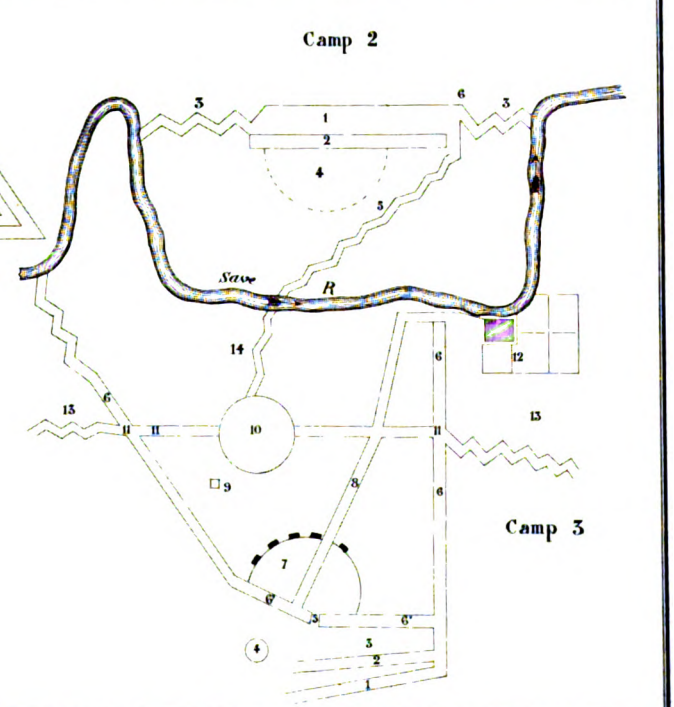

Lith Delor-Chabou, Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

moment, à notre gauche, le superbe manoir de Lespugue (12) qui occupe l'angle Nord-Est de notre camp retranché, allons nous placer à l'endroit appelé Las Portes (5) : c'est ici l'entrée principale du camp.

Tournés vers le Sud, nous avons, à environ cent mètres devant nous, les nombreuses enceintes dont j'ai parlé dans la première partie de cette étude. J'ai déjà dit ce que je pense de leur destination ; mais il n'est pas impossible que ces ouvrages, détachés du camp, aient servi à sa défense.

Entre elles et nous, c'est un premier fossé d'une profondeur peu considérable, derrière lequel se trouve un petit retranchement formé sans doute avec la terre extraite du fossé. C'est la première enceinte de ce côté du camp ; elle va se perdre dans la seconde enceinte, à l'angle Sud-Est du camp et au-dessus du ravin qui, de ce côté, en défend l'accès (1-6'-6-13).

A notre droite se trouve un tumulus de huit à dix mètres de haut avec un petit plateau (4). En temps de paix, le chemin du camp était évidemment, comme de nos jours, entre ce tumulus et les fossés 1, 2 et 3 ; mais, en temps de guerre, il fallait peut-être contourner le tumulus et suivre un chemin difficile et raboteux. Nul doute que ce ne fut là une redoute destinée à la défense de la porte du camp. Obligé de contourner cet ouvrage, l'ennemi se trouvait exposé entre les traits qui pleuvaient du haut de la redoute et du haut des remparts de la seconde enceinte (6'-5-6').

Je dirai plus loin que, vers la fin de la conquête des Gaules et pendant qu'on se battait en Aquitaine, les Gaulois imitèrent les Romains dans leur stratégie. Si, ce que je ne crois pas, il fallait admettre que le camp de Lespugue est l'œuvre des Gaulois, on pourrait supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que le tumulus en question fut construit par les Romains pour y placer des machines de guerre et, par elles, forcer la porte du camp. Cela ne serait pas nouveau dans l'histoire romaine, puisque César à Alise et ailleurs, Vespasien et Titus à Jérusalem, élevèrent, dans ce but, des ouvrages semblables.

Entre ce tumulus et la porte se trouve une profonde et large tranchée (3) ; c'est comme une petite place de cinquante mètres de longueur, sur trente ou quarante de largeur. Un certain nombre de guerriers pouvaient y manœuvrer, s'y défendre avec succès et affaiblir le premier choc des assaillants qui était, chez les Gaulois, au rapport de César, le plus terrible. Ici le combat devrait être tout à l'avantage des assiégés ; car, du haut de leurs formidables remparts, ils pouvaient lancer une grêle de traits et de pierres sur l'ennemi, l'affaiblir, le décourager par la résistance et préparer sa déroute.

Digitized by Google

Cette place pouvait être aussi les *Procestria* qu'on trouve en dehors des camps, mais toujours près des portes ; c'est là que se tenaient les vivandiers : *colones*, *lixæ*. En cas d'attaque, le camp leur offrait un refuge.

Maintenant, jetons un coup d'œil sur l'enceinte principale, (6'-5-6' 6, 6, 6.) Elle s'élève à une hauteur considérable au-dessus du camp ; on y voit encore, ça et là, les traces du parapet. Il était, en général, couronné d'une palissade fourchue et faite avec des branches et des troncs d'arbres aiguisés avec soin et durcis au feu. C'est du moins ce que nous dit César, parlant des palissades d'Alise, pendant qu'il en faisait le siège, contre Vercingétorix. Cette enceinte, du côté du Midi, n'a pas moins de dix mètres de haut; ce qui proclame hautement et son importance et son origine.

Derrière la porte (5), qui seule pouvait être attaquée, se trouve une place (7) ayant à peu près la forme d'un hémicycle oblong, dont les remparts forment la base. Sa longueur est d'environ cent mètres sur une hauteur de cinquante à soixante. Actuellement, elle a une légère inclinaison vers le Nord, mais elle a du être horizontale, à son origine ; ce qui le prouve, c'est un mur de soutènement que j'ai découvert tout autour de cette place, et flanqué de contreforts de distance en distance ; c'est la découverte de cette maçonnerie qui m'a fait triompher de mes hésitations et engagé à entreprendre cette étude sur nos camps retranchés.

L'abbé Couret.

Digitized by Google

LA SECONDE GUERRE DE RELIGION

En COMMINGES (25 septembre 1567)

TROIS DOCUMENTS INÉDITS

(VILLE DE MONTRÉAL DE RIVIÈRE (MONTREJEAU)

On sait que, sous le règne de Charles IX, la seconde guerre de religion dite de *la Saint-Michel* commença le 25 septembre 1567. Les Réformés ouvrirent tout à coup les hostilités, et l'un de leurs partis commandé par le prince de Condé faillit enlever le Roi qui se dirigeait précipitamment de Meaux sur Paris. Aux troupes suisses revint l'honneur de protéger cette retraite avec leur vaillance accoutumée.

Au premier bruit de ces mouvements, Monluc, lieutenant du roi en Gascogne, déploya la plus grande activité[1]. Nous le voyons avertir en hâte les Capitouls et le parlement de Toulouse de prendre les armes, *d'y mestre le verd et le sec pour secourir le Roy, s'il estoyt en vie, ou pour venger sa mort*[2]. Il expédie les ordres les plus pres-

1. D'Aubigné, *Histoire Universelle*, livre IV, chapitre 13.

Lettres de Monluc, à partir du 3 octobre 1567 : — Le 6 octobre, il écrit d'Agen à la » reine de Navarre : « Avec l'ayde de Dieu et des bons subjects et serviteurs du Roy qu'il » a en ce pays, il en demeurera maistre ou il en coustera la vie à deux mil gentilzhommes » qu'avec l'ayde de Dieu dans jeudy serons assemblés ». (*Commentaires* et *Lettres* de Monluc, t. V, p. 89 et suiv., édition de la Société de l'Histoire de France, publiée par le baron de Ruble.)

2. Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 113, édition de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

sants aux principaux de la noblesse, aux gens de justice, aux consuls de toutes les villes de son gouvernement.

Dans le pays de Comminges, les capitaines reprennent leur épée, les gentilshommes sollicitent des commissions pour enrôler des soldats et former des compagnies[1]. Ils assurent qu'ils sauront garder les places, les mettre en état de défense et qu'ils maintiendront partout l'autorité royale. Dans les villes, on se prépare à soutenir courageusement la lutte; on ferme les brèches des murailles, on fabrique des armes, on les distribue aux habitants; des messagers sont choisis pour servir d'éclaireurs, pour aller aux nouvelles. A toute heure on craint une surprise; il est prudent de se relier aux lieux voisins par de sûres communications[2]. La noblesse n'épargne ni son dévouement, ni ses deniers. Le pays tout entier marche avec elle. Nul ne se dérobe à son devoir.

De quel côté paraîtra l'ennemi, telle est pour tous, en ces jours d'alarmes, l'anxiété sans trêve. Il tombe à l'improviste comme la foudre, il passe comme un torrent. On verra Montgommery ne mettre que neuf jours de Mazères à Navarreins en semant sa route d'incendies et de ruines[3]. Faudra-t-il se soumettre ou se défendre? Les guerres religieuses sont toujours cruelles : malheur à qui résiste, on ne fait guère quartier. Les habitants des villes fortifiées savent que pris d'assaut ils seront égorgés sur le seuil de leurs maisons en flammes. Aussi, le plus souvent on traite avec l'envahisseur, on lui fournit des vivres, on paie ses réquisitions. Pour avoir la vie sauve on accepte les plus lourds sacrifices, et cette résignation n'empêche pas toujours l'insulte et le pillage! A la ville ou la bourgade qui lui ont ouvert ses portes la bande des Religion-

1. Au nombre des gentilshommes Commingeois qui servent le Roi comme capitaines, nous trouvons les Montsérié, les Palatz, les d'Estansan, les Pointis, les Binos de Sarp, les Barbazan, Larboust, Michel, d'Antras, Saint-Paul de Nestier, Gémit de Luscan, etc., etc.

2. *Comptes et délibérations consulaires* de la ville de Montréal de Rivière et autres, fin 1567.

3. Voir, dans la *Revue de Comminges* (4e trimestre 1890), l'intéressant article de M. Baudouin, sur Montgommery à Saint-Gaudens, août 1569.

Digitized by Google

naires laisse la désolation et la famine. D'autre part, les compagnies qui tiennent pour le Roi sont bien forcées de vivre à leur tour sur le pauvre peuple qu'elles protègent. Foulés sans cesse par les incursions des deux partis, les paysans désertent les hameaux, abandonnent leurs champs, se cachent dans les bois, fuyant avec épouvante devant la rapine et les excès de tout genre. A tant de misères s'ajoutent, pour les aggraver, les maladies et la peste. Telle fut la détresse d'une grande partie de la France et de notre province, pendant les guerres de Religion qui durèrent près d'un demi-siècle !

Quand on interroge les archives qui conservent encore des documents publics ou privés sur les événements de cette sanglante époque, quand on lit les correspondances échangées au cours de ces luttes impitoyables où se déchaînent tant de passions et de colères, où s'exercent tant de représailles, il semble que de ces papiers jaunis s'exhale encore vivante l'impression de toutes les terreurs dont les âmes étaient remplies. On sent que les populations s'agitent dans de continuelles angoisses. Elles ne sont jamais sûres si le lendemain les verra vivre ou périr. On se demande comment elles peuvent supporter tant de charges et de souffrances, on se prend d'une grande pitié pour elles, mais en même temps l'on ne saurait trop vivement admirer leur courage et leur patience au milieu de ces effroyables vicissitudes.

Pendant les guerres civiles du XVI^e^ siècle, le pays de Comminges demeura constamment soumis à l'autorité royale et fidèle à la Religion Catholique. Aussi, notre évêque Saint-Gelais de Lansac avait-il le droit de dire plus tard à Henri IV : « Je me glorifie de gouverner un diocèse » bon serviteur de Dieu et du Roi, en lequel hérésie et » rébellion n'ont jamais eu pouvoir de faire brèche ».

Nous publions un peu plus loin trois documents inédits relatifs à la ville de Montréal de Rivière (Monrejeau) et qui datent des derniers mois de l'année 1567.

Digitized by Google

Ils font connaître quelques détails sur la situation d'une petite ville du Comminges au début de la seconde guerre civile.

1° Une lettre des consuls de Montréal au sujet de la nomination d'un capitaine;

2° Une délibération du corps consulaire concernant la garde de la ville;

3° Un fragment des comptes consulaires de décembre 1567, dans lesquels se trouvent consignés le passage et le séjour de certaines compagnies royales, avec l'état des frais qu'elles ont occasionnés.

1° — *Lettre des Consuls de Montréal de Rivière à Mons^r^...* (probablement M. de Bellegarde[1]) *relative à la Commission du Capitaine La Bastide*[2] *nommé gouverneur de la ville* (10 *Octobre* 1567).

« Mon^r^ : Nous avons receue la commission despeschée » à Mons^r^ le cappitaine La Bastide contenant qu'il est » depputé pour la garde de la ville de Montréal avec une » lestre missive. Et tout incontinent avons faict assembler » les principaux des habitants de la dicte ville pour desli- » bérer sur la responce, laquelle commission entendeue » par lesdicts habitants et sauf en tout le bon voulloyr du » Roy, de Monseigneur de Monluc son lieutenant, et » vostre a esté advisé, attendeu qu'en la dicte ville » n'avoyt aulcun doubte d'émocion et que par délibéra- » cion du Conseil gardes avoyent esté mises aulx portes » pour la tuytion de la dicte ville et asseurance des habi-

1. Roger de Saint-Lary de Bellegarde, lieutenant de Monluc, sénéchal de Toulouse, prit part à toutes les guerres civiles du règne de Charles IX dans le Midi. Il fut tué à la bataille d'Arnay-le-Duc, en 1570. Nous supposons que cette lettre lui était adressée, vu que nous trouvons dans une des pièces suivantes qu'il envoyait des commissions aux consuls de Montréal pour l'entretien des compagnies.

2. Le capitaine La Bastide de la suite du comte Brissac, *un bien vaillant gentilhomme mon parent*, dit Monluc, qui lui donna un cheval d'Espagne en témoignage de particulière estime. (Préambule des *Commentaires* de Monluc, t. I^er^, p. 20, et t. III, pp. 222-431, édition publiée par le baron de Ruble pour la Société de l'Histoire de France, 1864.)

Digitized by Google

» tants joinct que le cappitaine de Poëntis, cappitaine » royal institué par le Roy, est ordinairement en nostre » ville[1] nous ayant promis toute faveur, comme ont faict » aussy le cappitaine Montserrier et aultres circom- » boysins, bons et fidèles subjects du Roy[2], qu'il n'estoyt » besoing ni expédient de recervoir forains, tant pour » esviter la folle despence qui s'en pourroyt ensuyvre » que pour ce aussy que nous sommes assez forts et » respondons de la garde de la dicte ville et habitants » pour les tenyr en l'obéyssance du Roy.

» Monsieur, nous prions Dieu vous maintenir en santé » longue et heureuse vie, vous présentons toute obeys- » sance et humble service.

» De Montréal le dixième jour d'octobre 1567.

» Vos amis et serbviteurs,

» Les Consuls de Montréal ».

2° — *Délibération pour la garde de la ville de Montréal de Rivière, du* 12 *Octobre* 1567.

« L'an mil VcLXVII et le XIIe jour d'Octobre, dans la » mayson de la ville assemblé le Conseilh, a esté arresté » ce que s'ensuyt pour le service du Roy, tuytion de » la dicte ville et des habitants affin que la dicte ville soyt » gardée en l'obéyssance du Roy.

» Premièrement, que visite sera faicte des maysons et » habitants pour sapvoir le nombre et quallité tant des » armes que desdicts habitants pour eulx tenir prests » pour le service dudict seigneur Roy, lors qu'ils seront » comandés.

1. La ville de Montréal de Rivière eut, jusqu'à la fin du xvii[e] siècle, des capitaines royaux. Celui dont il est question ici devait appartenir à l'ancienne et noble famille de Saint-Jean de Pointis, possesseurs de la seigneurie de Pointis-Inard, près Saint-Gaudens.

2. Voir, sur le capitaine Montserrier ou Monsérié, dans la *Revue de Comminges*, année 1891, nos deux notices sur le couvent des Augustins de Montrejeau et sur M. de Nestier, écuyer de la grande écurie du rôi Louis XV.

Digitized by Google

» *Item*, qu'il y aura quattre depputés et cappitaines » pour comander et avoyr le soing de la garde de la dicte » ville et fortifficacion des murs d'icelle, et ont esté » només et esleus noble Manald de Michel[1], Gailhard » et Jehan de Lendres[2] et maistre Ramond Ceriros[3], » aulxquels lesdicts habitants obéyront et presteront les » tous serrement d'estre bons, loyaulx et fidelles obéys- » sants au Roy, à la justice de ladicte ville et de suyvre » les dicts depputés pour le dict seigneur à peine de » prison.

» *Item*, les portes seront fermées[4] sauf les deulx » èsquelles seront les gardes, et seront les artissans de » tous harnoys reteneus pour la tuytion de la dicte ville, » pour apprester les armes et en fayre de nouvelles.

» *Item*, seront advisés tous les gens des lieux circom- » boysins d'eulx tenir prests pour le service du dict » seigneur et pour advertir les habitants de ladicte ville » de ce que besoing sera.

» *Item*, lesdicts depputés communyqueront les affayres » aux sieur de Montserrier cappitaine et tous aultres » cappitaines des lieux cirbomboysins.

» *Item*, les frays que faudra fayre seront coutissés et » impousés sur les habitants de la dicte ville et aultres du » ressort suyvant la commission envoyée par le seigneur » de Belleguarda, et pour fayre lesdicts frays, lesdicts » cappitaines pourront prendre argent, vin, blé ou aul- » tres marchandises où bon leur semblera.

1. Michel, maison noble de Montréal de Rivière, citée dans le livre de reconnaissance de 1667. Elle possédait le fief de Paulhiac. Elle s'est éteinte, à la fin du XVII[e] siècle, dans la famille de Rieulle.

2. Lendres, très ancienne famille de Montréal, éteinte au commencement du XVII[e] siècle. Depuis 1400 elle avait donné des consuls, juges, etc.

3. Ramond-Jehan Ceriros, notaire à Montréal de 1550 à 1569. Cette charge fut exercée par ses descendants jusqu'en 1667. A partir de cette date le nom de cette famille disparait.

4. La ville de Montréal de Rivière avait quatre portes : la porte de Saint-Jean ou de l'Église, la porte du Barry ou de l'Horloge, la porte du Moureau, et la petite porte ou Portanet, à côté de la maison de ville et du couvent des Augustins.

Digitized by Google

3° — *Fragment des Comptes Consulaires de Montréal de Rivière* (*Décembre* 1567).

« Despanças faictas pour les compagnyes ayanct séjourné en la ville de Montréal tant à la mayson de Jehan Terrasson consul, que au couvent et aultres lieulx, et de tous aultres frays.

» Et premièrement abons payé au dict Terrasson pour la despança de bouscha du cappitaine Estansan[1], lieutenant port anseigna et aultres souldatz preignant la dicte despança sur le dict Terrasson, la somme de vingt-cinq libres tournoys . . . . . 25 l.

» *Item*, abons payé pour la despança de ses aultres souldatz qui ont séjourné à la mayson de Guilhaumet La Forgua la somme de vingt-trois libres tournoys. . . . . 23 l.

» Plus abons payé pour aultre despança des aultres souldatz que preignent les vivres au couvent tant en pain, vin, molua, boys, mostarda, huylla, espissa, safran, lard, chindou, sal, fuyn pour le chibal dudict cappitaine avec chandellas et aultres chouses nécessaires comme apert par le même, la somme de quatrevingt sept libres tournoys dix-sept souls deulx deniers compris une libre que abons baillée aulx serbviteurs. . . . . 87 l. t. 17 s. 2 d.

» *Item*, quant la reyna de Navarra passa à Montréal, le conseilh arresta[2] que l'on luy bailleroyt fuyn au taux le-

1. Estansan, famille de très ancienne noblesse, qui possédait le fief de ce nom dans la vallée d'Aure. Les d'Estansan sont cités au commencement du xi[e] siècle au nombre des Aurois qui aidèrent Don Sanche Abarca, roi d'Aragon, à chasser les Sarrasins du pays des Quatre-Vallées. (L. d'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, 1854, p. 6. — Conquaré, *Études sur la vallée d'Aure*).

2. C'est le voyage de la reine Jeanne d'Albret, dont parle Bordenave, historiographe de la maison de Navarre, en ces termes :

« Quelque temps après (fin septembre 1567) la royne avec ses enfants eut volonté de

Digitized by Google

» quel abons pris de maistre Britanus et Ramond Johanin,
» aux quels abons payé unze libvres t[s] dix souls. 11 l. 10 s.

» *Item*, abons payé ung sac de avoyne pour ladicte
» Reyna une lifvre t[s] . . . . . 1 l.

» *Item*, achaptaşmes deulx baysaulx de vin que tenoyent
» ung car pour la dicta Reyna aulx moynes de la présente
» villa et Bertrand Espaigno, duquel abons payé tant aulx
» dits moynes que au dict Espaigno dix huit libvres quinze
» souls, et pour ce que la dicta Reyna n'a payé qu'au taux
» du Roy si est perdu la somme de trois lifvres dix souls.
. . . . . 3 l. 10 s.

» *Item*, la dicta Reyna envoya ses forryés et aultres au
» nombre de cinq qui ont lougié chez La Fourgua, et
» comme disent estre leur coustume de ne payer rien de
» leurs despens ont despendus audict sieur La Fourgua
» la somme de cinquante huit souls six deniers et en tout
» pour leurs lougis. . . . . 11 l. 19 s. 4 d.

» *Item*, vint le cappitaine La Bastide en la présente ville
» portant commission de demourer comme cappitaine,
» lequel abons desfrayé de mande du conseilh, par quoy
» avons payé tant pour luy que pour un aultre à chebal
» la somme de une lifvre quatre souls. . . . 1 l. 4 s.

» *Item*, pour ce que le conseilh ordona que nous aurions
» pour cappitaine le sieur de Montserrier lequel porta
» commission et missive de M. de Belleguarda, laquelle
» feust monstrée au conseilh, accompaigné des sieurs de

» visiter son comté de Foix ; mais estant en chemin, à Saint-Gaudens au viscomté de Né-
» bouzan, un gentilhomme du prince de Condé, son beau-frère, la vint advertir que le 28
» septembre qui estoit deux ou trois jours après, ceux de la Religion réformée de France
» pour obvier aux desseins faits pour leur entière ruine estoient contraints pour la seconde
» fois de prendre les armes. Ces nouvelles firent rebrousser chemin à ladite Dame qui
» s'en revint en Béarn avec ses enfants où elle se tint coy durant tous ces troubles sans rien
» remuer n'y altérer, et empescha plusieurs gentilshommes de la Religion réformée de
» prendre les armes cette fois, comme ils en estoyent en volonté. » *(Histoire de Béarn et Navarre*, par Nicolas Bordenave, 1517-1572, p. 139, éd. de la Société de l'Histoire de France.)

Le gentilhomme qui prévint la reine à Saint-Gaudens portait aussi des dépêches de l'amiral Coligny. Jeanne d'Albret traversa donc deux fois Montrejeau. Elle arriva le 3 octobre à Tarbes, d'où elle écrivit à Monluc. *(Archives nationales*, K, 1506, n° 94.)

Digitized by Google

» Palatz[1], et de Sarp[2], qui despandirent la somme de
» deulx libvres t[s] doutze souls six depniers . . . . .
. . . . . 2 l. 12 s. 6 d.

» *Item*, arriba le dict cappitaine Montserrier au dict
» Montréal le VIII de novembre accompaigné du dit sieur
» de Palatz lesquels avons desfrayés qui ont despandu la
» somme de deux libvres deulx soulz quatre deniers com-
» prinse une truyta que envoyasmes au sieur de Belle-
» guarda, cy. . . . . 2 l. 2 s. 4 d.

» *Item*, du consentement du dict conseilh envoyasmes
» le dict sieur de Palatz et le sieur Jehan de Lendres par-
» ler au dict sieur de Belleguarda, et après que feurent
» arrivés despendirent pour ung disner dix soulz, cy . .
. . . . . 10 s.

» *Item*, le XVI de novembre sont arrivés les dicts sieurs
» de Montserrier et Palatz accompaignés de troys aultres
» à chebal et deulx hommes à pied qui ont sopé le soyr et
» déjuné le matin et ont despendu la somme de quatre
» libfvres deulx soulz six deniers. . . . 4 l. 2 s. 6 d.

» *Item*, est arrivée la compaignye de M[r] de Barbazan à
» Montréal pour aller à l'Escaledieu, à laquelle abons
» baillé le sopper à la mayson de Peyrothon, de putaige,
» huyle, pain, fromaige et vin somme en tout. . . . .
. . . . . 10 l. t. 8 s.

» *Item*, est passé à Montréal le cappitaine Sa Roma[3],
» accompaigné de M[r] de Mostajon[4], accompaigné de trente
» souldatz au plus qui ont despandu tant à la mayson de

1. Palatz, famille du Comminges, dont une branche habitait Montréal de Rivière aux XV[e] et XVI[e] siècles. — En 1502, Bertrand de Palatz, archiprêtre de Montréal, fit ériger, par l'évêque de Comminges Gailhard de l'Hôpital, la confrérie dite des Cinq-Plaies, dans l'église du couvent des Augustins de cette ville.

2. Gaspard de Binos, seigneur de Sarp, maréchal des logis de la compagnie du capitaine Arné, puis capitaine, gentilhomme de la suite de M. de Gramont. Il était à côté de Monluc quand celui-ci fut blessé au siège de Rabastens. (*Commentaires* de Monluc, t. III, p. 425, édition de la Société de l'histoire de France.)

3. Sa Roma, nom propre défiguré par la prononciation du patois gascon, et qu'on ne retrouve nulle part. Nous croirions volontiers qu'il signifierait Saint Romain ou Sant-Arrouma, autrement dit Saint-Arroman, nom porté par plusieurs familles du Comminges.

Digitized by Google

» Peyroton Portapan que de Rogier de Noguès la somme » de doutze libvres doulze soulz six deniers . . . . . 12 l. 12 s. 6 d.

» Plus abons payé à Pierre Parda et Guilhamot La » Forgua pour la compaignye dudict Sa Rouma qui ont » despendu la somme de quatre libfvres dix sept soulz six » deniers. . . . . 4 l. 17 s. 6 d.

» *Item*, quant envoyasmes le s^r de Palatz et s^r Jehan de » Lendres parler au sieur de Belleguarda despendirent » une libfvre seitze soulz. . . . . 1 l. 16 s.

» *Item*, le IX de décembre arrivèrent les cappitaines » Montserrier et de Poentis audict Montréal accompaignés » de troys aultres à chebal qui demourèrent tout ledict » jour et despandirent quatre libfvres seitze soulz . . . . . 4 l. 16 s.

» *Item*, le XV du dict moys est arrivé le dict cappitaine » Montserrier accompaigné de six à chebal quant il amena » les Huguenaulx à Montréal, qui despendirent tant luy » que ses souldatz dix lifvres trois soulz six deniers. . . . . 10 l. 3 s. 6 d.

» *Item*, arriva le dict sieur de Montserrier accompaigné » de dix à chebal pour conduire lesdicts Huguenaulx pri- » sonniers à Tholose, qui despandirent la somme de qua- » tre lifvres cinq soulz six deniers. . . . 4 l. 5 s. 6 d.

» *Item*, abons payé pour les despens des dicts Hugue- » naulx demourant au dict Montréal, la somme de dix » lifvres huict soulz comprins chandelles qui s'en brusla » chascune nuict une lifvre . . . . . 10 l. t. 8 s.

» *Item*, maistre Ramond Ceriros est allé à Tholoze du » mandement dudict cappitaine et du mandement du con- » seilh pour fayre rolle du despens qu'a soufferts la con- » trée auquel abons bailé la somme de deulx libvres. 2 l.

1. Le fief de Moustajon dans la vallée de Luchon, marqué encore par une vieille tour, a changé plusieurs fois de maître. Le capitaine dont il s'agit devait être un Binos ou un Fondeville. Cette dernière maison, très ancienne, possédait encore la seigneurie de Moustajon au XVIII^e siècle.

Digitized by Google

» *Item*, abons payé pour quatre trosses de cordes pour » attacher les dicts prisonniers la somme de huict soulz. . . . . 8 s.

» Plus pour les torches qui se sont bruslées la nuict en » allant par la ville, et les tenant aulx portes quant les » gens arrivèrent pour aller à l'Escaladieu la nuict et » aultres nuicts faysant sentinelle la some de troys lib- » vres quatre solz[1]. . . . . 3 l. 4 s.

» *Item*, abons achapté boys et charbon pour tenir à » l'escolla tant haulte que bas et fauguière pour fayre dor- » mir les dicts Huguenaulx, pour la some de deulx libvres » trois solz six deniers. . . . . 2 l. 3 s. 6 d.

» *Item*, le dymansche que fuct faicta monstra allasmes » fayre collation au couvent, despandimes tant pour vin » que pour pain la somme de une libre dix sols. 1 l. 10 s.

» Plus abons payé à maistre Peyrot et son beau frère » pour cinq jours qu'ils ont chevauschié comme commis- » saires à rayson de six solz par chascung trois lifvres. . . . . 3 l.

» *Item*, abons pris de la chaux pour réparer les murail- » les de la ville tant derrière les moynes comme à la » court du seigneur de Montespan, de Guilhamot la For- » gua et Bernard La Salla, la somme de six libvres. 6 l.

» *Item*, le jour que fismes servir les maistres massons, » et nestoyer les fossés baillasmes collation aux dicts » maistres massons et serbviteurs qui demourèrent cinq » jours, et despandirent quatre libvres quatre solz six » deniers. . . . . 4 l. 4 s. 6.

» *Item*, abons fait accostrer les ponts de la présente

1. Une bande de Huguenots et d'aventuriers s'était emparée de l'abbaye de l'Escaledieu. Géraud de Monserié, le sire de Tilhouse et d'autres capitaines du pays reprirent l'abbaye après une lutte opiniâtre. A la requête d'Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre (14 décembre 1567), les Religionnaires faits prisonniers furent envoyés à Toulouse sous la conduite du capitaine Monsérié. Les comptes consulaires relatent le passage et le séjour de ces prisonniers à Montréal de Rivière.

(Voir les *Huguenots en Bigorre*, Archives historiques de la Gascogne, fascicule IV.)

Digitized by Google

» ville tant de la porte du Moureau que de S. Jehan, et » nous abons fourny, sans ce que La Forgua a fourny, la » somme de unze libvres . . . . . 11 l.

» *Item*, abons faict faire une porta à la porte du Barry » qu'avons payé pour le boys de coraou la somme de qua- » tre libvres six solz. . . . . 4 l. 6 s.

» *Item*, au maistre que a faicta la dicta porta abons » payé une libvre quatre solz. . . . . 1 l. 4 s.

» *Item*, abons achepté de Gramond Bonnecarrère et de » Bertrand La Salla boys pour accotrer les ponts, la » somme de cinq libvres. . . . . 5 l.

» *Item*, aulx maistres pour copper les palançons pour » les dicts ponts, sans comprendre ce que La Forgua a » forny, deulx libvres . . . . . 2 l.

» *Item*, abons payé pour une porta et le portant inclus » au maistre qui les a faictes deulx libvres dix solz. . . . . 2 l. 10 s.

» *Item*, abvons faict fayre une clef pour le portanet au » sieur Faure de Villeneuve de laquelle abvons payé seize » sols huict deniers. . . . . 16 s. 8 d.

» *Item*, pour les cuvilhes desdicts ponts, tant pour fer- » rer les palançons que pour le hault desdicts ponts, » avons payé comprins la costraddura de la serrulha du » portanet la some de une lifre quatre solz. . 1 l. 4 s.

» *Item*, à maistre Hugues Subiragne et son fils pour » avoyr faict lesdicts ponts du Moreau et de S. Jehan » abvons payé pour la main d'œuvre la somme de sept » lifvres. . . . . 7 l.

» *Item*, abvons pris de Jehan Terrasson et de Ramond » Jehanin unze livres podre pour bailler aulx souldatz » qui alloyent à l'Escaladieu et à Tholose pour y conduire » les prisonniers, de laquelle abvons payé six libvres dix » huict solz. . . . . 6 l. 18 s.

» *Item*, abvons fourny au temps que les gardes fesoyent » le guect la somme de six libvres doulze solz. 6 l. 12 s.

Digitized by Google

» Plus abvons fourny au laqué de M. le lieuctenant Ros
» quant feust aulx Estats de Gymont une paire de soliers
» que valent quinze solz. . . . . 15 s.

» *Item*, abvons payé au Roy nostre sire, aux Recep-
» teurs messires de Gélibert et Serizier comme appert
» par les mandes la somme de six cents nonante sept
» libvres doulze sols. . . . . 697 l. 12 s.

. . . . . .

. . . . . .

Ici finit le fragment des Comptes consulaires de Montréal de Rivière du mois de décembre 1567, dont les pages froissées et déchirées ont été retrouvées par nous au milieu de vieux papiers mis au rebut. Les pièces précédentes étaient enfouies dans une cheminée dont elles devaient allumer les feux!

Les documents que nous publions aujourd'hui ne présentent qu'un intérêt certainement restreint, mais toute pièce authentique a sa valeur. La découverte de la moindre épave de nos archives locales doit augmenter les regrets que nous fait éprouver la perte de tous les titres soigneusement accumulés par nos pères, et dont la conservation aurait été si précieuse pour les Annales de notre pays.

Baron de Lassus.

Digitized by Google

POÉSIE

EN FACE DES PYRÉNÉES

On sait que notre Revue est ouverte à toute composition littéraire, jugée digne d'y figurer, en vers comme en prose, sur un sujet commingeois ou se rattachant directement au Comminges.

Ainsi en est-il du poème de M. l'abbé Ferrand, de l'Académie de Bordeaux, dont se firent applaudir la verve ingénieuse et les vers étincelants, au cloître de Saint-Bertrand comme à Luchon, les 5 et 6 septembre derniers.

Ce poème « EN FACE DES PYRÉNÉES, *impressions d'un Gascon* », fut lu à la brillante réunion du 6 au soir. Il avait été composé à cette occasion, grâces à la faconde de l'auteur [1]. Nous en extrayons, comme intéressant plus spécialement notre région, « le chant » qu'on lira plus loin.

Qu'on nous permette de consacrer quelques lignes au poète, qui appartient désormais à notre Société comme membre libre. Ce sera la consécration du « droit de cité » que nous avons été heureux de lui conférer.

M. l'abbé Ferrand n'a pas seulement conquis la notoriété par sa réponse victorieusement spirituelle au chansonnier Gustave Nadaud qui avait osé persifler notre sacro-sainte Garonne :

Si la Garonne avait voulu,
Semblez-vous dire, Lanturlu,
On ne verrait au monde qu'elle !
Si la Garonne avait voulu ?
Mais... elle serait telle quelle !

On lui doit plusieurs poèmes, les uns comme celui intitulé *A mon Clocher* qui tiennent de l'ode et de l'idylle, les autres, aux vers toujours magistralement frappés, témoignent d'une inspiration aussi puissante qu'élevée : *Rolandin*, une légende du moyen âge ; *la Légende de Durandal* ; *la Sœur de Charité*.

La Légende de Durandal — où les curieuses recherches

1. Voir *Revue de Comminges*, 1892, p. 196.

Digitized by Google

de l'antiquaire et les fines ciselures du styliste ne gênent en rien mais plutôt provoquent et servent le souffle enthousiaste du poète — fut présentée, en partie, aux Jeux Floraux et publiée dans le Recueil de 1881.

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter au distingué secrétaire perpétuel de l'Académie toulousaine ce passage de son rapport sur cette remarquable poésie. Voici comment s'exprimait à son sujet, M. F. de Rességuier:

« ... Par les souvenirs épiques qu'évoque M. A. Ferrand, professeur au petit séminaire de Bordeaux, par les grandes figures qu'il met en scène, par sa forme magistrale et sa coupe savante, cette composition attirait le regard. Bien composée, bien divisée, ornée de recherches archéologiques et d'inventions romanesques, équilibrée avec art et placée dans ce cadre solennel du cycle carlovingien que M. Henri de Bornier a eu récemment le talent de rajeunir, c'était un morceau friand et une véritable pièce de concours destinée à amorcer des académiciens. »

La Sœur de Charité fut couronnée au concours des Jeux Floraux de 1882[1].

« Il fallait, disait le rapporteur M. le C^te^ de Toulouse-Lautrec, pour parler de la Sœur de Charité, une poésie saine, robuste, simple et élevée tout ensemble. C'est le propre de ces grandes âmes de répandre autour de leur sérénité la force et la joie. » M. Ferrand s'est tenu à la hauteur de son sujet, et l'éminent critique actuel, M. Jules Lemaitre, ne démentirait pas le jugement porté sur le poète aquitain par nos littérateurs toulousains, dont l'un ajoute: « On sait par d'autres ouvrages de M. Ferrand tout ce qu'il a de verve et de vigoureux entrain. » Mais il a aussi la note délicate, gracieuse et fraiche, comme il l'a prouvé dans diverses poésies de circonstance qui ornent les albums de quelques amis.

Après ses succès aux Jeux Floraux et à la suite d'un concours, la Société des Langues romanes, dont le siége est à Montpellier, lui décerna une médaille d'argent pour une charmante odelette, *La caoussoun dou Roussinoun*.

Ne devions-nous pas, en faisant plus complétement connaitre de nos confrères M. A. Ferrand, lui souhaiter ainsi la bienvenue parmi les membres de la Société des études, qui a été si heureuse de se l'agréger?

Alphonse Couget.

1. Le même sujet, nous aimons à le rappeler, fut aussi traité avec talent par un de nos éminents et toujours regrettés compatriotes, M. Lapène, lauréat et Maitre-ès-Jeux Floraux, avocat très distingué, maire et député de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

« DIS MONTIBVS »
(Inscription païenne de la Vallée d'Aure).

IV

OU L'AUTEUR NE COMPARE PLUS

Nous ne comparons plus. Il est,
Au dire du grand Michelet,
Des gloires dont les Pyrénées
Seules — oui, seules, s'il vous plaît —
Seules, par Dieu sont couronnées.

Gloires uniques ! — Je serais
Peu chrétien, encore moins prêtre,
Si parmi tant d'autres attraits
Dont te para mon divin Maître,
O Pays si simple et si grand,
Je n'assurais le premier rang
A cette faveur signalée
Qui te valut l'honneur si doux
De contempler à deux genoux
La Vierge-Mère immaculée !
Oh ! je sais bien : de loin, on est
Esprit fort, et l'on rit tout net
Du miracle, et l'on se rengorge ;
Mais que l'on vienne voir un peu,
Histoire de s'en faire un jeu :
Le divin vous « prend à la gorge »,
On pleure, et... l'on croit au bon Dieu !

Gloires uniques ! — A cent lieues
De l'Océan, les vagues bleues
Viennent baiser en souriant
Les pics dressés vers l'Orient,
Tandis qu'au couchant, l'Atlantique,
De ses flots verts, impatient,
Bat les pieds du mont cantabrique.
Puis, de l'un à l'autre versant,
Quel contraste ! Là, c'est l'Afrique :
Sous un soleil éblouissant,
La neige et les glaciers flamboient,
Et, sur un ciel bleu vif, rougeoient
Les sierras aux couleurs de sang ;
Ici, vers notre France, austères,
S'élèvent les monts solitaires,
Les rocs au sombre coloris ;
Et les bois en amphithéâtre,
Et les pâturages fleuris,
Et les gaves, joyeux cabris,
Glissent vers la plaine bleuâtre
Qui se perd à l'horizon gris.

Digitized by Google

Gloires uniques ! — Gavarnie,
Bielsa, Troumouse, Barrosa,
Où, pris d'une étrange manie,
Dans un cauchemar d'insomnie,
Le Père des Titans osa,
Roulant des strates concentriques,
En cirques fantasmagoriques
Etager des gradins géants ;
Où, non loin des gouffres béants,
Au grondement des avalanches,
Aux embruns des cascades blanches,
Le poing fièrement sur les hanches,
Camperait, comme au bon vieux temps,
Un peuple immense de Titans !

Gloire unique ! — Les eaux thermales,
Comme d'un cratère qui bout,
Jaillissent ici, là, partout,
De mille veines minérales.

Que de stations sans rivales !

Bigorre, qui fut si connu
Des riches de la vieille Rome ;
D'où, plus tard, tout bon gentilhomme
Se targuait d'être revenu ;

Eaux-Bonnes, où tant de malades
Coururent toujours ; où, jadis,
Nombre d'aventuriers hardis,
Venaient, à force de rasades,
Se guérir des arquebusades ;

Eaux-Chaudes, où le Vert-Galant,
Après des excès... d'ascétisme,
S'en vint, plus d'une fois, dolent,
Tremper son royal rhumatisme ;

Cauterets, où dansait en rond,
Avec les Dames de sa suite,
La trop aimable Marguerite,
Qui narrait, là, non sans mérite,
Les Contes de l'*Heptaméron ;*

Barège, le rude Barège
Pris d'assaut, l'hiver, par la neige,
Mais digne de son grand renom ;
Barège, où, sans pompeux cortège,
Se délassait la Maintenon ;

Capvern, Ussat, Ax, Amélie,
Luz, Saint-Sauveur, Aulus, Salie,

Digitized by Google

Sans compter les *et cœtera*...
Mais, aille y boire qui voudra,
Y prenne qui voudra la douche :
Pour moi qui te gardais ici,
O Luchon ! pour la bonne bouche,
C'est chez toi que je veux aussi
M'arrêter, c'est par toi que j'ose
Couronner cette apothéose :

Dans ton écrin d'azur et d'or,
Blottie au pied du mont bleuâtre,
Si doux sont tes yeux, quand tout dort
Sous le soleil de Messidor,
O Perle fine aux tons d'albâtre !...
Dans ton val, au creux de ton nid,
Descendent du ciel infini
Des brises vives, dont les ailes
Rasent les neiges éternelles ;
Autour de toi, des noirs sapins,
Des fleurs à l'odorant calice,
De l'eau qui bout, du flot qui glisse
S'exhalent des parfums divins
Que l'on aspire avec délice ;
Les cerveaux maladifs, vibrant
Sous le coup d'archet des névroses,
Cèdent au charme pénétrant
De tes sources et de tes roses,
Et les esprits les plus moroses
S'illuminent, en respirant
Ton air subtil et transparent !
Bref, lorsqu'à la coupe du rêve,
Dans l'idéal vallon du Lys,
On a bu les calmes oublis,
Ah ! que l'on trouve l'heure brève !
On rend grâce alors, ô Luchon,
A cet antique dieu *Lixon*,
Dont les vieilles filles romaines
Invoquaient le nom respecté,
Et qui, bon aux douleurs humaines, —
Encor qu'il n'ait point existé, —
Renouvelait en un été,
Souvent en deux ou trois semaines,
Et la Jeunesse, et la Santé !

A. FERRAND.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNEE 1892

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

- ○ Vent faible.
- ⊙ Vent assez fort.
- ◐ Vent fort.
- ⊖ Vent très fort.
- € Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois janvier 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	729.6	15.2	2.3	8.7	55	3	"	nord-ouest	assez fort
2	732.8	9.2	4.1	6.6	72	3	42	nord-ouest	id.
3	729.6	9.0	-6.8	1.1	65	1	"	sud-est	id.
4	726.1	9.0	-1.6	3.5	85	5	4	nord-ouest	id.
5	731.0	2.1	-3.6	-0.7	47	4	"	nord-ouest	id.
6	727.7	9.1	-5.5	1.8	46	4	"	sud-ouest	id.
7	725.2	12.2	2.0	7.1	48	3	"	sud-ouest	id.
8	722.2	9.0	-1.5	3.8	60	4	"	nord-ouest	id.
9	715.1	9.6	-0.8	4.4	72	4	40	sud-est	faible
10	715.3	6.8	-2.5	2.1	56	5	56	nord-ouest	assez fort
11	717.2	6.5	-2.0	1.1	69	5	75	sud-est	id.
12	713.6	5.5	1.5	3.5	86	4	"	sud-est	faible
13	709.5	11.8	3.0	7.4	68	5	"	nord-ouest	assez fort
14	715.9	2.0	0.0	1.0	94	5	"	sud-ouest	id.
15	717.8	5.0	0.5	2.7	82	5	49	sud-ouest	id.
16	713.4	10.0	2.0	6.0	50	4	52	sud-est	id.
17	712.0	14.2	1.0	7.6	45	3	8	sud-est	id.
18	717.0	18.0	1.2	9.6	83	5	"	sud-est	id.
19	721.1	9.0	4.5	6.7	81	5	"	nord-ouest	id.
20	719.8	10.2	0.0	5.1	70	3	85	sud-est	id.
21	722.4	13.0	1.5	7.2	53	3	"	sud-est	id.
22	731.0	15.1	5.2	10.1	72	5	"	nord-ouest	id.
23	732.1	16.0	0.0	8.0	49	0	"	nord-ouest	id.
24	732.0	12.8	5.3	9.1	70	4	"	sud-est	id.
25	733.2	14.2	6.2	10.2	80	5	"	nord-ouest	assez fort
26	738.9	5.2	1.5	3.2	70	2	11	nord-ouest	assez fort
27	737.0	7.5	-3.2	2.1	58	1	48	nord-ouest	assez fort
28	739.2	8.0	1.5	4.7	62	4	"	nord-ouest	fort
29	743.4	9.8	-2.0	3.9	41	3	6	sud-ouest	assez fort
30	742.0	12.0	1.5	6.7	63	2	"	nord-ouest	id.
31	738.4	14.9	3.5	9.2	91	5	"	sud-est	id.
Totaux	22.501.3	311.9	18.8	16.5	2043				
Moyenne	725.8	10.1	0.6	5.3	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de février 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	726.8	14.0	-2.6	6.3	52	3	"	nord-ouest	assez fort
2	722.8	18.0	2.5	10.2	80	5	75	sud-ouest	fort
3	717.4	10.2	1.8	6.0	87	5	135	nord-ouest	id.
4	727.6	7.0	0.0	3.5	89	5	145	sud-ouest	id.
5	731.6	11.2	3.8	7.5	76	5	76	sud-ouest	id.
6	734.0	11.8	9.2	10.5	96	5	125	sud-ouest	id.
7	735.1	12.1	7.8	10.0	86	5	22	sud-ouest	id.
8	734.3	10.2	5.8	8.0	70	5	23	sud-ouest	id.
9	732.2	13.0	4.8	8.9	76	5	9	nord-ouest	id.
10	735.0	7.0	0.0	3.5	45	4	48	sud-ouest	id.
11	735.8	7.8	-1.5	3.2	37	4	13	nord-ouest	id.
12	734.9	9.0	-0.4	4.3	60	3	"	nord-ouest	assez fort
13	735.1	9.3	-1.5	3.9	93	5	"	nord-ouest	assez fort
14	733.8	5.2	1.0	3.1	55	5	"	sud-ouest	faible
15	722.0	6.3	-5.1	0.5	60	0	4	sud-est	assez fort
16	715.0	10.5	-2.0	4.3	55	3	"	sud-est	assez fort
17	714.6	14.0	2.0	8.0	80	4	"	nord-ouest	fort
18	713.6	5.5	-5.0	0.2	47	5	33	sud-est	faible
19	704.0	6.1	-1.8	2.1	72	4	7	sud-est	faible
20	715.2	16.1	-1.2	7.4	43	0	"	sud-est	faible
21	712.0	15.9	4.2	10.0	65	5	14	sud-est	assez fort
22	718.5	14.1	0.0	7.6	51	0	"	sud-est	assez fort
23	720.0	16.5	-1.5	7.5	70	5	24	nord-ouest	faible
24	723.4	12.0	-1.8	5.1	40	0	"	sud-est	id.
25	723.5	15.5	1.8	8.6	32	3	38	sud-est	id.
26	728.0	16.4	-1.0	7.7	45	1	"	sud-est	assez fort
27	719.4	14.3	0.0	7.2	74	5	"	sud-est	faible
28	720.2	13.0	-1.0	6.5	62	1	"	sud-est	faible
29	722.0	17.2	0.8	9.0	48	5	"	sud-est	faible
Totaux	21.007.8	339.2	17.9	180.6	1846				
Moyenne	724.4	11.7	0.6	6.2	64				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mars 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	722.0	12.5	2.5	7.0	61	5	6	nord-ouest	assez fort
2	721.9	6.0	3.8	4.9	57	5	14	sud-ouest	faible
3	720.1	7.3	-3.0	2.1	51	5	"	nord-ouest	assez fort
4	725.5	2.5	-4.6	-1.1	66	5	6	nord-ouest	id.
5	728.0	4.0	-9.5	-2.8	42	2	"	sud-est	faible
6	719.0	5.5	-5.8	0.0	43	3	"	sud-est	assez fort
7	713.0	8.2	0.0	4.1	89	5	35	sud-est	faible
8	713.9	10.0	2.2	5.1	71	2	"	sud-est	id.
9	721.8	14.6	3.2	8.9	88	5	15	sud-ouest	assez fort
10	722.3	8.5	-1.6	3.4	79	5	32	sud-ouest	faible
11	720.7	7.0	0.0	3.5	40	5	95	nord-ouest	assez fort
12	714.1	8.0	-3.6	2.2	78	5	67	sud-est	faible
13	708.1	13.5	3.2	8.3	52	4	95	sud-est	assez fort
14	715.8	14.5	0.0	7.2	59	5	72	nord-ouest	fort
15	729.0	12.0	3.3	7.7	45	2	26	nord-ouest	id.
16	733.3	15.0	4.3	9.7	50	1	"	nord-ouest	assez fort
17	732.7	18.2	0.0	9.1	42	0	"	nord-est	faible
18	729.8	21.2	2.1	11.6	40	0	"	nord-est	id.
19	725.3	21.8	2.5	12.1	41	0	"	nord-ouest	id.
20	728.2	21.0	2.1	11.5	44	1	"	sud-est	id.
21	736.0	20.0	2.0	11.0	49	3	"	sud-est	id.
22	733.8	21.0	2.9	12.0	40	1	"	sud-est	id.
23	729.5	21.9	4.3	13.1	90	5	19	nord-ouest	id.
24	726.2	15.3	2.7	9.0	67	5	9	sud-est	id.
25	724.0	18.2	3.8	11.0	45	2	"	sud-est	assez fort
26	723.0	21.3	4.2	12.7	40	2	"	sud-est	faible
27	721.6	22.1	5.2	13.6	43	3	"	sud-est	id.
28	721.8	22.2	5.9	14.0	85	5	"	nord-ouest	assez fort
29	729.0	11.1	-1.2	4.9	94	5	"	nord-ouest	fort
30	724.2	2.0	-3.2	-0.6	76	5	205	nord-ouest	faible
31	730.3	8.0	-2.3	2.8	61	4	8	sud-est	id.
Totaux	22.444.2	414.4	25.4	218.	1851				
Moyenne	724.0	13.4	0.8	7.1	61				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'avril 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	731.6	13.2	0.0	6.6	52	3	"	nord-ouest	faible
2	728.1	15.7	2.0	8.9	58	2	"	sud-est	id.
3	729.8	17.2	4.3	10.8	63	2	"	nord-ouest	id.
4	730.5	20.5	5.0	12.7	48	1	"	nord-est	id.
5	725.8	25.0	4.2	14.6	42	2	"	sud-est	id.
6	722.4	24.0	4.0	12.5	43	3	"	sud-est	id.
7	721.7	22.2	6.0	14.1	75	4	12	nord-ouest	id.
8	721.2	22.5	5.2	13.8	69	2	29	sud-est	id.
9	720.2	22.9	5.6	14.3	39	2	"	sud-est	id.
10	722.6	24.0	6.8	15.4	46	3	"	sud-est	id.
11	721.8	22.0	4.7	13.3	45	4	"	sud-est	id.
12	718.2	15.1	4.3	9.7	60	5	45	nord-ouest	id.
13	716.9	15.5	8.3	11.9	73	5	105	sud-ouest	fort
14	718.8	19.1	3.8	11.4	44	5	"	sud-est	assez fort
15	723.0	11.1	4.3	7.7	55	3	96	nord-ouest	id.
16	721.0	14.9	4.5	9.7	90	5	6	sud-ouest	id.
17	723.2	12.1	1.2	6.6	40	3	56	sud-ouest	id.
18	732.0	10.1	1.5	5.8	60	5	13	sud-ouest	id.
19	733.0	9.2	1.4	5.3	55	5	23	sud-ouest	id.
20	738.4	10.8	-1.8	4.5	57	1	25	nord-ouest	id.
21	736.5	18.3	-2.0	8.1	33	1	"	sud-est	faible
22	736.8	19.9	4.8	12.3	48	3	"	sud-est	id.
23	737.0	19.5	9.8	14.6	48	1	"	sud-est	id.
24	734.3	23.6	7.4	15.5	45	1	"	nord-ouest	id.
25	730.2	21.8	5.3	13.5	49	1	"	nord-ouest	id.
26	726.8	13.2	8.4	10.8	65	4	"	nord-ouest	assez fort
27	725.5	16.0	5.0	10.5	55	5	133	nord-ouest	faible
28	726.0	14.8	5.2	10.0	48	5	"	nord-ouest	assez fort
29	728.2	14.0	3.8	8.9	47	5	14	sud-ouest	id.
30	728.0	6.5	5.0	5.7	91	5	58	nord-ouest	id.
Totaux	21.809.5	510.7	128.0	319.5	1623				
Moyenne	726.9	17	4.3	10.6	54				

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mai 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	727.9	10.5	3.2	6.8	53	4	70	nord-ouest	assez fort
2	719.2	15.0	-2.0	6.5	36	2	25	sud-est	faible
3	714.5	18.0	5.1	11.6	54	3	"	sud-ouest	assez fort
4	719.4	20.4	5.0	12.7	50	2	"	sud-est	id.
5	725.4	18.5	6.2	12.3	46	4	25	nord-ouest	faible
6	727.0	16.0	4.1	10.0	59	5	14	nord-ouest	assez fort
	730.8	16.4	5.2	10.8	45	3	23	nord-ouest	id.
8	728.9	17.0	0.0	8.5	34	0	"	sud-est	id.
9	726.6	23.2	-1.8	12.5	33	0	"	sud-est	id.
10	726.6	24.5	7.2	15.8	39	1	"	nord-ouest	id.
11	729.0	23.5	6.0	14.8	40	4	"	nord-ouest	id.
12	731.2	21.6	10.1	15.9	52	4	20	nord-ouest	faible
13	731.9	21.0	9.8	15.4	70	5	55	sud-ouest	assez fort
14	732.0	22.5	9.3	15.9	56	3	"	nord-ouest	id.
15	731.8	24.5	10.1	17.3	46	3	"	nord-ouest	faible
16	731.0	20.3	8.2	14.2	28	5	"	nord-ouest	assez fort
17	731.0	15.2	6.1	10.6	40	5	6	nord-ouest	id.
18	732.7	21.2	8.2	14.7	33	0	"	sud-est	id.
19	734.1	26.1	6.2	16.2	18	0	"	nord-ouest	faible
20	734.6	26.5	7.3	16.9	27	0	"	nord-ouest	id.
21	732.0	22.0	10.1	16.1	43	0	"	sud-est	id.
22	726.5	27.0	12.1	19.5	24	3	"	sud-est	id.
23	731.0	28.5	5.7	16.9	19	5	125	sud-est	id.
24	732.8	28.2	9.2	18.7	27	2	"	sud-est	assez fort
25	724.9	29.0	10.5	19.8	20	1	"	sud-est	id.
26	723.0	31.8	12.2	22.0	22	4	"	sud-est	id.
27	722.5	23.2	13.2	18.2	30	5	"	sud-est	id.
28	728.0	27.0	14.1	20.5	22	5	"	sud-est	faible
29	733.0	23.0	10.1	16.5	24	3	312	sud-est	id.
30	731.2	27.0	7.4	17.2	25	0	"	sud-est	id.
31	728.0	29.0	10.8	19.9	24	3	"	sud-est	id.
Totaux	22.578	697.6	233.5	464.7	1139				
Moyenne	728.3	22.5	7.5	15.	37				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juin 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	729.9	28.8	14.0	21.4	56	4	140	nord-ouest	faible
2	728.0	28.0	11.8	19.9	50	4	"	sud-est	id.
3	729.5	30.0	14.1	22.1	47	2	"	sud-est	id.
4	733.3	28.1	11.0	19.5	80	5	95	sud-est	id.
5	734.0	22.5	10.8	16.6	50	3	"	sud-ouest	id.
6	735.0	24.1	9.8	17.1	65	5	"	sud-ouest	id.
7	731.5	23.8	10.0	16.9	37	0	"	sud-ouest	id.
8	729.0	26.1	9.2	17.6	55	1	"	sud-ouest	id.
9	728.6	27.5	10.2	18.8	32	2	"	sud-ouest	id.
10	729.0	28.7	12.4	20.5	45	3	"	nord-ouest	id.
11	727.2	26.0	15.1	20.6	57	5	"	nord-ouest	id.
12	725.5	29.9	14.3	22.1	57	4	"	nord-ouest	id.
13	725.0	27.3	12.3	19.8	50	2	75	sud-est	id.
14	724.3	30.4	15.0	22.7	60	3	135	sud-ouest	id.
15	725.0	23.0	12.1	17.5	84	5	105	sud-ouest	id.
16	729.8	20.8	10.8	15.8	50	4	45	sud-ouest	id.
17	732.0	18.3	13.0	15.6	51	5	"	sud-ouest	id.
18	731.6	21.6	11.3	16.4	56	3	"	sud-ouest	id.
19	729.7	20.8	11.0	15.9	46	3	"	sud-ouest	id.
20	729.0	23.2	10.1	16.6	50	4	"	nord-ouest	id.
21	730.8	21.0	12.3	16.7	51	3	41	sud-est	id.
22	729.0	27.5	14.5	21.0	52	1	"	sud-est	id.
23	727.1	30.3	16.9	23.6	63	4	"	nord-ouest	id.
24	730.0	27.3	15.0	21.1	67	5	9	sud-est	id.
25	734.0	25.1	14.8	20.0	52	3	145	sud-ouest	assez fort
26	735.1	26.7	15.2	21.1	55	2	"	nord-ouest	faible
27	733.2	30.0	11.4	20.7	45	0	"	sud-est	id.
28	735.3	35.0	16.1	25.5	39	0	"	sud-est	id.
29	735.5	37.0	17.2	27.1	83	5	"	nord-ouest	id.
30	736.6	22.3	15.1	18.7	64	5	8	nord-ouest	id.
Totaux	21.913	791.	387.	589.	1609				
Moyenne	730.4	26.4	12.7	19.5	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juillet 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	735.2	26.1	14.8	20.4	37	0	"	sud-est	faible
2	729.6	30.5	12.1	21.3	35	0	"	nord-est	assez fort
3	729.8	33.1	13.0	23.0	35	5	"	nord-est	faible
4	732.2	24.2	15.1	19.6	83	5	4	nord-ouest	id.
5	732.5	25.1	16.3	20.7	55	3	70	sud-est	id.
6	735.1	28.2	15.8	22.0	71	5	6	nord-ouest	assez fort
7	732.3	28.0	16.3	22.1	40	0	"	nord-ouest	faible
8	734.0	31.2	17.0	24.0	62	5	"	nord-ouest	id.
9	731.9	29.2	18.2	23.7	50	2	"	sud-est	id.
10	732.0	30.2	16.4	23.3	57	3	"	nord-ouest	id.
11	732.7	34.1	16.3	25.2	39	1	8	sud-est	id.
12	726.0	36.0	15.2	25.6	50	5	35	sud-ouest	assez fort
13	725.9	24.8	14.5	19.6	40	5	"	nord-ouest	id.
14	730.1	23.2	16.1	19.7	45	5	42	nord-ouest	id.
15	730.9	25.2	15.8	20.5	45	3	"	nord-ouest	faible
16	723.0	30.5	15.6	23.1	33	2	"	nord-ouest	id.
17	724.8	31.2	16.3	23.7	78	5	80	nord-ouest	id.
18	730.5	22.5	9.2	15.8	47	5	60	nord-ouest	id.
19	731.9	23.8	15.3	19.5	46	4	"	nord-ouest	fort
20	729.7	23.8	13.6	18.7	53	5	"	sud-ouest	id.
21	732.8	20.1	12.3	16.2	49	4	45	nord-ouest	id.
22	731.0	22.5	9.5	16.0	40	1	"	sud-est	faible
23	731.0	26.5	9.1	17.8	31	0	"	sud-est	id.
24	729.6	33.0	12.2	22.6	22	1	"	sud-est	id.
25	726.0	35.0	10.2	22.7	35	3	"	sud-est	assez fort
26	727.0	34.5	16.5	25.5	52	3	"	nord-ouest	faible
27	727.0	30.5	16.4	23.4	46	1	"	sud-est	id.
28	729.4	33.1	15.3	24.2	44	1	"	sud-est	id.
29	731.0	34.3	18.2	23.6	62	2	"	sud-est	id.
30	731.7	28.0	18.9	23.4	60	5	"	sud-est	id.
31	730.8	25.7	18.6	22.1	68	5	"	nord-ouest	id.
Totaux	22.627	884.	46.0	67.1	1530				
Moyenne	729.8	28.5	14.8	21.6	48				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'août 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	737.2	23.1	14.1	18.6	78	5	68	nord-ouest	assez fort
2	736.5	21.0	16.2	18.5	86	5	46	nord-ouest	id.
3	736.8	21.8	15.1	18.4	57	3	9	nord-ouest	id.
4	735.1	26.5	18.0	22.2	37	2	"	sud-est	faible
5	736.0	28.0	17.0	22.5	48	2	"	nord-ouest	assez fort
6	737.7	27.9	17.1	22.5	47	2	"	nord-ouest	id.
7	736.6	29.1	17.3	23.2	40	1	"	nord-ouest	faible
8	729.3	32.0	16.5	24.2	64	2	"	nord-ouest	id.
9	730.1	28.2	17.0	22.6	76	5	65	nord-ouest	id.
10	732.8	21.1	16.3	18.7	71	5	266	nord-ouest	id.
11	733.3	24.7	16.2	20.4	53	4	8	nord-ouest	assez fort
12	731.9	28.1	13.2	20.6	41	1	"	sud-est	faible
13	730.1	33.0	15.1	24.1	33	0	"	sud-est	id.
14	731.6	34.8	17.2	26.0	67	0	8	sud-est	id.
15	731.8	35.5	17.0	26.2	41	0	"	sud-est	id.
16	732.1	35.8	18.6	27.1	32	1	"	sud-est	id.
17	731.2	40.0	19.5	29.7	41	0	"	sud-est	id.
18	725.8	37.0	17.6	27.3	20	0	"	sud-est	id.
19	725.7	36.0	18.1	27.0	58	4	19	nord-ouest	id.
20	733.9	22.4	15.2	18.8	32	4	30	nord-ouest	assez fort
21	733.1	25.5	12.8	19.1	33	0	"	sud-est	id.
22	726.5	31.0	15.2	23.1	22	0	"	sud-est	faible
23	726.3	33.4	15.5	24.4	58	5	"	sud-est	id.
24	724.9	24.5	15.0	19.8	90	5	430	sud-ouest	id.
25	732.0	18.3	13.0	15.6	65	5	265	nord-ouest	id.
26	734.1	24.2	10.0	17.1	48	1	"	nord-ouest	id.
27	731.8	24.0	12.8	18.4	56	1	"	sud-est	id.
28	727.8	30.2	12.8	21.5	35	1	"	sud-est	id.
29	725.0	31.0	15.8	23.4	45	0	"	sud-est	id.
30	726.3	32.5	15.0	23.8	41	0	"	sud-est	id.
31	730.2	29.7	16.0	22.8	69	5	17	nord-ouest	id.
Totaux	22.673.	890.	484.	687.	1584				
Moyenne	731.4	29.	15.6	22.3	51				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de septembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	736.3	19.5	15.0	17.2	76	5	50	sud-est	calme
2	732.5	22.2	11.0	16.6	54	5	"	id.	faible
3	728.0	23.1	19.5	21.3	66	5	"	nord-ouest	assez fort
4	732.7	21.2	11.8	16.5	55	3	90	nord-ouest	id.
5	736.6	17.4	10.0	13.7	45	3	61	nord-ouest	id.
6	734.0	19.3	6.1	12.7	43	0	"	ouest	faible
7	732.9	19.2	7.2	13.2	49	0	"	nord-ouest	assez fort
8	734.4	17.0	12.1	14.5	75	5	"	nord-ouest	fort
9	728.9	18.1	12.0	15.1	88	5	"	nord-ouest	id.
10	734.0	21.0	13.1	17.1	42	3	26	ouest	faible
11	735.0	24.1	10.2	17.1	47	0	"	sud-est	id.
12	732.8	28.7	10.0	19.3	43	0	"	sud-est	id.
13	730.2	30.1	12.1	21.1	31	0	"	nord-est	id.
14	732.7	21.4	16.2	18.8	68	5	9	nord-ouest	calme
15	730.3	24.1	16.0	20.0	64	3	4	sud-est	assez fort
16	728.2	27.2	15.1	21.1	49	3	"	sud-est	id.
17	732.3	28.2	13.8	21.0	40	2	"	sud-est	faible
18	732.7	29.1	14.0	21.5	48	3	"	sud-est	id.
19	732.2	30.9	13.3	22.1	54	1	"	sud-est	id.
20	733.0	26.8	14.2	20.5	97	5	"	sud-est	id.
21	732.8	28.0	17.3	22.7	64	5	"	sud-est	id.
22	733.1	26.1	16.0	21.1	66	4	135	sud-est	id.
23	732.0	27.2	15.0	21.1	62	4	12	sud-est	id.
24	732.8	28.8	15.8	22.3	76	5	206	nord-ouest	id.
25	730.0	24.8	16.1	20.4	59	2	"	sud-est	id.
26	730.2	27.1	13.9	20.5	62	1	"	sud-est	id.
27	729.8	28.2	16.1	22.1	68	3	7	sud-est	id.
28	729.1	28.8	17.6	23.2	76	5	"	nord-ouest	id.
29	731.9	22.8	12.8	17.8	71	5	210	nord-ouest	id.
30	728.8	21.8	12.0	16.9	60	3	3	nord-est	id.
Totaux	21.960.2	732.	405.3	56.8	1802				
Moyenne	732.0	24.4	13.5	18.9	60				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'octobre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	722.8	22.0	9.8	15.9	63	1	"	nord-ouest	assez fort
2	727.5	21.8	13.0	17.4	51	3	3	nord-ouest	id.
3	732.8	19.1	8.9	14.0	60	4	"	nord-ouest	id.
4	725.1	17.0	11.2	14.1	68	5	"	sud-est	id.
5	718.0	20.0	10.5	15.2	60	5	"	nord-ouest	faible
6	718.6	21.9	13.0	17.4	62	5	35	nord-ouest	assez fort
7	724.8	16.5	9.0	12.7	60	3	4	sud-ouest	faible
8	728.2	19.9	9.1	14.5	59	3	4	sud-ouest	assez fort
9	731.0	17.5	8.0	12.7	50	3	17	sud-ouest	faible
10	732.0	19.0	4.3	11.6	40	1	"	sud-est	id.
11	732.5	21.0	10.0	15.5	49	2	"	sud-est	id.
12	726.5	23.2	8.5	15.9	53	3	"	nord-est	id.
13	723.0	22.0	10.0	16.0	85	5	18	sud-ouest	assez fort
14	726.1	13.5	4.0	8.7	54	4	45	nord-ouest	id.
15	733.9	17.0	3.5	10.5	48	4	"	sud-est	id.
16	722.1	18.8	4.5	11.6	57	4	"	nord-ouest	id.
17	727.0	17.5	6.7	12.2	58	4	"	nord-ouest	id.
18	729.5	15.0	8.5	11.8	69	3	"	nord-ouest	faible
19	732.9	13.6	3.5	8.6	45	2	37	nord-ouest	assez fort
20	729.7	10.8	-1.0	4.9	58	5	"	nord-ouest	faible
21	726.5	10.0	4.0	7.0	48	2	"	nord-ouest	assez fort
22	724.0	11.8	1.0	6.4	63	5	"	nord-ouest	id.
23	727.0	13.3	2.0	7.6	45	2	37	sud-est	faible
24	726.0	17.4	1.3	9.3	48	4	"	sud-est	id.
25	726.4	21.5	4.8	13.3	29	0	"	sud-est	id.
26	729.9	22.5	10.5	16.5	63	1	"	sud-ouest	id.
27	725.0	20.1	6.0	13.0	48	0	"	sud-est	id.
28	721.0	22.4	9.2	15.8	55	3	"	sud-est	id.
29	721.1	24.3	12.5	18.4	53	4	"	sud-est	id.
30	713.5	23.3	11.8	17.5	64	5	"	sud-est	id.
31	718.1	25.1	7.8	16.4	70	5	"	sud-ouest	id.
Totaux	22.492.5	578	227	402.4	1733				
Moyenne	725.6	18.7	7.3	13	56				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de novembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	722.7	18.0	10.1	14.0	88	5	158	sud-ouest	fort
2	728.1	16.8	5.8	11.3	54	0	58	id.	faible
3	730.2	17.4	8.1	12.8	56	5	8	nord-ouest	faible
4	731.0	18.3	4.6	11.5	50	2	"	sud-est	faible
5	730.3	20.5	5.2	12.9	66	5	"	sud-est	faible
6	731.6	15.0	9.8	12.4	71	4	67	nord-ouest	id.
7	732.0	15.1	7.3	11.2	80	5	24	sud-ouest	id.
8	731.7	11.8	6.1	8.9	81	5	34	nord-ouest	id.
9	728.5	10.0	5.8	7.9	95	5	33	sud-ouest	id.
10	732.0	13.0	6.5	9.8	79	5	"	sud-est	id.
11	730.8	17.2	6.0	11.6	64	0	"	sud-est	id.
12	729.0	20.0	6.8	13.4	67	1	"	sud-est	id.
13	728.0	19.3	6.2	12.2	53	1	17	sud-est	id.
14	727.5	14.3	3.5	8.9	65	3	"	sud-est	id.
15	729.0	18.4	4.2	11.3	50	0	"	sud-est	id.
16	725.5	20.0	7.1	13.5	58	3	"	sud-est	id.
17	729.0	18.0	10.8	14.4	64	5	16	sud-ouest	id.
18	728.6	15.0	10.7	12.8	48	3	"	sud-ouest	id.
19	722.2	15.0	4.8	9.9	82	5	8	nord-ouest	id.
20	730.3	18.8	2.0	10.4	50	2	"	sud-ouest	id.
21	732.1	14.8	-1.0	6.9	45	0	"	sud-est	id.
22	733.0	9.2	-0.7	4.3	75	3	"	sud-est	id.
23	734.4	15.3	7.0	11.1	56	5	"	sud-est	id.
24	737.7	14.5	10.8	12.7	88	5	123	nord-ouest	id.
25	735.0	13.0	3.0	8.0	63	1	"	nord-ouest	id.
26	733.9	14.0	7.0	10.5	69	2	15	nord-ouest	id.
27	735.2	14.0	8.2	11.1	83	4	105	nord-ouest	id.
28	740.7	10.0	0.0	5.0	71	0	"	nord-ouest	id.
29	738.0	12.0	4.6	8.3	62	4	"	nord-ouest	id.
30	737.1	9.2	-1.8	3.7	60	0	"	nord-ouest	id.
Totaux	21.935.1	457.9	168	312.7	1993				
Moyenne	731.2	15.2	5.6	10.4	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de décembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	736.5	12.0	2.1	7.0	53	2	"	sud-ouest	faible
2	733.8	12.9	-1.0	6.0	51	1	"	sud-est	id.
3	729.8	11.7	-0.4	5.6	56	4	"	nord-ouest	faible
4	729.3	11.4	4.4	7.9	71	5	62	sud-ouest	assez fort
5	734.2	9.5	2.3	5.8	80	5	135	nord-ouest	fort
6	732.3	11.0	1.2	6.1	59	3	265	nord-ouest	faible
7	729.6	6.3	-2.0	2.1	45	0	"	sud-ouest	id.
8	731.5	8.9	1.2	5.0	80	5	60	nord-ouest	id.
9	730.2	3.4	-3.1	0.1	43	0	"	sud-est	id.
10	730.1	4.0	0.3	2.1	80	5	33	nord-ouest	id.
11	729.2	4.0	-3.0	0.5	43	0	"	nord-ouest	id.
12	730.2	12.0	4.3	8.1	57	2	6	sud-ouest	id.
13	730.1	12.5	5.8	9.2	75	5	10	sud-ouest	id.
14	737.0	12.2	3.0	7.6	55	2	38	nord-ouest	id.
15	739.0	8.3	-0.2	4.0	45	4	"	sud-ouest	id.
16	739.3	10.0	0.0	5.0	83	5	"	sud-est	id.
17	732.0	7.0	-2.5	2.3	76	0	"	sud-est	id.
18	732.5	10.0	-1.2	4.4	44	0	"	sud-est	id.
19	733.1	12.9	-1.0	5.9	58	0	"	sud-est	id.
20	729.8	13.0	0.2	6.6	53	0	"	sud-est	id.
21	729.0	14.9	4.0	9.4	48	0	"	sud-est	id.
22	725.6	14.5	-0.5	7.0	66	4	"	sud-est	id.
23	725.2	13.2	6.0	9.6	61	5	"	sud-ouest	id.
24	721.6	13.0	2.1	7.5	82	5	108	sud-ouest	id.
25	721.0	11.0	4.0	7.5	61	2	138	sud-est	id.
26	722.2	11.8	3.8	7.8	78	5	"	sud-est	id.
27	725.9	9.9	3.8	6.8	77	5	6	nord-ouest	id.
28	728.0	3.0	-1.4	0.8	65	4	"	nord-est	id.
29	724.3	2.8	-3.8	-0.5	83	4	"	sud-ouest	id.
30	720.2	4.0	-3.2	0.4	68	1	"	sud-est	id.
31	712.0	6.5	-5.5	0.5	77	0	"	sud-est	id.
Totaux	22.604.5	297.6	18.5	159.1	1973				
Moyenne	729.2	9.6	0.6	5.1	64				

Digitized by Google

RESUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1892

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1890-1891-1892

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 743.4, a été constatée le 29 janvier, par un vent de S. O. La plus faible, 704, a été constatée le 19 février, par un vent de S. E.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1890 : 727,4 | 1891 : 727,0 | 1892 : 728,2

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 40°, a été observée le 17 août; la plus basse, — 9° 5, a été observée le 5 mars 1892.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1890 : 11° 1 | 1891 : 11° 5 | 1892 : 12° 9

L'année 1892 a été plus chaude que 1891, et celle-ci plus chaude que 1890.

JOURS DE GELÉE. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 10 jours en janvier, 13 jours en février, 9 jours en mars, 2 jours en avril, 2 jours en mai, 1 jour en octobre, 3 jours en novembre et 14 jours en décembre. Total . . . . 54 jours.

En 1890, le nombre de jours de gelée a été de 89 jours.

En 1891, — — — — 128 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 96, a été constaté, en 1892, le 6 février, par vent de S. O.

Le minimum, 18, a été observé le 19 mai, par vent de N. O.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1890, 1891 et 1892 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1890	68	135	162
1891	90	93	182
1892	93	129	144

En 1892, le temps a été plus régulièrement beau qu'en 1890 et 1891.

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1892, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 833^{m} 5. Le nombre de jours de pluie a été de 144.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de février, pendant lequel il a plu 16 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de juillet, pendant lequel il n'a plu que 9 jours.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1890	1891	1892
Jours de pluie :	138	127	144
Hauteur de pluie :	765,9	661,0	833,5

Vents. — En 1892, le vent dominant a été le S. E., qui a soufflé 154 jours, puis le N. O. qui a soufflé 141 jours.

St-Gaudens, impr, Abadie.

Digitized by Google

L'ABBAYE
DE COMBELONGUE
EN COUSERANS
EN 1680

L'Abbaye *Saint-Laurent de Combelongue* fut fondée en 1138, près de Rimont, diocèse de Couserans, dans la *Circarie de Gascogne*, par Arnaud d'Autriche Palias, en faveur d'Antoine, son troisième fils, un des compagnons de saint Norbert, qui en fut le premier Abbé. Elle était de la filiation de *la Case-Dieu*. Magnifiquement dotée, à son origine, par Arnaud dont les très vastes possessions s'étendaient sur les deux versants des Pyrénées, elle subsista, avec des fortunes diverses, jusqu'à la Révolution française.

Le *Gallia Christiana*, après le P. Hugo, annaliste de l'Ordre, donne la longue série de ses Abbés et témoigne de l'état longtemps prospère de cette maison. Il y est parlé, entre autres choses, d'une transaction intervenue, en 1680, entre l'Abbé Antoine Esprit et ses Religieux : mais l'objet de cet acte n'est point spécifié. Certains l'avaient interprété par la démission d'Antoine, qui réellement déposa sa charge et se retira dans sa famille, à Limoux. Nous savons aujourd'hui qu'il n'en fut point ainsi.

Une gracieuse communication a mis dans nos mains l'instrument authentique de cette transaction, et c'est à l'analyser que nous allons consacrer ces quelques lignes.

Digitized by Google

Les incursions réitérées des protestants avaient ruiné et mis presque à néant l'Abbaye de Combelongue : *Insignis et præpotens ab suâ origine Combalonga*, dit le P. Hugo, *grassantium hœreticorum iterato impetu subversa sœculo XVI exeunte, abiit pene in favillas.* Avec la paix religieuse elle ne tarda pas à réparer ses pertes.

Des travaux importants de restauration, d'amélioration et d'agrandissement furent entrepris dans les divers immeubles possédés par l'Abbaye. Commencés par François de la Bourgade, ils furent continués par Antoine Esprit, son successeur. Quand celui-ci fut sur le point de se démettre, on dut procéder à un règlement de comptes demandé à la fois par les administrateurs de l'hôpital de Brive-la-Gaillarde, héritiers du dernier Abbé, et par les Religieux. Il fallait établir, par devis et estimation des travaux, la part de dépenses revenant à chacun des intéressés.

Par ordonnance du Sénéchal de Pamiers, rendue le 22 octobre 1680 et signifiée le 24, deux ouvriers experts de Pamiers, Arnaud Sirvent, charpentier, et Gabriel Vidal, maçon, durent y procéder. Ils prêtèrent, le lendemain, le serment requis. C'est leur rapport du 3 novembre qui fait le fond de la transaction intervenue.

Avec les experts, nous allons successivement parcourir les divers immeubles. Cette visite nous donnera une idée suffisante de la situation matérielle de l'Abbaye à cette époque.

I. — Le Monastère de Combelongue

Sur le côté du levant et le long du cloitre, on avait fait un bâtiment nouveau à deux étages pour logement des Religieux et lieux réguliers.

La longueur en était de vingt-une cannes[1] sur une largeur de quatre et demie.

1. La canne à Rimont était de 1 m 80.

Digitized by Google

On était sur les anciennes fondations ruinées où se trouvaient le premier escalier, l'entrée de la maison et l'ancienne Salle du Chapitre servant de cellier en attendant une cave.

Montant au premier étage par un escalier pratiqué dans le chœur de l'ancienne église, on arrivait à une galerie large de deux cannes, longue de seize, à l'aspect du couchant, ajourée de grandes fenêtres et donnant accès à une chambre ayant les dimensions de la susdite salle basse ou cellier, c'est-à-dire cinq cannes de long et quatre et demie de large avec deux grandes fenêtres au levant et au midi. Dans l'épaisseur du mur, côté du midi, on avait fait une cheminée montée jusqu'au toit.

Dans la galerie, ouvrait une autre grande chambre avec sa cheminée dans l'épaisseur du mur et un four à côté. La première chambre servant de réfectoire, celle-ci servait de cuisine. Venaient ensuite la sommellerie ou dépense, trois chambres servant de greniers et autres décharges prenant jour sur le levant.

Montant, par le nouvel escalier, au second étage, on retrouvait la même galerie le long de laquelle était le dortoir des Religieux composé de huit cellules de grandeur égale ou environ, les deux dernières pouvant recevoir une cheminée appuyant sur le même mur que les cheminées du premier étage. Les fenêtres des cellules étaient pratiquées dans le mur du levant. La toiture reposant sur les deux murs du levant et du couchant était à deux eaux, les grosses poutres armées d'arbalétriers avec une jambe ou pied-droit au milieu. Demeuraient à terminer les deux premières cellules du second étage encore occupées par les Religieux et pour lesquelles les accords étaient faits et les matériaux préparés.

Les murs bâtis à pierre, briques et chaux avaient une épaisseur de quatre pans jusqu'au premier étage. L'entrée voûtée était flanquée de deux murs : celui du nord montant jusqu'à la toiture ; l'autre finissant au premier. Les

Digitized by Google

murailles maitresses avaient trois pans[1] et demi d'épaisseur jusqu'au second étage ; trois, jusqu'au toit. La hauteur totale était de six cannes et plus. Elles avaient été prises à neuf à une canne au-dessus du sol. Les portes et fenêtres étaient encadrées de pierres taillées ; les planchers dont les ais et soliveaux étaient en bois de sapin menuisé à la française avaient leurs poutres en bois de chêne. Les cloisons formant les chambres et la galerie étaient de bois de chêne garni de mortier. Les placards des portes et des fenêtres étaient de noyer et de chêne. Un menuisier, employé dans le monastère, travaillait encore à ceux du second étage, ceux du premier étant terminés.

Ces réparations furent estimées 1,500 livres pour les 300 cannes de murailles faites à neuf, à 5 livres la canne, y compris la voûte d'entrée ; 1,200 livres pour 200 cannes carrées de planchers, à 6 livres la canne ; 500 livres pour le toit avec ses arbalétriers, tuiles et lattes ; 500 livres pour les cloisons, cheminées, pierres de taille des portes et fenêtres, carreaux de briques ; 500 livres pour placards des portes et fenêtres, ferrures, plâtres pour enduire et blanchir les principales chambres. Toutes les réparations arrivaient à la somme de 4,200 livres.

Il y avait, en outre, une provision de matériaux, bois, chaux et pierre, destinés à faire un escalier dans le cloître joignant le bâtiment, du côté du nord, avec appui sur l'ancienne muraille ou ailleurs. Ils furent estimés 400 livres.

On avait fait, dans l'enclos, des nivellements du sol. Il avait fallu, pour cela, démolir, jusque dans leurs fondements, d'anciennes murailles. Ce travail fut estimé 50 livres.

Les Religieux avaient établi leur église dans le presbytère de l'ancienne, assez grand pour leur usage. Ils espéraient rebâtir le chœur de leur église d'après un plan estimé 5,000 ou 6,000 livres.

1. Le pan ou empan à Rimont valait 0 m 2248.

Digitized by Google

Ce travail de vérification et d'estimation fut fait, le 29 octobre, en deux séances.

II. — Les Moulins de Combelongue

L'Abbaye avait deux moulins d'eau fariniers, à trois meules. Le premier était précédé d'un grand réservoir dont le mur, du côté du moulin, avait été réparé. Il y avait une meule neuve de pierre avec sol et volants. On avait mis à neuf les piliers de chêne et poutres pour la porte et le plancher. Dans l'autre moulin, on avait fait également un plancher neuf et mis diverses pièces de bois pour le soutenir.

Ces diverses réparations étaient estimées 400 livres.

III. — La Métairie du Basset

Elle était à deux cents pas du moulin. Les murailles en avaient été réparées en divers endroits, de même que le toit et le plancher, ce qui était estimé 100 livres. Au-dessous, on avait fait des étables pour gros et menu bétail, dont les murailles à pierre et chaux, de six cannes de long et trois de large, valaient avec le toit 150 livres. Ce qui fait, pour le tout, 250 livres.

IV. — La Tuilerie

Dans le voisinage, se trouvait encore une tuilerie qui venait d'être remise en état, avec ses fours et couverts, réparations estimées 150 livres.

V. — L'Eglise de Rimont

L'église de Rimont, *à un demi-quart de lieue* du monastère, fut trouvée en bon état. On venait d'y bâtir à neuf le mur du midi d'environ trente cannes carrées avec fenêtres, et de réparer le mur du nord près du clocher. Ces travaux étaient estimés 400 livres.

Digitized by Google

VI. — L'Eglise de La Bastide de Sérou

La terre de La Bastide de Sérou avait été donnée à Combelongue dans l'acte de fondation. Au mois d'août 1668, l'Abbé François de la Bourgade étant à Porte-Cluse, il y reçut la visite de Fauroux, délégué de La Bastide de Sérou, le sommant de contribuer à la bâtisse de l'église et le menaçant, en cas de refus, de le contraindre par actes. Il faut croire qu'il lui avait été donné satisfaction, car l'église fut trouvée en bon état. On avait réparé les murailles, surtout celle du chœur où l'on avait fermé et crépi plusieurs lézardes. On avait changé une poutre avec ses ais et soliveaux et quantité de tuiles. Ces réparations étaient estimées 120 livres. L'église avait aussi été ornée de tableaux dont les experts ne donnent point la valeur pour cause d'incompétence.

VII. — Le Moulin de Campagne

Comme La Bastide de Sérou, la terre de Campagne avait été attribuée à Combelongue dans l'acte de fondation. Il y avait un moulin dont on venait de changer tout le jeu composé de deux cuves ou tines, de vannes, chaussées, deux meules de pierre fine avec sol et volants. Le bois, tout chêne, avait été renouvelé. Il y avait deux piliers forts de deux pans carrés. Les fondations des murailles avaient été reprises et fortifiées par des quartiers de pierre de taille. Le mur avait été continué dans le canal du côté du lit de la rivière; de plus, on avait fait une levée avec des pieux plantés dans la grève. Ces réparations étaient estimées 800 livres.

VIII. — L'Ecluse du Moulin

La chaussée du moulin fut trouvée en bon état. Elle venait d'être faite à neuf sur toute sa longueur qui était

Digitized by Google

de trente cannes, consolidée par une grande repile joignant le moulin et rehaussant sur l'écluse pour rompre l'effort de l'eau quand elle grossissait. Le long de cette écluse, on avait fait des doubles caisses, larges de trois cannes, formées par des doubles bancs, de quatre en quatre pans et cloués au roc par des aiguilles armées de pointes de fer. Les caisses étaient remplies de grosses pierres, couvertes avec des ais de forte épaisseur chevillés sur la charpente faite de traversiers. A l'extrémité de l'écluse, il y avait une autre repile et deux espars ou grosses pièces plantées dans le rocher à quatre pouces de profondeur. Dans l'intervalle, des pièces de bois appuyaient la chaussée. Afin que l'eau tombant le long des caisses ne creusât pas le sol en emportant le gravier, il avait été fait, en contre-bas, au-dessous des caisses et le long de la chaussée, un couvert de planches larges de six pans. Dans tous ces travaux, on n'avait employé que du chêne. Ils furent évalués 2,800 livres.

IX. — Porte-Cluse.

Les experts se rendirent ensuite à Porte-Cluse distant du moulin d'un demi-quart de lieue. Les Abbés de Combelongue y établirent leur maison de campagne en attendant un prieuré. Au moment qui nous occupe, on venait de faire diverses réparations à l'habitation des métayers. On avait fait à neuf une cheminée et un four; on avait raccommodé le plancher, le toit, deux murailles, le tout estimé 80 livres. A l'étable ou tinal joignant l'habitation, on avait établi une séparation par un mur à pierre et chaux, pour mettre, d'un côté, le menu bétail, de l'autre, les cuves et le pressoir. Il y avait été fait un couvert neuf et diverses réparations aux murailles. Tout était estimé 250 livres sans parler des cuves estimées 60 livres. A l'écurie, près du château, on avait réparé les murailles et refait le couvert: tout estimé 120 livres. Les murs du châ-

Digitized by Google

teau avaient été regarnis au bas, tout autour et à la montée extérieure, réparation estimée 20 livres. A l'intérieur on avait repris le pilier de la cuve soutenant les planches. Les greniers et le dernier étage avaient été remis en état par des cloisons et des lambris formant cinq chambres et une salle. Ces réparations avec celle du toit valaient 230 livres. Ce qui faisait, pour Porte-Cluse, un total de 760 livres.

X. — La Tuilerie de Porte-Cluse.

La tuilerie de Porte-Cluse avait été remise sur pied avec son couvert et ses fours. Ces travaux valaient 60 livres.

XI. — L'Eglise de la Grangette.

Le 2 novembre, les experts allèrent à la Grangette, près de Montesquieu et à deux lieues de Campagne. C'était encore une dépendance de Combelongue. En 1272, l'Abbé de Combelongue Bernard avait fait, avec le roi de France, un paréage pour la terre d'Avantès. On décida, en même temps, la fondation d'une *bastide*. L'acte en fut retenu par Me Paul Victor, notaire à Toulouse, et approuvé par Pierre, évêque de Couserans. Les murs de l'église de la Grangette venaient d'être regarnis et renforcés, le toit réparé, plusieurs chevrons y avaient été changés. Tout était en bon état et les réparations valaient 50 livres.

XII. — Combelonguette.

En 1165, Antoine, premier Abbé de Combelongue, avait obtenu, de l'évêque de Carcassonne Pons, l'autorisation de choisir un emplacement dans la forêt de Boulbonne pour y bâtir une église et quelques maisons. L'Abbaye de Boulbonne venait d'être fondée en 1130. Telle fut l'ori-

Digitized by Google

gine du hameau qui retient encore le nom de Combelongue. Le rapport que nous examinons le place à quatre lieues de Montesquieu et à une lieue de Pamiers : en réalité, il est à 8 kilomètres de Pamiers, sous le tertre de La Bastide de Lordat.

Les experts trouvèrent qu'il avait été fait à la métairie un mur neuf de vingt-cinq cannes, au couchant, des réparations aux autres murs, aux planchers et au couvert et un four. Ces travaux étaient estimés 350 livres, tout y étant en bon état.

En somme, les réparations faites par l'Abbé Esprit et les Religieux montaient à la somme de 10,890 livres, dont 4,600 pour le compte des Religieux, 6,290 pour l'Abbé. Le rapport fut dressé en onze pages, le 3 novembre, sixième jour de l'expertise, signé et délivré en original en présence de Me Pierre Destails, lieutenant particulier, assesseur criminel du Sénéchal de Pamiers, et de François Coupène, commis-greffier. Il y eut 54 livres de taxe pour les experts et 103 livres pour le greffe.

L'accord de 1680 nous donne la situation immobilière de Combelongue à cette époque. En le comparant avec l'acte de fondation de 1138, on voit le préjudice porté aux institution religieuses par l'affaiblissement de la féodalité, l'établissement de la Réforme et le progrès des idées modernes. Dans le principe, la domination des Religieux de Prémontré s'étendait sur tout le territoire de Rimont, de Caplong à Alzen, de Lescure à Riverenert, à Castelnau et Durban; sur La Bastide de Sérou, sur les terres de Nescus et Larbon. S'ils n'en avaient pas le domaine direct, ils y jouissaient des droits honorifiques et y percevaient d'importants revenus. Nous trouvons nommées au même titre les terres de Cadarcet, Labarre, Ganac, Brassac et Benac; des revenus étaient perçus sur la terre et la ville de Foix, sur la portion du Terrefort s'étendant sur la rive gauche de l'Ariège jusqu'à Cazeaux.

Digitized by Google

Le territoire de Campagne et de Porte-Cluse allait jusqu'à Fornex. Ils percevaient également des droits sur la plaine de l'Arganié ou de la Basse-Arize jusqu'à Montesquieu, à Labastide-Besplas, à Daumazan, à Pailhès et à Camarade.

Dans la Haute-Ariège et ancien Couserans, nous trouvons encore les Religieux de Combelongue usufruitiers, dans la vallée de Biros, jusqu'à Bordes de Castillon; également dans la Bellongue, jusqu'aux Bordes; dans la ville de Castillon; à Tramesaygues, Alas, Moulis, même à Saint-Girons, paroisse de Saint-Valier.

Bien que les revenus, en argent, plus souvent en nature, soient stipulés pour chaque localité, dans l'acte de fondation, il serait difficile d'en faire la somme, surtout de les évaluer en monnaie de cours. Il nous est seulement permis de dire qu'ils étaient très considérables.

Et maintenant, si nous nous portons à un siècle après la transaction, au recensement qui fut fait en 1768, nous trouvons que l'Abbaye n'avait plus que cinq Religieux avec un revenu de 4,973 livres.

En 1789, le revenu était descendu à 2,000 livres, la taxe en cour de Rome étant de 460 florins.

L'abbé BARBIER,

Chanoine de Pamiers.

Digitized by Google

NOUVELLE

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

A L'ÉGLISE DE VALCABRÈRE

Pendant une rapide visite que nous fîmes, le 29 septembre 1887, à l'église de Valcabrère (Haute-Garonne), en compagnie de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, et de M. le comte Lair, inspecteur de la même Société, le sieur Gassiole, sacristain, nous signala une inscription chrétienne qu'il venait de découvrir sur un appareil de l'un des contreforts de l'église, et qui, jusqu'alors, avait échappé à l'attention des nombreux visiteurs de ce monument presque entièrement construit de débris d'édifices romains.

Voici la teneur de cette inscription, d'après une copie que j'ai prise sur place et un estampage que je dois à l'obligeance de notre confrère, M. Bernard, de Luchon :

Malheureusement, ce texte n'est pas complet. L'appareil est coupé suivant la ligne *a b*. Le côté opposé, suivant la ligne *c d*, se confond avec l'angle formé par le contrefort et le mur latéral de l'église. Le P qui précède

Digitized by Google

SEVERINI est surmonté d'une barre abréviative horizontale. De plus, sur l'estampage, on reconnaît devant ce P les traces de deux traits, l'un à peu près vertical et l'autre qui lui serait oblique, de manière à nous donner un N mutilé, dont le premier jambage, celui de gauche, aurait disparu, de ce côté, dans la taille de l'appareil ou serait caché par l'appareil adjacent du mur même de l'église.

Je proposerais donc la restitution IN $\overline{P}$ pour *In pace*, et je lirais, pour les deux premières lignes : DEPOSITIO IN P(*ace*) SEVERINI XV (*Quindecimas*) K(*alendas*) M(*a*)R(*tias*).

Du mot qui forme la troisième ligne, il ne reste que la partie supérieure, les lettres ayant été coupées à peu près par moitié, dans le sens horizontal par l'arête inférieure de l'appareil. Cependant, on reconnaît facilement, dans cette partie restante, la moitié du mot VALERI.

Ce mot devait être suivi d'une ou de plusieurs autres lignes, et je lirais VALERI(*us*) ou VALERI(*a*)..... *posuit*, ou même VALERI au nominatif pluriel suivi de *posuerunt;* de sorte que le monument de Severinus aurait été élevé soit par Valerius ou Valeria, soit par les Valerii, parents du défunt.

La formule DEPOSITIO indiquant le jour de la mort ou de la sépulture du défunt et les caractères frêles de ce texte doivent le faire attribuer à la seconde moitié du IV^e^ siècle ou au commencement du V^e^.

Malgré sa brièveté et en raison du lieu où il se trouve, on ne saurait méconnaître l'intérêt de ce fragment épigraphique. Nous le rencontrons en effet près de la célèbre inscription chrétienne : VALERIA SEVERA EGIT ANNOS XXX...[1] etc., datée de l'an 347 et conservée dans l'église même de Valcabrère, sous les murs de laquelle elle fut découverte. M. le Commandeur de Rossi a émis l'opinion que cette Valeria Severa, morte au pays des *Convenæ* en

1. Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 416. — De Rossi, *Inscrip'. christ. Urbis Romæ*, t. I, p. 61. — E. Barry, *Inscript. inéd. des Pyrénées*. — De Laurière, *Saint-Bertrand de Comminges; Congrès archéologique tenu à Toulouse*, 1874. — Julien Sacaze, *passim*, etc.

Digitized by Google

Aquitaine, appartenait à l'antique famille des Valerii Severi qui avaient leur palais sur le mont Cœlius, à Rome, et dont un membre chrétien, Valerius Severus, fut préfet de Rome en 382[1]. On connaissait aussi, d'une époque antérieure, une VALERIA IVSTINA NATA CONVENA AQUITANIA, d'après une inscription conservée à Rome, publiée par Gruter et rappelée par M. le baron d'Agos[2].

L'inscription nouvellement découverte nous ferait donc connaitre dans son SEVERINVS, portant un diminutif du cognomen de Severus ou de Severa, et dans ses VALERII de nouveaux personnages qui, selon toute vraisemblance, se rattacheraient à la famille de Valeria Severa mentionnée dans l'épitaphe de l'an 347, et viendraient encore confirmer l'existence de cette famille d'antique origine fixée au pays des *Convenæ*.

Cette inscription nous semble offrir aussi un intérêt tout particulier au point de vue épigraphique. Elle nous donne un exemple nouveau, en Gaule, de l'emploi du mot *Depositio* suivi d'un nom propre au génitif, et l'on sait, comme l'a fait remarquer l'éminent épigraphistes M. Edmond Le Blant, que non seulement la formule *Depositio* mais encore celle de *Depositus, Deposita*, sont très rares dans la Gaule, pendant qu'elles sont très communes dans d'autres pays[3].

De plus l'*In Pace*, placé directement entre *Depositio* et le nom au génitif, parait ici une nouveauté dont nous ne

1. De Rossi, *Il Monastero di S. Erasmo... nella Casa dei Valerii...* 1886.

2. D'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, p. 40.

3. Le recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* ne donne que deux exemples de la *Depositio* suivie d'un nom au génitif : OPTATO ET PAVLINO CONSVLIBVS KAL. FEBRARIS (334). DEPOS. SELENTIOSES. n° 62. — DEPOSITIO ADELFI... etc. (405) — n° 591.

Rappelons aussi l'inscription DEPOSITIO BASILIAE, etc., de l'an 405, trouvée récemment à Angoulême et publiée dans le *Bulletin monumental* de 1883.

Et encore la suivante : DEPOSITIO FILICIS SIMAE DIE XIII KAL MAI AN XLV VIXIT ANCILLA DEI

trouvée près de Toulouse en 1866. — Musée de Toulouse. *Revue archéol. du Midi de la France*, 1866.

Digitized by Google

saurions citer un exemple ni en Gaule, ni ailleurs. Mais il ne faut y voir sans doute qu'une variante peu importante de la formule où l'*In Pace* suit directement le nom propre au génitif, comme à Rome dans

DEP. CVNCORDIANI IN $\overline{P}$ [1]

ou de la formule qui contient l'*In Pace* séparé du nom propre par la date de la *Depositio*, comme dans les exemples suivants :

DEP. DRINNACI IIII KAL. MART IN PACE [2]
DEPOSSIO EVFRONI DIE XII..... IN PACE[3].

Comme on le voit, l'inscription de Severinus vient ajouter un titre de plus à tous ceux qui faisaient de l'église de Saint-Just de Valcabrère l'un des monuments les plus intéressants du Midi de la France. Espérons qu'elle ne sera pas la dernière découverte de ce genre réservée aux visiteurs de l'antique église.

J. DE LAURIÈRE,

Secrétaire général de la Société française d'Archéologie.

1. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXII, n° 25.
2. De Rossi, id. t. III, pl. XXII, n° 20.
3. De Rossi, id. t. III, pl. XX, n° 46.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

LES CAMPS RETRANCHÉS ET LES RUINES ROMAINES

I

Le Camp retranché de Lespugue, n° 3 (*suite*)

De cette place sont partis et partent encore, vers des points opposés, plusieurs chemins ou sentiers. L'un d'entre eux suit le rempart; c'était évidemment la voie qui entourait le camp. Un deuxième va droit au nord (8), à travers un plateau rocailleux. C'était le lieu le plus favorable au campement, et c'est là que devait se trouver, par commodité et par nécessité, le gros de l'armée : par commodité, puisque ce terrain horizontal était à proximité de la porte la plus fréquentée; par nécessité, puisque ce côté du camp étant le seul vulnérable, c'est là que devait se trouver la défense, en cas d'attaque.

Une autre voie, allant de droite à gauche (11-11), qui n'est aujourd'hui qu'un étroit sentier, traversait, sans doute, une place centrale (10) dont nous avons déjà dit un mot; c'était, je crois, le Forum qu'on trouve dans tous les camps de quelque importance. Son diamètre a près de cent mètres. Le terrain ayant une pente très prononcée vers le Nord, il fallut le niveler. Ici point de mur de soutènement, comme dans la place principale (7). Une palissade, composée de troncs d'arbres, dut en tenir lieu et une ceinture de terre, sensiblement exhaussée, montre, encore aujourd'hui, la valeur de cette hypothèse. Plusieurs sentiers partent du Forum; l'un d'entre eux descend vers la Save : c'est celui par lequel nous sommes montés.

Entre les deux places du camp se trouve un rocher, assez élevé (9), qu'on dirait avoir été conservé à dessein, tandis qu'on a fait disparaître tous les autres dans cette partie du camp. Haut de

Digitized by Google

six à sept mètres, il a pu servir de tribune pour donner des ordres et haranguer l'armée. Cette tribune ou estrade servait aussi, dans les camps, à rendre la justice. Les Romains lui avaient donné le nom de *suggestus*.

Un tombeau commun pour les soldats de la garnison, emportés par la maladie et les fatigues, devait renfermer leurs cadavres ou les urnes funéraires dans lesquelles on recueillait les cendres des morts. Toutes nos recherches pour le découvrir ont été inutiles ; mais, comme nous le verrons dans la suite, il a pu se trouver sur l'emplacement voisin de N.-D. de la Hillère où nous avons découvert de nombreux vestiges de monuments funéraires qui remontent pour le moins aux Romains.

A propos de funérailles, nous avons vu, dans la première partie de nos recherches, que les Romains incinéraient leurs morts. Cette opération terminée, ils plaçaient leurs cendres dans des urnes funéraires qu'ils déposaient religieusement dans leurs tombeaux, appelés colombiers, *columbaria,* ou qu'ils inhumaient dans des *tumuli*. Quelquefois on introduisait ces urnes dans des stèles, perforées, à cet effet, dans la partie postérieure, tandis que la face principale portait l'effigie du défunt avec les insignes de sa dignité ou de sa profession. Cet usage semble avoir été assez répandu dans notre contrée, sous les Romains et les Gallo-Romains. J'ai découvert, çà et là, et notamment à Péguilhan, à Sarrecave et à Montmaurin, plusieurs stèles ainsi confectionnées et dont plusieurs sculptées avec un art remarquable d'habileté et de précision.

Si le cimetière de N.-D. de la Hillère n'a pas servi de nécropole à la garnison du camp fixe de Lespugue, je n'hésite pas à croire que son tumulus ne lui en ait tenu lieu. Détruit, depuis plus de trente ans, par son propriétaire, M. Castérés, il se trouvait à quelques centaines de mètres du camp et à gauche du chemin qui conduit au hameau de la Hajeuilhe. On y mit à jour un monolithe circulaire qu'on voit encore aujourd'hui, chez M. Castérés, et quelques blocs de rocher ainsi que quelques médailles ou monnaies, malheureusement perdues. Convexe d'un côté et concave de l'autre, ce monument, assez semblable à une pierre meulière, n'a pas moins de 1 m 30 de diamètre. Il a été perforé, au centre, d'un trou de 0 m 08. Etait-ce là un Dolmen, comme je l'ai suggéré dans mon article sur les Tumulus ? Dans ce cas, le tumulus de Lespugue, œuvre celtique, aurait été transformé en nécropole par les Romains. Cette hypothèse a pour moi toutes les apparences de la réalité. En effet, toutes les fois que j'ai visité l'emplacement de ce tumulus, j'ai été frappé de la quantité de débris d'urnes funéraires que vous foulez sous vos pieds et que la charrue exhume

Digitized by Google

chaque jour. Nulle part je n'en ai trouvé d'aussi nombreux, pas même à l'ossuaire de Selignac. Que faut-il en conclure ? On le devine sans peine : c'est que les soldats morts au camp de Lespugue étaient incinérés et ensevelis, ensuite, dans le tumulus voisin.

Cet usage de l'incinération des morts, très restreint dans le monde, semble remonter aux premières pérégrinations du genre humain : les enfants, voulant emporter avec eux les restes de leurs aïeux, les auraient incinérés pour diminuer le volume et favoriser le transport.

Nous avons dit, ailleurs, ce qu'était l'incinération sous les anciens ; voici ce qu'elle est, par la crémation, sous les contemporains.

« Le corps, placé sur une plaque chauffée au blanc, commence » à pétiller, le ventre éclate et, malgré les ligatures, les membres » se tortillent, puis la flamme sort des entrailles, les chairs » s'écartent et bras et jambes agitent des os blancs. On voit le » crâne dénudé. La graisse et le sang coulent à grands flots dans » une rigole spéciale, les gaz s'envolent, et il reste un petit pot de » cendre auquel on prétend qu'on peut rendre le même culte des » morts dans un colombariat qu'à un tombeau dans un cime- » tière ».

Ces paroles suffisent pour légitimer la condamnation, par l'Église, de l'incinération et de la crémation, qui ont trouvé, néanmoins, un ardent apôtre dans M. Blatin, médecin et député auvergnat. Sur sa demande, et malgré la protestation éloquente de Mgr Freppel, nos Chambres autorisèrent, il y a quelques années, la crémation des morts, et bientôt après le Père-Lachaise voyait s'élever son premier four crématoire.

On parle beaucoup de nos jours des progrès de la civilisation moderne, des superstitions et de l'ignorance du passé, et voilà que, d'un bond, nous revenons à deux, trois et quatre mille ans en arrière, pour faire revivre les abominations payennes. A quand leur imitation parfaite, la crémation des armes, des chevaux, des serviteurs, de l'épouse même et de tous les objets du défunt pour calmer ou égayer ses mânes ? Avec le zèle des institutions du passé qui dévore certains de nos législateurs, il semble qu'on ne saurait s'arrêter à mi-chemin et que de leur persévérance dans cette voie dépendent l'avenir de la France et le salut du monde. Mais par une étrange et heureuse contradiction, ceux-là même qui votèrent et proclamèrent la loi sacrilège n'ont plus pour elle que du dédain, et ceux d'entre eux que la mort a frappés avaient pris des mesures pour éloigner la crémation de leurs funérailles.

Digitized by Google

Quelques auteurs enseignent que tout camp romain avait sa citadelle pour s'y réfugier au besoin. Je crois qu'il serait difficile de le prouver. Ni César, à mon avis, ni Polybe qui ont tant écrit sur la castramétation, n'ont rien dit de semblable. Quoi qu'il en soit, le camp n° 2 de Montmaurin a pu en tenir lieu au camp de Lespugue. Mieux encore : au moyen d'un pont de communication, chacun des deux camps pouvait servir de citadelle à l'autre. Celui du Midi venait-il à être forcé, la garnison pouvait se réfugier facilement dans celui du Nord, et *vice-versâ*. Dans chaque cas, on n'avait qu'à briser le pont après le passage des troupes ; et la retraite étant assurée, quelques combattants, favorisés par la nature des lieux, pouvaient à eux seuls arrêter une armée victorieuse. Pourrait-on faire remonter aux Romains le château fort de Lespugue qui occupe, comme nous l'avons déjà dit, l'angle Nord-Est du camp Romain ? C'est mon avis, comme on le verra bientôt, et s'il faut admettre rigoureusement, ici comme ailleurs, l'existence d'une citadelle, le château fort a pu avoir cette destination.

Nous ne terminerons point cet article sans faire ressortir l'importance et les avantages de la position admirable, au point de vue stratégique, du camp retranché de Lespugue.

Ce camp, qui a échappé jusqu'ici à tous les historiens et à tous les archéologues, est pourtant, je n'hésite pas à le dire, l'un des plus beaux et des plus considérables que l'on connaisse. Peut-être même n'y en a-t-il pas un seul qu'on puisse lui comparer parmi les camps romains. J'ai vu et parcouru le site d'Alesia, où s'immortalisèrent César par son habileté et Vercingétorix par sa bravoure, digne d'un meilleur sort ; eh bien ! ce site, à jamais célèbre, est loin de pouvoir être comparé à celui de Lespugue, au point de vue stratégique.

Situé sur une montagne inabordable du côté Nord, défendu, de ce côté, par un rempart de granit qui s'élève jusqu'à cent mètres, à pic, au-dessus de la Save, inabordable elle-même dans ses deux rives ; dominant, à l'Est, un profond ravin (13) où l'ennemi ne pouvait s'engager sans s'exposer à une défaite certaine ; défendu, à l'Ouest, par un autre ravin également profond (13), et plus loin, par une montagne abrupte, inaccessible, le camp de Lespugue avait une position stratégique de premier ordre.

Il occupait le centre d'un pays fertile, couvert de prairies et très peuplé, à en juger par le nombre des monuments anciens qu'on y rencontre à chaque pas. Les approvisionnements, pour les hommes et les chevaux, ne pouvaient donc y faire défaut. Ajoutez, à tout cela, qu'il commandait à la haute comme à la basse vallée de la Save. Sa garnison pouvait se porter facilement de l'une à l'autre, sans crainte d'être inquiétée dans ses marches et contre-

Digitized by Google

marches, sachant qu'avec la prudence ordinaire de ses généraux, elle avait derrière elle un refuge inattaquable. L'ennemi, au contraire, ne pouvait aller en amont ou en aval sans s'exposer, d'un moment à l'autre, à voir sa retraite coupée par les troupes du camp.

Ses auteurs, quels qu'ils soient, comprirent tous les avantages de cette position unique; et, à ce que la nature avait déjà fait en sa faveur, ils ajoutèrent, pour la rendre imprenable, toutes les ressources de l'art. Au-dessus des ravins qui enserrent le camp, à droite et à gauche (13-13), et qui vont se rapprochant vers le Midi, comme pour s'embrasser, se trouve un plateau de deux cents mètres environ qui les sépare. La nature avait refusé à ce côté du camp ce qu'elle avait prodigué partout ailleurs pour le rendre inabordable. L'art y suppléa avec avantage ; et l'on peut dire, sans crainte d'être contredit, que là les besoins de la défense n'eurent bientôt rien à désirer, rien à envier aux autres parties du camp.

Le camp de Lespugue répondait admirablement aux exigences sanitaires d'une grande armée : ni l'air, ni l'espace n'y font défaut. Construit sur un sol rocailleux et légèrement incliné vers le Nord, dans sa partie supérieure, il offrait au soldat un terrain favorable à l'établissement des tentes; là, point d'humidité, ce fléau tant redouté des armées. Les rayons du soleil, brûlants en été dans nos contrées, y sont tempérés par le vent du Nord et par l'obliquité du terrain. En hiver, au contraire, où le soldat a besoin de chaleur, comme tout le monde, l'armée n'avait qu'à occuper le plateau qui précède le camp du côté du Midi. Elle y était abritée contre les vents du Nord et pouvait y prendre le soleil, du matin au soir, en se livrant à ses évolutions ordinaires.

Un exercice, de rigueur chez les soldats romains, c'était la nage. Plutarque nous apprend que Caton forma son fils, non seulement à l'art de lancer le javelot, à monter à cheval et à souffrir le chaud et le froid, comme c'était d'usage chez les Romains, mais à l'art de la nage. A cet effet, il le conduisait dans les endroits mêmes où le courant était le plus rapide et au centre des plus dangereux remous. C'est pour faciliter cet exercice salutaire que les Romains avaient placé, à Rome, leur champ de Mars sur les bords du Tibre. C'est dans ses eaux, rarement limpides mais profondes, que le soldat, couvert de sueur et de poussière, allait se laver, dit Végèce, et se délasser par le bain et la nage.

A ce point de vue encore, le camp de Lespugue ne laissait rien à désirer, la Save qui baigne sa base, au Nord, offrant, çà et là, des gouffres profonds.

Une autre remarque importante, c'est que l'accès de la Save, par la rive gauche, est impossible; le seul endroit où la descente

Digitized by Google

pouvait offrir quelque chance de succès a été terriblement fortifié par la main de l'homme. Il est occupé par le camp de Montmaurin (n° 2).

A deux cents mètres de la porte du camp et à droite du chemin qui conduit à N.-D. de la Hillère et à Montmaurin, se trouve une grande et profonde excavation oblongue, avec un chevet en forme d'hémicycle. Elle est entourée de hauts rochers et semble être l'œuvre de l'homme; sa longueur est de près de quatre-vingts mètres sur quarante de large. J'y ai trouvé en creusant la terre, comme dans le voisinage, quelques fragments de briques et de poteries anciennes. Quelle a pu être sa destination si elle est l'œuvre de l'homme? Etait-ce un théâtre, un amphithéâtre, un champ de manœuvres, à l'abri de tout vent, ou un parc destiné à recevoir et à fabriquer les machines de guerre et qu'on appelait pour cette raison : *fabrica* ou *armamentarium ?* Je me contente de poser la question sans chercher à la résoudre, mon but, dans ce travail, étant de décrire plutôt que d'expliquer.

Non loin de là, sur le chemin qui conduit de Lespugue au hameau de la Hajeuilhe, se trouvait, il y a trente ans à peine, le tumulus de Lespugue. Une allée, bordée de chênes séculaires, conduisait, autrefois, de ce tumulus à la porte du camp. Quelques vieillards l'ont vue et s'en souviennent encore.

De l'origine de nos Camps retranchés

Nous l'avons déjà dit, nos camps retranchés de Lespugue et de Montmaurin sont certainement l'œuvre des Romains. La chose est évidente pour quiconque a lu les auteurs qui ont écrit sur la matière.

Les Romains, en campagne, employaient deux espèces de camps : les camps de marche ou de passage qui n'étaient que provisoires, *transitoria; primis castris, secundis castris*, au premier camp, au second camp, c'est-à-dire au premier jour, au second jour de marche; et les camps à demeure fixe, *stativa castra*. On appelait ces derniers : camps d'été, *æstiva castra*, ou camps d'hiver, *hiberna castra*, selon qu'on devait y passer l'été ou l'hiver. Ces derniers étaient de vraies forteresses et comme des cités, avec leurs rues, leurs places, leurs fossés, leurs portes, leurs remparts et leurs marchés.

« Le camp romain était presque toujours de forme carrée, rarement ovale ou triangulaire ». Arrivée sur le terrain où elle devait camper, toute l'armée se mettait à l'œuvre pour établir ses retranchements et se mettre à l'abri de toute surprise. Le travail

Digitized by Google

se faisait avec un ordre et une précision admirables. L'officier qui commandait ordonnait la halte et plantait son étendard là où le camp allait s'élever. Aussitôt chacun se mettait à l'œuvre : les uns pour diriger, les autres pour exécuter. Comme le plan était toujours uniforme, à moins de cas imprévus, et que chacun connaissait d'avance la tâche qu'il devait remplir, il suffisait de quelques instants ou de quelques heures pour creuser les fossés, élever les retranchements et défendre le parapet, au moyen de pieux que portaient les soldats en campagne. Mais l'ennemi était-il en présence ou dans le voisinage, avait-on à craindre une surprise nocturne, une partie de l'armée était au guet et augmentait, ainsi, la confiance et l'ardeur des travailleurs. L'œuvre terminée, on élevait la tente du général, *prætorium*, près de laquelle était l'autel des sacrifices, celles des officiers et des soldats.

Nous trouvons dans nos camps retranchés, dans celui de Lespugue surtout, les principaux caractères du camp romain. Ces caractères sont :

1° Un grand fossé qui l'entoure de toutes parts lorsque c'est nécessaire. Il a jusqu'à vingt pieds de profondeur : *fossam viginti pedum directis lateribus duxit*[1].

2° Un retranchement derrière le fossé, *agger*, surmonté d'une terrasse et d'un parapet, avec de hautes palissades : *aggerem et vallum duodecim pedum extruxit. Huic loricam... adjecit, grandibus cervis eminentibus... qui ascensum hostium tardarent*[2].

3° Quatre portes : la Prétorienne, près de laquelle se tient le Préteur, faisant face à l'ennemi; la Décumane, en ligne droite avec la précédente; celles de Droite et de Gauche qui occupent les deux extrémités de la voie Principale, *via principalis*.

Ces règles, extraites de Polybe et de César, ne devaient pas être, ne pouvaient pas être appliquées dans tous les cas. On comprend, en effet, qu'avant tout il fallait considérer les accidents du terrain, les besoins de la défense et ceux de l'attaque qui pouvaient certainement varier selon les temps et les lieux.

« Il n'y a peut-être pas un seul camp, dit M. de Caumont, qui ne » soit placé de manière à être aperçu d'un autre camp plus ou » moins éloigné et qui ne puisse correspondre avec lui au moyen » de signaux. Ainsi nous trouvons dans la disposition de ces for- » teresses non seulement une combinaison très favorable pour la » défense, mais encore une sorte de système télégraphique, au » moyen duquel les garnisons pouvaient s'avertir du danger et se » prêter mutuellement main-forte ». En lisant César, il est facile

1. De bello Gallico, siège d'Alesia.
2. *Ibidem.*

Digitized by Google

de se convaincre qu'un système télégraphique semblable existait aussi chez les Gaulois. Averties des dangers qui les menaçaient, par des signaux quelconques, les deux armées ennemies couraient aux armes, soit pour se défendre, soit pour prendre l'offensive.

Le camp de Lespugue offre tous ces caractères généraux du camp romain. On y trouve une double enceinte, au Midi, avec ses fossés, son *agger*, son *vallum*, sa *lorica*, etc. Le chemin pratiqué dans le roc, qui va de la porte Sud, Prétorienne? au château fort aujourd'hui en ruines, coupant, en deux parties égales, le plateau supérieur du camp, est le mieux conservé; les autres ne sont plus que de mauvais sentiers, serpentant à travers la forêt.

Deux places se trouvent régulièrement dans le camp romain. Le *forum* (marché) et le *questorium* où se trouvent les questeurs et les magasins. On se rappelle que deux grandes places sont aussi dans le camp de Lespugue.

Que nos camps retranchés soient l'œuvre des Romains, cela me paraît donc hors de doute; mais ce qui me paraît moins certain, c'est l'époque où ils furent construits; ce sont les généraux qui en tracèrent les plans ou qui les firent exécuter. La découverte de cette vérité serait pour notre pays d'un intérêt palpitant. Sans prétendre y arriver d'un bond, je vais tâcher, César à la main, de jeter quelques lumières sur cette question ténébreuse.

C'est en l'an 154 avant Jésus-Christ que les Romains franchirent les Alpes une première fois, pour venir au secours de Marseille en guerre avec ses voisins. Cette première campagne n'eut pas de grands résultats. Les premiers succès importants des Romains dans les Gaules furent dûs au proconsul Sextius Calvinus qui fonda Aix et s'empara d'une partie de la Provence, l'an 124 avant Jésus-Christ. Son successeur Domitius Ahénobardus, Marcus Narbo et Q. Fabius Maximus, augmentèrent encore le prestige des armes romaines, par des succès considérables. Carcassonne et Toulouse entrent alors dans le parti des Romains. Bientôt le consul Servilius Cœpion est obligé de marcher contre Toulouse, pour la punir de sa défection; car, profitant de la défaite du consul L. Cassius et du général C. Popilius, par les Cimbres, elle avait pris l'étendard de la révolte. Les Tectosages de Toulouse furent battus par Cœpion; « mais lui-même fut vaincu par les » dieux qui, irrités de ses sacrilèges, dans le lac sacré de la cité, » l'auraient fait mourir misérablement, avec tous ses complices et » toute son armée ».

Ceci demande une explication : Revenus d'Orient avec de grands trésors, enlevés aux temples qu'ils avaient trouvés sur leur route, les Tectosages, pour apaiser leurs remords, en firent hommage à

Digitized by Google

la divinité du lac sacré de Toulouse qui aurait fait place à l'église ancienne de N.-D. de la Daurade. Poussé par la passion de l'or, Cœpion les fit repêcher et enlever, et Justin nous dit que ce sacrilège fut cause de sa défaite : *Tectosagi haruspicum responsis moniti, aurum argentumque bellis sacrilegiisque quæsitum in tolosensem lacum mergerent. Quod omne Cœpio romanus consul abstulit... Quod sacrilegium causa excidii Cœpioni exercituique ejus postea fuit* (JUST. l. 32, c. 3).

L'abbé COURET.

(A suivre.)

Digitized by Google

MORT DE GONDOVALD

A LUGDUNUM CONVENARUM

S'il est un épisode de l'histoire de notre antique Lyon des Convènes qui parle à l'imagination comme une saisissante légende, c'est celui dont le Rocher de Matacan[1], célèbre dans notre région, a perpétué le souvenir. Il rappelle le dénouement tragique de ce drame émouvant du VI^e^ siècle : la conspiration de Gondovald.

Tel est en effet le titre donné à ce récit des temps mérovingiens dans la Gaule méridionale, par M. le baron Désazarts, notre distingué confrère de la Société archéologique du Midi de la France, dont les travaux d'érudition sont si justement appréciés.

De cette étude de longue haleine, pleine d'intérêt et de savoir, nous sommes autorisé à détacher ce qui a trait à la défaite et à la mort de ce prétendant, fils adultérin de Clotaire I (Chloter), en révolte contre Gontran (Gonthram), roi de Burgondie (Bourgogne).

Après une existence tourmentée, traversée par mille vicissitudes, à Cologne, à Constantinople, puis dans une île de la Méditerranée, ce prince fut poussé à conspirer contre son oncle Gontran par les grands de la France méridionale et d'Austrasie.

Déjà malheureux dans une première tentative, il reprit l'offensive à l'instigation des ducs Mummol et Bladaste, de Waddon, de l'évêque Sagittaire[2], et de Desiderius ou Didier, duc de Toulouse.

Ce dernier, désespérant du succès, fit défection.

Mais Mummol[3] continua résolument son appui à Gondovald dans

1. *Revue de Comminges*, t. I (1885), p. 146.

2. Sagittaire était évêque de Gap.

3. Ce Mummol ou Mommol est-il le même que Mummulus, patrice du roi Gontran lui-même, que Augustin Thierry désigne comme étant d'origine gauloise, et qui « égalait en intrépidité les plus braves d'entre les Franks et les surpassait tous en talents militaires ? Après avoir rendu à Gontran les plus signalés services dans sa lutte contre Chilpéric, aurait-il abandonné son parti pour tourner ses armes contre son ancien chef ?

Serait-ce à cette trahison que le même historien Augustin Thierry fait allusion dans sa

Digitized by Google

sa résistance aux troupes burgondiennes qui le poursuivaient.

M. Désazarts va raconter, d'après Grégoire de Tours[1] et les anciens auteurs soigneusement compulsés, l'issue de cette lutte héroïque, la trahison et la mort de Gondovald à *Lugdunum* qui fut saccagé, ruiné de fond en comble.

La relation de cet événement, si important dans les annales du pays de Comminges, est assurément la plus complète et la plus vivante qui en ait été faite.

Il l'a intitulé, d'un mot très expressif : La Débacle.

A. Couget.

La Débacle (Mars-Avril 585)

Mummol fit choix pour citadelle de la petite ville de *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges[2], sans doute sur les conseils du duc Bladaste, qui avait longtemps guerroyé dans ces pays et qui con-

préface aux *Récits mérovingiens*, p. 8, en ces termes : « Mummolus, l'homme civilisé qui se fait barbare et se déprave à plaisir pour être de son temps ? »

En tout cas on voit celui-là en lutte contre Desiderius.

Puis on retrouve Desiderius instigateur, avec Mommol ou Mummol, de la révolte de Gondovald.

Quoi qu'il en soit, Grégoire de Tours, sur Mummulus s'exprime ainsi, dans l'*Histoire des Franks*, liv. v, t. II, p. 239 : « Mummulus vero patricius Guntchramni Regis, cum magno » exercitu usque Lemovicinum transiit ; et contra Desiderium ducem Chilperici Regis » bellum gessit ».

Nous souhaiterions qu'on nous aidât à élucider la question. N'étaient-ce simplement que deux homonymes? A. C.

1. Grégoire de Tours (Georgius Florentius Gregorius) a été l'inappréciable chroniqueur de cette époque si tourmentée et si confuse. Grâces à lui on a sur cette période des documents originaux offrant les détails les plus caractéristiques.

Dans son introduction aux *Recits mérovingiens*, Augustin Thierry s'exprime ainsi : « Cette période si complexe et de couleur si mélangée a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent, et témoin attriste, de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquels se poursuit le déclin irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. » A. C.

2. Naguère chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne. — Frédégaire l'appelle tantôt *Combeninsim urbem (Epitom.*, LXXXIX), et tantôt *Combanem civitatem (Chronic.*, II). — Grégoire de Tours la nomme simplement *Convenas (Hist. Franc.*, VII, 34).

Les premières incursions des envahisseurs des Gaules, ces destructeurs de l'empire

Digitized by Google

naissait la situation particulièrement forte de cette cité, peut-être aussi avec l'espoir d'obtenir le concours des tribus vasconnes, toujours insoumises et hostiles aux Francs. Il s'y rendit en passant par la Vasconie, c'est-à-dire par les pays situés sur la rive gauche de la Garonne, et où la domination des rois mérovingiens était particulièrement précaire. Mais sa retraite fut si précipitée qu'il fut obligé d'abandonner la plus grande partie de ses bagages et ses trainards tant en hommes qu'en chevaux[1].

Lugdunum Convenarum, ainsi que son nom l'indique[2], était bâti sur une montagne escarpée qui domine la fertile vallée où l'Ourse et la Garonne opèrent leur jonction. Il devait son origine à plusieurs tribus celtibériennes réunies en ce lieu par Pompée l'an 72-71 avant Jésus-Christ, afin de les y fixer définitivement, d'où leur nom de *Convenæ.* La beauté du climat et la fertilité du sol accrurent rapidement la nouvelle colonie, qui s'étendit au loin vers l'Ourse et la Garonne et se remplit de monuments. Trois grandes voies romaines partant de Dax, d'Agen et de Toulouse venaient y converger. Le point auquel aboutissaient ces routes était marqué par une borne milliaire, érigée vers l'an 247, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont de Labroquère. La métropole des *Convenæ* était une place forte importante au pied des Pyrénées septentrionales, lorsque Gondovald vint s'y réfugier avec son armée. Elle était environnée de murs et flanquée de hautes tours, selon l'usage romain. Sa grande élévation, son isolement dans la plaine et l'escarpement de ses pentes

gallo-romain, et dont la grande invasion eut lieu en 406, avaient porté une grave atteinte à la prospérité de notre Lugdunum, autrefois si florissant et si populeux. La capitale des Convènes s'étendait en effet dans la plaine, comprenant même le territoire de Valcabrère, ainsi que l'ont attesté les nombreux vestiges de l'époque romaine découverts dans le bourg et aux alentours : des débris d'édifices, des mosaïques, des poteries, parfois des fragments métalliques d'armes ou d'ustensiles. A. C.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.,* VII, 35 ; *De glorià martyrum,* c. 105.

2. Voir, pour cette étymologie, ma *Note sur les Onobrisates,* et *Lugdunum Convenarum* (*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* année 1886, p. 58 et suiv.), et les observations de M. Julien Sacaze, dans *la Revue de Comminges,* p. 342 et suiv.

Digitized by Google

rendaient son approche très difficile aux machines de guerre. Ses habitants pouvaient d'autant mieux soutenir un long siège, qu'au pied de la montagne jaillissait une abondante source d'eau vive, laquelle avait été tout entière enclose dans une large tour des plus fortes ; de l'enceinte de la ville, une voie souterraine aboutissait à la source, et les habitants pouvaient y faire leur approvisionnement sans être vus ni pouvoir être inquiétés du dehors [1].

A son arrivée, Gondovald fut bien accueilli dans la ville des Convènes, non seulement par son gouverneur, nommé Chariulf, mais encore par la population elle-même qui fit, à sa demande, tous les préparatifs nécessaires pour la résistance et s'approvisionna d'une grande quantité de vivres.

Lorsque ces approvisionnements furent terminés, Gondovald résolut d'enlever aux Convènes la garde de leurs portes et de rester seul maitre de la ville pour la confier exclusivement à ses troupes. C'était, en effet, le meilleur moyen de se mettre à l'abri de toutes les défaillances et de toutes les trahisons. En conséquence, il fit répandre le bruit que l'armée du roi Gontran était proche et qu'il fallait marcher à sa rencontre. Les Convènes se disposèrent aussitôt à sortir de la ville et s'avancèrent dans la plaine, ayant à leur tête leur évêque, Rufin. Quand ils furent suffisamment éloignés, Gondovald donna l'ordre à ses soldats de s'emparer des portes de la ville. Ceux-ci les fermèrent aussitôt sans vouloir les rouvrir à la population et firent main basse sur tout ce qui se trouvait dans les maisons. Ils recueillirent, notamment, une si grande quantité de blé et de vin qu'elle leur aurait suffi à soutenir un siège de plusieurs années sans manquer de vivres, au dire des chroniqueurs [2].

Dès qu'ils avaient appris la retraite de l'armée de Gon-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 34. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 69.
2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 34 et 37. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

dovald, les généraux de Gontran s'étaient empressés de mettre leurs troupes à sa poursuite. Ils l'obligèrent à traverser à la nage la Garonne, où elle perdit nombre d'hommes et de chevaux. Mais ils ne purent s'emparer que de quelques chameaux chargés d'or et d'argent et des chevaux fatigués qui avaient été abandonnés sur la rive.

Ils précipitèrent de nouveau leur course en prenant leurs guerriers les plus robustes et en laissant en arrière leurs chariots avec le menu peuple. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à Agen où se trouvait une basilique renommée, bâtie en l'honneur de saint Vincent, au lieu même où il subit le martyre. C'était un des sanctuaires les plus vénérés de la Vasconie, et les habitants du voisinage, redoutant l'approche de l'armée austro-burgonde, s'étaient empressés d'y enfermer tout ce qu'ils possédaient de plus précieux pour le soustraire à la cupidité des soldats. Mais ceux-ci ne respectèrent rien, ni la basilique, ni ce qu'elle contenait. Trouvant les portes fermées, ils y mirent le feu. Quand elles furent consumées, ils pénétrèrent dans la basilique et s'emparèrent de tout ce qu'ils y trouvèrent, sans en excepter les vases et les ornements sacrés. Ce sacrilège ne tarda pas à être puni, au dire de Grégoire de Tours. La plupart des pillards eurent leurs mains brûlées par un feu mystérieux et il en sortait une épaisse fumée, comme il arrive dans un incendie. Quelques-uns semblaient possédés du démon : ils couraient comme des fous en blasphémant contre saint Vincent. D'autres se suicidaient en se perçant de leurs propres lances. C'est pourquoi les chefs s'empressèrent de quitter ces lieux et de continuer leur route vers les Pyrénées à la poursuite de l'armée de Gondovald[1].

Arrivés dans la plaine située au pied de la cité des Convènes, ils y dressèrent un immense camp retranché et se préparèrent à assiéger la ville. Tout le pays d'alen-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 35. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

tour fut mis à contribution, et, trop souvent, ravagé. Mais les habitants firent durement expier leurs brigandages aux pillards en mettant à mort ceux qui, poussés par leur cupidité, osèrent s'aventurer trop loin du camp austro-burgonde.

Souvent les assiégeants gravissaient la montagne, s'approchaient des murs de la ville et interpellaient Gondovald à la façon antique. Grégoire de Tours nous a rapporté ces colloques étranges et ils méritent d'être rappelés, car ils sont caractéristiques [1].

— « Est-ce toi », criaient les assiégeants à Gondovald, « qui, aux temps du roi Clotaire, barbouillais en treillis les murailles et les voûtes des oratoires? Es-tu celui que les habitants des Gaules avaient coutume d'appeler le *Ballomer* (c'est-à-dire le prince supposé)? Es-tu cet homme qui, plusieurs fois, à cause des vaines prétentions que tu mets encore en avant, a été tondu par le roi des Francs et envoyé en exil? Dis-nous, au moins, ô le plus misérable des hommes, qui t'a fait venir en ces lieux? Qui t'a inspiré cette audace de venir mettre le pied sur le territoire de nos seigneurs et rois? Si tu as été appelé par quelqu'un, dis-le-nous clairement. Tu le vois, la mort est sous tes yeux; voici la fosse que tu as cherchée si longtemps enfin ouverte devant toi pour t'engloutir dans ta chute. Dis-nous le nom de tes satellites ou fais-nous connaître ceux qui t'ont appelé ».

A toutes ces interpellations insolentes, à toutes ces questions ironiques, à toutes ces menaces injurieuses, Gondovald ne dédaignait pas de répondre. Il s'approchait des murs, se plaçait au haut d'une porte et fournissait avec autant de complaisance que de bonhomie toutes les explications qui lui étaient demandées.

— « Que mon père Clotaire », répondit-il, « m'ait toujours eu en aversion, c'est ce que personne n'ignore; que j'aie eu mes cheveux coupés par lui d'abord, puis par mes

1. *Hist. Franc.*, VII, 36. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

frères, tout le monde le sait. C'est pour ce motif que je me suis enfui en Italie, et, de là, à Constantinople. Partout, j'ai reçu le meilleur accueil, auprès de Narsès, préfet d'Italie, et plus tard à la Cour des empereurs de Constantinople. Je vivais tranquille sur les bords du Bosphore lorsque Gontran-Boson y vint comme ambassadeur de l'Austrasie. Je lui demandai, avec une sollicitude empressée des nouvelles de mes frères. J'appris que notre maison était fort affaiblie et que de toute la famille, il ne restait que Gontran et Childebert, c'est-à-dire un frère et un neveu, les fils de Chilpéric étant morts avec lui à l'exception d'un enfant au berceau[1]. Mon frère Gontran n'avait pas de postérité et notre neveu Childebert n'était pas encore un homme fait. Après m'avoir donné ces détails circonstanciés, Gontran-Boson m'invita en ces termes à rentrer en Gaule : « Viens ; tous les grands du » roi Childebert te demandent, et personne n'a osé souf- » fler un mot contre toi ; car nous savons que tu es fils » de Clotaire, et il n'y a plus en Gaule personne pour » gouverner ce royaume, si tu ne viens toi-même ». Je lui fis beaucoup de présents pour lui témoigner ma reconnaissance de ce qu'il m'avait raconté. Il me renouvela plusieurs fois son invitation de venir au milieu de vous, et, pour m'y engager complètement, il me fit, dans douze lieux saints, le serment que je serais en sûreté dans le royaume franc. J'arrivai donc à Marseille, dont l'évêque m'accueillit avec la plus grande bienveillance, car il en avait reçu l'ordre par des lettres spéciales des seigneurs du royaume d'Austrasie. Je rejoignis le patrice Mummol

1. On a beaucoup argumenté de ces inexactitudes pour essayer de prouver que Grégoire de Tours n'était pas toujours véridique. En effet, Gondovald était arrivé en Gaule à la fin de 582 ou au commencement de 583, et Chilpéric n'est mort qu'en octobre 584. Ces faits ont été précisés par Grégoire de Tours lui-même (*Hist. Franc.*, VI, 24, et VII, 32). Mais ces contradictions ne sauraient nullement infirmer sa véracité. Il se borne à rapporter ce que disait Gondovald, et Gondovald avait tout intérêt à tromper ses auditeurs pour mieux se justifier. Voir à ce sujet la réponse de M. Bordier à M. Lecoy de La Marche, *Sur l'autorité de Grégoire de Tours*, *Correspondance littéraire*, 1862, 25 mars, et son *Histoire des Francs* (t. II, p. 405 et suiv.), ainsi que M. Monod, *Etudes critiques sur l'Histoire des sources mérovingiennes*, p. 117 et 72, n° 1.

Digitized by Google

à Avignon, où il m'attendait comme c'était convenu. Et, si Gontran-Boson a trompé ma confiance et trahi ses serments, s'il est allé jusqu'à enlever mes trésors et se les approprier, je puis du moins jurer que c'est sur ses instances et sur ses promesses géminées que je suis venu en Gaule pour vous faire reconnaitre que je suis roi comme mon frère Gontran. Et, maintenant, si, dominé par la colère et par la haine, vous ne croyez pas ce que je vous dis, conduisez-moi à votre roi et je m'en rapporte à son jugement. Si vous ne voulez pas me laisser arriver jusqu'à lui, permettez-moi, du moins, de retourner au pays d'où je suis venu et je m'en irai sans faire de mal à personne. Je prends à témoin de ce que je vous dis Radegonde de Poitiers et Ingeltrude de Tours. Toutes deux vous confirmeront la vérité de mes paroles ».

Tandis que Gondovald parlait ainsi, plusieurs interrompaient ses discours par des injures ou des reproches et quelques-uns lui lançaient des traits empennés. C'était assez dire qu'on ne croyait pas à ses allégations et qu'on le considérait comme un imposteur qu'on traiterait en conséquence.

Il y avait déjà quinze jours que le siège était commencé. Le général Leudégisil avait terminé ses préparatifs d'attaque. Il avait, notamment, fait construire des chariots, couverts de claies et de planches pour garantir ses soldats lorsqu'ils monteraient à l'assaut de la ville. Le signal de l'attaque fut enfin donné, et toute l'armée austro-burgonde se porta contre les remparts.

De leur, côté les assiégés s'étaient préparés de leur mieux. Ils accueillirent les assaillants tantôt avec de grosses pierres qu'ils lançaient sur leurs têtes, tantôt avec de la poix bouillante et de la graisse enflammée. Aux premiers rangs se distinguait le fameux évêque Sagittaire qui ne dédaignait pas de se jeter dans la mêlée et de frapper les ennemis avec de gros quartiers de roche.

Digitized by Google

On se battit jusqu'à la nuit sans résultats appréciables, et l'armée austro-burgonde quitta les murailles de la ville pour rentrer dans son camp retranché.

Toutefois, le duc Bladaste augurait mal de l'issue du siège, et il savait Leudégisil capable de ne pas épargner la vie aux vaincus. Il résolut de profiter de la nuit pour s'enfuir. Mais les portes étaient soigneusement gardées. Il usa alors de subterfuge. Il mit le feu à la maison de l'église et profita du désordre occasionné par l'incendie qu'il avait allumé pour s'échapper pendant que les assiégés étaient occupés à l'éteindre[1].

Le lendemain, au matin, l'armée austro-burgonde recommença son attaque. Ses efforts ne furent pas plus fructueux que la veille. Craignant de ne pouvoir prendre la ville par la force, Leudégisil essaya de s'en emparer par la ruse. Et comme il redoutait surtout l'habileté bien connue du duc Mummol, il lui envoya des émissaires pour lui conseiller de se soumettre.

— « Reconnais ton maître », lui disait-il dans son message, « et sors enfin de ton aveuglement; quelle folie te captive et te retient auprès d'un inconnu? Ton épouse a été faite prisonnière; tes fils ont été probablement mis à mort. Où cours-tu? qu'attends-tu, sinon une chute certaine? »

Mummol parut ébranlé. Voyant que son entreprise était devenue bien précaire, il répondit que, s'il pouvait compter sur la vie sauve, il consentirait à cesser les hostilités.

Pendant que les messagers retournaient rendre compte de leur mission à Leudégisil, Mummol s'empressa de faire appeler l'évêque Sagittaire, Chariulf et Waddon pour leur faire part de la communication secrète qu'il venait de recevoir, et arrêter ensemble le parti à prendre, le plus utile à leur intérêt personnel. La délibération fut courte.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 37.

Digitized by Google

Mummol leur déclara que toute résistance était impossible.

— « Je le vois », dit-il, « notre règne est fini, notre puissance est tombée. Il ne reste plus qu'une chose à faire : c'est de nous soumettre si Leudégisil nous promet la vie sauve ».

L'évêque Sagittaire, Chariulf et Waddon approuvèrent la motion de Mummol, et tous quatre se rendirent à l'église pour s'y faire des serments réciproques. Ils s'engagèrent, si on leur garantissait la vie sauve, à renoncer à soutenir la cause de Gondovald, et même à livrer le prétendant au roi de Burgondie.

Quand les envoyés de Leudégisil revinrent, ils promirent aux conjurés toute sûreté pour leur vie. Mummol insista pour avoir des garanties spéciales à cet égard. Elles furent données sous la foi du serment.

— « Eh bien », dit Mummol, « à cette condition, je vous livrerai Gondovald, je reconnaitrai comme mon seigneur et maitre le roi de Burgondie, et je me présenterai devant lui pour solliciter ma grâce et l'assurer de ma fidélité ».

Les députés burgondes parurent satisfaits de la promesse qui leur était faite. En échange, ils lui jurèrent de le prendre sous leur sauvegarde ; et, dans le cas où ils ne pourraient obtenir sa grâce du roi Gontran, ils lui promirent par serment de lui procurer asile dans une église, afin qu'il ne pût être puni de mort. Rendez-vous fut pris pour la remise de Gondovald à l'une des portes de la ville entre les mains des officiers de l'armée austro-burgonde.

Aussitôt après que les députés se furent retirés, Mummol se rendit auprès de Gondovald avec l'évêque Sagittaire et Waddon, et lui dit :

— « Nous t'avons juré fidélité, et nous nous sommes dévoués à toi de la façon la plus complète. Mais la résistance n'est plus possible, et nous venons te donner un conseil salutaire. Quitte cette ville et va te présenter à ton frère Gontran, comme tu en as si souvent manifesté le désir. Nous venons de conférer avec ses députés, et ils

Digitized by Google

nous ont assuré qu'il te considère comme un de ses meilleurs appuis, et qu'il ne veut pas te perdre parce qu'il ne reste que peu de personnes de votre race ».

Gondovald ne se laissa pas tromper par ces paroles. Il comprit qu'il était trahi et versa d'abondantes larmes.

— « C'est pourtant sur votre invitation », s'écria-t-il, « que je suis venu dans ces Gaules avec mes fils et mes trésors consistant en une grande quantité d'or, d'argent et d'objets précieux. Une partie m'a été volée par le duc Gontran-Boson, et l'autre est retenue à Avignon. Après Dieu, j'avais placé en vous toute ma confiance, je vous avais remis l'exécution de mes projets, et c'est par vous que j'avais toujours désiré régner. Maintenant, c'est avec Dieu que vous aurez affaire, si vous m'avez menti : qu'il juge entre vous et moi ».

Mummol essaya de se disculper et de rassurer Gondovald.

— « Il n'y a aucune fraude dans nos discours », répliqua-t-il. « A la porte de la ville t'attendent de braves guerriers qui ne veulent pas te tromper davantage. Remets-toi entre leurs mains. Seulement, pour ne pas avoir un air de jactance qui pourrait les blesser, quitte mon baudrier d'or dont tu es ceint. Prends ton épée que voici, et rends-moi la mienne ».

— « Ce n'est pas sans de tristes soupçons que j'entends ces paroles », reprit Gondovald, « et que je me vois dépouiller des objets que j'ai reçus de toi et que j'avais tenus, jusqu'à présent, pour des gages de ton amitié ».

Mummol protesta de nouveau contre les craintes de Gondovald, et jura qu'on ne lui voulait aucun mal.

Gondovald quitta son baudrier et son épée pour les remettre à Mummol, et, sans ajouter d'autres paroles, mais non sans être en proie aux plus tristes pressentiments, il se laissa conduire jusqu'à la porte de la ville où l'attendaient Ollon, comte de Bourges, et Gontran-Boson, avec une escorte[1].

1. Grégoire de Tours, *Hist. de Franc.*, VII, 38. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

Dès que Gondovald eut franchi le seuil de la porte, Mummol se hâta de la refermer et de la faire barricader très solidement. Gondovald n'eut plus d'illusion sur son sort quand il se vit livré à Gontran-Boson. Il leva les yeux vers le ciel en s'écriant :

— « Juge éternel, véritable vengeur des innocents, Dieu de qui procède toute justice, toi qui confonds le mensonge et qui n'admets ni la fourberie, ni les ruses de la malice, je te recommande ma cause et te prie de me venger promptement de ces hommes qui, malgré mon innocence, m'ont livré entre les mains de mes plus cruels ennemis ».

Après ces mots, il fit le signe de la croix et descendit les pentes de la montagne avec ses gardiens en se dirigeant du côté du camp austro-burgonde. Il marchait le premier. Le comte Ollon le suivait de près avec son escorte. L'arrière-garde était formée par Gontran-Boson et sa troupe.

Arrivé en face d'un précipice, le comte Ollon poussa violemment Gondovald qui ne s'attendait pas à cette attaque et le fit tomber dans les profondeurs du gouffre, la tête la première, en disant ironiquement à ses soldats :

— « Voilà votre Ballomer ; voilà celui qui se dit fils et frère de roi ! »

Mais un rocher arrêta Gondovald dans sa chute. Ollon lui porta alors un coup de lance dont l'effet fut amorti par les annelets de la cuirasse. Gondovald se releva vivement et s'efforça de regagner la ville en escaladant les rochers à pic qui l'entouraient. Gontran-Boson ne lui laissa pas le temps d'atteindre la porte d'entrée vers laquelle il se dirigeait. Saisissant une lourde pierre, il la lança sur Gondovald qu'il atteignit à la tête, l'abattit sur le sol et le tua sur le coup.

Tel est le récit de Grégoire de Tours[1], confirmé par Frédégaire[2]. La tradition indique encore l'endroit où fut

1. *Hist. Franc.*, VII, 38. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.
2. *Epitom.*, LXXXIX, et *Chronic.*, II.

Digitized by Google

commis le meurtre. C'est un roc saillant qui surplombe un profond précipice situé au couchant de la ville. Il porte le nom significatif de *Matacan*, qui signifie, dans l'idiome du pays, « tue-chien ».

A peine Gondovald fut-il mort, que tous les soldats accoururent pour se jeter sur lui. Chacun voulait le percer de sa lance ou lui adresser une injure. On l'attacha par les pieds à une corde et on traina son cadrave dans tout le camp austro-burgonde. On lui arracha les cheveux et la barbe, et, finalement, on rapporta son cadavre dans le lieu même où il avait été tué et on l'y abandonna sans sépulture.

Ainsi mourut ce malheureux Gondovald, lâchement assassiné par celui-là même qui était allé le chercher jusqu'à Constantinople pour en faire l'instrument des intrigues austrasiennes, abandonné de tous ses complices, et, en particulier de Mummol, qui l'avait promené dans toute l'Aquitaine pour fomenter la révolte de nos provinces méridionales contre la domination du roi des Burgondes. Et sa mort survenait juste au moment où un envoyé de Frédégonde, nommé Cuppa, venait d'arriver à Toulouse, non seulement pour y chercher sa fille Rigonthe, mais encore avec la mission de gagner les bonnes grâces de Gondovald, de lui amener le prétendant et de lui proposer même de se marier avec elle[1]. Gondovald avait donc été, tour à tour, recherché en mariage par Brunehaut[2] et par Frédégonde en vue de la domination qu'elles disputaient à Gontran en attendant de se la disputer entre elles. C'est assez dire quel rôle important Gondovald aurait pu jouer dans les Gaules s'il avait eu plus de caractère, de résolution et d'audace, et s'il avait été vraiment secondé par les populations de nos provinces méridionales.

Gondovald parti, les chefs de son armée n'eurent plus qu'une préoccupation, celle de se partager ses dépouilles. Ils passèrent la nuit à rechercher tous les trésors que

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 39, et Valois, *Rerum francicarum*, l. XXII, p. 223.
2. Id. id. IX, 28, id. id. l. XII, p. 231.

Digitized by Google

pouvait contenir la ville. Ils s'emparèrent même des vases et des ornements de l'église. Le lendemain, au point du jour, ils ouvrirent les portes aux assiégeants qui se précipitèrent dans les rues et massacrèrent tous les habitants. Personne ne fut épargné, pas même les prêtres et les clercs qui les servaient. Les Austro-Burgondes les poursuivirent jusque dans les églises, au pied même des autels. Après qu'ils eurent tué tous les habitants « de manière à ne laisser rien qui fut en vie », suivant l'expression du chroniqueur[1], ils mirent le feu à la ville, et, bientôt, il n'y eut plus un seul édifice debout. Palais, maisons, églises, remparts, tout fut saccagé, détruit, brûlé, dispersé. Ils n'en laissèreut que l'emplacement absolument vide, et il resta de longs siècles ainsi, car ce ne fut qu'en 1085, que saint Bertrand, évêque de Comminges, y réédifia une nouvelle ville à laquelle il donna son nom et qui devint la principale cité du comté.

B^on^ DÉSAZARTS.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 38. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

DOLÉANCES

PRÉSENTÉES AU MARÉCHAL DE MATIGNON, LIEUTENANT DU ROI EN GUIENNE

PAR LES DÉPUTÉS DE

COMMINGES, RIVIÈRE-VERDUN, etc.

AVEC LA RÉPONSE DU MARÉCHAL

Agen, 12 mars 1587

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, le volume du Fonds Français côté sous le n° 3,356[1] contient un certain nombre de lettres adressées par Henri III et Catherine de Médicis à Jacques de Goyon comte de Matignon, maréchal de France, et lieutenant du roi en Guienne, à partir de l'année 1580. Ces pièces sont intéressantes; elles prouvent surtout la confiance que mettait la Cour dans les hautes qualités et le dévouement de ce capitaine, « le mieux né et le plus acquis » à la patience que j'aie jamais veu, et très habile », dit Brantôme.

Le Maréchal de Matignon, né le 25 septembre 1525, à Lonlay en Normandie, mort le 27 juin 1597, à Lesparre en Guienne, avait montré dès son jeune âge une grande bravoure sur les champs de bataille. Les entreprises qu'il dirigea bientôt lui-même révélèrent un tacticien prudent et résolu, sachant profiter de toutes les circonstances, ne laissant rien au hasard, plus jaloux d'arriver sûrement au but avec une sage lenteur que de se distinguer par des coups d'audace et par des expéditions

1. Un volume in-folio, relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune-Sully.

Digitized by Google

menées avec promptitude. Ce genre d'esprit le rendait de plus très apte au maniement des affaires qui demandent autant de réflexion que de patience. Catherine de Médicis employa Matignon dans des négociations difficiles et lui confia des missions délicates. Dans toutes ces démarches, il sut montrer une rare discrétion, une extrême souplesse et les talents d'un fin diplomate. Il usa de ces avantages naturels aussi bien pour le service de ses maitres que pour l'avancement de sa fortune. Dans une époque d'incertitudes continuelles où les chances de la guerre pouvaient amener le triomphe de l'un ou l'autre parti, tout en demeurant fidèle, le Maréchal conserva la clairvoyance suffisante pour ne jamais se compromettre au delà des limites que son habileté politique lui conseillait de ne point franchir.

Pendant les dix-sept années que dura son administration en Guyenne, de 1580 à 1597, Matignon sut maintenir l'autorité royale sans avoir recours aux violences. Tolérant et ferme à la fois, il contint les Réformés par des concessions faites à propos, et les gagna même par d'équitables mesures. A l'avènement d'Henri IV, qu'il fut un des premiers à reconnaitre, il triompha des Ligueurs de la province, il apaisa les esprits, et il rendit au Roi les plus utiles services.

A la suite des lettres adressées au Maréchal, nous avons trouvé, page 67 du volume cité plus haut, un document inédit jusqu'à ce jour — nous le croyons du moins — et qui nous a paru devoir figurer dans la série des pièces historiques pouvant intéresser la Gascogne et notamment le comté de Comminges.

C'est un cahier de doléances présentées au Maréchal de Matignon par les députés de Comminges, Rivière-Verdun, Condomois, etc., assemblés, le 5 mars 1587 et jours suivants, d'ordre du Roi, dans la ville d'Agen, pour aviser aux moyens de venir en aide à la Couronne et de remédier aux malheurs des temps.

Digitized by Google

La publication de ce titre, qui fait connaitre tant de maux et de souffrances, permet de constater une fois de plus la profonde détresse que les guerres religieuses du XVI^e^ siècle avaient occasionnée dans notre pays.

Baron DE LASSUS.

Mémoire présenté au Maréchal de Matignon par les Députés de Comenge, Rivière-Verdun, Condomois, Armagnac, etc., avec la réponse du Maréchal.

Les depputés et scindicz des pais et provinces de Comenge, rivière Verdun, Condomois, Armagnac, Gaure, Astarac et aultres villes et collectes particulières desdictz pais evocqués et assemblés en ceste ville d'Agen les cinquiesme, sixiesme, septiesme, huictiesme et aultres jours consecutifz du mois de Mars mil cinq cens quatre-vingtz-sept, par commission expresse du Roy et mandement de vous, Monsieur de Matignon, mareschal de France, commandant generallement pour Sa Majesté au duché et gouvernement de Guyenne pour entendre les vouloir et intention dudict seigneur et ce qu'il vous a pleu nous remonstrer pour le bien de son service, repos et solagement du publicq, appres avoir entendeu la lecture des lettres patantes de commission de sadicte Majesté, données à Paris, le troisiesme Janvier dernier, a vous adressantes, pourtant mandement aux seneschaulx, scindicz et depputés des provinces de ceste generalité de Guyenne de assambler, advizer de pres pour retrancher les grandes despences qui ce font audict pais et aulx moyens propres et convenables pour conserver icelluy soubz l'authorité de sadicte Majesté et y faire cesser les oppressions, coursses et ravages des ennemys rebelles et les contributions en deniers qu'ilz prennent a force sur ses bons subjectz. Entendeu aussy les remonstrances

Digitized by Google

que de vive voix par vous, Mondict sieur, ont esté faictes en plaine assamblée, mesme l'assurance qu'il vous a pleu nous donner de vostre bonne affection et ycelle au solagement et repos du publicq et du desir que vous avés de delivrer ces pouvres pais de dela la riviere de Guaronne de la dure et insuportable oppression et tirannie desdictz rebelles et, a cest effaict, au plus tost mettre vostre armée en pied et attacquer les lieux et forteresses par eulx occuppés dont vous demandés la liste, ayans lesdictz depputés a part soy et entre eux communicqué, ont advisé de vous respondre et faire les remonstrances et plainctes dont ilz sont chargés ainsy que suicts afin que par vous y soict entré esguard et pourveu comme vous verrés estre a faire.

En premier lieu vous suplient tres humblement, Monsieur, vous represanter et croire qu'ilz et les habitans de leurs pais ont esté et sont tres humbles, bons et fidelles serviteurs et subjectz de sa Majesté, disposés d'emploier vye et moiens pour le bien de son service et desirent continuer tousjours en la mesme subjection, fidellité et debvoir ainssy que l'effaict tesmognera lors et a mezure qu'ilz en recepvront les commandements de vous, Mondict sieur.

Comme aussy leurs actions et bons deportemens dont lesdictz pais et provinces, chascun endroict soy, ont uzé despuis et durant les troubles et guerres civilles qui ont eu cours et continué en ce royaulme puis vingt-sept ans en peuvent tesmogner, ayantz employé tous leurs moiens sans rien espargner, soict pour le payement de plusieurs grandes impousitions et levées de deniers, contributions de maguezin de vivres qui ont esté faictes sur eux, soict pour tenir et conserver lesdictz pais et villes soubz son authorité et obeyssance ou lorsque quelcune avoit été surprinse des ennemys, a la recovrer de leurs mains et remettre en l'obeyssance de sadicte Majesté comme ilz ont faictz a leurs costz et despens sans estre secoreus ny aydés de personne ou d'aulcuns aultres puis ausquelz

Digitized by Google

neantmoingz et a tout ce royaulme ilz ont aydé en pareilhe necessité et affaires.

Oultre les contributions, grandes pilheries, ravages et rensonnemens que lesdictz rebelles pandant ledict temps ont faict et continuent encores sur ledict pais, ne se contentant de ce, ains commendent aulx consulatz de leur apporter les propres deniers des tailhes de sa Majesté a peyne d'y estre contrainctz par la force de la guerre et est a craindre sy par vous, Monsieur, n'y est pourveu que ce malheur arrive, et desja en aulcuns pais et receptes une bonne partie des deniers imposés et levés ont esté prins et volés en les apportant a la recepte. D'ailheurs, les foules et oppressions receues par le passaige, séjour et demeure des gens de guerre, tant a pied que a cheval d'un et d'aultre party et mesmes les armées qui y ont esté et sejourné soubz les charges de Messieurs de Montluc, de la Valette, de Vilars, de Biron, vous predecesseurs lieutenantz de Roy, ainsi qu'il vous est notoire.

Et encores que les pertes passées leur ayent aportté beaucoup de préjudice, que touttesfois celles qu'ilz ont encoreu pendant ceste guerre que les ennemys ont demeuré ung temps maistres de la campagne et avec de canons, attacqué villes forssées et prinses, pilhé tout le pais, leur sont insuportables et de surpois, ceste presante année, la plus pouvre et esterille en fruictz et en touttes commodictés que ayst esté, il a cinquante ans et en laquelle les fleaux de Dieu sont plus frequens, ilz ce voyent plus tourmentés et afligés que jamais, ayant une armée royalle sur les bras qu'il fault norrir et payer ores qu'ilz n'en ayent moyen ni commodicté et de laquelle ilz n'ont resenty quasy que despens ; la preuve de ce est évidente et en ayde d'icelle est considerable, la tres grande multitude de pouvres que l'extérillité de l'année et desordre de la guerre a produict en la campagne, lesquelz pressés d'une extreme faim ce sont jectés a troupes dans les villes et villages que force est ou de pityé ou, pour obeyr aulx arrestz des Courtz de

Digitized by Google

parllement, et les norrir et allimenter et, pour cest effaict imposer sommes de deniers.

De maniere que ses miseres ont reduict le peuble principalement le tiers estat au dernier poinct et sans nul moyen sy que plusieurs lieux et maisons demeurent inhabittés, desertz et abandonnés de leurs vraiz maistres et legitimes pocesseurs qui mandient le pain pour Dieu; le laborage discontinue et la plus part des terres hermés, et ce qui agrave leur maleur est qu'ilz ne voyent que recommensser leurs doleurs sans aulcun espoir de repos que celluy qu'ilz esperent de la clemence et benignité de Dieu et de ce qu'il vous a pleu asture, Monsieur leur assurer et promettre.

Pour a quoy parvenir et satisfaire au commandement du Roy et vostre dominant advis sur le premier poinct qui conciste au retranchement des despences de cedict pays, lesdictz depputés vous supplient tres humblement, Monsieur, considerer que lesdictes despences ce prennent sur les deniers de sa recepte ou de la foule du peuble; pour le premier, ilz ne peuvent vous en donner aultre advis pour n'en avoir congnoissance certaine, mais de ce, Messieurs des finances vous en pourront esclaircir.

Au segond, vous pouvés, Monsieur, faire cesser les contributions et aultres foules du peuble que les ennemys font par la force d'une armée bien policée avec laquelle il ce pourra, non seulement cela, mais encores recorre les villes et lieux ocuppés qui vous seront bailhés par liste et denombrement appart par les depputés de chascun pays et pendant que l'armée exploictera en ung endroict, mettre et establir guarnizons ez villes eslognées de la et proches des ennemys pour esviter les coursses et ravages d'iceux.

Et pour subvenir a la despence necessaire et fraiz de ladicte armée qui est le segond chief desdictes patantes sera vostre bon plaisir, Monsieur, vous ayder en premier lieu dés deniers des tailhes ordinaires de sa Magesté,

Digitized by Google

mesmes des cartiers de Janvier ja levé et prochain d'Avril.

Parelhement, des deniers des decimes que le clergé de ce pais paye au Roy, attendeu que c'est pour le bien de son service et conservation du pais et subjectz soubz son obeyssance, le tout soubz le bon plaisir dudict seigneur.

Davantage, qu'il vous pleust, Monsieur, interpeller lesdictes gens du clergé et iceux admonester d'ayder volontairement a ceste sy saincte et necessaire delibération, de quoy estans bien zellés et affectionnés, ilz ne ce excuzeront veu qu'il y va de l'honneur de Dieu, service du Roy, conservation de nostre religion catholicque et de leurs biens et vye et de tout le publicq.

Aussy, Monsieur, il y a plusieurs des ennemys bien riches et oppulens tant en fons qu'en meubles que les aulcuns ont latictés et cachés ou bailhés en garde a de catholicques qu'il vous plaise, selon l'intention et edictz de sa Majesté en ordonner la recerche par telz que bon vous samblera et vous en ayder a ceste mesme despence.

D'abondant, si vous plaisoyt, Monsieur, et a Messieurs les tresoriers generaulx, ordonner une curieuze recerche contre les recepveurs des tailhes et tailhon particulieres et leurs commis de plusieurs pais, ce trouvera que la pluspart n'ont compte et sont encores en reste de plusieurs notables sommes de deniers qui ont esté levés puis huict ou dix mois de quoy vous pourriés aussy ayder.

Lesdictz depputés vous suplient tres humblement, Monsieur, vouloir entrer en consultation et le faire entendre à sa Majesté, que comme le bien qui sortira de ceste deliberation sera commung a touttes les provinces de ce royaulme, estre aussy raysonnable que chascun d'icelles y apporte de ses moiens, le tout avec telle proportion que le fort porte le foyble et la province plus folée solagée.

Et oultre tout cela et plusieurs aultres moyens dont vous pourrés ayder sans toucher au pouvre tiers estat

Digitized by Google

qui est si affligé et sur lequel tout le sort tumbe lesdictz depputés ayant veu l'estat de vostre dicte armée que vous a pleu leur communicquer et que vous desirés employer la despence de laquelle revient a bien plus de cinquante mil escuz tournoiz. J'açoict qu'ilz ne soient venus guarnis de pouvoir suffizant pour entrer en aulcuns offres touchant la subvention et entretennement de ladicte armée qui est sur le pais dela riviere, vivant à discretion et a la tres grande foulle du peuble, moingtz pour vous accorder les sommes que pour ceste occasion il vous a pleu leur demander; que d'ailheurs tous les seindicz de ceste generalité ne sont veneuz, combien qu'il feust necessaire comme il vous a esté represanté; touttesfois, puis qu'il ne vous plaist differer l'assamblée a aultre temps pour monstrer de leur bon zelle et affection au service de sa Majesté et a ceste cause nonobstant l'extreme pouvreté du peuble qui auroict plus de besoing de solagement et descharge de touttes impositions que de surcharge, au cas ou vous, Monsieur, de vostre authorité, ordonnerés l'imposition de soixante mil escuz qu'il vous a pleu demander sur les seindictz de la generalité de Guyenne pour subvention et ayde aulx frayz de ladicte armée, ilz s'efforceront, par tous moiens possibles, a faire trouver bon a leurs pais et villes d'en payer et fornir chascun sa pourtion et cote par emprunt ou aultrement dans deulx mois prochains, sy tant est que la guerre continue afin de les emploier à ce qu'est dict sans prendre davantage d'eux, soict en argent ou en vivres par forme de magazin duquel ilz demeureront quictes, ou aultrement et à la charge aussy d'estre teneus quictes et deschargés des restes des impositions faictes ez années precedantes et que de ce faire, il vous plaize, Monsieur, et à Mons^{r} le general Gourgues, en donner advis a sa Majesté, lequel sieur general leur en bailhera bonnes assurances ainsy que d'aultres fois il a faict et en attandant ce qu'il aura pleu a sa Majesté en ordonner, tenir en

Digitized by Google

surseances touttes contrainctes et executions desquelles lesdictz pays ont esté fort travailhiés.

Mais qu'il vous plaize aussy ordonner que ladicte somme sera esgualement et en la forme de la tailhe ordinaire cothizée sur touttes les receptes de ladicte generallité de Guyenne sans nul exempter, mesmes dela la riviere et sans que l'un pais, ville, collecte ou recepte soict teneue pour la pourtion de l'aultre ny puisse estre contraincte ny les corps des pais pour les aydes.

Et pour faire la levée desdictz deniers vous plerra, Monsieur, commettre telz personnaiges qu'il vous plerra, suffizans et bien cautionnés, lesquelz seront teneus et s'en obligeront en randre compte particulierement ausditz pays oultre le compte que de ce ils doibvent randre a sa Majesté, attendeu que les deniers sortent de leurs boursses et substances.

Comme aussy a l'employ desdictz deniers y seront presens et acistans ung ou deux personnes et tant que sera besoing, dudict tiers estat qu'il vous plerra leur permettre depputer et aguager, et les guages cothizer avec ladicte somme afin qu'en l'employ desdictz deniers y aye plus de mesnagerie joinct que le service du Roy en sera mieux faict.

Que moyennant ce, il vous plaize, Monsieur, faire tenir l'ordre et dissipline militaire et a tous gens de guerre vivre et ce contenir selon les ordonnances de sa Majesté et reglement qu'il vous plerra d'en faire sans rien prandre sur le peuble de gré a gré et en payant.

Aussy, Monsieur, lesdictz depputés vous font tres humble requeste a ce qu'il soict vostre bon plaisir ordonner que eulx et aultres seindicz et depputés des pais et provinces de votre gouvernement pourront librement et seurement venir vers vostre Grandeur pour les affaires de leurs charges ou aultres particuliers sans pouvoir estre arrestés ny emprisonnés par Messieurs les recepveurs ou leurs commis ou aultres et pour quelque cause ny ocazion que ce soict, durant qu'ilz seront pres de vous ny

Digitized by Google

allans ou revenantz par les chemins, en faisent les deffences necessaires et eux et les habitans dudict pais, du plus grand jusques au plus petit prieront continuellement Dieu pour vostre prospérité et sancté et pour l'advancement de vous sainctes entreprises.

Claverye et A. Couzin, pour le pais du Condomois.
La Hillère, sindiq de la noblesse de Commenge.
Seguarrane, pour les nobles d'Astarac.
Vibant, pour l'ordre estant d'Estarac.
Viguier, pour le marquisat de Fimarcon.
d'Inairac, deputé de la Conté de Commenge.
A. Paget, deputé pour la ville et collecte d'Aisx.
Cassaignau, député pour rivière Verdun.
Poyssin, député de Gaure.
Depegourie, deputé pour Fleurance.
L. Grillet, deputé pour Lespoy. (?)
Despict et Cazalle, pour Astarac.
Pétarenque, deputé pour la Gaure.
Cazeaux, deputé pour B^ac^.
Colomés, pour la ville de Mirande.
Degimat, pour Vic.
Penouhay, pour Vic-Fezensac.
Pange Bessaignet, pour Vic, etc., etc.

Et le 12^e^ jour des moys et an susdictz, ledict sieur Mareschal ayant veu le precedant cayer ha declaré ny pouvoir respondre moins fere le service du Roy au fayt de la guerre della la riviere de la Garonne a cause que lesdictz depputés n'entrent en offre deuemant callifié et que partant, sa Majesté y pourvoyrra, et ce pendant il faudra que son armée vive sur le pais à la grande foule du peuple si mieux lesdictz depputés ne taschent luy fere fournir sur ladicte generalité de Guyenne la somme de vingt et huict mille escuz sol par moys et pendant six moys prochains sy tant est que la guerre continue, sur quoy a requis lesdictz depputés en donner advis et pour-

Digitized by Google

veoir au soulagement de ceux qui ont l'armée sur les bras.

Et apres que lesdictz depputés ont dit chascun leur advis particulier, sont venus d'ung accord et mesme advis que ou Mondict s^r^ le Mareschal de l'authorité du Roy et sienne ordonnera l'imposition de ladicte somme de vingt et huict mille escuz par moys et pendant les six moys prochains sur ladicte géneralité de Guyenne si tant est que la guerre dure pour subvention et ayde aux frais de la guerre oultre les deniers qu'il ha pleu au Roy impozer ceste presente année au fur de la taille a la maniere acoustumée de laquelle dicte somme de vingt-huict mil escus, les pays de Quercy et Rouargue en porteront la somme de huict mille escus par moys et les vingt mille escus restans sur tout le reste de ladicte generalité de Guyenne, ils s'efforceront par tous moyens a eux possibles le fere trouver bon aux pays de leur delegation et que neantmoins chascun pays endroict soy face bons les deniers de leur cotte, nonobstant les villes et lieux occupés et sauf a chascun d'eux leur recours et le remboursement a quoy se monteront les taux des lieux occupés pour les exiger et recouvrer en temps et lieu, payables, les sus dictes sommes de cartier en cartier dont le premier escherre au premier jour du moys de May prochain et que moyennant ce, lesdictz pais sont quittes et examptz de toutes aultres impositions qui se pourroient impozer ou lever soyt pour vuivres et magasins ou aultres ensemble de toutes contributions particulieres et qu'il plaise a Mondist sieur respondre aucdictz depputés sur le contenu des articles dudict cayer precedant.

Poyssin, deputé de la Conté de Gaure.
Claverye, pour Condomois.
d'Inairac, deputé de Comenge.
A. Couzin, deputé de Condomois.

Surquoy, mondict seig^r^ le Mareschal, par l'advis des

Digitized by Google

seigneurs et officiers du Roy pres de luy, leur a dict et declaré qu'il acceptoit les offres faictz par lesdictz sindicqz et depputés et accorde soubz le bon plaisir de sa Majesté qu'il fera expedier les commissions pour le departement, imposition et levée de ladicte somme de vingt-huit mil escuz par moys, oultre les deniers ordonnez par sa Majesté estre levés par les commissions de ses tailles et pour six mois si tant la guerre dure, paiables a deux cartiers et termes dont le premier terme escherra au premier jour du moys de May prochain et l'aultre au premier jour de Juillet ensuivant et a la charge que chascun pais endroict soy fera bon les deniers a quoy le pais sera taxé nonobstant les lieux et villes occupez par les ennemis, sauf a eulx leur recours pour estre remboursez et indemnisez des sommes a quoy se monteront les taxes des lieux occuppez pour les exiger et recouvrer en temps et lieu comme ilz verront estre a faire et que les deniers seront prestz et mis es mains du recepveur general de Bourdeaux ou son commis en l'armée et moiennant ce qu'ilz demeureront deschargez de touttes impousitions qui ce pourroient cy après faire pour les vivres et magasins ensemble des contributions particullieres et neantmoingz pourront lesdictz sindicqz et depputés commettre ung personnage de suffisance et quallité requise pour ce tenir pres de mondict s[r] le Mareschal et assister a la distribution qui ce fera desd. deniers affin qu'ilz ne puissent estre destournez a aultres effectz et usaiges. Et quand aux restes deubz par ledict pais des années passées, leur a esté accordé que sur les remonstrances particulieres qui y ont esté faictes par chascun desdictz pais, mondict seig[r] le Mareschal en escrira et donnera advis au Roy pour le surplus d'y avoir esgard hors mis ce qui est deub de l'année passée mil cinq cens quatre vingtz six; pour le regard de laquelle seront tenus lesdictz pais chascun endroict soy de paier ce a quoy ce monte lesdictz deniers suivant les lettres patentes et commissions envoiées audict pais et chascun d'eulx. Ce qu'ayant esté entendu par

Digitized by Google

lesdictz sindicqz et depputés ont esté permis de faire leur debvoir et remercié humblement mondict seigr le Mareschal.

Fait a Agen, ce 12e jour de mars 1587.

MATIGNON.

Bibl. Nle, F. Fr., no 2 356, fo 67.

Digitized by Google

RELATION DE LA MISSION

FAITE EN 1642

EN LA VALLÉE D'ARAN

Nous avons déjà publié dans le *Bulletin de la Société Ramond*[1], un mandement de l'an 1724, adressé au clergé de la vallée d'Aran (Espagne), par Monseigneur Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, par lequel cet évêque renouvelle les règlements et ordonnances adressés au même clergé le 23 Septembre 1646, par son prédécesseur Monseigneur Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin.

Le mandement de Monseigneur du Bouchet, que nous avons découvert dans les archives de l'église de Bosost, n'est malheureusement pas complet — quelques feuillets ont été égarés — mais, soit dit en passant, nous croyons être sur les traces de ce désiré complément. Les recherches que nous faisons depuis bientôt quatre ans pour le retrouver ont été l'occasion de la découverte de la curieuse pièce que nous offrons aujourd'hui au lecteur[2]. Elle a pour titre : *Relation de la Mission faite en la vallée d'Aran le 8me de juin, jour de la Pentecôte 1642.*

Elle donne une idée assez exacte de l'état civil et religieux dans la vallée d'Aran à cette époque ; nous ne serions pas étonné que cette situation écœurante n'eût provoqué, et la mission de 1642, et les règlements et ordonnances de 1646.

Comment pourrions-nous, en effet, avec nos mœurs actuelles comprendre qu'un individu excommunié force son confesseur à l'absoudre, pistolet au poing ? Également, pourrions-nous croire que, dans un aussi petit pays que l'est cette vallée, plus de cent meurtres y furent commis en moins de douze ans, et tant d'autres choses que nous ne trouverons pas moins extraordinaires ?

En copiant ce document, nous avons cru bon de redresser quantité d'inversions, désagréables pour la lecture courante de cette relation, et pour la même raison nous avons cru plus commode d'admettre la prononciation qu'on appela jadis « *courtisanesque* », en substituant la syllabe *ais* à la syllabe *ois*.

« *Qui dit François dit courtois* » était une ancienne devise de notre chère France ; néanmoins, si l'on a banni le mot *François*,

1. *Bulletin de la Société Ramond*, premier trimestre de l'année 1888.

2. Nous la devons à l'aimable obligeance d'un excellent ami, savant érudit et chercheur infatigable, qui l'a découverte dans les archives de la ville d'Auch où elle existe sous le numéro 11, liasse 72.

Digitized by Google

reste toujours, au moins pour la rime, celui de *Gaulois*, qui a été son devancier avec non moins d'honneur.

Nous avons cherché à être aussi littéral que possible tout en en rendant la lecture plus facile, ce qui n'enlève certainement rien à l'authenticité des fait relatés.

Pourrons-nous dire que l'auteur de ce document est un anonyme ? Oui et non : oui, parce que la pièce n'est point signée; non, parce que l'auteur se trahit à chaque page en nous racontant avec tant de familiarité des faits dont seul le P. Forcaud, missionnaire, pouvait avoir eu aussi intime connaissance,

A l'honneur des Aranais et pour être juste à leur égard, nous devons dire que toutes choses ont complètement changé depuis 1646.

La conduite et l'accueil charitable et bienveillant du clergé actuel ne laissent rien à désirer.

Les rapports que l'on peut avoir avec les indigènes de toutes les classes sont aussi des plus sympathiques.

B. Bernard.

Luchon, le 11 Mai 1893.

I

Cette vallée, dans le cœur des Pyrénées, dépend, quant à la juridiction spirituelle, de l'Évêché de Comenge; quant à la temporelle, pour la justice, de la principauté de Catalogne; et quant au gouvernement, de la couronne d'Aragon. Elle a d'étendue, en longueur, environ huit lieues, mais si étroite qu'elle n'a en aucune part plus de mille pas de largeur; occasion de quoi il y a fort peu de terroir à cultiver. Elle est de figure d'un coude en équerre; la première partie, la prenant du côté de Saint-Béat, s'étend jusques à Vieille qui est le milieu de la vallée et va droit du nord au midi; l'autre partie va de Vieille au port de Palhas qui est du couchant au levant.

Elle confronte du côté de Saint-Béat, vers le couchant, à la vallée de Luchon qui est du Comenge, et à l'Aragon, auquel on entre par le port de Bénasque et auquel on aboutit en passant par la forteresse qu'on appelle Castel-

Digitized by Google

Léon ; vers le levant, elle confronte aux vallées de Biros et de Castillon, qui sont de l'Évêché de Couserans ; du midi, à la Catalogne ; on y arrive en passant par le port de Vieille, qui est au milieu, et par celui de Pailhas qui est tout au bout de la vallée.

Comme elle est si étroite et partout entourée de fort hautes montagnes, elle est extrêmement froide et l'hiver y est de sept à huit mois, de sorte que le plus grand été n'est qu'une fin ordinaire d'un printemps, et de fait, cette année même, il y a bien neigé à la Saint-Jean.

Quoiqu'elle soit peu cultivée, elle est pourtant fort peuplée, elle comprend 26 paroisses et 3 annexes. Elle est divisée en six quartiers qu'on appelle *Tersons ;* le premier porte le nom de Pujoles, duquel le chef est Salardun (Salardu) portant titre de ville, elle est la seule murée de la vallée. Le suivant est le Terson d'Arties, grand bourg. Le troisième celui de Vieille, ville qui est la plus belle, la mieux située, la mieux bâtie, la plus riche et enfin le plus grand lieu de la vallée. Le quatrième, de Mercatousé. Le cinquième, de Leyrisse. Le sixième, de Boussost, grand et beau lieu, mais qui dans dix ans a été entièrement brûlé par deux fois.

Le pays est fort arrosé, la Garonne y va tout le long et y prend sa source à la montagne nommée Bérét, où on l'appelle l'œil de Garonne qui ne rend que bien peu d'eau ; elle se rend à l'Océan. A peu de distance nait une autre source qui forme la rivière nommée la Noguéra qui, passant par la Catalogne, va se dégorger dans la mer Méditerranée.

Les montagnes qui entourent la vallée sont fort abondantes en pâturages et en bois de sapin, duquel se fait grand commerce et descente le long de la Garonne.

Plusieurs des églises y sont fortifiées et peuvent servir de forteresses, mais on n'y tient garnison ; la garnison se tient au fort qu'on appelle Castel-Léon, qui est bâti vers le milieu du quartier qui va de Saint-Béat à Vieille ; fort bien situé entre la Garonne et le Juif qui se joignent au-

Digitized by Google

dessous du fort, vers Saint-Béat, l'approche en est mal aisée.

Tout le corps de la vallée, ecclésiastiques et laïques, assiégèrent ce fort au commencement de la réduction de Catalogne et en chassèrent le gouverneur et la garnison que le roi d'Espagne y entretenait.

Il y a, en quelques endroits de la vallée, des eaux chaudes minérales, mais qui jusques à présent ont été négligées, tant le peuple y est insoucieux. Il y a aussi des minières de fer et autres, qui jadis ont été ouvertes, mais à raison de l'âpreté et de la pauvreté du pays n'ont été exploitées que bien peu.

L'état ecclésiastique y est fort nombreux et d'une police toute diverse des autres pays. Aucun ecclésiastique étranger n'y est reçu pour y habiter et servir qui ne soit naturel et né dans la vallée; voire ni des naturels même aucun n'est reçu pour habiter et servir qu'au lieu même où il est né.

Tout le dixme y est partagé, en la plupart des lieux, par moitié entre les prêtres et les églises; et pour la moitié revenant aux prêtres, elle est également du huitième, réparti entre le Recteur et les prêtres natifs du lieu et résidants, de sorte que le Recteur n'a au-dessus des autres que la préséance; en quelques lieux il a un galin de grain, qui est demi-mesure, de plus ce qui lui revient à la main de l'administration des sacrements; aussi les cures n'y sont guère ambitionnées.

Chaque lieu a droit de patronage de la cure. Ainsi, le Recteur étant décédé, le conseil nomme deux ou trois de ses prêtres, si tant il y en a, et les présente au seigneur Évêque pour choisir tel qu'il jugera, et dans le cas où il les trouve incapables, le lieu en peut nommer quelqu'un de son Terson, ce qui arrive fort rarement. Pareillement aussi, chaque paroisse a droit de donner aux enfants du lieu le titre patrimonial sur lequel ils son ordonnés, et fondé sur le partage du dixme qu'il y aura étant fait prêtre. Ils fondent ce droit sur une créance immémoriale,

Digitized by Google

que chaque lieu a racheté son dixme jadis aliéné et par ce moyen a acquis ce double droit. De là vient ce grand nombre d'ecclésiastiques en chaque lieu ; tout le pays étant fort pauvre, il n'y a famille qui ne procure d'avancer un et souvent plusieurs de ses enfants à l'état ecclésiastique, car dès qu'ils sont prêtres soudain sont-ils bénéficiers ; vrai est que les anciens leur font payer l'entrée, car à chaque ordre qu'ils prennent, même des mineurs, ils les obligent à festiner tous les prêtres du lieu, et quand ils disent leur première messe ils font banqueter tous ceux du Terson durant plusieurs jours ; ils doivent de plus leur payer certaine somme, sans quoi ils ne seraient point admis au partage des dixmes et des autres émoluments communs, en quoi le plus souvent les parents s'engagent à des dépenses qui leur reviennent pour le moins à une cinquantaine d'écus.

Le jour qu'ils sont reçus, l'Archiprêtre les met en possession de l'église avec plusieurs cérémonies et après leur avoir fait prêter serment. Le prieur du Terson, pour son quartier, leur fait aussi prêter serment, et entre autres engagements, à renoncer, sous peine de mort, à ne jamais agir contre l'intérêt de la communauté des prêtres et à agir et marcher partout où elle le mandera, particulièrement à Auch, à Avignon ou à Rome quand pour cause d'appel on lui ordonnerait.

A mesure que le nombre des prêtres augmente, la ressource d'un chacun diminuant, il s'ensuit qu'ils sont fort pauvres : il n'y en a quasi pas un qui ait suffisamment de quoi vivre de ce qu'il retire de l'église, occasion de quoi ils vivent aussi mesquinement que le fait tout le reste du peuple. Il en est fort peu en toute la vallée qui assemblent du grain suffisamment pour vivre ; la pluspart préparent leur pain avec le grain qu'ils vont acheter au marché de Saint-Béat toutes les semaines, ce qui leur occasionne un grand travail. Du vin, pas un qui en ait provision un peu importante ; ils se munissent d'une avance de deux ou trois jours tout au plus chaque fois

Digitized by Google

que des marchands en apportent de France ou d'Espagne (le trafic de marchand de vin est un des plus ordinaires dans la vallée). Néanmoins il arrive souvent, pendant l'hiver, que la circulation devient impossible. Les plus aisés en sont réduits à l'eau; quelquefois même le vin manque pour célébrer la messe, ce qui ne les empêche pourtant pas d'en consommer quantité dans les assemblées des confrairies, des funérailles et autres réunions fréquentes, s'en chargeant en un repas pour le reste de la semaine qu'ils s'en abstiennent.

Les églises y sont pour la plupart bien bâties et richement meublées d'argenterie, particulièrement de fort belles croix, valant au moins quinze cents livres, et d'un ornement complet de velours cramoisi travaillé en riche broderie, valant un même prix, ce qui absorbe la moitié du dixme.

Au milieu de la vallée existe une église de dévotion, fort ancienne, dédiée à Notre-Dame, qu'on nomme : « Nuestra Segnora de Mij-Aran », qui appartenait jadis aux Templiers, comme on estime qu'a été tout le bien ecclésiastique de la vallée, et à présent est tenue par les religieux de l'ordre de Saint-Augustin qui y habitent au nombre de trois ou quatre.

Tout au bout de la vallée, au-delà de la source de la Garonne, il y a une autre dévotion fort ancienne de Notre-Dame, nommée : « Nuestra Segnora de Mongarri », signalée pour quantité de miracles et par le grand concours de pèlerinages qu'y s'y fait du voisinage, de France et d'Espagne. Là se voit une chose fort singulière : quantité de vaches appartenant à la chapelle n'ont d'autre pasteur ni gardien que le taureau, qu'on y change de temps en temps et qui y est commis par certaine forme de bénédictions que les prêtres lui donnent devant la porte de l'église; après quoi, les sort le matin pour les conduire au pâturage, tantôt çà, tantôt là, et les ramène le soir sans autre conduite, voire même ne souffre qu'aucune vache étrangère se mêle au troupeau.

Digitized by Google

La justice ecclésiastique y est administrée par un official que le seigneur Évêque de Comenge y nomme et qu'il choisit parmi les prêtres nés dans la vallée, lequel soit par privilège, soit par usurpation, s'attribue la juridiction spirituelle et connaissance de toutes affaires, sauf des matières bénéficiales, matrimoniales et criminelles majeures, d'où sont nés de tout temps quantité d'abus. Les seigneurs Évêques n'y faisant point de visite n'en ont aucune connaissance : d'ailleurs, leur autorité y est à peine reconnue, et ceci par cause de la jalousie qu'il y a eu de tout temps entre les couronnes de France et d'Aragon, interprétant certaines ordonnances épiscopales qui ne sont au gré de tous, contraires à leurs privilèges et partant abusives. Se trouvant en cela appuyé des Gouverneurs et du reste de la vallée, la discipline ecclésiastique n'y a jamais pu être en vigueur, les officiaux n'ayant d'ordinaire ni zèle, ni courage, ni plus de capacité que le reste des ecclésiastiques qui, à l'exception d'un ou deux, n'ont pu étudier qu'en mendiant leur vie de chaque jour; car n'y ayant écoles dans la vallée ni autre moyen d'y apprendre qu'à lire, on les fait passer en Espagne, où, en mendiant, ils apprennent quelques mots de latin, et de là, au plus tôt que l'âge le permet se poussent aux ordres; et comme ils n'ont d'autre prétention ni désir que le partage du dixme de leur lieu, n'y ayant autres bénéfices, leur ambition se termine dès qu'ils ont pris la messe et ne songent plus qu'à vivre, menant une vie oisive et partant vicieuse, ou s'adonnant aux trafics et négoces, souvent fort vils et indignes de l'état ecclésiastique; ceci par bassesse d'esprit, voire par nécessité, car le bien qu'ils retirent de l'église ne suffit pas à leur entretien.

La police civile, pour ce qui concerne les affaires générales, y est administrée par six conseillers choisis des six Tersons; ils changent tous les ans à la Toussaint. Chaque village du Terson (venant son tour) nomme trois de ses habitants, desquels le conseil de tous les Tersons assemblé en choisit un. Le chef du conseil entre ces six

Digitized by Google

est, par usage ancien, le conseiller du Terson de Pujoles, qui pour cette raison est appelé Prieur.

Les affaires de la justice civile y sont décidées par un juge choisi par le conseil de la vallée et autorisé par le Vice-Roi de Catalogne et audience de Barcelonne; il prête serment ès mains des conseillers de juger selon leurs privilèges; il lui est alloué par an une somme de cent livres jaquettes de dix réaux la livre. Les appellations de ses jugements vont devant l'audience de Barcelonne.

Les affaires criminelles sont vidées par le Gouverneur du château, qui l'est aussi de la vallée, conjointement avec le juge et les deux bailes; leur juridiction s'étend sur toute la vallée, que l'on distingue par haut et bas Aran; ils jugent souverainement et en dernier ressort.

Le Gouverneur, élu par le Roi, prête aussi serment ès mains desdits conseillers, mais avant d'être reçu il est obligé de fournir caution qui répond des abus et excès qu'il pourrait commettre. Le temps de son gouvernement expiré, il doit, avant de sortir de la vallée, rendre compte de sa gestion devant des personnes nommées par le Roi et prises dans la vallée; chacune de ces personnes a le droit de porter plainte contre lui et auxquelles il est obligé de répondre. Le verbal des informations, bien clos et cacheté, est envoyé au Vice-Roi et à l'audience qui prononcent sur icelui. Outre l'état que le Roi lui fait pour entretenir une assez bonne garnison dans le château, chaque feu de la vallée lui paye un galin de blé qui revient environ à trente-trois charges. Il retire encore quelques droits sur les bois de construction qu'on transporte par la Garonne, sur les compositions qu'il fait à l'occasion des crimes, querelles et autres excès, qui lui valent beaucoup ayant sur cela le souverain pouvoir. De là s'ensuivent des désordres et des excès sans nombre, car les meurtriers et les autres malfaiteurs comptent être quittes avec de l'argent.

Le génie des esprits de cette vallée est fort rude, vio-

Digitized by Google

lent, prompt, bilieux, soupçonneux, vindicatif, présomptueux et fort peu traitable. Ils n'aiment qu'eux, et entre eux ils sont peu civils, mal courtois et envieux. De là sont nées quantité de querelles qui ont causé plus de cent meurtres depuis une douzaine d'années. Tous les parents s'intéressent des querelles et injures des leurs; ils tiennent la bandoline, c'est-à-dire la campagne : ils y vont armés, guettant leurs ennemis; ils les poursuivent les dix et douze années sans relâche. Aussi se portent-ils parfois à des extrémités cruelles et barbares : ils ont, un jour, tué un gouverneur soupçonné de soutenir un parti.

Il y a pourtant de fort bons esprits s'ils étaient cultivés. Plusieurs dans le passé ont fort bien réussi aux lettres à force de grand travail et d'assiduité; par leurs mérites ils ont été promus à des charges et dignités, tant ecclésiastiques que civiles, dans la Catalogne. Et faut-il avouer que, pour le commun, ils sont plus portés à la piété, plus sensibles aux choses de la foi et de la crainte de Dieu que n'est l'ordinaire des autres peuples qui habitent les montagnes; mais comme l'instruction et autres aides spirituels leur ont manqué, comme à un bon sol manque la culture, n'est merveille s'il y a bien à défricher.

Tel a été l'état de cette vallée, de tout temps dépourvue d'aides spirituels et autres. Les personnes du pays sont peu capables et moins morigénées, et pourtant nombre d'icelles, gens de bien comme Dieu s'en réserva partout, y souhaitait du remède; l'occasion ne tarda pas à se présenter. Le P. Forcaud, faisant la mission dans le voisinage des diocèses de Comenge et Couserans, fut souvent prié de vouloir bien entrer dans la vallée pour y rendre les mêmes assistances, voire plusieurs y passèrent depuis pour y communiquer de leurs consciences et s'y confessèrent. Un des conseillers de la vallée, ayant rencontré le Père dans le Castillonnais en Couserans, se jeta à ses genoux et le pria, les larmes aux yeux, de leur faire cette faveur, lui offrant de la part de la vallée toute sorte d'hon-

Digitized by Google

neur et obéissance. Mais comme en ce temps-là la guerre était échauffée entre les rois de France et d'Espagne, il s'en excusa pour cette raison, en attendant qu'avec la paix ou autrement il plût à Dieu lui en ouvrir l'entrée, estimant n'y pouvoir agir efficacement que conjointement avec l'autorité épiscopale de laquelle dépend l'efficacité de tous les exercices, naturellement moins favorisés par les troubles de la guerre qui ne permet pas à un étranger de faction contraire d'agir en toute sécurité.

(A suivre.)

PIERRE A ÉCUELLES OU A CUPULES

A LABARTHE-DE-RIVIÈRE PRÈS SAINT-GAUDENS

Au moment où cette livraison est sous presse, M. Dencausse, agent-voyer en retraite, nous apprend la découverte qu'il a faite à Labarthe-de-Rivière, d'une de ces pierres ou blocs adhérant au sol qu'on rencontre dans les Alpes, dans le Jura et dans les Pyrénées, garnies de cavités artificielles et de rainures ou rigoles plus ou moins nombreuses qui devaient servir aux rites religieux des peuplades primitives.

J. Sacaze en avait signalé sur la montagne de l'Espiau, non loin des cromlechs ou cercles de pierre qu'il a décrits après les avoir reconnus pour la première fois avec notre savant confrère M. Maurice Gourdon. On peut voir dans le tome III de notre Revue ce qui en a été dit lors de l'excursion de la Société en 1887.

Nous nous souvenons que, sur les lieux mêmes, M. Emile Carthaillac nous parla de ces sortes de monuments, avec sa haute compétence et les précieux souvenirs de ses explorations personnelles en France et à l'étranger.

Un article sera consacré, dans la prochaine livraison, à la communication de M. Dencausse.

A. C.

Digitized by Google

EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ DE COMMINGES à la GROTTE de GARGAS

LE SAMEDI 24 JUIN 1894

La Société des études du Comminges, revenant cette année au point de départ de ses excursions, visitera le samedi 24 juin courant, la grotte de Gargas en passant par Valentine, Barbazan, Sauveterre et Saint-Bertrand.

Le départ aura lieu de Saint-Gaudens à 7 heures du matin très précises. On rentrera à Saint-Gaudens, vers 7 heures du soir, après une halte à Montrejeau dans le beau parc de M. le baron de Lassus.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici la *Notice-Itinéraire* de l'Excursion, que le Bureau a adressée aux membres de la Société et à ses invités.

On trouvera des voitures, au prix de 25 francs pour les landaus et 18 francs pour les autres, chez MM. Saboulard et Pagnac à Saint-Gaudens.

Pour les membres de la Société et leurs invités, le prix d'entrée dans la Grotte, qui est fixé à 1 fr. 50, sera abaissé ce jour-là à 50 centimes par personne. — Les principales salles de la Grotte seront splendidement illuminées au magnésium.

*
* *

L'itinéraire de Valentine à Saint-Bertrand et à la grotte de Gargas, par Barbazan, réunit les aspects les plus riants à l'accidenté et au pittoresque. Il est plein d'attrait pour le géologue, l'archéologue et l'historien, aussi bien que pour le simple touriste.

VALENTINE

Ancien bourg gallo-romain, dont le nom rappelle celui d'un des empereurs qui l'ont porté de 321 à 455. Siège, sous l'ancien régime, des Etats du Petit-Languedoc ou du Comminges-Languedocien, présidés chaque année par l'évêque de Comminges et qui étaient composés des délégués de dix ou onze comunautés : Valentine, Pointis-de-Rivière, Saint-Pé-d'Ardet, Saint-Béat, les Arguts, Melles, Montsaunès, Mazères-du-Salat, Martres et Huos.

Cette localité a conservé çà et là son cachet archaïque. Une vieille porte subsiste encore dans ce qui reste des anciens murs au levant, et fait regretter la démolition d'une autre porte, surmontée d'un beffroi qui marquait au couchant, l'enceinte de la ville. Il y a quelques maisons conservant en partie leur caractère des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Une plaque de marbre, transportée au musée de Toulouse, était encastrée dans le mur de l'église, portant la belle épitaphe en dystiques latins de Nymfius, qui fut duumvir de la cité des Convènes à *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand).

Digitized by Google

A quelque distance de la ville, vers le Bazert, on voit des décombres du prieuré d'Arnesp, bâti à la place d'une villa romaine dont une belle mosaïque a été transportée à l'oratoire du Bout-du-Puy.

Labarthe-de-Rivière, Ardiège et Cier-de-Rivière

De Valentine à Labarthe, dans cette gracieuse et fertile plaine de Rivière, on suit l'ancienne voie romaine qui a servi d'assiette à la route. Presque à l'entrée du village, à droite, se dresse, dans son bel appareil romain, une « pile itinéraire », le plus ancien monument de la contrée. Il y en avait une autre dans le voisinage. Ces édicules étaient ordinairement ornés d'une statue de Mercure, dans sa niche, comme protecteur des voyageurs. Suivant des auteurs, un fanal était allumé la nuit à sa partie supérieure. On a aussi trouvé, en 1880, près de là, une borne milliaire, ainsi qu'une clef de bronze et un vase, dans les ruines d'un édifice gallo-romain.

Les Romains connaissaient la vertu curative des eaux de Labarthe. Ils y avaient des thermes dont il reste, dans l'un des établissements actuels, une salle rectangulaire voûtée et un bassin contigu. On y a découvert aux alentours des autels votifs et des monuments funéraires aujourd'hui au musée de Toulouse.

A Ardiège, des mosaïques et des débris d'aqueducs subsistaient encore il y a peu d'années. La divinité topique, d'après Dumège, Barry et Julien Sacaze, était à l'époque gallo-romaine le dieu Mars-Leheren.

Cier, dans une position charmante dominant la plaine du Bazert, a fourni au musée de Toulouse une plaque de marbre avec une inscription dont la traduction est : *Andosten, fils de Licinus, à lui et à Lexeia, fille d'Ombexon, sa femme.*

Barbazan

Après un défilé montueux et sauvage, car le trajet est plein de contrastes, on arrive sous les tourelles du château de Barbazan, construit sur d'antiques substructions qui devaient appartenir à un poste stratégique. Les tours sont du xv^e^ siècle. Le principal corps de logis et d'autres parties datent de Louis XIV. Le donjon, menaçant ruine, fut rasé en 1842.

Froissart parle des sires de Barbazan dont plusieurs ont joué un rôle historique. L'un fut évêque de Comminges. On peut dire d'un autre, Arnaud-Guilhem de Barbazan, mort de ses blessures en 1431, qu'il fut le Bayard du Comminges, Charles VI l'ayant surnommé « le chevalier sans reproche » près de cent ans avant que Bayard fût ainsi qualifié.

Venant de Saint-Gaudens en 1667, M. de Froidour, réformateur royal des eaux-et-forêts, s'arrêta au château dont il loue l'hospitalité dans ses *Mémoires*. Il admira, dans le cadre magnifique des monts, le paysage enchanteur dont on jouit de l'incomparable terrasse qui domine le riant bassin au-dessus duquel se profile, en face, sur le fond des montagnes, la fière silhouette de la cathédrale de Comminges.

Cette belle demeure passa à la maison d'Astorg, puis au duc de Rovigo qui y donna des fêtes princières.

Elle appartient aujourd'hui à notre confrère de la Société des études, M. Jules Montoussé-Dulyon, dont l'érudition et le goût éclairé des arts sont bien connus.

Valcabrère

On franchit pour y arriver le pont de Labroquère, construit vers 1787, sous M. de Boucheporn, dernier intendant de Gascogne.

Digitized by Google

Auprès fut trouvée la borne milliaire marquant le premier mille sur la voie romaine de *Lugdunum Convenarum* à *Aginnum* (de Saint-Bertrand à Agen). Après avoir appartenu à M. de Barbazan, elle a fait partie de la collection d'Agos à Tibiran. Au-dessous de l'inscription relative à Philippe, père de la patrie (247), on lit : C. C. M. P. *(Civitate Convenarum mille passus).*

L'église Saint-Just de Valcabrère, isolée du village, est, dans quelques-unes de ses parties datant de la période carlovingienne. un des plus anciens édifices religieux du Midi. Elle est aussi classée parmi les monuments historiques de France.

Son porche du XIIe siècle d'après M. Anthyme Saint-Paul, ses quatre statues sur lesquelles dissertent les archéologues, ses inscriptions, ses fragments de sculptures antiques, son autel de 1200 avec le pavillon du XIVe siècle qui le surmonte, en font, selon M. J. de Laurière, un monument unique en France. « C'est à lui seul, dit-il, un véritable musée ». Une plaque tumulaire, gallo-romaine, monument chrétien des plus précieux, a été apportée du cimetière et placée au fond de la nef. De nombreux autels votifs ont été trouvés à Valcabrère, où sont encore disséminés des fragments de monuments romains ou du moyen âge.

Au sortir du village, à droite vers Saint-Bertrand, sont les ruines du château des sires de Labarthe, les puissants seigneurs des Quatre-Vallées.

Saint-Bertrand de Comminges

L'ancien oppidum celtique sous le nom de *Lugdunum* devint *Lugdunum Convenarum*, Lyon des Convènes, lorsque Pompée, vainqueur de Sertorius en Espagne, y fonda une agglomération importante composée de diverses populations *(cum venerunt)*, 72 ans avant Jésus-Christ.

Strabon et S. Jérôme parlent de cette fondation.

Détruite au commencement du VIe siècle, après le meurtre de Gondowald au rocher de Matacan, la ville haute, l'acropole, fut relevée de ses ruines par l'évêque Bertrand de l'Isle, plus tard saint Bertrand, en 1079.

Le moyen âge y apparait, greffé en quelque sorte sur les vestiges romains. Le saint prélat bâtit le porche, la tour romane et la première travée de la basilique ainsi que le cloître pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le reste de la cathédrale est gothique et du XIVe siècle, édifié par Bertrand de Goth qui devint pape sous le nom de Clément V, et terminé par l'évêque Hugues de Castillione dont le magnifique tombeau est à gauche en dehors du chœur.

Mgr Jean de Mauléon fit faire les superbes boiseries de ce chœur, du jubé et de l'orgue, inaugurées le jour de la Noël 1535. Les unes et les autres constituent un des plus beaux spécimens de l'art de la Renaissance. Autrefois, d'après un dicton populaire, la région possédait trois merveilles : les vitraux d'Auch, le carillon de Rieux, les boiseries de Saint-Bertrand.

Le cloître, aujourd'hui sauvé d'une destrucion plus complète, est fort remarquable, avec ses chapiteaux du XIe siècle, ses inscriptions et ses tombeaux armoriés, dans la partie remaniée sous l'épiscopat de Jean de Mauléon.

Avant les pillages commis par les Huguenots qui assiégèrent trois fois la ville au XVIe siècle, le trésor de la cathédrale était fort riche. On conserve encore à la sacristie divers objets, précieux surtout par les souvenirs qui s'y rattachent : l'anneau et la crosse de S. Bertrand, une mitre, des chapes du XIVe siècle, des

Digitized by Google

sandales épicopales, des gants, le fameux bois de licorne, un coffret du XIIIe siècle avec devise, etc...

Derrière l'autel du chœur sont les reliques du saint patron et son tombeau.

Au midi de la ville, près de la maison épiscopale construite sous Mgr de Souvré au XVIIe siècle, est la porte Cabirole, avec ses inscriptions et sa louve romaine. Au nord, c'est la porte Majou, surmontée à l'intérieur de sculptures gallo-romaines et des armes du cardinal de Foix par dehors.

Au bas de la montée qui conduit à la ville, on aperçoit quelques restes d'un amphithéâtre adossé au rocher supportant l'ancienne citadelle.

Des maisons particulières conservent de précieux fragments d'antiquités.

Gargas

La grotte de Gargas, à une heure de Saint-Bertrand, s'ouvre dans les flancs de la montagne d'Aventignan (Hautes-Pyrénées), au milieu d'une solitude sauvage. Elle a été soigneusement décrite par le plus persévérant de ses explorateurs, notre confrère M. Félix Regnault, dans la *Revue de Comminges*, 1885, p. 79 et suivantes.

Le terrain est du calcaire crétacé inférieur, de l'époque quaternaire. Très riche en fossiles, en stalactites et en accidents divers dans ses formations souterraines, la grotte est célèbre au point de vue scientifique.

MM. Gaudry, professeur au Muséum de Paris, et M. Boule[1], secrétaire de la Société géologique de France, l'homme incontestablement le plus instruit du quaternaire de notre pays, viennent d'en entretenir l'Institut. Le 4e fascicule des *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires* est tout entier consacré, avec de nombreuses planches, aux fouilles de M. Regnault à Gargas, où il a fait pratiquer une tranchée qui met en communication la grotte principale et ses nombreuses « salles », avec une partie supérieure dont l'ouverture extérieure est à 50 mètres environ au-dessus de l'entrée ordinaire.

Parc de M. le Baron de Lassus a Montrejeau

Cette belle dépendance d'une superbe demeure occupe en partie l'emplacement du couvent des Augustins, dont M. de Lassus lui-même, notre président, nous a raconté l'histoire dans la *Revue de Comminges*, 1891, p. 20 et suivantes.

De la terrasse qui s'étend au midi, en face des Pyrénées, on jouit d'un très beau coup d'œil sur les montagnes et la vallée, au confluent de la Neste et de la Garonne.

A. Couget.

1. Qu'on nous permette de signaler ici le très remarquable travail que M. Marcellin Boule a publié sur la Grotte de Gargas, en 1892, dans l'*Anthropologie*, revue hebdomadaire, éditée chez Masson, par MM. Emile Cartailhac, Hamy et Topinard.

Digitized by Google

RELATION DE LA MISSION

FAITE EN 1642

EN LA VALLÉE D'ARAN

(SUITE ET FIN)[1]

II

Deux ou trois ans après, étant survenu des changements dans les affaires d'État, la Catalogne s'étant donnée au Roi d'Espagne, Monseigneur de Comenge désireux depuis longtemps de trouver quelque moyen d'aider cette vallée, car il en connaissait bien la nécessité, il profita de cette occasion si favorable à son dessein ; il sollicita le dit Père avec grande instance pour qu'il voulût entreprendre cette mission si importante, lui déjà un peu fait à cette forme de langage par une mission qu'il venait de faire tout récemment au diocèse d'Ala dans le Capsi.

Dieu avait favorisé de bénédictions singulières ces pieux projets. Le Père non moins désireux de s'y employer ayant accepté très volontiers, choisit la solennité de la Pentecôte pour y entrer à la faveur du Saint-Esprit et commencer sa mission ce jour même, comme le firent les Apôtres avec tant d'heureux succès par tout l'univers.

S'étant donc proposé, dès le commencement, d'apporter sa part de tout ce qui se pourrait au bien de ce peuple, comptant naturellement sur l'aide et le concours des ecclésiastiques du pays, cette mission était d'autant plus importante que ces derniers en étaient en plus grand besoin. De leur zèle et de leur bonne vie dépend le bien

1. Voir ci-dessus, page 95.

Digitized by Google

des peuples. Le travail et le bien qui se fait par les missions n'est que passager et de peu de profit si on ne s'attache à le faire subsister par les soins des Recteurs et autres personnes à qui il appartient de dresser et de faire aimer.

Le Père résolut de commencer sa mission par les ecclésiastiques ; jugeant qu'il les devait gagner par voie d'honneur et de courtoisie, il alla droit au seigneur Official qui logeait au quartier de Pujoles, quasi au plus haut de la vallée, il lui remit les lettres et patentes de Monseigneur, lui communiqua tous ses desseins et projets d'exercices, les soumettant à son jugement et à ses ordres. Il fut accueilli courtoisement et prié de prêcher sur l'heure même : c'était le jour de la Pentecôte. Après avoir approuvé son dessein de commencer premièrement et principalement par les ecclésiastiques, qu'il avoua en avoir le plus grand besoin, il fut d'avis qu'il fallait les voir et les saluer tous avant toute autre chose. Il fut arrêté de les assembler en quatre quartiers, aux quatre principaux lieux de la vallée, où ils furent priés de se rendre les quatre jours suivants et, qu'à cette occasion, le Père prêcherait sur ces lieux et publierait à la vallée le sujet de sa mission, ce qui succéda heureusement.

En chacune des quatre assemblées le Père fit part des bonnes dispositions de Monseigneur en faveur de toute la vallée ; il se mit entièrement à leur service et leur offrit toutes ses assistances de la part de Monseigneur, qu'il jugeait ne leur pouvoir départir plus utilement que par des conférences sur tous les chefs requis pour rendre une personne ecclésiastique parfaite en tous ses devoirs ; offrant d'y vaquer en chaque lieu, y employant quelques heures par jour, et qu'il ferait ainsi pour tous ceux de chaque Terson. Il réunira tous les ecclésiastiques un jour par mois, au lieu qu'eux-mêmes jugeront le plus convenable pour s'y assembler, ne redoutant nullement la fatigue qu'il pourra éprouver en parcourant la vallée d'un bout à l'autre tous les mois ; il leur assure qu'ils reti-

Digitized by Google

reront tant de profit et de satisfaction de ces conférences qu'eux-mêmes voudront les continuer après son départ de la vallée. Il leur observe néanmoins combien il est important de mettre, dès le commencement, ces conférences en bon ordre, tant pour les matières que pour la forme de conférer afin que chacun puisse comprendre clairement; et quant au reste du temps à employer vers le peuple, il leur donne toute assurance qu'il n'agira que par leur adresse de conseil, et le tout sans leur être aucunement à charge ni dépense, afin de leur ôter tout prétexte d'y contredire.

Toutes ces offres furent accueillies avec beaucoup de démonstrations de contentement; le peuple se montra aussi satisfait des prédications que le Père leur avait données pendant ces quatre jours, qui se rencontraient être chômés.

L'ennemi commun ne put souffrir ces bons propos et un si heureux commencement, qu'il voyait bien le devoir déposséder du quartier qu'il avait joui de temps immémorial; il suscita les esprits libertins dans chaque Terson; jusqu'à cette heure aucun d'eux n'avait reconnu supérieur qui les eût tenus au devoir: ils vivaient à leur guise, sans ordre ni discipline.

Craignant que Monseigneur de Comenge ne profitât du changement qu'il comptait opérer par cette mission, pour y prendre autorité, les faire changer de vie et les ranger à leur devoir, ils se sont alors mutinés, surtout quand il fut question d'introduire et mettre en exercice les susdites conférences, prétextant de leurs privilèges et disant hautement qu'ils ne supporteraient pas qu'on introduisit rien de nouveau, et qu'ils ne le reconnaitraient qu'il n'eût premièrement juré leurs privilèges dans la vallée. Il y en eut d'assez impudents pour affirmer que si avant d'avoir juré leurs privilèges il envoyait quelque ordonnance, ils la brûleraient publiquement, se disant encore, qu'une fois admis ces conférences, il les obligerait comme il fesait au reste du diocèse; bref qu'ils voulaient

Digitized by Google

vivre comme ils avaient vécu jusqu'à cette heure. Néanmoins, pour se mettre à couvert, ils répondirent qu'ils ne pouvaient admettre ces exercices ni aucun autre sans avoir préalablement assemblé un conseil général de la vallée pour en délibérer!

Le Père reconnaissant bien l'auteur de ce changement soudain, et ne lui voulant céder, jugea qu'il fallait gauchir à ces prétextes et ombrages afin de pouvoir s'introduire tout doucement; il chercha d'abord à leur persuader que c'était de son seul mouvement qu'il leur offrait cette assistance, quelque pénible qu'elle fut; que chacun serait libre de se rendre aux exercices, qu'il ne tenait simplement que d'en venir à l'essai, à quoi les quatre Tersons ont acquiescé.

Néanmoins ceux du Terson de Pujoles, dont les esprits sont beaucoup plus violents, s'opiniâtrèrent tellement au contraire, que non seulement ils refusèrent, mais ne voulurent pas même que le Père fît aucun exercice en leur quartier, quoiqu'il y fut déjà arrivé avec l'intention d'y commencer sa mission; qu'ils ne le permettraient pas quoi qu'il pût et sût dire en l'assemblée générale des prêtres qui y sont en plus grand nombre qu'en aucun autre Terson; que son langage n'était nullement compris du peuple et qu'ils ne voulaient ni le recevoir ni s'en servir, le tenant pour suspect de ce qu'il voulait introduire des nouveautés et charges : ce qui était le contraire comme il sera prouvé plus bas.

Le Père jugeant que c'était le dernier et le plus dangereux effort de l'ennemi; prévoyant qu'en l'excluant de ce Terson et l'y rendant odieux c'était l'exclure et le bannir de toute la vallée que ce Terson maitrise, et qu'elle n'oserait rien faire sans son aveu; il usa ainsi de toute l'industrie possible pour les détromper et les gagner, les priant de souffrir que du moins il put loger en logis public comme les autres passants, qu'ils lui permissent l'entrée de leurs églises pour y dire la messe et enseigner la doctrine chrétienne, les jours de fête, à ceux qui vou-

Digitized by Google

draient y assister ; que pour ce qui est du langage il étudierait pendant la semaine ce qu'il aurait à dire pendant les jours de fête, comme avait fait jadis S. François-Xavier en même exercice dans les Indes ; qu'il ne voulait que personne prit soin de sa personne, ni ne lui donner logement et entretien ; bref, qu'ils pouvaient bien s'apercevoir qu'il était sans force ni défense pour pouvoir entreprendre quelque chose contre leurs privilèges ; il les autorise non seulement à le bannir de la vallée, mais aussi à le traiter comme un imposteur à compter du jour où ils pourraient comprendre qu'il dépasse ses droits et son devoir.

Quelques-uns des principaux, fléchis par ce discours, conseillèrent aux autres de se calmer. Le Père commença à voir qu'il les gagnerait, et se retirant de l'assemblée les pria d'en délibérer ; mais après avoir beaucoup discuté ils se séparèrent sans lui rendre aucune réponse et se répandirent sur la place de la ville : ce que voyant, le Père se vit contraint à se retirer, emportant avec lui son petit équipage, et comme il passait sur la place tous s'écartèrent et furtivement entrèrent dans les maisons voisines, sans qu'un seul daignât lui faire la moindre civilité.

Il tint donc à peu que l'ennemi envieux ne vint à bout de sa prétention en obligeant le Père à quitter définitivement la vallée ; car selon grande apparence il serait pareillement rebuté des autres Tersons, sachant que celui de Pujoles, en qui les autres se rapportaient à ce qu'il ferait, et qui aussi avaient prié le Père de commencer la Mission par icelui. Joint à ces considérations, le Père réfléchit, et pensa que l'été avançant, la fête de St-Jean était proche, à laquelle le diable a introduit, dans toute la vallée et pendant plusieurs jours, les débauches que l'on fait ailleurs à l'époque du carnaval, autorisés entre eux par ce commun dire : *More qui more Tamboris à St-Joan.* Il jugea donc devoir leur être inutile pour longtemps, s'il n'entrait au plus tôt en exercice duquel il se voyait exclu.

Mais Dieu qui ne voulait donner cet avantage au Malin, et qui avait dessein de donner ces derniers secours et avis

Digitized by Google

à cette vallée, jugea de faire *arcus* de la rigoureuse justice qu'il était prêt à décocher sur icelle, soit pour la divertir par une vraie pénitence comme firent les Ninivites, soit du moins pour l'adoucir et souffrir avec fruit et amendement. Il suggéra au Père de se servir de l'état laïque, se voyant rebuté de l'ecclésiastique.

Descendant par la ville de Vieille, il y rencontra fort à propos les conseillers assemblés avec quelques députés de tous les Tersons ; il leur demanda audience, qui lui fut accordée, et en icelle leur proposa tout son dessein, les persuadant qu'il prendrait toutes les précautions requises pour la conservation de leurs privilèges.

Après avoir délibéré, les trois principaux conseillers furent chargés de lui rendre réponse, qui portait de fort courtois remerciments et acceptation des offres qu'il leur faisait; et comme le conseiller de Pujoles, en qualité de Prieur et chef du conseil, portait la parole, il ajouta, que sachant l'intention qui avait amené le Père dans la vallée et l'opposition que les ecclésiastiques y apportaient, il avait assemblé le conseil de son Terson au même temps que les prêtres tenaient leur assemblée avec le Père, et que tout le conseil l'avait chargé de lui témoigner que non seulement tout le peuple le désirait, mais encore le priait de commencer sa mission par ce Terson et que bientôt la conduite des ecclésiastiques serait démontrée.

Cette approbation et souhait du peuple fut pour le Père une preuve certaine de la volonté de Dieu et un gage assuré de la bénédiction qu'il donnerait à la mission, à la confusion de Satan. Il se résolut à la commencer au plus tôt par l'autre extrémité de la vallée, s'excusant avec le Prieur, qui lui demandait de commencer par Pujoles, et espérant gagner par cette déférence l'esprit des prêtres, comme il arriva en effet quelque temps après ; mais en attendant commencèrent-ils à le rendre odieux au peuple en semant diverses calomnies sur son compte, et entre autres : qu'il était entré dans la vallée sous ce beau

Digitized by Google

prétexte, mais qu'au fond c'était pour y introduire des impositions sur le peuple, telles qu'en France, des droits nouveaux pour le seigneur évêque et y greveler en son particulier le plus qu'il pourrait et en se faisant nourrir et payer par tous les lieux. Ces insinuations s'évanouirent soudain par l'expérience qui prouva tout le contraire.

Ayant assemblé les ecclésiastiques dans les quatre Tersons, il commença à y établir les conférences, leur marquant trois sujets ordinaires, savoir : le premier, de quelques pratiques et exercices de dévotion et de vertu ; le second, des cas de conscience ; le troisième, des crimes ecclésiastiques, et la manière de les traiter en assemblée au jour indiqué pour chaque mois ; il leur donna le moyen de s'y préparer, par étude particulière et par entretien journalier fait entre eux, car ils sont nombre de prêtres en chaque lieu. Il leur laissa par écrit toutes les matières qu'ils devraient traiter le mois suivant, œuvre qu'il continua depuis en se trouvant tous les mois aux jours assignés à chaque congrégation des cinq Tersons : nous disons cinq, car celui d'Arties s'y était aussi rangé malgré l'expresse défense que celui de Pujoles lui avait envoyé intimer en pleine assemblée et en présence du Père, et ceci en vertu du jurement qu'ils avaient prêté de se tenir unis en tout. Arties s'étant désabusé reconnait la, satisfaction et le grand prix qu'ils en retireront ; ils reconnaissent le mal fondé des ombrages qu'ils avaient pris si mal à propos et prient le Père de les réunir plus souvent afin de les rendre plus capables, avouant franchement leur ignorance et nécessité d'instruction.

Après avoir expérimenté l'assistance particulière de Dieu en ces premiers exercices pour les ecclésiastiques, il se met en devoir d'aider les peuples, allant de village en village et partageant les emplois avec les compagnons qui l'assistaient, catéchisant et instruisant matin et soir, et confessant ; traitant, avec les communautés réunies en corps de conseil, des défauts publics et des moyens d'y remédier, et enfin tant d'autres exercices qu'il plut à

Digitized by Google

Dieu de bénir de tant de grâces ; le Père assure n'avoir jamais vu, dans aucun endroit où il a fait des missions, plus d'assiduité à tous les exercices, ni plus de confiance ni de déférence ; à ce point que la satisfaction qu'en témoignaient les premiers lieux où les missionnaires étaient passés, se répandit bien vite dans toute la vallée ; le Père était sollicité de tous les quartiers, le priant de vouloir bien s'y rendre au plus tôt.

Le peuple de Pujoles, qui prétendait avoir le droit de préférence, commença à formuler des plaintes contre ses ecclésiastiques, lesquelles furent portées à Monseigneur de Comenge, qui par un juste ressentiment menaça lesdits ecclésiastiques, lesquels, honteux de leurs procédés et des reproches universels de la vallée, députèrent l'Archiprêtre et un autre Recteur pour porter au Père leurs excuses et le prier instamment de vouloir bien leur départir ses assistances, tant au corps ecclésiastique qu'au peuple, se soumettant entièrement à sa direction. Ceci fut fait en présence de l'assemblée des ecclésiastiques du Terson d'Arties.

Le Père les accueillit avec la charité et la courtoisie que l'esprit religieux exigeait, et à leur prière et pour la satisfaction de tout le peuple se rendit et prêcha ; c'était le jour de la Sainte-Croix, qui est la fête générale de tout le Terson, qui en ce jour s'assemble en la ville de Salardun, où il y a un crucifix fort ancien tenu en grande vénération, et duquel on rapporte plusieurs miracles.

Le lendemain il y établit les conférences entre ecclésiastiques comme il avait fait dans les autres Tersons ; il y eut démonstration générale de satisfaction et grand empressement et assiduité pour se rendre à ces instructions ; ils déployaient autant de zèle qu'ils avaient tout d'abord éprouvé de répugnance, comme il sera raconté plus bas.

La conversation ordinaire et l'étude que le Père apportait à se familiariser ayant apprivoisé tous ces esprits, plusieurs d'entr'eux, tant ecclésiastiques que laïques, craignant Dieu et désirant le bien commun, lui découvrirent

Digitized by Google

pleinement les grands abus et désordres qui se trouvaient dans tous les états, lui racontant que les conseils des lieux croyaient qu'à cause de ces relâchements leurs terres étaient excommuniées et abandonnées de Dieu et qu'on avait à craindre quelque grand malheur; on le supplia avec instance qu'il voulût bien y procurer et apporter quelque remède.

Les principales et plus ordinaires plaintes étaient contre la vie des ecclésiastiques, publiquement scandaleuse et sans recherche ni discipline, la justice de l'Official étant annulée par cause de sa faiblesse et lâcheté qui craignait d'être affronté par ces vicieux, qui marchaient d'ordinaire armés de deux pistolets dont ils faisaient montre et menaçaient quiconque voulait leur reprocher leur vie soit en commun soit en particulier.

Ainsi, celui-là même qui l'est de présent, homme bien capable, docteur en théologie et bon prédicateur, s'est souvent excusé avec le Père, qui le lui avait représenté, que tel étant excommunié l'avait forcé de l'absoudre, le pistolet à la main; ils allaient ordinairement armés de grosses dagues et pistolets, blessant et meurtrissant à l'aventure. Tout récemment encore, quelques-uns d'entre eux avaient été tués, d'où s'ensuivit un absolu libertinage en cet état.

Les exercices de dévotion y étaient passés en tel abus qu'ils ne servaient désormais qu'à des usures, ivrogneries, querelles et autres scandales, chacun s'étudiant en son lieu pour inventer quelque dévotion ou confrérie, y procurant des indulgences pour attirer les lieux voisins, ainsi multipliant des dépenses et usures intolérables; à ce point, que le nom de confrérie ne se prenait plus dans la vallée que pour débauche et ivrognerie, car, à cet effet, dans chaque lieu et tout proche de l'église ils avaient bâti de grands courroirs où l'on avait placé des tables pour y faire des repas fréquents dans le courant de l'année.

La cour de l'Officialité ne servait d'ordinaire qu'à fulminer des excommunications, et souvent pour des choses

Digitized by Google

insignifiantes : la plupart du temps, la publication qui s'en faisait aux églises occupait plus de temps que la messe elle-même. Mais pour le fait du fond contentieux, dont l'usage était d'excommunier soudain celui qui manquait d'y comparaître après la première citation, le biais se trouvait toujours par un indigne trafic pécuniaire ; de quoi toute la vallée formait de grandes plaintes publiques.

La justice civile suivait le même train : les meurtres y étaient impunis, les usures manifestes autorisées, tous autres vices en liberté. Le juge se trouvait engagé par certains usages iniques, tenus par la vallée à titre de privilèges et contre lesquels il ne pouvait rien faire ; lui-même s'en plaignit amèrement au Père et le pria instamment de l'en tancer grièvement en public dans ses prédications, car il apercevait sa damnation en administrant si iniquement la justice ; il comptait aussi qu'après ces remontrances le conseil de la vallée serait obligé d'y remédier.

Tous les criminels pouvaient entrer en composition avec le gouverneur, moyennant argent ; le vice de la déshonnêteté y était en tel excès, qu'il ne s'en faisait aucune recherche ni punition. D'innombrables enfants y étaient étouffés, et un aussi grand nombre mourait en leur faisant passer le port, sous prétexte de les porter à l'hôpital de Barcelone : ces pauvres petites créatures y étaient portées par le soin des villages, obligés de les nourrir pendant les quatre grandes journées que durait ce long et périlleux voyage. De ces enfants ainsi exposés, il est douteux qu'aucun de cette vallée y soit jamais arrivé en vie. Ces êtres abandonnés étaient censés trouvés chacun dans le village où il était né, mais, parait-il, il s'y fesait la contrebande.

Les biens des églises, qui y sont riches, étaient consumés, par les communautés, en débauches de bouche dans le courant de l'année.

En fait de mariages il se commettait de grands abus. Les contractants agissaient souvent contre les saints décrets et s'unissaient en très grande inégalité d'âge ; ils

Digitized by Google

usaient de violences pour faire tenir le serment prêté par les parents pour l'avancement d'ouaire par préciput, selon l'usage du pays et au premier qui se fait : agissant aussi contre l'honnêteté, sous prétexte de prévenir les maléfices qu'ils concevraient de l'usage ordinaire d'Espagne.

L'oisiveté y consumait la plupart des habitants, particulièrement les ecclésiastiques et la jeunesse, qu'on voyait tout publiquement sur les places. Ou fainéants, ou attachés au jeu, et de là à la taverne. N'ayant de quoi s'entretenir, on n'entendait parler que de larcins, particulièrement de bétail, qui est quasi le seul bien que possède la vallée.

Ces plaintes, sans compter plusieurs autres tant civiles qu'ecclésiastiques, portées au Père par des particuliers et par les communautés mêmes que leurs conseils assemblaient en chaque lieu, l'obligeaient à se peiner extraordinairement pour y apporter secours et remède ; et ceci en outre des persuasions sévères qu'il adressait à ceux qui détiennent l'autorité et de celles qu'il adressait au public dans ses prédications journalières, afin de faire décréter par les conseils et coucher dans leurs livres par notaire, faire publier et confirmer leurs bonnes résolutions à tout le corps de communauté et à tout le corps du conseil en chaque Terson, avant la communion générale. Le Terson de Pujoles se comporta aussi vigoureusement qu'il se pouvait désirer, tant en chaque lieu en particulier qu'en commun. Ayant absolument consenti, autorisé et juré tout ce que le Père avait proposé, il fut instamment prié de vouloir bien agir auprès de Mgr de Comenge afin qu'il procurât la même réforme pour les ecclésiastiques, tous ayant désiré et demandé de lui faire des confessions générales avec grand repentir. Ce Terson répara ses premiers écarts avec tant d'avantage que le Père le donnait pour modèle de réforme au reste de la vallée.

Cependant, jugeant que ces moyens n'étaient point suffisants pour y remédier efficacement à l'avenir, ce qui est

Digitized by Google

le but principal auquel il faut viser dans les missions, selon l'ordre exprès donné par Notre-Seigneur : *Posui vos et dabis, et fructum afferatis et fructus vester manet*, et qu'il était nécessaire qu'une autorité supérieure tant spirituelle que temporelle y intervint, il fut conseillé d'en informer Monseigneur de Comenge en le priant de vouloir bien se transporter dans la vallée pour y jurer, selon l'usage, les privilèges d'icelle, afin que ses ordonnances y soient excutées avec rigueur. Monseigneur, à ce moment, se trouva être indisposé ; mais, ouï l'état de nécessité de la vallée et la bonne disposition et souplesse de ses habitants, promit volontiers. Le gouverneur et les conseillers confièrent leurs archives au Père pour lui faire prendre connaissance de leurs titres de privilèges, jurés par les prédécesseurs dudit seigneur, qui avaient été au nombre de deux ou trois tout au plus. Le Père, qui avait volontiers consenti, écrivit à cet effet aux ecclésiastiques.

Toutes choses disposées, et tout le peuple extrêmement désireux de recevoir Monseigneur avec tout l'honneur possible, la divine Providence ne le permit pas ; ses indispositions s'étant augmentées, il ne lui fut pas possible de s'y rendre, au grand déplaisir mais plus grand dommage de la vallée.

Le Père lui-même fut quasi au point de suspendre la mission, en attendant la convalescence dudit seigneur, pour la reprendre ensuite et accomplir avec plus de perfection. Il était déjà sorti de la vallée et pris le chemin pour s'employer ailleurs durant la saison d'hiver qui y est fort importun par son aprêté et longueur. Toutefois, la divine Providence, qui avait un autre secret dessein sur icelle, ne le permit pas. Il se sentit intérieurement forcé d'y retourner, ne pouvant trouver aucun repos d'esprit en quelqu'autre dessein ou emploi, ni dedans ni hors le diocèse. Il y retourna donc, et ayant fini les deux Tersons d'en-bas, de Bossost et de Layrisse, s'en fut droit à l'autre extrémité du Terson de Pujoles, auquel il fut si bien reçu et secondé en tous ses exercices et desseins, tant

Digitized by Google

par les ecclésiastiques que par le peuple, à tel point qu'il n'aurait su en souhaiter davantage, ce qui lui suggéra un nouveau moyen de maintenir le bon ordre que la divine bonté lui faisait recevoir de ce Terson et qu'il jugeait devoir sans difficulté servir de règle à toute la vallée.

Le moyen fut que Monseigneur mandât aux ecclésiastiques, qu'attendu que ses infirmités ne lui permettaient pas de se porter dans la vallée, selon son souhait, que quelques-uns d'entr'eux choisis des six Tersons descendissent vers lui pour conférer ensemble des nécessités spirituelles de la vallée et y apporter les remèdes plus convenables à leur jugement, ce qui fut exécuté. Le Père y descendit avec eux. Ils furent ravis du bon accueil et traitement qu'ils y reçurent, et après avoir délibéré sur ce qui y fut proposé, Monseigneur fit dresser ses ordonnances sur les plus importants besoins et les envoya à l'Official, pour les publier et faire observer en attendant sa visite.

Le Père avait déja avancé son travail quand Monseigneur lui envoya ses ordonnances, ne contenant que les chefs les plus importants et publics, que d'ailleurs tous les états de la vallée avaient demandées avec instance et la plupart jurées d'avance en leurs assemblées. Mais à la première lecture qui en fut faite aux Tersons d'en-haut par l'Official, les ecclésiastiques en furent tellement indignés qu'ils firent mutiner les Tersons d'en-bas, prétextant que Monseigneur, dans quelques-unes de ses ordonnances, y avait apposé des peines qu'il se réservait, et qui choquaient leurs privilèges ; occasion de quoi ils refusaient absolument d'en recevoir aucune, soutenant qu'il ne devait rien se réserver, ni du for intérieur, ni du for extérieur, à l'exception seulement des matières des bénéfices, des crimes majeurs et des mariages ; que tout le reste devait être renvoyé à l'Official de la vallée.

Toutefois, pour se mettre à couvert, ils cherchent de faire partager leur avis par toute la vallée, et décident qu'avant de répondre à la publication desdites ordon-

Digitized by Google

nances il convient d'assembler le conseil général, toujours sous prétexte d'infraction à leurs privilèges *(en quoi tous ces peuples sont fort délicats et sensibles.)* Ils se mutinèrent, et malgré que le gouverneur, qui y assistait, leur représentât le contraire, ils maintinrent leur décision.

L'Official déclara au Père que quand Monseigneur aurait juré les privilèges de la vallée, et juré de les laisser vivre comme ils avaient vécu jusqu'à l'heure, ils le reconnaîtraient pour leur évêque, non autrement; et en même temps députèrent leur syndic pour porter à Monseigneur de Comenge leur refus.

Les malheurs qui suivirent soudain sont jugés, sans danger de témérité, comme punition du comble de la mesure des iniquités et abus qui avaient provoqué l'indignation de Dieu contre cette chétive vallée par cette aveugle et effrontée révolte contre leur Prélat, pour s'entretenir dans leurs vices contre toute sorte de raison, étant évident, de leur propre aveu, consenti depuis, qu'il n'y avait rien en toutes ces ordonnances qui fut contraire à leurs privilèges; mais quiconque aurait vu ces gens en cette action aurait vraiment juré que *immiserat in eos Deus spiritum vertiginis.*

Dès le lendemain, après s'être révoltés contre leur Prélat, et en sa personne contre Dieu, ils commencèrent à comploter la révolte contre la Catalogne et contre la France, et à publier ouvertement le traité qui avait été fait avec l'Espagne, d'où avaient déja été envoyés de l'argent et des munitions au château pour les gens de guerre, qui y arrivèrent du côté d'Aragon par le port de Benasque, avec le gouverneur que le roi d'Espagne y envoyait, nommé Jacinto Descous.

Le Père continuait ses exercices aux lieux qui lui restaient à faire, nonobstant les sollicitations qu'on lui faisait de se retirer, vu le danger qu'il courait d'être pris, mais résolu qu'il était de ne point quitter qu'il n'eût entièrement accompli sa mission ; mais à la fin il s'était laissé vaincre pour n'être reprochable de s'être par trop fié à

Digitized by Google

son jugement. Il s'était même mis en chemin pour se retirer, quand il s'aperçut, avec un extrême regret, qu'il avait oublié le seul livre qui lui restait, dans un lieu vers le centre de la vallée ; mais les prêtres et les habitants du lieu s'en étant aperçus le lui descendirent au devant, le priant à mains jointes de ne les priver, à eux seuls entre tous les autres de la vallée, du secours spirituel qu'il leur avait fait si souvent espérer, à quoi ils n'eurent beaucoup de peine à le fléchir, y étant déja tout porté. C'était le Jeudi Saint : il s'y arrêta, et le lendemain y prêcha la Passion.

Plusieurs des lieux circonvoisins s'y étant rendus, il les instruisit, les confessa et communia. Là finit sa mission par le jour de Pâques.

Ne lui restant plus rien à faire de quoi il pût s'aviser, il se retira ; c'était environ midi : il vit passer devant lui partie de gens de guerre conduits par le susdit nouveau gouverneur.

La divine bonté avait favorisé le Père de singulières grâces, non seulement pour y finir sa mission en paix pour le salut de ce peuple, mais encore en le privant de tout danger, car le Samedi Saint la révolte fut publiée par toute la vallée.

Néanmoins, le Terson de Pujoles n'avait point voulu consentir à cette révolte ; il avait mandé en diligence à M. le Maréchal de la Mote, Vice-Roi à Barcelone, qui vint se retrancher contre les autres qui tenaient leur place d'armes en Vieille. Le Vice-Roi avait mandé du secours, qui arriva en toute hâte conduit par le gouverneur de Catalogne, nommé dom José Margueriz. C'était le premier dimanche après Pâques ; les ennemis, en bien plus grand nombre, étaient allés les défier et attaquer dans leurs retranchements, mais Margueriz donna si brusquement, qu'en peu d'heures ils furent repoussés et mis en fuite, laissant cette pauvre ville de Vieille sans défense et à

Digitized by Google

laquelle ledit s^r^ gouverneur fit soudain mettre le feu, ainsi qu'à quelques autres villages des environs qui furent entièrement brûlés. Le plus lamentable fut que grand nombre de personnes surprises dans les maisons furent brûlées vivantes; le reste des habitants, saisis d'épouvante, s'enfuyaient dans les bois.

De sorte, que cette vallée désolée, qui avait pu se croire inexpugnable à cause des fortifications naturelles dont la nature l'a munie et qui n'avait de mémoire éprouvé les effets désastreux de la guerre, s'est vue en quelques heures battue, pillée, saccagée, perdue, par un exemple extraordinaire de la divine justice de laquelle le Père l'avait souvent prévenue pour la porter à pénitence. Et que serait-elle devenue si Monseigneur de Comenge, prévoyant cette entière ruine, n'eût, par excès de charité, obligé le Père d'y remonter pour y disposer les peuples à se reconnaitre, se soumettre à leur devoir et agir vers le sieur gouverneur de façon à ce qu'il les reçoive à miséricorde; ce qu'il fit avec la grâce de Dieu.

B. Bernard.

Digitized by Google

LA CHARTE

DE

LESTELLE EN COMMINGES

1243

Nous avons extrait le document qu'on va lire plus loin du « procès-verbal de la réunion et reconnaissance du domaine du Roy de la châtellenie d'Aurignac, appartenant à Sa Majesté comme comte de Commenges », et daté de l'an mil cinq cent treize.

C'est une des chartes les plus curieuses que nous connaissions dans la région. La lecture en a été singulièrement facilitée par la rédaction nouvelle qui en fut faite en l'année qui vient d'être indiquée, d'après le texte primitif. Il est « du cinquième jour de la sortie du mois de décembre, un jour de samedy, l'an de la Nativité du Seigneur mille deux cent quarante-trois, régnant Louis, roy de France, Raymond, comte de Toulouse, et Raymond, évêque[1]. « Le protocole ajoute que le notaire royal rédacteur « n'a en rien changé la substance de la vérité » et que la copie a été duement collationnée sur la cède originèle par le juge du lieu qui en a accordé « le vidimat[2]. » De nouveau retranscrite et collationnée en 1675 et rendue seulement plus lisible, cette copie a conservé sa parfaite intégrité et c'est celle que nous reproduisons.

1. Saint Louis, roi ; Raymond VI, comte de Toulouse, suzerain du comté de Comminges Raymond, évêque de Toulouse, était Raymond du Falga ou de Felgar.

Il n'y eut d'archevêque à Toulouse qu'avec Jean-Raymond de Comminges (1317).

2. *Vidimat* vient de « *vidimus* » ; on désignait ainsi la copie collationnée par un notaire, un secrétaire, un greffier, ou par attestation de juge (*Dict.* de Ferrière.)

Digitized by Google

Lestelle — autrefois l'Estelle ou l'Étoile, *Stella* dans le Censier du diocèse de Comminges de 1387 — est aujourd'hui une commune de 500 âmes à 3 kilomètres au sud de Saint-Martory, son chef-lieu de canton. Le village est traversé par la grande route de Saint-Gaudens à Toulouse, longé par la voie ferrée, très-ouvert et d'un aspect aisé, avec quelques maisons d'un caractère archaïque, mais que « le progrès moderne » est en train de faire disparaître peu à peu. La voie romaine passait tout auprès, au midi, et du côté de Beauchalot subsistent les vestiges d'une pile itinéraire, semblable à celle de Labarthe-de-Rivière, qui en marquait la direction.

Il y a quelques années, se voyait encore chez un propriétaire un autel votif gallo-romain dont nous révélâmes nous-même l'existence au regretté Julien Sacaze, qui en fit son profit pour son Épigraphie pyrénéenne. Ce petit monument, muni de sa base et de son couronnement, porte sur les côtés une patère et un urceus[1]. L'inscription contient, dans ses abréviations : *Jovi optimo maximo Severi///.*

Un curieux retable du moyen âge, représentant des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, et transporté de la chapelle de l'ancien château démoli sur la hauteur, fut encastré au-dessus de l'entrée de l'église, nouvellement reconstruite avec la plus méritoire persévérance par le précédent pasteur de la paroisse[2]. On y a très heureusement utilisé plus d'un fragment de l'Abbaye de Bonnefont, où quelques constructions gothiques des XIII^e^ et XIV^e^ siècles étaient venues se juxtaposer à celles bien plus importantes de l'époque romane dont les beaux spécimens ont été disséminés dans le pays depuis la destruction du monastère.

D'autres débris forment aujourd'hui, hors du village, un édicule assez intéressant.

Jadis, ce « lieu de l'Estelle » dut être un bourg impor-

1. Espèce de vase ou aiguière.
2. Voir notre Notice sur l'abbaye de Bonnefont, *Revue de Comminges*, t. II, p. 37.

Digitized by Google

tant. Il avait son castel dominant l'agglomération, avec sa petite garnison, dans la mouvance de l'abbaye, en paréage avec le comte de Comminges.

Voici ce qu'on lit dans le dénombrement cité plus haut :

« Plus il y a d'ancieneté, dans ledit lieu, un chateau, lequel est presentement ruiné et decouvert, ne restant que les murailles, et qui est par egale part au Roy et au monastere de Bonnefont, et lorsqu'il étoit en état, un chacun y avoit ses édifices et logements ; et il y avoit un capitaine pour le garder dont les gages étoint payez par lesd. cosseigneurs par égale part ; mais depuis qu'il est en ruine, il n'y a pas eu de capitaine ou chatelain. »

Il est temps d'arriver à la charte elle-même et d'en donner d'abord un aperçu général.

Bien qu'il n'y ait aucune méthode dans la disposition des matières, tout ne s'y trouve pas moins minutieusement réglé : les privilèges, la sûreté des personnes, les redevances, les pénalités et la police, même celle des places et marchés. Le bourg devait être très approvisionné, dans cette grande vallée fertile qui se continue vers Mancioux, Boussens et Roquefort et qu'au dire de vieillards qui avaient vécu à la fin de l'ancien régime, on appelait encore, de leur temps, « le Jardin du Comminges. »

Ce qui était relatif « au droit de chasse » est particulièment intéressant parce qu'il dénote que la contrée voisine, celle très accidentée des coteaux et des bois vers Castillon, Bonnefont, Arnaud-Guilhem et plus loin, était très giboyeuse. Au XIII^e^ siècle, la faune y était abondante et variée puisque les bêtes fauves, comme « les sangliers, les ours et les loups », s'y rencontraient avec « les cerfs, les chevreuils et les lièvres. »

On trouve dans ce document de curieuses dispositions restrictives de la liberté de vendre certaines denrées. Ainsi, il était interdit aux habitants du lieu d'acheter du blé, de l'avoine ou du millet pour revendre, depuis la

Digitized by Google

Nativité de Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la fête de la Toussaint.

Les revendeurs d'oignons ne pouvaient non plus en acheter, pour en revendre, depuis la Pâque jusqu'à la Toussaint.

L'importation y était favorisée pour les marchés : « Ceux qui viendront au lieu de l'Estelle, portant du bois ou des choses bonnes à manger, doivent être en sûreté à moins qu'ils ne soient debiteurs, cautions ou malfacteurs. »

Les accapareurs étaient tenus en suspicion et les simples consommateurs protégés contre l'élévation factice de certaines denrées.

Il était interdit d'acheter du poisson pour le revendre, « qu'il n'eût été apporté sur la place publique du lieu pour y rester jusqu'à trois heures, et ensuite « pourra acheter qui voudra. »

Nul ne pouvait être « pris » ou arrêté « dans le lieu de l'Estelle ou au dehors, s'il était solvable et s'il n'était larron, adultère ou homicide. » Hors de ces cas, les peines encourues n'étaient pas corporelles et se résolvaient en amendes ou en restitutions pécuniaires. N'était-ce pas un souvenir du droit germanique, dont on retrouve fréquemment la trace dans nos Coutumes du moyen âge ?

Les dommages aux champs et les délits ruraux sont punis d'une amende « aux jugement et connaissance des consuls. »

Quant à la poursuite des méfaits en général, ce que nous appelons aujourd'hui « l'action publique », elle s'exerçait d'après la connaissance qu'en avaient l'abbé, le comte, ou leurs bailes[1], et si le délinquant était étranger, « les seigneurs ou leurs bailes devaient avertir par exprès ou par lettre le seigneur de la ville ou du lieu duquel le malfaiteur était sorti ou dans lequel il devait aller. »

Le droit canonique avait sans doute inspiré la défense faite aux clercs ou gens d'église de ne pouvoir accuser

1. Le Baile ou Bayle, dans le Midi, signifiait, suivant les lieux, un officier seigneurial, dont les attributions variaient.

Digitized by Google

personne sous peine « de ne pouvoir rien tenir, ni posséder dans le lieu ou la jurisdiction. »

Enfin on remarquera ce qui est relatif « au droit d'asile ou de sauvegarde », à la protection des mineurs, « au rapt ou malversation...»[1]

Au nom de Dieu soit. Amen.

Sçachent tous presents et avenir que nous Arnaud Engrancy, bachelier en droit, juge de la terre et temporalité du pareage d'illustre et puissante dame Dame Comtesse de Commenge[2], et du Révérend Père en Dieu messire Raymond[3], par la grâce de Dieu et du S[t] Siége Abbé du monastère de Bonnefont, de l'Ordre de Citeaux, au diocèse de Commenge, seigneurs en paréage et par indivis de lad. terre, avons veu, teneu, leu et fait liré de mot à mot un transcript des Coutumes du lieu de l'Estelle, extrait, suivant qu'il y est écrit, pour la plus grande partie, des Coutumes du lieu de Saint-Julien[4]: par lequel transcript les consuls, particuliers et communauté du lieu de l'Estelle, presents et avenir, sont regis et gouvernez et ont été accoutumé d'être regis et gouvernez ainsi qu'il nous appert par la sommaire apprise faite par nous avec les consuls dud. lieu de l'Estelle, et autres prud'hommes dud. lieu : la teneur duquel transcript s'ensuit :

A l'honneur du Dieu tout puissant, du Pere, du Fils et du Saint-Esprit, et de la glorieuse Marie mère de Dieu, et de tous les Saints. Ce sont les Coutumes que le seigneur Bernard, par la grâce de Dieu comte de Commenge, et messire frère Raymond Lup, abbé du monastere de Bonnefont, tant pour soy que pour tout le monastere et les religieux presents et avenir, ont donné et accordé a perpetuité a tous les habitants du lieu de l'Estelle presents et avenir, et autres manans et habitants dans la jurisdic- et appartenances dud. lieu :

1. C'est ainsi qu'étaient aussi qualifiés le rapt, les attentats et l'adultère.

2. Cécile de Foix, veuve du comte de Comminges Bernard V, depuis 1241.

3. Raymond VI Arnaud d'Olson, qui avait succédé à Arnaud-Roger devenu evêque de Comminges.

4. Chef-lieu de châtellenie du Comminges, dans la plaine de Muret. Les comtes y avaient un château fort. Les États de Comminges y siégèrent parfois.

Les Coutumes de ce lieu, pour tout ce qui ne rentrait pas dans les privilèges spécialement concédés dans la dernière partie de la charte, étaient rendus applicables à Lestelle.

Digitized by Google

Premièrement. Lesd. seigneurs Comte de Commenge et Abbé de Bonnefont ne doivent prendre, ni faire prendre, ni donner pouvoir a personne de prendre dans lad. ville de l'Estelle ou au dehors, dans les appartenances dud. lieu, aucun homme ni femme dud. lieu de l'Estelle, s'il est solvable, ni leur faire aucune violence ni force, ni permettre qu'il leur en soit fait, s'ils ne sont larrons, adulteres ou homicides declarez tels en justice ou par des prud'-hommes du lieu de l'Estelle. Que si quelqu'un viole ou transgresse a l'avenir ce privilege et ce pacte, et qu'il aye fait prendre quelqu'un dud. lieu de l'Estelle, lesd. seigneurs le reclameront de l'avis des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle jusques a ce qu'ils l'ayent recouvré et mis en liberté.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ne doivent lever ni exiger aucun droit de quête en aucun cas, dans led. lieu de l'Estelle, que pour la redemption des captifs ou que quelqu'un sera fait chevalier de Malthe ou envoyé pour le voyage d'outre mer, auquel cas le peuple dud. lieu de l'Estelle doit contribuer a l'estimation des prud'hommes du lieu.

Item, Lesd. seigneurs ne pourront exiger aucun droit d'albergue[1] dans lad. ville que dans le cas que lad. ville ou lieu de l'Estelle seroit assiegé par une nation ennemie ; ou pour la deffense dud. lieu, pour la taxe de laquelle albergue ils en doivent demeurer au dire et jugement desd. prud'hommes dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ne pourront donner azile dans led. lieu a quelqu'un qui ait tué une personne dud. lieu, ni faire sortir d'iceluy quelqu'un qui soit dud. lieu.

Item, Ne doivent lesd. seigneurs introduire, dans lad. ville ou lieu de l'Estelle, aucun homme ni femme qui soit debiteur ou debitrice des habitants de l'Estelle que du consentement de celuy envers qui il est debiteur.

Item, Plus lesd. seigneurs ont donné et accordé a perpetuité aux habitants presents et avenir dud. lieu de l'Estelle le privilege de pouvoir exiger leurs dettes de tous leurs debiteurs par prise de corps, s'il est necessaire, et saisie de leurs biens, aiant fait néanmoins auparavant la plainte et le rapport auxd. seigneurs ou a leur baile ou bailes, et si ensuite il y a procez ou debat a cause des gages, ou sur l'enquête de la dette entre le debiteur et le creancier et que le creancier se trouve mal fondé, il payera l'amande.

1. On appelait *albergues* les rentes ou redevances dues aux seigneurs et plus tard au domaine du roi.

Digitized by Google

Item, S'il arrive que quelqu'un des habitants dud. l'Estelle en veüille sortir, il sortira dud. lieu sauve et en seureté, avec tous ses biens quand il voudra et ou il voudra, et lesd. seigneurs seront tenus de le garentir avec ses biens, fidellement, contre toutes personnes jusques a ce qu'il sera arrivé a l'endroit ou il voudra rester et faire sa residence, pourveu toutefois que cette personne n'aye point [.....] connu dans led. lieu.

Item, Le conseil commun dud. lieu de l'Estelle, du vouloir et consentement desd. seigneurs, ont fait et etabli pour toujours dans led. lieu de l'Estelle les reglements et les coutumes qui suivent.

I° Quiconque trouvera quelqu'un faisant tale ou dommage dans une vigne, dans un pred defensable, dans un jardin, a un arbre ou a la moisson et aux bléds des gents du lieu de l'Estelle, le prendra et le retiendra, s'il peut, lequel sera tenu de dedommager celuy a qui appartient la piece de terre ou l'arbre, et payera aussy deux solz toulsas pour l'amande, desquels la moitié appartiendra a la ville ou lieu de l'Estelle, et l'autre moitié a celuy qui aura surpris et trouvé led. talateur ou causant dommage.

Item, Quiconque trouvera un bœuf, une vache, un cheval, une jument, un mulet ou mule, un âne ou ânesse, dans quel temps que ce soit, dans les bléds ou dans les vignes, tant dans les siennes propres que dans celles d'autruy, doit avoir de chaque bête quatre deniers morlans [1], dont la moitié lui appartiendra, et l'autre moitié a la communauté. Il en sera de même pour les preds defensables.

Item, Qui trouvera un cochon, un mouton ou brebis, un bouc ou chevre dans les bléds ou dans des vignes, soit dans les siennes propres, soit dans celles d'autruy, dans quelle saison que ce soit, doit avoyr une obole pour chaque bête : et de chaque truye qui a fait ses petits, deux deniers : la moitié doit en apartenir a celuy qui les a trouvez faisant tale, et l'autre moitie à la communauté.

Item, Ceux qui vendront du vin dans le lieu de l'Estelle, doivent le vendre à la mesure d'étain étalonnée et scellée et doivent gagner douze deniers par muid et l'investiture du muid, et ne doivent pas faire aucun melange dans led. vin : que s'ils se servent d'une fausse mesure [2], ou qu'ils fassent quelque melange dans led. vin, ils seront amandez de peine arbitraire aux consuls du lieu.

Item, Ceux qui auront recueilli du vin de leurs vignes pourront

1. La monnaie morlane se frappait dans le Béarn depuis Centulle 1er. Elle avait cours privilégié dans le Comminges.

2. A Muret, chef-lieu du Comminges, les mesures fausses étaient confisquées et parfois suspendues et clouées aux poutrelles du palais commun ou maison de ville.

Digitized by Google

le vendre a leur volonté, et s'ils le vendent a emine, ou au quarz ou au demy quarz, ils en tiendront les mesures lesquelles seront justes, autrement ils encourront l'amande au jugement et connoissance des consuls dud. lieu de l'Estelle.

Item, Aucun n'achetera du bléd ou de l'avoine ou du millet, pour revendre dans led. lieu, depuis la Nativité de s[t] Jean-Baptiste jusques à la fête de la Toussaints.

Item, Aucun ne sera condamné de fausse mesure pour un demi quart.

Item, Quiconque achetera ou vendra du bléd ou du millet, doit le vendre et l'acheter a la mesure rase, l'avoine et les noix à la mesure comble, et qui y contreviendra sera amandé au jugement et connoissance des consuls de l'Estelle.

Item, Aucun revendeur de noix ou d'huile ne tiendra ensemble des deux especes de noix et d'huile.

Item, Les revendeurs d'oignons ne pourront en acheter pour revendre depuis la Paque jusques a la Toussaints.

Item, Les revendeurs de poisson n'acheteront point du poisson pour revendre qu'il n'aye été apporté auparavant sur la place publique du lieu de l'Estelle, où il restera jusques a trois heures, et ensuite pourra acheter qui voudra.

Item, Aucun revendeur de poires ou d'autre fruit ne pourra en acheter non plus que d'autres choses bonnes à manger, dans led. lieu de l'Estelle ni dans ses limites, que publiquement et a la vuë : et si aprez que les revendeurs auront acheté les choses susdittes, quelque homme de probité dud. lieu veut acheter les mêmes choses, avant qu'elles ayent été apportées a la maison du revendeur, il doit les avoir au même prix auquel le revendeur les a achetées, soit fruit ou toute autre chose bonne a manger.

Item, Les boulangeres ne doivent gagner sur chaque cestier de bléd que deux deniers, les fraix deduits, et le son.

Item, Les muniers recevront le bléd au poids, et rendront de même la farine au poids comme il est reglé, laquelle sera bien moulüe, et prendront pour le droit de mouture la seizième partie, et non au delà : et si quelqu'un des muniers refuse de prendre le bléd, et rendre la farine, de cette manière, les seigneurs Comte et Abbé auront douze deniers morlans de justice sur led. munier, si on en porte plainte.

Item, Ceux qui viendront dans le lieu de l'Estelle, portant du bois ou des choses bonnes à manger doit *(sic)* être en seureté, à moins qu'il ne fût caution, debiteur ou malfaiteur.

Digitized by Google

Item, Celuy qui aura commis a dessein un homicide, ne sera en azile, ni dans l'église, ni dans le cloitre, ni dans aucun lieu de franchise ou sauvegarde.

Item, Si quelqu'un entre secretement et de nuit dans la maison d'autruy, et qu'il y commette un vol ou autre crime, il n'aura d'azile ni dans l'église, ni dans un cloitre, ni dans un lieu de franchise ou de sauvegarde.

Item, Si quelqu'un a tué quelque personne brisant les portes, ou entrant par force, ou voulant entrer secretement de nuit dans la maison d'autruy, il ne sera condamné a aucune peine.

Item, celuy qui aura tué quelque méchant homme que nous appellons homicide, allant de nuit avec un couteau pour voler ou commettre une mauvaise action, ne sera condamné en aucune peine.

Item, Celuy qui aura pris par force une fille, s'il est de meilleure condition qu'elle, il l'épousera, ou luy donnera un mary convenable, et si la fille est de meilleure condition que le garçon il luy donnera un mary convenable s'il le peut, et s'il ne le peut pas, il sera puni de punition corporelle au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle ; de même celuy qui aura pris par force une femme mariée sera tenu de lui donner satisfaction de cet affront au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et acccordé cet usage et franchise a tous les habitans dud. lieu presents et avenir, que si quelqu'un dud. lieu a vendu ou prêté quelque chose a un étranger, il ne doit pignorer[1] aucun dans le lieu de l'Estelle ou dans la jurisdiction d'icelluy, que le debiteur, ou la caution ou ses biens.

Item, Toute personne sera en seureté dans le lieu de l'Estelle et sa jurisdiction, s'il n'est debiteur, caution ou malfacteur; et ceux qui habiteront dans leurs maisons le seront aussy.

Item, Si quelqu'un a commis quelque mal, ou pris quelque chose a quelque habitant dud. lieu de l'Estelle, on doit en avertir le Comte ou l'Abbé ou leurs bailes, et lesd. seigneurs ou leurs bailes doivent avertir par exprez, ou par lettre, le seigneur de la ville ou du lieu duquel le malfacteur est sorti, ou dans lequel il retourne, et s'il refuse de faire justice, ou de dedommager le lezé, celuy cy aura ensuite la liberté de pignorer les hommes et les femmes du lieu dud. malfacteur et leurs biens.

1. De *pignus*, gage.

Digitized by Google

Item, Celuy qui aura fait des pignores, doit les porter a sa maison et ne faire aucune violence a celuy qui réclame la pignore quel qu'il soit, mais il doit la mettre en depôt, et celuy qui aura droit la reprendra ; et s'il n'y a pas de depositaire, celuy qui a pignoré doit porter le gage ou pignore, le même jour ou le lendemain, sur la place dud. lieu, au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu ; et si a leur avis et de leur jugement il n'a peu retenir la pignore, il doit la délivrer, et faire raison a celuy a qui il a pignoré; et s'il manque d'exposer sur la place, comme il vient d'être dit, la pignore le même jour ou le lendemain, il ne peut pretendre aucun droit et doit faire raison au pignoré.

Item, Celuy qui aura pris une pignore hors le lieu de l'Estelle, doit l'amener et faire remettre dans le lieu de l'Estelle et faire comme dit a été cy dessus, et s'il tire la pignore dehors dud. lieu, il la rendra sans retirer aucune contribution, et faira droit au pignoré, et payera aux seigneurs douze deniers morlans pour la justice, et ne pourra a l'avenir pignorer pour le même fait.

Item, Si quelque habitant de l'Estelle a preté, sur le corps de quelqu'autre habitant de l'Estelle, son argent pour jouër au dez ou autres jeux, il ne pourra le recouvrer.

Item, Tout homme et toute femme qui viendra à la fête de Saint-Michel[1] dans le lieu de l'Estelle, doit être en seureté, tant en allant que venant avec ses denrées et biens, quatre jours avant et quatre jours aprez la fête de Saint-Michel, selon le pouvoir des seigneurs Comte et Abbé, pourveu que telle personne n'aye tué ou fait prisonnier aucun habitant de l'Estelle.

Item, Celuy qui contreviendra aux usages et règlements cy devant contenus, sera condamné a des peines arbitraires auxd. consuls et prud'hommes de l'Estelle; et si la plainte en a été portée aux seigneurs ou a leurs bailes ou a l'un d'iceux, lesd. seigneurs auront douze deniers morlans pour le droit de justice, payables par celuy qui sera declaré coupable.

Tous les susd. reglements et us ont été faits et arretez, pour être tenus et observez avec fidelité et à perpetuité, sauf et reservé les droits des seigneurs Comte et Abbé, en toutes choses.

Et nous Bernard, comte de Comenge, et frère Raymond Lup, abbé de Bonnefont, convenons et promettons fermement pour nous et pour

1. Une disposition analogue se rencontre dans beaucoup de Coutumes.

Celles de Saint-Antonin du Rouergue, par exemple, « accordent une entière franchise et sûreté à tous ceux qui viendraient à la fête de Saint-Antonin du mois de septembre, huit jours avant et autant après cette fête. » (*Hist. de Languedoc,* t. III, p. 863).

Digitized by Google

tous nos successeurs et heritiers et pour tous les religieux presents et avenir, a tout le peuple de l'Estelle present et avenir, et habitants dans led. lieu ou dans la jurisdiction d'icelluy, qu'ils pourront nous donner en garde et nous confier leurs personnes et leurs biens, comme a leurs bons seigneurs, et qu'aucun murtrier, ni voleur, ni incendiaire, ou autre personne qui fasse du degàt a la moisson, qui porte prejudice aux vignes, aux arbres, aux bestiaux, ou qui commette quelque mechanceté, ou qui soit plaideur et cherchant querelle aux habitans dud. l'Estelle soit au dedans ou au dehors, n'habitera de notre vouloir et consentement dans led. lieu, que nous ne fairons jamais de traité avec aucun habitant de l'Estelle qui soit dommageable et prejudiciable a un autre habitant dud. lieu, et si quelqu'un a commis quelqu'une des susd. mauvaises actions, nous Comte et Abbé susd. en fairons telle justice que les consuls et prud'hommes dud. lieu jugeront a propos.

Item, Si quelqu'un a levé de jour les filets ou rets à pêcher d'un autre, il sera condamné en deux sols morlans d'amende dont la moitié doit appartenir a l'inventeur, et l'autre moitié a la ville ou lieu de l'Estelle, et si la plainte en a été portée aux seigneurs ou à leurs bailes, ils doivent avoir douze deniers morlans de droit de justice payables par le coupable, et si l'enlevement des filets a été fait de nuit, il sera puni de peine arbitraire aux consuls.

Item, Aucun ne sera en seureté en aucun temps, ni ne pourra être garenti par personne dans le lieu de l'Estelle, qui aura fait prisonnier ou accusé de crime capital, ou mis a mort, estropié ou mutilé de quelque membre, ou pillé et volé quelque habitant dud. lieu, ou qui soit debiteur ou caution, que du consentement et vouloir de celuy qui a souffert le dommage, ou a qui il est deu, ou envers lequel il a cautionné, sauf que ces crimes et forfaits ayent été faits dans des guerres publiques des seigneurs Comte de Commenge ou Abbé de Bonnefont, ou des gens de l'Estelle, sur lesquelles la paix aye été faite ou il ait eu suspension d'armes.

Item, Si quelqu'un a pris une personne entrant dans l'Estelle ou dans la jurisdiction, ou sortant dud. lieu, et qu'il ne veüille en demeurer a la decision des consuls et des prud'hommes, lesd. consuls et prud'hommes pourront reclamer la personne qui a été prise, de même que si c'étoit un habitant de l'Estelle.

Item, Aucun homme ni aucune femme du lieu de l'Estelle ne prêtera son argent ni autre chose, soit avec gage, ou sans gage, ni avec caution ni sous serement, ni de toute autre maniere, a une personne dud. lieu qui soit en puissance de pere ou de tuteur,

Digitized by Google

sans le consentement du pere ou du tuteur; si cependant celuy qui est en puissance de pere n'est, ni n'a été marié, et qu'il aye emprunté argent a quelqu'autre, en quelqu'une des manieres cy dessus, sans le consentement du pere ou du tuteur d'icelluy, telle personne étant en puissance de pere ou de tuteur ne sera tenue de payer en aucun temps, et ses biens ne seront point affectez ni hyppothequez en aucune façon à un tel creancier ou creanciere; ni leurs cautions, ni ceux qui ont emprunté ne seront point obligez envers la caution; et s'il y a des gages ou qu'on aye fait serment, les gages seront rendus et le serment sera resolu, sans que le pere ou le tuteur puissent être tenus de rien.

Item, Si quelqu'un a prêté son argent a un habitant de l'Estelle, il pourra le repeter et le faire constraindre quelqu'il soit, tout ainsi que si le prêteur étoit natif et habitant de l'Estelle.

Item, Si quelqu'un a preté quelque chose pour cause de necessité a un fils étant en puissance de pere, et dont le pere est absant du pays, ce fils sera tenu de rendre ce qui lui a été preté au dire et jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle.

Item, Led. seigneur Abbé s'est réservé, et pour son monastere, le moulin a perpétuité.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont accordé a tout le peuple du lieu de l'Estelle present et avenir l'usage et privilege suivant, sçavoir : que chaque habitant ou faisant sa residence dans l'étendue de la seigneurie et du territoire du lieu de l'Estelle, qui labourera ou faira labourer avec une paire de bœufs, et mettre ses terres en gueret, donnant ensuite une seconde façon auxd. terres, avec deux ou avec trois paires de bœufs, ou d'autres bestiaux, ne sera tenu payer aux seigneurs dud. lieu de l'Estelle que tant seulement un cestier de bléd froment, et un cestier d'avoine; et lorsque quelque laboureur dud. lieu voudra par necessité faire chausser le coutre de la charrue dont il se sert pour labourer, il le portera pour cet effet au forgeron auquel il payera pour ses peines trois deniers toulsas pour chaque coutre ou fer de charrue et non au delà; que s'il arrivoit qu'il y eut dans le lieu de l'Estelle ou dans la jurisdiction d'icelle, deux, ou trois, ou plusieurs forgerons, il sera au choix de chaque laboureur d'aiguiser ou autrement faire reparer leurs coutres et autres outils de labourage a celuy qui mieux lui conviendra, et aprez l'année finie pour la convention passée avec un desd. forgerons, il pourra convenir avec un autre ainsi que bon luy semblera.

Digitized by Google

JUSQU'ICI sont les Coutumes de Saint-Julien, et plus bas sont les privilèges et donnations que lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et accordé a perpetuité a tous les habitants dud. lieu de l'Estelle presents et avenir.

Item, Le seigneur Comte, tant pour lui que pour ses successeurs, a accordé ce privilège et franchise auxd. habitants et communauté de l'Estelle, d'être libres, francs et exemts leurs personnes et leurs biens de tout droit de leude et de peage dans toute la terre dud. seigneur Comte, a perpetuité.

Item, Led. seigneur Comte a accordé a perpetuité au peuple et communauté du lieu de l'Estelle le droit de paturage, et l'usage du bois pour eux et leurs bestiaux dans toute sa terre, et de ses vassaux, sans causer de tale, *sive* dommage.

Item, Led. seigneur Abbé, pour luy et ses successeurs, a accordé aud. peuple et communauté dud. lieu de l'Estelle, la liberté d'avoir, par preferance a tous les autres habitants, des terres appartenant à la grange d'Apas tout ce qui leur sera nécessaire pour la culture des terres et l'usage des eaux, des pâturages, des feüillages, du bois et autres choses, dans toute sa terre, pour leurs usages particuliers, sans causer de tale, *sive* dommage.

Item, Nous susd. Comte et Abbé voulons pour nous et tous nos successeurs a perpetuité, declarons et ordonnons que notre baile ou nos bailes lorsqu'ils entreront en charge, et les consuls a l'entrée de leur consulat, soint tenus de jurer et prêter serment entre les mains desd. consuls d'être bons et fideles a la communauté du lieu de l'Estelle et d'en passer et demeurer au dire et jugement desd. consuls, sauf le droit, domination et fidélité deuës auxd. seigneurs.

Item, Lesd. seigneurs ont vouleu que si quelqu'un étant clerc a cité quelqu'un ou quelqu'une dud. lieu de l'Estelle hors de sa maison ou de la jurisdiction dud. lieu, qu'il ne puisse tenir ni avoir de maison, de vigne, pieces de terre ni possession dans led. lieu de l'Estelle ni ses appartenances.

Item, Lesd. seigneurs doivent avoir soixante sols toulzas d'une playe legale, si la plainte en a été portée au seigneur ou au bayle, et non autrement.

Item, Pour le droit de sang, cinq sols toulsas, si la plainte en a été portée aux seigneurs ou a leurs bailes, et non autrement.

Item, Si quelqu'un tire son couteau ou son epée contre un autre, ou luy jette une pierre, un os, du plomb, de l'etain ou quelque

Digitized by Google

autre chose semblable, il sera condamné en cinq solz toulsas envers les seigneurs, si la plainte en a été portée devant eux ou devant leur bailes, et non autrement.

Item, Aucun revendeur de vin ne faira aucune frelaterie au vin qu'il aura vendu ou qu'il mettra en vente, et s'il y en fait il perdra le vin qui est dans le tonneau, ou donnera douze deniers toulsas, au choix du revendeur, lesquels appartiendront auxd. seigneurs.

Item, Lesd. seigneurs ont accordé auxd. habitants et communauté de l'Estelle presents et avenir la liberté de pouvoir vendre un chacun a sa volonté le vin qu'il aura recueilli dans ses propres vignes sans le faire publier par le crieur public dans led. lieu.

Item, Lesd. seigneurs ont donné et accordé auxd. habitants et communauté de l'Estelle, que dans le cas que lesd. seigneurs ou leurs bailes voudront acheter du pain, du vin, de la viande, du foin ou de l'avoine de quelqu'un desd. habitants, et qu'ils lui demanderont un delay, ils seront tenus de luy donner de bons gages qu'il gardera un mois, et si dans le delay d'un mois ils ne recouvrent lesd. gages le gardien pourra les vendre de bonne foy et du prix en prendre son payement et rendre le surplus auxdits seigneurs ou a leurs bailes.

Item, On doit agir de même pour le delay de quinse jours avec les voisins dud. lieu de l'Estelle pour les choses cy dessus dittes, et si après les quinse jours écheus on ne paye, on disposera des gages comme dit a été cy dessus.

Item, Si quelque boucher demeurant dans le lieu de l'Estelle a vendu des cochons lepreux ou ladres pour des cochons sains, ou de la truye pour du cochon, de chèvre ou de bouc pour de la brebis ou du mouton, dans les limites dud. lieu; ont lesd. seigneurs vouleu et ordonné que telle personne qui aura vendu la susd. chair, soit condamnée a courir la ville ou lieu de l'Estelle en chemise et culote portant les chairs qu'il avoit vendu, et ce depuis la place ou maison publique jusqu'au bout de la ville ou du lieu, et du bout de la ville jusqu'au fonds, et payera aux seigneurs pour le droit de justice douze deniers toulsas.

Item, Les consuls seront exempts de tous impôts publics, étant en charge.

Item, Les consuls auront, pour le serment des parties qui auront leurs causes pendantes devant eux, deux deniers toulsas de chaque partie dont ils disposeront a leur gré.

Item, Les consuls peuvent pignorer de leur propre autorité pour

Digitized by Google

les impositions par eux faites, pour les dépenses dud. lieu et pour les messegueries.

Item, Lorsque les consuls font travailler a quelque ouvrage qui regarde toute la communauté de l'Estelle, ils ont droit d'appeller de leur propre autorité les gents dud. lieu de quelle maison qu'ils soint pour travailler aud. ouvrage, et imposer une peine a ceux qui manquent l'assemblée convoquée pour cela, jusques a onze deniers toulsas et une pitte, sans l'assistance du baile.

Item, Les seigneurs doivent avoir de chaque boucher qui vend de chair de cochon, une jambe de devant de chaque cochon qu'il vend a la boucherie.

Item, De chaque bœuf ou vache, ou animal de cette espèce qui sera vendu a la boucherie, les seigneurs doivent avoir demi livre de chair.

Item, Lesd. seigneurs n'ont aucun droit a percevoir sur le salé.

Item, Si les consuls veulent faire une taille pour les fraix qu'ils ont faits, ils doivent assembler la communauté et lui representer qu'ils ont été obligez de faire des fraix a raison de leur consulat, et pour lors la communauté doit leur donner six ou huit prud'-hommes du lieu avec lesquels lesd. consuls fairont lad. taille ou imposition, aprez avoir prêté le serment entre les mains des consuls, qu'ils se comporteront legitimement dans lad. imposition ou taille.

Item, S'il y a quelque debat ou dispute, au sujet des ruës publiques, les consuls doivent en connoitre, et juger.

Item, Si quelqu'un a insulté les consuls faisant leurs fonctions, les consuls doivent le punir ainsi que bon leur semblera et severement.

Item, Si un homme libre a commis un adultere avec une femme mariée, ou un homme marié avec une femme libre, il sera condamné a soixante solz morlans pour le droit de justice; et l'adultere se prouve ainsi: si quelqu'un entre de nuit et aprez que le feu est couvé, dans la maison d'autruy, ou qu'il introduise dans sa propre maison une femme adultere, ou qu'ils soint surpris un homme seul avec une femme seule dans un lieu suspect, les autres personnes, s'il y en a, dormant ou étant couchez, le baile pourra accompagné de deux ou trois personnes du lieu prendre les adulteres ainsi surpris dans la maison ou hors la maison; et si tous les deux sont mariés ils payeront chacun soixante sols morlans, et si la femme adultere n'est pas mariée elle ne payera que trente solz morlans.

Digitized by Google

Item, Si quelqu'un suspecte quelqu'autre d'adultere avec sa femme et qu'il donne congé à celuy qu'il soupçonne, s'il est surpris de nuit dans sa maison sans sa volonté, il encourra l'amande de dix solz morlans, et si c'est de jour celle de cinq solz morlans, dont la moitié appartiendra aux seigneurs, et l'autre moitié a la communauté de l'Estelle.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé, ni autre pour eux, ne doivent tenir dans les appartenances et jurisdiction du lieu de l'Estelle des bestiaux étrangers en afforestage, comme sont brebis, moutons, chevres, boucs, bœufs et vaches, cochons ou truyes, que du consentement des consuls dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et accordé aux consuls dud. lieu presents et avenir, de pouvoir taxer les viandes et le vin qu'on met en vente, ainsi et comme ils verront être a faire et comme il leur plairra, sans l'assistance du baile ou des bailes dud. lieu.

Item, Les consuls sortant de charge doivent rendre un bon compte devant les prud'hommes que la communauté choisira depuis quinse sols jusques à douze, et ce compte doit être rendu en presence des consuls leurs successeurs.

Item, Si les consuls, ou quelqu'un de leur famille, ou leurs bestiaux ont fait tale, ou causé dommage, ils seront tenus de la même peine et amande que tout autre habitant dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et acordé pour eux et leurs successeurs, a tous les habitants du lieu de l'Estelle presents et avenir, la liberté et privilege de pouvoir chasser au sanglier, au cerf, aux ours, aux chevreüils, au lièvre et au loup, et autres bêtes sauvages, avec des cordes, des filets, avec des chiens et autres manieres, librement et de leur autorité propre et sans encourir aucune peine.

Fait dans le lieu de Saint-Julien, le cinquième jour de la sortie du mois de décembre un jour de samedy, l'an de la Nativité du Seigneur mille deux cents quarante-trois, régnant Loüis Roy de France, Raymond comte de Toulouse, et Raymond évéque. Témoins : Pierre de Millar, Pierre de Saint-Amans, seigneur du Fauga, chevaliers; Raymond de la Fage et Bonet Labbat, Belot Mornac, Jourdain de Galupeze, Roger Devives, prêtre, et Pierre de Brissan, notaire de Saint-Julien, qui a écrit le présent. — Et moy Bertrand Martin, notaire de Toulouse, habitant du lieu de Mancieux, a la requisition des consuls et habitans du lieu de l'Estelle, et du mandement dud. s^{r} Juge, ay extrait le present vidimat

Digitized by Google

dud. transcrit de Coutumes le mieux que j'ay peu, et l'ay redigé en la présente forme publique, n'ayant changé en rien la substance de la verité, et en témoignage de ce dessus me suis signé de mon seing ordinaire duquel j'use dans mes actes publics par moy receus. B. MARTIN.

Et nous Juge susd. aprez avoir faite deüe collation avec la cede originele de laquelle le transcrit de notre present vidimat a été extrait et redigé en forme publique, et avec lequel il a été trouvé conforme de mot à mot, sans avoir rien ajouté ni diminué ainsi qu'il paroitra à un chacun voyant la teneur desd. instruments; et pour plus grande seureté des presentes y avons fait apposer notre seing et le sceau de nos armes : ENGRANEY, signé. — Et nous Guillaume de Resau, licencié ez droits, juge du comte de Commenge, avons pour plus grande seureté, fait apposer le cachet de notre judicature : J. G. de.....

Collationné.

[Le reste du collationné n'a peu être leu pour être entièrement effacé.]

Nous appliquerons ainsi tous nos efforts à réunir, pour les reproduire dans nos volumes, nos chartes communales quand elles présenteront un véritable intérêt et pourront contribuer à l'histoire elle-même du Comminges.

Et puis il y a tant de charme, quand notre grande unité française est dès longtemps consommée, à reconstituer, à travers la poudre des vieux parchemins, l'organisation locale des moindres villages où les ruines, à peine visibles parfois, de quelque antique castel évoquent le souvenir du passé féodal, mélange étonnant d'autocratie, de garanties réciproques et de franchises !

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

LES CAMPS RETRANCHÉS ET LES RUINES ROMAINES

De l'origine de nos Camps retranchés (*suite et fin*)

Après Cœpion, ce furent L. Valerius et L. Manilius qui tentèrent de maintenir la conquête et de l'étendre plus loin, dans l'Aquitaine. Mais Valerius fut tué dans la déroute de son armée, et Manilius fut obligé de quitter l'Aquitaine et de battre en retraite, après avoir perdu la plus grande partie de ses bagages.

On ignore où, quand et par quelles tribus ces deux généraux furent battus; ce qui est certain, c'est César qui nous l'apprend, c'est que leur témérité à s'aventurer dans un pays encore inconnu et défendu par de braves guerriers fut cause de leur défaite. Ce fut pour P. Crassus, chargé par César de soumettre l'Aquitaine, une raison de ne point s'aventurer au hasard, mais d'agir en toute occasion avec une extrême prudence :

P. Crassus quum intelligeret in his locis sibi bellum gerendum, ubi paucis antè annis L. Valerius Præconinus legatus, exercitu pulso, interfectus esset, atque unde L. Manilius, proconsul, impedimentis amissis profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat [1].

Y aurait-il de la témérité à attribuer à ces généraux l'origine de nos camps retranchés et notamment du camp de Lespugue ? Je ne le pense pas. Mais si ces monuments ne sont pas leur œuvre, il me semble qu'on ne peut les attribuer qu'à P. Crassus, l'un des plus habiles lieutenants de César dans les Gaules. Voici les raisons qui militent fortement en faveur de cette hypothèse.

Pendant qu'il faisait la guerre aux Vénètes [2], César apprit le complot qui se tramait dans les Gaules pour secouer le joug des

1. De bello gallico, lib. III, cap. 20.
2. Vannes.

Digitized by Google

Romains. Afin de maintenir l'ordre partout, il partage son armée en trois corps; le premier, ayant T. Labienus à sa tête, fut envoyé chez les Trivires[1]; le second chez les Unelles[2] et les Lexobiens avec Q. Titurius-Sabinus pour le commander; et le troisième dans l'Aquitaine, sous les ordres de P. Crassus.

Pour ne pas se méprendre dans les explications et les détails qui vont suivre, il est bon de savoir ce que César entend par Aquitaine : *Aquitania*. C'était le pays compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Ce n'était donc qu'une partie de l'Aquitaine d'Auguste, comprise entre les Pyrénées, la Gaule Lyonnaise, la Loire et l'Océan. La première, appelée plus tard la Gascogne, des Vascons d'Espagne qui l'envahirent au v^e^ siècle de notre ère, et avant eux la *Novempopulanie,* des neuf peuples principaux qui la composaient; elle avait pour tribus les Consoranni, voisins des Garumni, les Convenæ (Lugdunum Convenarum), les Bigerrones (le Bigorre), les Tarbelli (Dax et Tarbes, *Turba)*, les Vocates (Bazas), les Élusates (Eauze), les Ausci (Auch et les environs de Lectoure, *Lectora)*, et enfin les Garites.[3]

Comprenant la gravité de sa tâche, Crassus, loin d'imiter la conduite aveugle de Valerius et de Manilius, court lever des renforts à Narbonne, à Carcassonne et à Toulouse. Ainsi fortifié et abondamment pourvu de vivres et munitions, il porte la guerre chez les Sociates.[4] On ne dit point par quelle voie il tomba sur l'ennemi; mais on peut supposer que les besoins de la stratégie l'obligèrent à faire un petit contour et que, pour ne pas attaquer de front, dans des positions fortifiées d'avance, un ennemi supérieur en nombre, il remonta la vallée de la Save jusqu'à Lespugue. De là il serait allé attaquer l'ennemi dans ses flancs et l'aurait peut-être surpris entre deux feux.

Chaque jour amenait de nouveaux dangers pour les Romains; en permettant à l'ennemi d'organiser ses troupes et de recevoir les renforts envoyés de l'autre côté des Pyrénées. C'étaient des soldats et des chefs très aguerris et au courant de la tactique romaine, puisqu'ils avaient combattu sous Sertorius, contre Pompée. Il fallait donc se multiplier, faire face à tous les dangers et surtout hâter le moment d'engager le combat[5]. Crassus fut à la hauteur de la rude tâche qui lui incombait. Après ses victoires sur les Vocates et les Ausci, il résolut donc de frapper un grand coup, car si l'ennemi était toujours vaincu, jamais il n'était soumis; l'arrivée de nombreux renforts et de chefs habiles qui forti-

1. Trèves. — 2. Normandie. — 3. Verdun-sur-Garonne et Fleurance. — 4. Gascogne Nord-Est.

5. *Non cunctandum existimavit, quin pugna decertaret.* De bello gallico, lib. III, cap. 23.

Digitized by Google

fiaient leurs camps, à l'exemple des Romains dont ils suivaient la tactique, ranimait son courage et centuplait ses espérances.

Surveillés à l'Est par les alliés des Romains, chassés du Nord et battus à l'Ouest, les Aquitains se replièrent du côté du Midi, vers ces montagnes d'où leur venaient chaque jour des contingents nombreux. Dans ces circonstances si critiques, il était prudent et sage de songer à la conservation des avantages acquis, de protéger les cités et les peuples soumis. Ce qu'il fallait surtout, ne point exposer les légions à un désastre, leur ménager un refuge en prévision d'une retraite, et contre les froids de l'hiver. Pour cela, rien de mieux qu'un vaste camp retranché, offrant, sur un site inattaquable, toutes les commodités, toutes les ressources nécessaires à une armée en campagne. Cette position si désirable, Crassus l'aurait trouvée à Lespugue et en aurait fait un camp retranché de premier ordre. Nous l'avons prouvé longuement et le lecteur en a encore tous les détails présents à son esprit.

Tout le monde sait le rôle important que jouent les vallées dans les campagnes et les expéditions militaires. Voisin de la vallée de la Gesse et commandant à celle de la Save et à ses affluents, la Bernesse et la Seygouades, le camp de Lespugue pouvait être largement approvisionné. Les Romains comprirent de bonne heure tous ces avantages et se hâtèrent d'en profiter comme ils faisaient toujours en pareille occasion. Personne n'ignore, en effet, avec quelle rapidité ils s'emparaient des vallées et avec quel soin ils fortifiaient les passages et les embouchures des fleuves et des rivières.

Il faut bien le reconnaître, rien ne prouve d'une manière évidente que P. Crassus ait conduit ses légions à travers la vallée de la Save ; mais rien non plus ne prouve le contraire. Combien de faits, dans l'histoire, que nous considérons comme authentiques, reposent sur des bases beaucoup moins probables que les nôtres ! On peut donc supposer, sans être téméraire, que P. Crassus, serré de près par les Aquitains, construisit nos camps retranchés, soit pour s'y réfugier au besoin, soit pour y assurer le succès de l'attaque, en attendant le moment décisif.

Une autre preuve en faveur de notre hypothèse est la suivante :

Il est certain que nos camps sont d'origine romaine et que celui de Lespugue, dont la superficie est d'au moins 20 hectares, fait par conséquent pour abriter une grande armée et pour servir de place forte, a demandé beaucoup de temps et beaucoup de bras. Cela étant, il faut reconnaître que Crassus, qui SEUL a commandé une armée romaine considérable en Aquitaine, a dû être l'auteur de ces camps ; car, après lui, César d'abord, Auguste et son général Mesalla ensuite, partant pour aller soumettre les Cantabres, ne fi-

Digitized by Google

rent que traverser notre pays. Il était en paix depuis qu'il avait été subjugué par les légions triomphantes de Crassus, et alors pourquoi aurait-on construit cette série de camps retranchés que nous trouvons sur les bords de la Save ? Pourquoi le camp si formidable de Lespugue ? Seul de tous les généraux romains, Crassus a porté la guerre dans notre pays, guerre longue, sérieuse, difficile, dangereuse, nécessitant par là même des ouvrages et des camps considérables ; ma conclusion est donc que nos camps retranchés sont l'œuvre de P. Crassus.

Voici à l'appui de ma thèse une observation qui me parait sérieuse. Je la tire, mot pour mot, de César, ce qui augmente encore sa valeur.

P. Crassus ayant remporté une grande victoire sur les Vasco-Aquitains et leur ayant tué les trois quarts de leur armée, forte de cinquante mille hommes, tout le pays se soumit et se hâta de lui envoyer des ôtages : *Hac auditâ pugnâ, magna pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit* [1]. Tout cela ne laisse-t-il pas à entendre que les vainqueurs promenèrent leurs armes triomphantes chez tous les peuples de l'Aquitaine, chez nous par conséquent ?

Quelques auteurs, qui ont beaucoup écrit sur notre pays et commenté César avec plus de fantaisie que d'exactitude peut-être, placent le lieu où Crassus remporta cette grande victoire dans la vallée du Gave. Quelques autres semblent croire qu'il était sur les rives de l'Adour ; la plupart s'accordent à dire que ce champ de bataille était situé entre Lacq et Lescar, dans la commune de la Bastide-Montréjeau. C'est aller un peu loin, ce me semble, trop loin peut-être. César, en effet, ne parle ni du Gave, ni de l'Adour, ni d'aucun nom propre. Ce qu'il dit c'est que P. Crassus, après avoir vaincu les Sociates et le terrible Adcantuannus, se dirigea vers le pays des Vocates et des Tarusates : *In fines Vocatium et Tarusatium profectus est*, jetant la terreur dans tout le pays qui déjà se prépare à la résistance. On ne connait pas au juste le pays qu'habitaient ces tribus. Ce qui parait certain, c'est qu'elles étaient assez éloignées de Lescar, près de Pau, puisqu'on place généralement les Vocates à Bazas, non loin de Bordeaux, et les Tarusates à Tartas, dans les environs de Saint-Sever (Landes). Pour lors, il est bien difficile de déterminer le site en question, attendu qu'on trouve ailleurs, dans tout notre pays du Sud-Ouest, des vestiges nombreux de camps romains qui remontent à cette époque. Si le combat s'était réellement livré sur les bords du Gave ou de

1. De bello Gallico, lib. III, cap. 27.
2. Tarusatium, De bello Gallico, lib. III, cap. 23.

Digitized by Google

l'Adour, il semble que César aurait fait mention de ces rivières. Et tandis que nous le voyons signaler, partout ailleurs, les rivières et les fleuves qu'il trouve sur sa route, et les sites où lui et ses lieutenants livrent des combats, n'est-il pas étrange qu'il garde ici le silence sur ces deux rivières ?

Je me garderai bien de placer à Lespugue ce champ de bataille, illustré, autant par l'audace et l'habileté des vainqueurs, que par la bravoure des vaincus ; on ferait contre moi, avec raison, usage des armes que je tourne contre d'autres. Ce que je crois pouvoir me permettre seulement, c'est de dire que les raisons que l'on porte en faveur de tel ou tel lieu, nous pouvons les porter en faveur du camp de Lespugue.

D'après César, en effet, qui certes était bien renseigné, un camp romain était dans le voisinage du camp des Vasco-Aquitains. P. Crassus y envoya quelques préfets avec ordre d'en ramener quatre cohortes de troupes fraîches qu'on y avait laissées pour sa défense. Elles arrivent incontinent par des chemins détournés, afin de se cacher aux yeux de l'ennemi, pénètrent dans son camp et y portent le désordre et la mort[1]. Les divers camps dont il est question dans cette partie de la guerre des Gaules pourraient bien être ceux de Montmaurin et de Lespugue, sinon ceux de Larroque et de Saint-Plancard.

D'ailleurs quels sont les peuples qui, après la victoire de Crassus, ont hâte de se soumettre et d'envoyer des ôtages ? Ce sont pour la plupart des tribus assez rapprochées de nos camps retranchés. On trouve parmi elles les *Bigerriones* (le Bigorre), les *Elusates* (Eause), les *Garites* (Fleurance et Verdun), les *Ausci* (Auch), et enfin les GARUMNI (riverains de la Garonne-haute)[2]. Quelques autres tribus, les Convenœ, sans doute (Lugdunum), les Onésiens (Luchon), les Onobrisates et les Consorani du Salat, se retirèrent dans leurs montagnes où, à la faveur de l'hiver, elles purent échapper au joug des vainqueurs. *Paucæ ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hyems suberat, id facere neglexerunt*[3]. Mais, je le demande, la soumission, la fuite de toutes ces tribus dans le centre des montagnes, seraient-elles si promptes si l'ennemi s'était trouvé au loin dans les vallées inférieures de l'Adour ou du Gave, ou si déjà il n'avait pas porté parmi elles ses armes victorieuses ?

L'histoire à la main, nous pouvons admettre que nos camps retranchés ont une origine gauloise. Je dois signaler cette hypothèse, bien que je ne sois point de ceux qui pourront lui accorder

1. De bello gallico, lib. III, cap. 26
2. *Ibid.* lib. III, cap. 26 ad finem.
3. *Ibid.* lib. III, cap. 26.

Digitized by Google

quelque créance. Voici les raisons qui militent en sa faveur. Comme la plupart de mes autres preuves, je les emprunte à César ; on ne saurait puiser à de meilleures sources.

Après la défaite des Sociates et d'Adcantuannus, les Vasco-Aquitains appelèrent à leur secours des chefs et des auxiliaires espagnols : « *Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ* [1]. Ce contingent considérable leur fut d'un grand secours, tant au point de vue de la défense qu'au point de vue moral ; leurs espérances et leur courage en furent ranimés, décuplés même. *Indè auxilia ducesque arcessuntur, quorum adventu magnâ cum actoritate..... bellum gerere conantur* [2]. C'étaient les débris de ces armées espagnoles tant de fois vaincues par les Romains, mais jamais soumises qui, préférant la pauvreté à la servitude, s'étaient réfugiés dans les gorges inaccessibles des Pyrénées. Là, ils attendaient avec impatience le moment de reprendre les armes et de venger Sertorius, leur chef, qui tomba si misérablement sous les coups du traître Perpenna, son compagnon d'armes, après avoir été le rival et le vainqueur illustre de Pompée : *Duces vero ii deliguntur, qui unâ cum Q. Sertorio omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur* [3].

C'est à cette époque que remonte la tribu des Convènes, fondée par Pompée, après la guerre d'Espagne, avec les débris de l'armée de Sertorius. Lugdunum Convenarum était sa capitale. Du plateau qui est aujourd'hui Saint-Bertrand, elle s'étendit insensiblement dans la plaine de Valcabrère et vers Tibiran. Bientôt elle devint une des principales villes de la Gaule et les empereurs romains la dotèrent de riches monuments, d'académies, de théâtres et d'amphithéâtres dont on voit encore quelques restes.

Suivant en toutes choses la tactique des Romains, les généraux espagnols, venus au secours des Aquitains, choisissaient des positions avantageuses, fortifiaient très habilement leurs camps, à l'encontre de ce qu'avaient fait jusqu'alors les Gaulois. Ces derniers ne connaissaient d'autres abris que le sommet des montagnes nues, les bords des fleuves et des rivières, les terrains environnés de marais et l'épaisseur des bois séculaires qui couvraient leur sol ; en outre, on les vit, plus d'une fois, dans la guerre de la Gascogne, tomber sur les derrières de l'ennemi, à l'improviste, pour lui couper ses vivres et ses munitions. *Ili consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt* [4].

1. De bello Gallico, lib. 3, cap. 23.
2. id. id. *Ibidem.*
3. id. id. *Ibidem.*
4. id. id. *Ibidem.*

Digitized by Google

Ainsi, les Vasco-Aquitains, d'après César, guidés par les chefs auxiliaires venus de l'autre côté des Pyrénées, se mirent, comme les Romains, à occuper les hauteurs et à *fortifier leurs camps* par des fossés et des remparts. Cela prouvé, nos camps retranchés pourraient bien être leur œuvre et, quoique je sois d'un avis contraire, je ne saurais faire un crime à ceux qui voudraient soutenir cette hypothèse ; car, dans le doute, il faut laisser à chacun sa liberté.

J'ai donné les principales raisons de mes préférences ; en voici une autre. Elle sera la dernière.

Il est certain, tout l'indique, et je le démontrerai clairement lorsque le moment sera venu, qu'une colonie romaine, une cité importante même, se trouvait à Montmaurin dès les premières années de la conquête des Gaules, et que les Romains, vainqueurs, s'établirent tout le long de la haute vallée de la Save, et peut-être aussi sur toute la vallée. Mais leur établissement, au centre d'un pays ennemi, ne suppose-t-il, pas dans le voisinage, une armée considérable pour les protéger, un camp retranché pour s'y réfugier au besoin? Ces mesures étaient commandées par la prudence et l'habitude même des Romains; car, si le pays était conquis, les esprits étaient loin d'être soumis. Il suffisait d'une étincelle pour le mettre en feu et il était sage de se ménager, à temps, un abri contre une tempête possible et que des symptômes peu rassurants semblaient annoncer.

Ce refuge assuré, Lespugue l'offrit aux Romains. Ils en profitèrent sans perdre un instant et en firent une place forte capable de résister à tous les efforts combinés de l'Aquitaine.

Encore deux mots sur les enceintes gauloises qui précèdent le camp de Lespugue, mais qui pourraient avoir été utilisées par les Romains pour la défense du camp.

Plus d'une fois, en signalant ces monuments, j'ai excité les rires de quelques esprits forts et le dédain même de savants illustres qui s'obstinèrent à n'y voir qu'un phénomène curieux de la nature. Sans me laisser déconcerter, j'ai continué, depuis, mes tenaces investigations et pratiqué de nouvelles fouilles. Grâce à elles, aujourd'hui le doute n'est plus possible. Les murailles de ces enceintes, en pierres sèches, des fragments de briques, de poteries et quelques morceaux de fer que nous y avons exhumés, prouvent surabondamment que nous n'étions pas dans l'erreur et que ces enceintes sont bien l'œuvre de l'homme.

Digitized by Google

Le Camp de Pyroque à Saint-Plancard (Hte-Garonne) n° 4

Le 26 juillet 1893, c'était grande fête à Garaison pour tous ses élèves. Les vacances s'ouvraient et des palmes vaillamment conquises brillaient sur le front des vainqueurs. Invité à cette bruyante fête où je devais entendre une éloquente et chaude condamnation du socialisme, par Monseigneur Billère, évêque de Tarbes, je me rendis, l'avant-veille, chez le curé de Villeneuve-de-Lécussan, un ami des vieux jours, qui m'attendait depuis longtemps pour visiter ensemble le Camp de Pyroque. Je veux consacrer quelques lignes à ce monument avant de terminer notre étude sur nos Camps romains.

Fraction de Saint-Plancard, le hameau de Pyroque en est éloigné de trois ou quatre kilomètres. Il est situé à l'angle de la colline formé par la Save, au Nord, et par la Sahugle, au Midi; elles ne sont encore que deux petits ruisseaux, coulant leurs eaux limpides de l'Ouest à l'Est. Pour y arriver il faut franchir, par une pente très raide, sauf du côté de l'Ouest, les bosquets et les châtaigneraies qui l'entourent. La colline, haute d'environ 100 mètres au-dessus de la Save, va se perdre à l'entrée Ouest de Saint-Plancard et à quelques pas de la route départementale de Montrejeau à Masseube, par Boulogne.

Grâce à la bienveillance de mon hôte et par une exception bien rare, j'arrive à Pyroque en voiture. J'en suis confus pour ma bravoure légendaire. L'abbé Saint-Raymond, curé de Franquevielle, nous sert de cicérone. Combien je suis heureux de le retrouver ici! Longtemps nous avons respiré le même air sur d'autres parages, et vécu presque à la même table. Partageant souvent mes fatigues, insensiblement il est devenu archéologue et, aujourd'hui, le disciple va donner des leçons à son vieux maître. Pas mal raboteux, le chemin que nous suivons par la crête de la colline nous occasionne quelques petites aventures qui pourraient inspirer un poète. Quant à moi qui fus toujours rebelle aux muses, je me contente de les signaler. Ce n'était pas, pendant la promenade, le tangage du navire qui vous balance mollement de l'avant à l'arrière, mais l'affreux roulis qui vous précipite de droite à gauche, portant la révolution jusqu'au plus profond de vos entrailles. Ajoutez à cela un soleil tropical qui nous rappelle les 50 ou 60 degrés de l'entonnoir de la mer Morte. C'était à être dévorés : notre haquenée par la mouche, et les touristes par la soif. Dieu soit béni! on eut pitié des pauvres archéologues et, dans moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les rafraichissements abondent dans la maison hospitalière qui nous sert d'asile.

Digitized by Google

Une centaine de mètres nous sépare du Camp; nous les franchissons sans peine, ranimés que nous sommes par quelques gouttes d'un vin généreux qui pétille encore dans nos poitrines haletantes. Bientôt, à notre droite, se présente une trouée infranchissable que les eaux ou la main de l'homme ont creusée, et plus loin, encore à notre droite, un profond ravin qui défend, du côté Sud, l'accès du Camp. En face une dépression de terrain. C'est l'entrée de la première enceinte.

A gauche, quelques gros chênes ont poussé de profondes racines, à travers une haute levée de terre, couverte de ronces et de bruyères; c'est un rempart formidable qui n'a pas moins de dix mètres de la base au sommet. L'énorme fossé qui en défend l'accès a une longueur de 240 mètres du Sud au Nord, sur une largeur moyenne de 8 à 10 mètres. Vers le centre il est protégé par un tumulus qui m'a semblé avoir été entamé par la charrue ou la pioche. Les genêts et les ronces en défendent l'entrée aux timides et aux explorateurs vulgaires. On sait que je ne suis point de ce nombre. Résistant aux vœux et aux supplications de mes compagnons de voyage, au risque d'y laisser quelques plumes, je l'étudie dans toutes ses parties. Ma conclusion a été que je suis bien près de la vérité dans tout ce que j'ai dit sur les tumulus, dans la première partie de mes recherches.

Un fossé ceignait-il tout le Camp? Le propriétaire semble le croire; ce qui est certain c'est que quelques-uns de ses tronçons ont été comblés depuis quelque temps. Personnellement je suis d'un avis contraire : d'abord parce que, à l'exception de celui déjà signalé, tout fossé était inutile; ensuite parce qu'on n'en trouve aucune trace et que le rempart qui en a défendu l'accès de tous les côtés était suffisant à sa défense. En effet, la nature avait assez fortifié ce site, en le rendant inaccessible à une armée; seul le côté Ouest était vulnérable. C'est la raison qui porta ses auteurs à le défendre par un fossé et un rempart infranchissables. Nous avons vu pareille chose au Camp de Lespugue.

Derrière le fossé et le rempart se trouvent un champ et une pelouse qui séparent la première de la seconde enceinte. Une levée de terre se trouve entre l'une et l'autre; elle est à peu près circulaire et je pense qu'elle a été aussi précédée d'un fossé. C'était comme une place où toute la garnison devait se trouver lorsque l'ennemi était en présence. Sa superficie est d'environ 235 mètres du Sud au Nord sur 110 mètres de l'Est à l'Ouest. La deuxième enceinte est totalement livrée à la culture et la récolte; la vigne même y est superbe. Pour y arriver il faut traverser la première du Sud-Ouest au Nord-Est. Son étendue est d'environ 600 mètres de l'Est à l'Ouest sur 200 mètres du Sud au Nord, comme le reste du

Digitized by Google

Camp. Nous avons donc un Camp retranché de $800^m \times 200 = 16{,}000$ mètres ou 16 hectares, pouvant abriter, par conséquent, une grande armée et offrant aux soldats toutes les garanties de salubrité, de sécurité et de commodité désirables, autant de caractères distinctifs du Camp romain.

Est-ce à dire qu'il est l'œuvre de ce peuple conquérant? Je n'ose l'affirmer et je crois qu'il y aurait quelque imprudence à se prononcer pour ou contre ; car s'il possède quelques-uns des caractères du Camp romain, quelques autres lui font défaut. On n'y trouve, en effet, aucune trace du Forum, du Quœstorium, du chemin de de ronde, de poteries ou de briques. J'ai bien recueilli, çà et là, des débris nombreux de grands vases et d'urnes grossières en terre cuite ; mais rien n'indique qu'ils soient exclusivement romains. J'en ai trouvé de semblables au Camp n° 2 de Montmaurin que j'attribue aux Gaulois. On se souvient, d'ailleurs, de ce que nous avons dit sur la manière de camper de ce peuple jusqu'à l'invasion romaine. C'était toujours, quand il le pouvait, sur les bords des rivières, au sein d'épaisses forêts, *sur des hauteurs inaccessibles, comme celle de Pyroque*, qu'il bâtissait ses Camps, afin de mieux observer les marches et contre-marches de l'ennemi.

Si maintenant nous passons du particulier à l'ensemble, et si nous faisons comme une synthèse de ce que nous avons observé, nous ne pouvons guère disputer au Camp de Pyroque une origine romaine. En effet, les Romains avaient toujours hâte de fortifier l'entrée des vallées. Bâti à l'angle formé par la rencontre de la Save et de la Sahugle, Pyroque commande à leurs vallées. En l'examinant de près, on lui trouve plusieurs traits de ressemblance avec le *Camp fixe* de Lespugue, dont l'origine romaine ne fait doute pour personne, depuis que nous l'avons fait connaître. Comme lui il est voisin de la Save, bâti sur une hauteur aux trois quarts inabordable, entouré de fossés et de remparts protégés par un tumulus, occupant une superficie considérable propre à abriter une armée comme seuls les Romains en ont eu dans l'Aquitaine, opposant à l'ennemi, au seul côté vulnérable, une œuvre d'art importante, un fossé d'une longueur, d'une profondeur et d'une largeur remarquables.

La première enceinte de Pyroque a pu remplacer la place n° 7 du Camp de Lespugue. C'est certainement la place prétorienne qui fait toujours face à l'ennemi et possède la tente du général. De tout cela nous pouvons conclure hardiment, comme pour le Camp de Lespugue : Le Camp de Saint-Plancard remonte, certainement, à la guerre des Gaules et, sans doute, à la guerre d'Aquitaine, pendant les dernières années de la conquête. Je le crois romain ; mais il peut être l'œuvre défensive des Onobrisates, vaillante et nombreuse

Digitized by Google

tribu dont une grande partie habitait les vallées de la Save et de ses affluents (le Nébouzan).

De Pyroque vous embrassez une étendue de pays considérable. Borné à l'Ouest par les premières landes du plateau de Lannemezan, le regard s'étend, au loin, vers le Sud et le Nord.

Ce qui le charme surtout, c'est la vallée de la Save qui commence presque sous vos pieds et que vous parcourez, du regard, jusques dans le voisinage de l'Isle-en-Dodon et Lombez. Sortant du profond ravin qui l'a retenue captive depuis son origine, cette rivière dessine, désormais, à travers une vallée fertile, ses plis et replis, sa course tantôt lente et tantôt bondissante. Quelques ramiers épais et vivaces, dans les territoires de Larroque et de Sarremezan, les Camps de Montmaurin et de Saint-Martin, les rochers escarpés de Lespugue lui servent de ceinture et de couronne et modèrent son ardeur lorsqu'elle a fantaisie de prendre le mors aux dents. C'est ici, pour moi, comme un Thabor et, comme Pierre, je suis tenté d'y établir ma tente. Ceux qui me connaissent en devinent la cause : c'est que je suis en présence d'un pays qui m'est cher, que j'ai évangélisé pendant vingt ans, étudié sous toutes ses faces, parcouru dans tous les sens. Voyez-vous ces donjons démantelés de Larroque, de Nizan et de Lespugue, noircis par les siècles; ce manoir de Sarremezan, à l'escalier monumental, dont les vicomtes de Nébouzan firent souvent leur demeure; ces colonnes, ces chapiteaux, ces restes de prieurés et d'abbayes, aux habitants si calomniés de nos jours et dont je suis impatient de prendre la défense; ces ruines de Montmaurin qui furent de superbes palais de marbre et d'or, une cité florissante, et qui aujourd'hui émergent à peine du milieu de la vallée; ces tumulus, petits et grands, ces forêts mystérieuses, ces châteaux-forts tapissés de lierre et ces églises aux clochers élancés pour nous rappeler le captif de l'Eucharistie, son amour pour les hommes et nos devoirs envers lui? Tous ces monuments, tous ces trésors de gloire et de souvenirs, nous les avons étudiés sur les lieux mêmes, célébrés, chantés dans notre langue archéologique, et le moment arrive où nos lecteurs pourront les étudier sans fatigue dans la *Revue de Comminges*, applaudir à nos découvertes, encourager nos recherches patriotiques, relever nos erreurs, car tout homme est faillible : *Omnis homo mendax*[1] et ramener au droit chemin le voyageur qui s'est peut-être égaré, par temps, dans l'obscur dédale où il s'est témérairement engagé.

J'ai fini ce long article sur nos camps retranchés. Disons, en le

1. Rom., III, 4.

Digitized by Google

terminant, que nous n'avons pas la prétention de donner comme des vérités rigoureuses ce qui n'est, dans notre esprit, que des hypothèses. Mais quel que soit l'avis qu'on partage en nous lisant, on doit nous savoir gré des efforts que nous avons faits pour arriver à la découverte de la vérité. C'est un premier pas pour préparer les voies à ceux qui viendront après nous. On nous accordera quelque indulgence, si l'on considére que c'est aux timides essais de nos ancêtres que nous devons la plupart des magnifiques découvertes des temps modernes.

L'abbé COURET,
Curé de Saleich.

Digitized by Google

LA GROTTE A OSSEMENTS

DE GARGAS[1]

Il n'est personne qui n'ait remarqué la rareté des ossements dans les terres que l'agriculture et les travaux publics mettent à découvert. Et pourtant, quelle prodigieuse quantité de vertébrés ont vécu! Il faut des conditions spéciales pour que ces débris se conservent à travers les âges. Ceux qui restent à la surface du sol se désagrègent rapidement; l'humidité favorise leur décomposition surtout dans les terrains dépourvus de calcaire. Parmi ceux qui sont entrainés par les cours d'eau, et c'est le petit nombre, les uns vont quelquefois s'arrêter à ces endroits exceptionnels où, suivant les lois de l'hydraulique, les rivières déposent leurs graviers et leurs limons; la plupart, suivant le fil de l'eau, subissent le sort de tous les cailloux et plus vite qu'eux ne sont bientôt qu'un peu de boue, *Pulvis es et in pulverem reverteris.*

Les ossements ont trouvé dans les fentes du sol, dans les puits naturels, dans les cavernes un abri protecteur, mais ces accidents de terrain sont clairsemés.

C'est surtout dans le calcaire qu'ils se sont aisément produits. Les cavernes, de dimensions et de formes extrêmement variées, sont dues en général à l'action des

1. Extrait de l'ouvrage de M. Cartailhac : *Les Pyrénéens préhistoriques*, industrie et mœurs des premiers habitants du midi de la France avant les Romains. 500 p. in-8°, 400 figures (sous presse).

Digitized by Google

eaux qui se sont infiltrées à la faveur de fissures de la roche, se sont accumulées dans tous les creux et ont pu trouver un écoulement au dehors. Il s'est ainsi formé de véritables rivières souterraines. Les merveilleuses explorations de M. Martel à l'intérieur des causses des Cévennes ont mis en évidence ce phénomène. Là, les courants sont encore en activité bien que très diminués d'importance. Réservoirs des sources actuelles, ils laissent au-dessus et à côté d'eux des espaces vides qu'ils ont jadis creusés, et la formation des cavernes a été facilitée par les plissements et les fractures de la croûte terrestre. L'effondrement des voûtes et des parois a complété l'œuvre des eaux commencée à des époques géologiques anciennes et activée aux périodes pliocène et quaternaire de plus grande humidité.

Coupées par le creusement des vallées, découvertes par des accidents divers, les grottes se voient en nombre un peu partout dans les terrains jurassique et crétacé qui longent la chaine des Pyrénées. Leurs ouvertures sont quelquefois vastes et s'imposent à l'attention. En général, le talus d'éboulis sur les pentes a encombré et réduit l'entrée que peut dissimuler mieux encore la végétation. Souvent, c'est par un trou insignifiant que l'homme pénètre dans ces souterrains grandioses. Après la disparition de la rivière, les eaux chargées de calcaire, en filtrant à travers la voûte, ont presque toujours revêtu les parois de concrétions bien connues, stalagmites et stalagtites parfois admirables. Lorsque ces dépôts ont réduit ou fermé certains passages, des salles nombreuses peuvent rester à jamais ignorées. Il est dans tous les cas, par ce motif et d'autres, très difficile de reconnaitre les entrées et sorties naturelles et primitives de ces cavernes.

La plupart renferment des dépôts bien distincts de la roche encaissante et dus à l'apport des eaux. Ces graviers et ces argiles, lorsqu'ils contiennent des ossements d'animaux, excitent à juste titre la surprise des paysans et la curiosité des naturalistes. Les grottes à ossements

Digitized by Google

sont recherchées depuis plus d'un siècle et leur étude a provoqué de très nombreux écrits.

La plus ancienne mention des ossements des cavernes des Pyrénées se trouve dans quatre vers fautivement cités par Olhagaray, l'historien des comtes de Foix, Béarn et Navarre, et qu'il avait empruntés, en les altérant, à Guillaume de Salluste du Bartas. Le poète gascon avait écrit, dans *Les neuf Muses des Pyrénées* présentées au roi de Navarre :

> Ce roc cambré par nature et par l'aage,
> Ce roc de Tarascon hébergea quelquefois
> Les géants qui voloyent les montagnes de Foix,
> Dont tant d'os excessifs rendent seur témoignage.

Ce roc de Tarascon est vraisemblablement le massif calcaire de Soudour qui s'élève comme une pyramide gigantesque et bien isolée au milieu de la plaine de Tarascon, sur les bords de l'Ariège. Il est percé de vastes galeries à diverses hauteurs, dites de Pradière, de Bouicheta, de Bédeillac. Celle-ci, la plus inférieure, est très fréquentée par les touristes. Elle a été surtout explorée et fouillée par le Dr Félix Garrigou, de Tarascon, l'un des fondateurs de l'archéologie préhistorique des Pyrénées. Cette montagne de Soudour, haute de 500 mètres, dont les moraines couvrent le pied et sur laquelle sont dispersés des blocs erratiques, était tout entière noyée dans le grand glacier de l'Ariège. Lorsque les ossements de la grotte de Bouicheta y furent introduits, le glacier était certainement très réduit, peut-être même n'existait-il plus sur ce point de la vallée.

L'histoire d'une caverne célèbre des Pyrénées, retracée d'après les observations de M. Marcellin Boule[1], nous renseignera sur la plupart de ces gisements.

La grotte de Gargas est située dans la vallée de la Neste, dans le département des Hautes-Pyrénées, non loin de la Haute-Garonne, de Saint-Bertrand de Commin-

1. Sur le remplissage des cavernes, dans la Revue l'*Anthropologie*, 1892.

Digitized by Google

ges et de Montrejeau, célèbre par ses légendes, lieu de promenade populaire. Elle fut signalée par le Dr Garrigou à l'attention des naturalistes, et décrite par lui avec soin. M. Félix Regnault en poursuivit plus tard l'exploration.

L'entrée actuelle n'est, dit-on, qu'artificielle et date de 1818. Je crois que dans tous les cas la véritable entrée était très voisine de ce point, car, à quelques mètres de distance, MM. Garrigou et de Chasteigner ont découvert en 1870 des restes de grands foyers que l'homme n'aurait certainement pas allumés dans les profondeurs d'une caverne. Elle conduit presque de niveau à une vaste galerie composée de plusieurs salles irrégulières et pittoresques. Au fond, dans un recoin, se trouve un gouffre dont l'orifice est tellement étroit qu'un homme a de la peine à y passer. Ce puits s'enfonce verticalement à près de 20 mètres de profondeur. C'est ce qu'on appelle les Oubliettes de Gargas. On les connaissait depuis longtemps. M. Regnault eut le courage d'y descendre, d'y pratiquer des fouilles. Il y recueillit une grande partie des remarquables ossements de sa collection et notamment les squelettes d'ours (petite variété du *spelæus*), de hyène, de loup, que la galerie de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris tient de lui.

D'un autre côté, par une sorte de boyau assez large mais très surbaissé, on a pu s'élever à un étage supérieur, à une galerie dont l'ouverture naturelle s'ouvre sur la pente de la montagne à 30 mètres environ au-dessus de la première. Ces diverses parties de la grotte, garnies d'ailleurs de stalagtites et de stalagmites, ont le sol recouvert de gravier, surtout d'argile, renfermant des ossements en quantité.

La grotte, dont nous ne connaissons qu'une partie, a d'abord livré passage à un cours d'eau à une date d'une époque difficile à préciser, mais certainement très ancienne, et correspondant à un état hydrographique de la région assez différent de l'état actuel. Les cailloux roulés

Digitized by Google

de l'alluvion, dont il reste des lambeaux dans la salle dite des crevasses, sont identiques à ceux des terrasses supérieures de la Garonne et de la Neste. Leur altitude correspond à celle de la terrasse de la station de Saint-Laurent-Saint-Paul qui se formait probablement au moment de leur dépôt.

L'alluvion a été ravinée et remaniée probablement par suite d'un changement assez brusque dans le profil longitudinal du cours d'eau.

Celui-ci enfin a complétement disparu et le dépôt de l'argile à ossements a commencé. M. Boule, qui a mis tous ces faits en évidence, n'a observé aucun indice pouvant faire supposer que pendant cette troisième phase, la plus importante au point de vue du remplissage, un cours d'eau ait jamais pénétré dans l'intérieur de la caverne.

Or, ces observations stratigraphiques et les déductions qu'on doit tirer de la faune concordent avec ce que nous savons du régime des eaux dans la plaine, alors que se déposait, près du confluent de l'Ariège et de la Garonne, à Clermont, le gravier avec débris des mêmes animaux, par conséquent contemporain.

Et maintenant, quelle est l'origine de l'argile et des ossements?

« Il faut, dit M. Boule, distinguer dans les cavernes les dépôts stériles des dépôts ossifères. Les premiers, d'origine alluviale, graviers ou cailloux roulés, peuvent être très anciens; ils correspondent, soit au creusement de la vallée, soit à un ancien cours d'eau souterrain. Ils manquent dans un très grand nombre de cavernes. La nature lithologique des seconds et les observations qu'on peut faire encore aujourd'hui dans l'intérieur des cavernes démontrent que leur formation a été lente, qu'elle provient d'apports extérieurs, superficiels, sous l'influence du ruissellement. C'est l'argile à ossements et à blocaux, le seul terrain vraiment fossilifère des cavernes, et celui qui ne manque jamais.

» Cette argile est plus récente que les dépôts véritable-

Digitized by Google

ment alluviaux qu'elle ravine fortement. Elle est du même âge que la grande masse du Lœss, et par conséquent postérieure au creusement à peu près complet des vallées ; l'origine de ces deux terrains est d'ailleurs tout à fait analogue. Il faut repousser une action *diluvienne* quelconque et même l'hypothèse de crues formidables invoquées si souvent par les auteurs pour expliquer le remplissage des cavernes et l'abondance des ossements[1].»

On peut voir à Gargas, comme dans les autres grandes grottes, l'argile couler peu à peu des anfractuosités de la voûte ou des parois. Dans les Oubliettes, l'argile à ossements était disposée en amas inclinés à partir de l'orifice des couloirs d'arrivée comme des sortes de cônes de déjection, ou mieux encore en talus, à la manière des terrassements.

En un mot, elle provient, comme on le faisait observer tout à l'heure, d'apports bien distincts des dépôts véritablement alluviaux.

Quant aux ossements, on les trouve souvent entassés en nombre prodigieux. Il n'est pas rare de voir cinq ou six crânes d'ours dans un mètre cube d'argile ; le sol de certaines galeries en est ainsi pétri sur de grandes longueurs et sur de grandes épaisseurs. En général, ils sont bien conservés et n'ont pas les caractères des os roulés par l'eau.

Les débris d'ours dominent à Gargas. Il y a aussi le grand chat, la panthère, la hyène, le loup, le rhinocéros, l'aurochs, un autre bœuf, un cerf, etc. Les ossements sont presque tous isolés, et bien rarement dans leurs connexions anatomiques ; les diverses parties du squelette, sauf exceptions, ont été dispersées et mêlées avant leur enfouissement dans l'argile.

Bon nombre sont fracturés, garnis de traces de compression, qu'on avait d'abord par erreur attribuées à l'homme. Les têtes d'os sont souvent rongées ; les parties

1. Marcellin Boule. Sur le remplissage des cavernes, dans la *Revue d'anthropologie*, 1892.

Digitized by Google

où s'attachent les muscles, sur la mâchoire inférieure par exemple, offrent les sillons caractéristiques de la morsure des fauves. De là, on peut induire que l'animal qui a laissé ainsi les traces de sa puissante dentition ne se serait pas attaché à ces os s'ils avaient été depuis longtemps décharnés. On peut assurer aussi que ces ossements ont été rongés dans une tout autre situation que celle qu'ils occupent, alors qu'aucun courant d'eau ne les avait noyés dans l'argile.

C'est la hyène qui traita ainsi ces ossements. Elle seule laisse de pareilles traces, et sa fréquentation des cavernes est conforme à ses habitudes universelles. Cette hyène n'est qu'une variété de la *H. crocuta* du *sud* de l'Afrique. Quelques traces de morsures, par exception, doivent-elles être attribuées à la mâchoire plus puissante du grand chat, le *Felis spelæa*, l'égal de nos plus beaux Lions actuels? on ne peut le dire.

Enfin, il semble bien que l'ours doit être écarté du débat.

MM. Gaudry et Boule, considérant la lourdeur du corps de l'*Ursus spelœus*, la faiblesse de ses phalanges onguales, la disposition des prémolaires antérieures, l'agrandissement des tuberculeuses aux pointes émoussées et multipliées à la fois, sont portés à penser que son régime devait être surtout omnivore. Il a été le moins carnivore des carnivores, le plus ours des ours.

Il y a des cavernes semblables à celle de Gargas où la hyène a laissé plus nettement des traces de son séjour (coprolithes). Elles ont été de véritables repaires et il doit en être de même à Gargas. L'origine d'une partie des ossements est ainsi déterminée. Mais ce n'est pas la hyène qui a charrié ces innombrables têtes d'ours et tous ces os énormes; il faut leur chercher une autre origine, et c'est ici que la question se pose avec toutes ses difficultés.

La caverne aurait été le repaire des grands ours; ils la fréquentaient, ils allaient, dit-on, y mourir. Cette théorie n'explique ni la présence de tant d'individus adultes et jeunes, ni celle des herbivores qui les accompagnent et

Digitized by Google

qui sont quelquefois bien nombreux. Les chevaux, des bœufs, dans certaines grottes à ours, remplissent les couches supérieures, offrant les mêmes conditions : cela seul prouve qu'il faut découvrir une autre hypothèse.

Quelques auteurs ont cru tout expliquer au moyen de grands déluges qui noyaient en bloc les animaux réfugiés en masse dans le souterrain. Sans aucun doute, il y eut de grands abats d'eau sur la montagne, et l'eau inondant la grotte par les jours d'en haut, pouvait faire périr et entraîner quelques animaux, déposer des masses d'argile, remanier les anciens dépôts, en former de nouveaux. Les planchers stalagmitiques démontrent qu'il y avait en effet dans nos cavernes des périodes successives et irrégulières de sécheresse et d'inondation.

Enfin, ces eaux sauvages ont dû emmener des débris osseux épars sur le sol de la montagne — *les victimes des inondations extérieures* — et c'est là une hypothèse qui se vérifie sous nos yeux et explique la plupart des faits. La formation lente et continue de l'argile permet d'invoquer une longue période de siècles et de comprendre la quantité prodigieuse d'ossements que, pour tous ces motifs réunis, elle renferme et protège.

La seule trace possible de l'homme dans le quaternaire de Gargas est un gros caillou de quartzite jaune auquel manquent plusieurs éclats qui paraissent avoir été intentionnellement enlevés; mais la certitude fait défaut. Si cette pierre, recueillie par M. F. Regnault, est taillée, elle représente ici le niveau industriel de Clermont-sur-Ariège dont il a été question ci-dessus. Entre les deux gisements, il y aurait donc concordance au point de vue stratigraphique, paléontologique et archéologique. On ne peut désirer mieux.

C'est bien longtemps après que la température, en se refroidissant, en cessant d'être humide, amènera le développement des animaux de régions polaires tels que le Renne. Alors seulement l'homme occupera sérieusement et pendant une durée considérable l'entrée des cavernes

Digitized by Google

bien situées près des rivières poissonneuses et dans les forêts giboyeuses. Ce sera l'âge du Renne, la fin au point de vue industriel de la période paléolithique. Puis viendront successivement la période néolithique avec ses dolmens et ses caveaux funéraires, les périodes du bronze et du fer avec leurs tumulus, leurs nécropoles, leurs cromlechs ; enfin les Celtibériens et les peuples mentionnés par l'histoire de la conquête de la Gaule par les Romains.

ÉMILE CARTAILHAC.

Digitized by Google

Saint Gaudens

MARTYR

Sa Légende. — La Chapelle de la Caoue

L'an 475 de notre ère, les Visigoths dominaient dans le midi de la Gaule. Euric, par d'habiles négociations et d'heureuses expéditions guerrières, avait considérablement agrandi ses Etats aux dépens des Romains, auxquels il ne restait plus dans les Gaules que la Provence — qu'Odoacre dut bientôt même lui céder — et le royaume d'Euric comprit dès lors tous les pays renfermés entre la Loire, le Rhône, l'Océan, les Pyrénées et la Méditerranée.

Insatiable dans son ambition, ce prince ne borna pas là ses conquêtes ; il subjugua le nord de l'Espagne et quand il mourut, en 484, après dix-neuf ans de règne, ayant étonné le monde par le bruit de ses armes et la grandeur de ses prospérités, rien n'aurait manqué à sa gloire s'il ne l'eût ternie par sa cruauté envers les catholiques de son empire.

Son zèle pour l'arianisme était en effet si outré, que, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, il donnait lieu de douter s'il n'était pas plutôt le chef de sa secte que le roi de sa nation.

Les historiens de cette époque nous apprennent qu'il fit souffrir la mort ou l'exil à une multitude de fidèles, qu'il rendit et laissa vacants la plupart des sièges épiscopaux, en sorte que bon nombre de diocèses — et notamment celui de Comminges — demeurèrent longtemps sans évêques.

Dans le dessein d'éteindre la foi par la suppression des assemblées ecclésiastiques et la disette des prêtres, il fit boucher d'épines les portes des églises qui finirent par servir de retraite aux animaux sauvages. En un mot, tel fut, d'après Grégoire de Tours, l'attachement d'Euric à sa secte, qu'il persécutait indistinctement avec la même fureur ceux qui refusaient de l'embrasser et ceux qui avaient le courage de la combattre.

Les Leçons du Bréviaire de Comminges, d'accord avec la tradition, font remonter à cette époque le martyre de

Digitized by Google

saint Gaudens. M. Bordages, curé d'Estancarbon en 1760, nous a laissé, dans les notes d'un livre publié à Amsterdam et devenu extrêmement rare, une relation de ce martyre que nous reproduisons textuellement :

La légende de S. Gaudens, au 30 août, tirée des vieilles chartes du Chapitre, rapporte qu'au v^e^ *siècle, suivant la tradition, Evaric, roi des Goths, commandant à Toulouse, envoya en Commenges un certain Malet en qualité de Préfet pour y exterminer tous les catholiques, sans aucun égard à l'âge, au sexe ni à la condition ; que ce barbare trancha la tête au jeune Gaudens, fils de Quitérie, et détruisit de fond en comble l'église paroissiale bâtie, à l'honneur de S. Pierre, par S. Sernin ou Saturnin, apôtre de la Gascogne ; que vers le milieu du seizième siècle, Montgomery à la tête des Calvinistes, après avoir ravagé la Province par le fer et le feu*[1]*, pillé, brûlé les temples, vint fondre sur Saint-Gaudens, livra aux flammes ce qui restoit des ossements sacrés du saint Martyr ; mais que par un effet de la Providence le feu en épargna une partie.*

La tradition du païs ajoute que S. Gaudens étoit berger, ou vacher, natif d'un hameau appelé les Nérous, d'une maison aisée quoique rustique ; que Quitérie sa mére étoit une sainte veuve qui eut grand soin de l'instruire dans la religion catholique, surtout de le prémunir contre les Ariens, hérétiques les plus redoutables de ce temps-là ; qu'il fut martyrisé à l'âge de treize ans au fond du Pujament, où il y a une chapelle sous l'invocation de ce Saint ; qu'ayant eu la tête tranchée, il la ramassa et la porta près de la ville sur une pierre où l'on voit encore, à ce qu'on prétend, des traces de son sang. C'est sans doute pour perpétuer la mémoire de ce miracle qu'on a érigé sur cette pierre une belle colonne de pierre où on a représenté son martyre. De là, ajoute la tradition, il porta sa tête sur l'autel de l'église paroissiale, avec d'autres circonstances miraculeuses que je passe sous silence n'étant étayées d'aucun monument authentique.....

J'ai ouï dire que l'hérétique et barbare Malet, qui trancha la tête à S. Gaudens, étoit natif ou originaire d'un autre hameau voisin des Nérous, appelé les Malets, où il y a encore, dit-on, une famille misérable qui porte son nom. Si c'est de père en fils, elle a au moins treize siècles d'ancienneté : exemple peut-être unique — mais qui en fera la preuve ?

Parmi les circonstances miraculeuses que M. Bordages a volontairement omises, on doit signaler celle qui avait

1. V. *Revue de Comminges*, t. v, p. 107 : « Enqueste sur les pertes causées au Chapitre de Saint-Gaudens par les troupes de Montgommery », article de M. Baudoin, archiviste du département.

Chose étrange ! Dans cette enquête ordonnée par le parlement de Toulouse, il n'est nullement question de l'incendie que mentionne l'abbé Bordages et dont le monument a porté des traces irrécusables à l'intérieur comme à l'extérieur et que de récentes restaurations n'ont pu faire entièrement disparaître.

Cet incendie, qui avait calciné la voûte sur divers points et quelques chapiteaux, ne serait-il pas survenu à une époque postérieure ? A. C.

Digitized by Google

donné lieu à l'incrustation d'un fer de mule sur la principale porte de la collégiale, où on le voyait encore il y a une quarantaine d'années.

La tradition rapporte, à cet égard, que l'église dans laquelle S. Gaudens était venu reposer sa tête s'était refermée sur le jeune Martyr au moment où survinrent des cavaliers lancés à sa poursuite; et que l'un d'eux, voulant à tout prix forcer l'entrée du temple, pressa si furieusement sa monture qu'elle se cabra contre la porte et que ses fers y demeurèrent cloués[1].

La chapelle du Pujament mentionnée dans la relation qui précède fut démolie en 1794, ainsi que la chapelle de Sainte-Anne et l'hermitage de Notre-Dame de Cazaux, par ordre du représentant du peuple Malarmé. Le procès-verbal qui constate ces démolitions était conservé aux archives de Saint-Gaudens. Il a péri, avec beaucoup d'autres documents, lors de l'incendie de 1869. Heureusement, il en existait une copie authentique; elle est en notre possession et, pour en assurer la conservation, nous allons en reproduire ici le texte intégral :

L'an III de la République française une et indivisible, et le dix-huitième jour du mois de vendémiaire (9 octobre 1794), nous Joseph Robert, officier municipal, et Jean Mistrot, agent national de la commune de Mont-Unité (ci-devant Saint-Gaudens), commissaires nommés par arrêté du conseil municipal de ce jourd'hui, en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Malarmé, délégué dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne, du 14 du courant;

Considérant que tout ce qui a trait au fanatisme doit totalement disparaître du sol des hommes libres;

En conséquence, après avoir fait proclamer par le vallet de la commune au son du tambour, plusieurs fois, qu'on allait mettre en vente les ci-devant chapelles appelées de Cazaux, Sainte-Anne *et* La Cave dite de Saint-Gaudens, *nous commissaires susdits nous sommes*

1. Jusqu'à ces dernières années on voyait un fer de mule sur un des panneaux de la principale porte de notre collégiale qui prit au XI^e^ siècle la place de l'église bâtie sur les ruines de l'oratoire primitif dédié à saint Pierre et érigé lors du passage de saint Saturnin dans nos contrées. Les Ariens l'avaient détruit.

Ce fer avait-il été ainsi appliqué pour perpétuer la pieuse légende se rattachant au martyre du saint patron Gaudens?

Ou bien n'était-il pas, sur un portail du XVI^e^ siècle, le mémorial d'une coutume du moyen âge qui consistait à placer sur la porte des églises un fer de mule ou de cheval en souvenir d'un des premiers patrons des Gaules, Martin, ancien légionnaire des armées de l'empereur Galère au IV^e^ siècle et devenu catechumène, puis acolyte d'Hilaire, évêque de Poitiers, enfin évêque de Tours lui-même?

Une ferrure de monture, fort ancienne, existe encore sur un des côtés de la porte de la basilique Saint-Just à Valcabrère.

Voici comment s'exprime à ce sujet notre regretté confrère M. d'Agos :

« On voit sur la porte de Saint-Just un fer à cheval tel que les dévots pèlerins du moyen âge avaient l'habitude de les clouer à la porte des églises en l'honneur de saint Martin, patron des voyageurs, qui était toujours représenté à cheval, soit pour se mettre sous sa protection avant d'entreprendre leur voyage, soit en signe de reconnaissance orsqu'ils avaient revu leur foyer. » A. C.

Digitized by Google

rendus à La Cave pour procéder de suite à la vente et démolition de la chapelle dite de Saint-Gaudens, où nous sommes rendus ce jourd'hui à ladite chapelle ;

» *Où étant arrivés, aurions commencé par mettre à bas les statues de saint Gaudens à grands coups de hâches, le maître autel ainsi que tout le reste qui a trait au fanatisme et à la superstition.*

Tout le susdit boisage a été porté à l'atelier du salpêtre pour y être brûlé. Et de suite avons mis en vente le corps de ladite chapelle composé de quatre murs, boisage sous le toit et la tuile, réservant par exprès le mur donnant sur le midi à quatre pans au-dessus du coulant de la fontaine, c'est-à-dire du tuyau en fer par où coule l'eau de l'un bout à l'autre, et si ledit tuyau venait à être endommagé, l'acheteur le fera réparer à ses frais et dépens.

L'enchère ouverte, Barus de Mont-Unité, bon sans-culotte, a dit à cent livres ; Buzon de Mont-Unité a surdit à cent cinquante livres ; Guillaume Puisségur a surdit à deux cents livres ; Barus a surdit à deux cent cinquante livres, et ledit Puisségur a surdit à trois cents livres ; et n'ayant trouvé d'autres enchérisseurs ni surdisants, avons livré l'enchère audit Guillaume Puisségur, qui s'oblige entièrement à se conformer à l'arrêté du représentant du peuple Malarmé du quatorze du courant, et à démolir dans le délai d'une décade ladite chapelle. Et a signé de ce requis Pouisségur. — Robert, *officier municipal.* — Mistrot, *agent national (et six autres officiers municipaux), signés au registre.*

La colonne décrite par l'abbé Bordages a disparu pendant la Révolution ; une simple croix de bois, religieusement entretenue par Madame Julien Tatareau, marque seule la place occupée jadis par cette colonne.

La pierre elle-même où S. Gaudens aurait reposé sa tête a été tranférée au pied de la montjoie qui s'élève au bord de la route, à l'entrée du chemin de la chapelle.

Et quant à la chapelle de la Caoue, elle était trop chère au souvenir du peuple pour pouvoir indéfiniment rester ensevelie dans ses ruines. Une première tentative de réédification eut donc lieu, au bout de 33 ans, par les soins d'une pieuse femme nommée Françoise Serres.

En 1854, l'abbé Clergue (aujourd'hui P. Marie-Antoine) alors vicaire de Saint-Gaudens, compléta, avec le concours des fidèles, la restauration péniblement ébauchée dès 1827.

Mais c'est à M. l'abbé Compans, ancien vicaire général du cardinal Donnet, qu'étaient réservés l'honneur et la joie de doter sa ville natale d'un sanctuaire véritablement digne de l'héroïque enfant dont elle est fière de porter le nom. Aujourd'hui, à la place de l'humble oratoire dont nous venons de raconter brièvement les dernières vicissitudes, on voit une gracieuse église romane, entièrement construite en pierre de taille, décorée de beaux chapiteaux,

Digitized by Google

de vitraux en grisaille, d'une statue du Martyr admirablement sculptée ; un monument enfin dont les proportions harmonieuses et l'irréprochable exécution attestent la foi généreuse du donateur et le talent distingué de l'architecte, M. Castex (d'Aulon).

En rendant compte de l'inauguration solennelle de ce sanctuaire, qui eut lieu le 25 juin dernier au milieu d'un immense concours, un des journaux de la localité donna du nouvel édifice une description que nous nous plaisons à reproduire :

« Cette chapelle — y lisait-on — est de forme rectangulaire. A son entrée est un perron de cinq marches qui précède le porche sur lequel s'élève un clocheton épaulé par deux tourelles : celle de droite doit servir de sacristie, celle de gauche renferme un escalier en pierre qui mène à la tribune et au beffroi.

» Le vaisseau de la nef et du sanctuaire, divisé en quatre travées, se termine par une abside circulaire et d'un rayon plus petit. Le sol est carrelé en pierre bleue et blanche ; les murs qui forment l'enceinte sont en belle pierre de Furne et du grand appareil.

» Des pilastres groupés à des colonnes, correspondant aux contreforts extérieurs, séparent les travées les unes des autres, et reçoivent la retombées des arcs-doubleaux, diagonaux et formerets de la voûte. Des culs-de-lampe amortissant les croisures des arcs diagonaux font face aux belles fenêtres décorées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de colonnettes, de chapiteaux et d'archivoltes plein cintre.

» Le grand appareil, qui règne à la voûte comme aux murs, les vitraux en riche grisaille donnent à l'édifice un aspect sévère mais beau.

» Si de l'intérieur de l'édifice on passe à l'extérieur, c'est le même art, la même régularité dans l'ensemble comme dans le détail : on se plait à suivre de l'œil les lignes et les ornements qui occupent si bien la place qui leur a été marquée. Tout y est distribué avec ordre et méthode : l'appareil de pierre de taille, les contreforts avec leurs glacis, leur couronnement en colonnettes, les arcs d'allègement et les impostes qui les relient, les archivoltes avec les encadrements des fenêtres, la corniche et ses corbeaux bordant la toiture, les rampons des pignons, les antéfixes du sommet, qui couronnent les murs, produisent à l'œil le meilleur effet. En dehors du plein cintre qui caractérise cet édifice, il y a ici l'unité de style qu'on ne trouve guère ailleurs dans les monuments du pays... »

Le culte de S. Gaudens a donné lieu, dans le cours des

Digitized by Google

âges, à de bien émouvantes manifestations, relatées — trop sommairement il est vrai — dans les anciens Bréviaires de Comminges. Indépendamment des hymnes liturgiques dont son office est orné, les poètes se sont plu, dans tous les temps, à célébrer, dans notre langue nationale aussi bien que dans l'idiôme béarnais, le sublime sacrifice accompli au v^e^ siècle par le jeune pâtre du Nébouzan. Parmi ces monuments consacrés à la glorification du saint Martyr, nous citerons en finissant les strophes d'une facture achevée qu'inspirait naguère à un de nos confrères de la Société des études, M. Albert Sourrieu, la magnifique solennité du 25 juin à la chapelle de la Caoue :

ODE à S. GAUDENS

Le bourreau te disait : si tu veux vivre, abjure
Ta foi ! laisse ton dieu moins puissant que le mien ;
Tu répondis : La mort ! plutôt que le parjure ;
Frappe, Gloire à mon Dieu, frappe, je suis chrétien !

Ta mère Quitérie enflammait ton courage :
Ne faiblis pas, mon fils ! en ce suprême adieu
Regarde vers le Ciel ! il sera ton partage
Si tu sais bien mourir pour l'amour du vrai Dieu.

Fier, devant le bourreau tu relevais la tête !
Elle tomba bientôt sous le glaive sanglant ;
Tu la pris dans tes mains ! et, comme aux jours de fete,
A l'autel de ton Dieu tu marchas triomphant.

Des Ariens surpris la farouche cohorte
A ce temple abhorré viendra pour l'arracher !
Mais leurs chevaux, rétifs, se cabrant à la porte,
Sur le parvis sacré refusent de marcher !

En vain de leurs coursiers ils animent le zèle,
Par une main de fer ils semblent contenus :
A la porte du temple, aux yeux de l'infidèle,
Les fers de leurs chevaux demeurent suspendus !

Quinze siècles passés louèrent ta mémoire,
Elle traversera les âges à venir !
Au temple édifié pour consacrer ta gloire,
Pieux, reconnaissant, vois ton peuple accourir.

Heureuse ta cité ! Gaudens, sainte victime !
De ton nom glorieux elle a pu se parer ;
Honneur à toi Martyr, toi dont la mort sublime
Protesta pour le droit de croire et de prier.

Baptiste ABADIE.

Digitized by Google

LA GROTTE de JUZET-D'IZAUT

Le village de Juzet-d'Izaut est admirablement placé à la base du pic de Cagire (altitude 1,899 m.), sentinelle avancée de la grande chaine. En face de Cagire au Sud-Ouest, se trouve une montagne formée de calcaire gris, d'une altitude de 750 mètres environ. Depuis longtemps on connaissait l'existence, sur les flancs de cette montagne, d'une grotte qui portait le nom magique de *Tuto de las Hados* (grotte des fées). La légende racontait même des faits extraordinaires accomplis par les enfants de ces fées, qui quelquefois s'échappaient de la *tuto* pour apparaitre sous des formes multiples et fantastiques aux habitants de cette paisible vallée. Un jour, un pâtre vit disparaitre un de ses agneaux dans un trou creusé dans le calcaire; il entendait les gémissements de la bête, et descendit dans ce puits pour la sauver; il s'aperçut alors qu'un couloir assez long s'étendait au fond de ce puits. Il raconta son aventure : mais une visite plus complète de la grotte ne s'est effectuée que le 14 juillet de cette année, par M. Faulin, frère de l'instituteur de Juzet-d'Izaut, avec quelques jeunes gens du village. C'est grâce à M. Faulin et à son frère, que M. Lartet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, et moi, avons eu connaissance de la nouvelle grotte découverte dans cette région, et je me suis empressé de la visiter et de pratiquer des sondages pour connaitre la nature des couches et étudier cette nouvelle caverne au point de vue paléontologique.

Quelques ossements humains ont été recueillis sur la couche stalagmitique et feront l'objet d'une étude comparative avec les diverses pièces que nous possédons au Muséum.

Si j'ai envoyé cette rapide note à la *Revue de Comminges*, c'est pour prendre date de mon excursion et rendre hommage au zèle dont messieurs Faulin ont fait preuve en signalant la nouvelle grotte à des spécialistes qui peuvent l'étudier scientifiquement et préserver ainsi du gaspillage, comme cela arrive trop souvent, un gisement qui peut-être offrira un grand intérêt pour la paléontologie.

Qu'il me suffise de dire pour le moment que l'entrée de cette grotte offre l'aspect d'un puits rond fort étroit, où il faut se laisser choir quand on n'est pas doué par la nature d'un certain embonpoint. Sans cela il faut renoncer à visiter les mystérieuses salles de la *Tuto de las Hados*. La descente n'a que 2 m. 50 environ; un couloir ou fissure, large de 1 m. à 1 m. 50 et assez exigu parfois, long de 30 m., conduit à une muraille stalagmitique. On dirait que la cavité se termine là, et il est même certain que les premiers explorateurs se sont arrêtés à ce point. Mais avec beaucoup d'audace et une gymnastique éprouvée, on peut, non sans peine, se glisser à

Digitized by Google

plat ventre dans une fissure étroite et, en employant tous les modes de progression usités chez les animaux rampants, on parvient, après 5 à 6 mètres de cet exercice violent, à sortir de ce passage difficile, et l'on éprouve en se relevant un sentiment de vive satisfaction.

Après ce passage très étroit formé par les stalactites qui insensiblement boucheront la fissure si on les laisse continuer leur œuvre lente mais sûre, on se trouve en présence d'une magnifique salle de cent mètres de longueur sur six à sept mètres de largeur et une hauteur de dix, douze et quinze mètres environ. Le sol est très uni et composé d'une couche de stalagmite blanche et molle. Quelques fils de magnésium allumés nous permettent d'admirer les splendides stalactites de la voûte et des parois latérales. L'air cependant est chaud et lourd, la grotte n'étant pas aérée. Au fond de cette belle salle, d'énormes blocs écroulés les uns sur les autres, de la voûte, offrent l'aspect d'une moraine qu'un glacier aurait déposée. Ces blocs énormes, empilés dans un désordre sauvage et fantastique, font songer aux écroulements des temps géologiques, et l'on hésite à mettre le pied sur ces roches qui semblent encore prêtes à ensevelir le téméraire qui vient violer la mystérieuse retraite des fées de la montagne. Mais ces amas rocheux sont solidement soudés les uns aux autres par les concrétions stalagmitiques, et la gouttelette d'eau a, pendant des siècles, si solidement collé ces blocs, qu'il faudrait aujourd'hui des coups de canon pour les faire bouger.

Après avoir rampé, il faut maintenant grimper, bondir, patiner au milieu de ces blocs, plonger dans les fissures, se hisser sur une crête, se servir des pieds, des mains, de la tête, du ventre et encore souvent du fond de sa culotte, et l'on parcourt ainsi un long couloir qui aboutit à une petite chambre : c'est le fond de la grotte. Se termine-t-elle là ? Personne ne le sait encore. On retourne par le même chemin. Quelques coups de pioche suffiront pour aménager convenablement ce passage de reptiles.

La grotte est à l'altitude d'environ 740 mètres ; c'est donc une des plus élevées comme niveau. Il sera extrêmement intéressant d'étudier sa formation et sa faune : c'est ce que je me propose de faire.

FÉLIX REGNAULT.

Digitized by Google

ANTIQUITÉS PYRÉNÉENNES

LES PIERRES A ÉCUELLES[1]

Les pierres à écuelles consistent dans des blocs isolés ou adhérents aux roches dont ils font partie et sur la surface desquels ont été creusées, par main d'homme, des cavités circulaires semblables aux godets des dessinateurs.

Ces excavations sont fréquemment sillonnées de rigoles qui paraissent destinées à recevoir un liquide et à le conduire dans les petits bassins dont s'agit.

Les pierres à cupules, dont on fait remonter l'origine aux premiers peuples pasteurs, se trouvent dans les régions montagneuses; on en a constaté dans les Alpes, les Cévennes et le Jura; les Pyrénées en possèdent également. MM. Sacaze et Piette, les habiles chercheurs, en signalent deux dans la montagne d'Espiaup, canton de Luchon, et nous-même en avons découvert une fort belle dans le bois communal de Labarthe-Rivière, près Saint-Gaudens.

Cette pierre a de nombreuses fossettes d'un diamètre de deux à dix centimètres, bien exécutées et en bon état de conservation. Le bloc qui les contient fait partie d'un massif rocheux calcaire des fissures duquel jaillissait, autrefois, une source appelée fontaine des *Penniscles* dont le nom est une corruption de *Pen*, la divinité celtique des hauteurs et des sommets des montagnes.

En divers pays et notamment en Suisse, des pierres à écuelles portent aussi le nom de *Pen*, *Penneux*, *Penniscles*. Ces appellations indiquent clairement que les pierres qui nous occupent ont joué un rôle dans le culte de la divinité *Pen*.

Les auteurs sont à peu près unanimes à reconnaître le caractère religieux des blocs à fossettes, mais ils diffèrent d'avis en ce qui concerne l'usage et la destination de ces monuments. Toutefois, on semble admettre qu'ils sont des autels primitifs, des lieux d'immo-

1. Voir la *Revue de Comminges*, t. VIII, p. 104.

Digitized by Google

lation, dans lesquels chaque famille tenait à posséder son petit bassin où était recueilli le sang des victimes offertes en sacrifice à la divinité ;

Que ces mêmes bassins ont été utilisés à brûler des parfums aux dieux dont la coutume était constante dans les cérémonies religieuses des peuples anciens ;

Que lesdits blocs ont encore servi d'autels à petites flammes entretenues en l'honneur de la divinité, au moyen de mèches allumées dans les cupules, — celles-ci remplissant, dans ces illuminations naissantes, le même office que les lampions dans les illuminations modernes.

Par leur situation dans la sombre profondeur des forêts, les blocs à bassins se sont prêtés merveilleusement aux rites mystérieux du paganisme et aux pratiques occultes des magiciens. Aussi, ces monuments ont-ils été et sont-ils encore, de nos jours, l'objet de légendes et de superstitions nombreuses se rapportant à des Fées, à des êtres fantastiques, ou au sabbat des sorciers.

On attribue encore à ces vestiges religieux des vertus spécifiques, entre autres celle de pouvoir se débarrasser des fièvres en soufflant avec persistance dans les cupules ; de guérir le mal d'yeux et d'autres maladies cutanées par l'immersion de la partie malade dans l'un des bassins rempli d'eau pluviale ; d'obtenir qu'une rose frottée dans les fossettes avec des formules cabalistiques devienne une panacée.

Il va sans dire que l'usage des moyens curatifs qui précèdent a pour accessoire obligé des offrandes pécuniaires ou en nature dont profitent naturellement les exploiteurs de ces croyances ridicules.

Les pierres à écuelles, assez rares dans le Comminges, sont des reliques précieuses des temps les plus reculés dont la conservation ne saurait trop tenir en éveil la sollicitude des Sociétés savantes et celle des pouvoirs publics.

DENCAUSSE

Agent-voyer en retraite.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS DES ETATS

DU PAYS ET VICOMTÉ

DU NÉBOUZAN

DES 26, 27, 28 & 29 JANVIER 1789

Nous avons fait connaître, en tête du premier volume de la Revue, année 1885, la composition et l'organisation du pays de Nébouzan à la fin de l'ancien régime, nous réservant de donner plus tard l'historique de ses origines lorsque nos persévérantes recherches nous auront permis de réunir assez de lumière sur cette difficile question.

Pour le moment, il suffit de rappeler que cette petite province était « pays d'États », c'est-à-dire qu'elle avait son autonomie, jouissant du droit d'asseoir et de répartir elle-même, par les députés de ses cinquante-deux communautés, les impôts de toute nature, en suivant l'ancienne répartition par feux, que la plupart des autres provinces avaient abandonnée. Le privilège concédé aux circonscriptions de cette sorte consistait surtout dans la libre fixation des subsides alloués à la couronne qui, dans ces pays d'États, étaient qualifiés de « don gratuit ». Le sénéchal, ou tout autre délégué représentant le pouvoir central, à l'ouverture des sessions de l'assemblée annuelle des trois ordres, se bornait « à exhorter les députés à faire à Sa Majesté le don le plus fort qu'il se

Digitized by Google

pourrait[1] ». Il se retirait ensuite et ne participait jamais aux délibération. De ce chef, les procès-verbaux d'assemblée portent invariablement des formules comme celle-ci, en 1667 : « Premièrement auroit esté accordé à Sa Majesté pour ceste année, de don gratuit et libéral et sans conséquence, la somme de deux mille quatre-vingt-six livres. »

Les États avaient aussi la faculté de remplacer les impositions qu'ils trouvaient onéreuses ou vexatoires par des taxes qui seraient plus à leur convenance suivant les temps.

Le document que nous publions a d'autant plus d'intérêt qu'il peut être considéré, à cause de sa date, « comme le testament » des États du Nébouzan. C'est le compte rendu de leur dernière session, presque à la veille de la grande consultation nationale par la réunion des États-Généraux. On touchait donc à la fin de l'ancien régime. L'unité politique allait s'accomplir, détruisant la division provinciale au profit d'une plus complète centralisation. Avec elle allaient disparaître ces assemblées locales, qui donnaient à chaque province sa vie propre, et une importance particulière à leur chef-lieu.

C'est à Saint-Gaudens, chef-lieu du Nébouzan, ou « sa capitale » comme il est dit dans tous les documents officiels, que se réunissaient chaque année les États composés des députés du clergé, de la noblesse, et ceux du tiers-état qui étaient ordinairement les consuls de chaque communauté[2].

Les procès-verbaux que l'on va lire donneront une idée exacte de l'économie de ces assemblées, de leurs ressources et de la diversité des intérêts auxquels elles avaient mission de subvenir.

Le discours d'ouverture du procureur du roi Tatareau, avec le style emphatique de cette époque, reflète l'enthou-

1. Procès-verbal des Etats pour 1667 et 1668. Voir aussi l'analyse de deux délibérations des 18 et 20 février 1734, dans nos *États du Nébouzan*, impr. Abadie, 1880.

2. V. encore notre brochure précitée, de 123 pages, publiée chez M. Abadie en 1880, avec des appendices et un catalogue des trois ordres du Comminges et du Nébouzan.

Digitized by Google

siasme et l'espérance que faisait naître dans les cœurs l'annonce de la réunion des États-Généraux de la nation, tombés en désuétude depuis l'année 1614[1], et au rétablissement desquels les assemblées provinciales établies par l'édit du mois de juin 1787 avaient préparé le pays. La France allait avoir son « Assemblée nationale ». Un de ses premiers actes allait être de déclarer, par décret solennel, Louis XVI « restaurateur des libertés publiques ».

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le vingt-sixième jour du mois de Janvier, dans la ville de Saint-Gaudens, capitale du Nebouzan, ont été convoqués et assemblés les trois Ordres dudit Pays, de l'ordre du ROI et mandement de Messire Joseph-Jean-Pierre Gaston de Sirgan, Vicomte d'Erce, de Couzeran, d'Aulus, Baron de Castelnau de Picampeau, Seigneur de Polastron, Bourjac, Dauban, Dalos et autres Places, Sénéchal et Gouverneur pour Sa Majesté en la Vicomté et Pays du Nebouzan, et Commissaire pour convoquer et tenir, au nom du Roi, les Etats Généraux dudit Pays et Vicomté pour la présente année[2].

A dix heures du matin les trois Ordres dudit Pays se sont rendus à l'Hôtel de M. le Vicomte d'Erce, Commissaire du Roi, pour le prendre et l'accompagner à l'Église Collégiale, où l'on a entendu le Messe du St. Esprit, qui a été célébrée dans les formes ordinaires et suivant l'usage, où se sont aussi rendus MM. Jean de Tatareau, Conseiller du Roi, Juge-Mage, Lieutenant-Général né de la Sénéchaussée du Nébouzan, et Bernard de Tatareau, Conseiller du Roi et son Procureur en ladite Sénéchaussée; et la Messe finie tout le monde, observant la marche accoutumée, s'est rendu dans

1. Cette dernière assemblée des trois ordres avait eu lieu à Paris au moment de la majorité de Louis XIII et était restée sans résultat.

On y vit précisément siéger un évêque de Comminges, Mgr Gilles de Souvré, le prédécesseur immédiat de ce pieux prélat dont la Revue a donné, dans son tome VII, p. 230, la remarquable notice avec l'intéressant procès-verbal de visite de la cathédrale de St-Bertrand en 1627.

2. Les fonctions de « Sénéchal gouverneur » furent longtemps dans la famille d'Erce, originaire du Couserans.

Dans son *Mémoire sur la généralité de Montauban* en 1698, l'intendant de La Houssaye disait déjà : « Il y a un Sénéchal en Nébouzan qui est le Vicomte d'Erce. »

Digitized by Google

le Palais commun du Pays, et chacun ayant pris place, M. le Procureur du Roi a pris la parole et a dit :

MESSIEURS,

Les annales de l'histoire de la Monarchie, qui nous ont transmis l'origine des assemblées des États-Généraux, nous apprennent qu'elles avoient succédé à celles qui dans son premier âge se tenoient dans le champ de Mars ou de Mai, et dans lesquelles le bruit du bouclier militaire ou le murmure des Francs décidoient du sort de la loi. Leur interruption sembloit les avoir condamnées à une plus longue désuétude : aucune voix depuis près de deux siècles ne s'étoit élevée pour en réclamer le rétablissement. Les avantages qu'elles avoient procurés aux Français, les momens de crise où l'Etat s'étoit tant de fois trouvé exposé, paroissoient bien devoir y inviter ; mais cette grande pensée a attendu, pour éclore, le regne d'un Roi toujours occupé de la félicité de ses Peuples.

Notre auguste Monarque venoit à peine de s'environner de ces hommes aussi distingués par leur sagesse éclairée que par l'éclat de leur naissance, pour leur communiquer les grandes vues dont il est animé pour le bien de son Royaume, le soulagement de ses Peuples, et pour rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense, qu'il manifesta sa résolution de réintégrer les Français dans une prérogative aussi éminente. Des humbles supplications s'élevèrent aussitôt de toute part, pour solliciter sa bonté paternelle d'effectuer un si noble projet. Ce temps tant désiré est enfin arrivé, grâces à la grandeur d'âme de Louis le Bienfaisant. Cédant au cri d'amour et de patriotisme qui a retenti dans son cœur, il a accompli sa parole royale, en fixant l'assemblée des États-Généraux dans le courant de cette année, après avoir consulté les Notables sur la manière de rendre cette respectable Assemblée des plus constitutionnelles et des plus conformes aux vœux de ses Sujets.

Quelle époque mémorable pour la Nation! les Français vont enfin jouir de la présence d'un Roi qu'ils idolâtrent ; ils vont goûter le doux plaisir de porter directement au pied de son Trône leurs vœux et leurs doléances ; de lui faire connoître leurs alarmes, la cause de leurs malheurs, les moyens de les réparer ou de les prévenir, et de lui faciliter l'accomplissement du désir qui l'anime, celui d'assurer la liberté et le bonheur de ses Peuples.

Les élans de leur reconnoissance n'ont pu se contenir, quand ils ont vu ce grand Roi se plaire à envisager ce doux moment pour lui, où il sera au milieu de ses fidèles Sujets; comme ses ancêtres regardoient ces grands jours, où l'amour de leurs Peuples se manifestoit avec tant d'éclat pour leurs Souverains. Rendant justice à leur attachement pour sa Personne sacrée, et convaincu que

Digitized by Google

ce sentiment brillera d'une manière plus particulière dans cette grande occasion, son noble désintéressement et sa tendresse pour eux l'engagent à ne vouloir paroitre à cette Assemblée que comme un père dans le sein de sa famille.

Là, oubliant le droit éminent de commander, il ne pense qu'à y jouir de la satisfaction de soumettre aux dignes représentans de la Nation le vaste plan qu'il a conçu dans la sagesse de ses conseils, pour mettre de l'accord et de la liaison entre toutes les parties du corps politique, et pour poser les fondemens de la prospérité publique.

Animé par d'aussi grandes vues, avec quelle confiance ne leur communiquera-t-il pas le tableau consolant de l'Agriculture et du Commerce, encouragés par la liberté et par une Marine redoutable? Des établissemens utiles, une nouvelle constitution plus économique et plus militaire pour les Troupes, des Ports creusés pour rendre le pavillon de la France respectable à ses rivaux, l'exportation des Grains prohibée dans l'étranger, des Primes accordées à ceux qui en feront entrer dans ses États, pour y entretenir l'abondance, et des largesses versées avec sensibilité et profusion, pour voler au secours des Provinces affligées par un fléau destructeur, seront les nuances brillantes qui relèveront l'éclat de ce tableau.

Quelque satisfaisant qu'il pût être pour la Nation, votre Souverain ne l'auroit pas cru parfait, MESSIEURS, s'il n'eût dissipé l'orage qui depuis les séances affligeantes tenues dans le mois de Mai[1] plongeoit la France dans le deuil et dans la tristesse : des systèmes aussi effrayans pour elle que désastreux pour la Magistrature, troubloient le repos et la tranquillité, ils répandoient la crainte et la terreur dans le Royaume; le souvenir en est trop amer et trop affreux pour le rappeler.

Que ne pouvons-nous par notre silence sur tant de désastres qui en ont été la suite, en dérober la connoissance à la postérité, pour lui apprendre seulement que LOUIS XVI s'est montré dans cette circonstance le digne successeur des vertus de Charlemagne, de la sagesse de Charles V et de la justice de Louis XII! Il n'a pas eu plutôt reconnu que tous les systèmes présentés, sous les apparen-

1. Au mois de mai 1788, en effet, le conflit entre le ministre de Brienne et le Parlement avait abouti, le 4 de ce mois, à une séance très agitée, où le mot d'*États-généraux* fut jeté comme par hasard, dans le feu de la discussion.

Le 8 mai parurent des ordonnances qui troublèrent profondément l'opinion. L'une diminuait l'importance du Parlement en restreignant son ressort, et créait une Cour plénière exclusivement composée de seigneurs, d'évêques et de conseillers d'État, pour l'enregistrement des lois.

L'agitation fut extrême... La Révolution n'était pas loin.

C'est à ces événements *que le discours fait allusion.*

Digitized by Google

ces séduisantes du bien public, pour l'engager à les adopter, ne doivent leur existence qu'à l'illusion, qu'à son exemple il a donné le spectacle touchant de cette vertu héréditaire dans sa famille, et qui le caractérise. Elle a prouvé, comme le dit un grand Magistrat, que si les Rois ne sont pas à l'abri des surprises de la foiblesse humaine, ils ne se montrent que plus dignes de l'amour et de la vénération de leurs Peuples, lorsqu'ils ont la magnanimité de reconnoitre qu'ils ont été trompés.

Ils ne sont donc plus ces jours d'orage, d'alarmes et d'inquiétude : des jours sereins et tranquilles ont succédé à ce temps de tourmente ; ils sont venus sécher les larmes des Français ; la joie est peinte sur leurs figures ; elle éclate de toute part à la vue de l'exil rompu, des Temples de Thémis r'ouverts[1], de l'accès qui est permis à la Veuve et à l'Orphelin opprimés, des généreux Défenseurs des droits de la Patrie et de la Couronne rappelés à leurs importantes fonctions, et des constitutions de la Monarchie respectées ; tout enfin est rentré dans l'ordre primitif, au grand contentement du Monarque et des Sujets, et cette crise si effrayante dans son origine sera pour la France l'époque de sa régénération.

Un Prince qui est devancé dans une Assemblée Nationale par tant de traits de bienfaisance, de justice et de gloire, est sûr d'y recueillir les témoignages éclatans de la reconnoissance de ses Sujets. La satisfaction de votre Souverain de s'y trouver, auroit été sans doute, MESSIEURS, plus parfaite, s'il avoit pu y annoncer que les Finances avoient repris leur ancien niveau, mais le déficit dont l'origine, l'accroissement et les causes furent constatés dans les séances mémorables des Notables, avec une loyauté réciproque et un zèle éclairé, a été trop énorme pour y goûter ce plaisir.

Ce n'est point qu'il n'ait travaillé à le couvrir avec toute l'ardeur que lui inspire sa tendre sollicitude pour ses Sujets. La Nation est le témoin, qu'inspiré par son amour et sa bienfaisance, il n'y a aucune partie dans l'Administration susceptible d'économie, de retranchemens ou de bonifications, qu'il n'ait parcourue, pour tacher d'y trouver des ressources suffisantes pour remplir le vide de ses Finances sans nouvelles surcharges pour ses Peuples, et sans bouleversement de fortunes : aussi n'y a-t-il pas de sacrifices auxquels il ne se soit porté, dès que la restauration des Finances, et par une suite nécessaire, la félicité publique y ont été intéressées. Son empressement à faire ceux qui lui ont été personnels, ou à son auguste Famille, prouve qu'aucun ne lui coûte.

Quelque idée qu'on puisse se faire de la rigueur de son écono-

1. Le rappel du Parlement qui avait été exilé à Troyes. — Sous Louis XV d'ailleurs, en 1771, sur le conseil du chancelier Maupeou, ce Parlement avait été cassé.

Digitized by Google

mie, de toutes ces réductions et de toutes ces améliorations, il s'en faut cependant bien, MESSIEURS, que leur produit puisse jamais équipoller à celui qui est indispensable pour faire face à ce vide. Des secours abondans sont donc absolument nécessaires pour y atteindre. Les emprunts qu'il a faits pour ménager votre superflu et que sa fidélité à ses engagemens, le soutien de sa puissance et la gloire de la France lui ont fait la loi de contracter, loin d'y avoir pourvu, n'ont été pour ainsi dire que des palliatifs et des expédiens, qui en augmentant la masse rendoient la crise plus funeste en la retardant.

Ces moyens devenoient tous les jours trop désastreux, pour qu'il ne fût de la prudence et de la dignité de votre Monarque de recourir à des remèdes plus efficaces. Il les chercha dans ces secours extraordinaires, que lui présentoit l'exacte répartition d'un Impôt déjà établi ; mais les trouvant trop au-dessous de ceux qu'il faut pour éteindre la dette Nationale, il en fit la remise, après avoir pourvu aux besoins de l'année du fruit de son économie. Se confiant dans le patriotisme de la Nation, il n'en exige ni ne veut en recevoir, qu'autant qu'ils lui auront été offerts et concertés dans l'assemblée prochaine des États-Généraux.

Le Français, libéral et sensible, n'oublia jamais le pacte primitif du Roi et des Sujets. Il sait que si le premier s'est obligé à la défense de l'État, ceux-ci se sont obligés à leur tour à fournir les moyens de la défense, et de pourvoir aux dépenses qu'exige l'éclat de la royauté. Il ne s'est jamais écarté de cette obligation ; il a toujours accordé, même au-delà de ses forces, les secours que ses Souverains lui ont demandés, avec cette générosité inconnue chez les autres Nations. Ses sentimens patriotiques ne se démentiront donc pas dans cette circonstance, où il s'agit de retirer l'État du gouffre où il s'est enfoncé par le poids de ses dettes.

Une Nation moins puissante que la France ne pourroit sans doute se flatter, MESSIEURS, d'y parvenir; mais grâces à son heureuse destinée, l'État n'est pas sans ressource. Elle est dans la bienfaisance et dans la tendre sollicitude du Monarque ; il ne désespéra jamais de la prospérité publique, quoique tout semblât y conspirer ; elle se trouvera même dans le cœur de tous les Français. Le digne successeur de Louis XII, et l'émule d'Henri IV, retrouvera dans son peuple les mêmes sentimens, le même amour, la même fidélité que ces Souverains y trouvèrent pour rendre l'Etat florissant. Il se flatte aussi, MESSIEURS, que les Représentans de la Nation la plus riche et la plus généreuse ne se sépareront point, avant d'avoir concouru efficacement à établir un parfait accord entre les revenus et les dépenses de l'Etat.

Il ne fut jamais aucun temps où les Français aient dû être plus

Digitized by Google

portés à se signaler par leur générosité : oui, il n'en fut jamais où ils aient dû espérer avec plus de confiance que leurs subventions ne seront plus détournées des canaux publics, où ils se plairont à les verser, que celui qui se présente aujourd'hui. Un génie éclairé et bienfaisant, juste et accessible, ami de l'ordre et de l'humanité, désiré et reçu avec transport de la Nation, et en qui on reconnoit le même caractère, le même esprit, la même franchise, la même austérité des mœurs et les mêmes principes pour la félicité publique et la gloire de son Roi, qu'on remarqua dans l'immortel Sully, est rappelé et environne le Trône[1]. Comme ce grand Ministre, on le voit, pour satisfaire les vœux de son Prince, entrer, le flambeau à la main, dans ces souterrains profonds où la substance du Peuple étoit dévorée, pour y découvrir les repaires de l'avidité ou de la déprédation. Désormais sous son ministère, l'or versé dans les trésors publics ne sera plus la proie des âmes avides; il reviendra au contraire fertiliser le champ épuisé de ses abondantes moissons.

Des espérances aussi flatteuses, et déjà réalisées en partie, sont bien faites, MESSIEURS, pour vous consoler des nouveaux sacrifices que vous allez faire dans cette Assemblée tant désirée, par l'entremise de vos Représentans, dont les talens et les vertus pour y faire éclater vos sentimens patriotiques, justifieront votre choix. Convaincus que vos largesses concourront à consolider les fondemens de la félicité publique, vous chargerez vos Députés de se livrer à des effusions abondantes, avec ce noble désintéressement qui de tout temps vous a distingués.

Vous ne calculez jamais vos besoins, lorsqu'il s'agit de pourvoir à ceux de l'État; accoutumés à consulter plutôt les mouvemens de votre cœur que vos véritables forces, vous ferez céder dans cette circonstance (votre patriotisme en est le garant) la considération de vos malheurs, à la nécessité des secours indispensables pour régénérer les Finances : cette nouvelle preuve de votre fidélité et de votre attachement pour la personne sacrée de votre Roi, sera un puissant motif pour obtenir de sa bonté paternelle le renouvellement de cette Assemblée où tout doit prendre une vigueur nouvelle et le crédit se rassurer.

Ces sortes d'Assemblées tant chéries de vos ayeux peuvent procurer trop d'avantages à la France, pour que vous ne deviez désirer de les voir renaître plus fréquemment. Vous savez que les projets d'Administration ou la création des Impôts y étant soumis

1. Necker, surintendant ou ministre des finances, sous Louis XVI, tour à tour disgracié et rappelé. Il jouit un moment d'une très grande popularité due à sa droiture et à ses lumières. Quoique fort libéral, il fut traité d'apostat dans les clubs et dut se retirer.

Digitized by Google

à l'examen des patriotes versés dans la connoissance des droits du Trône et de la Nation, elles peuvent prévenir les surprises dont les Princes ne sont pas exempts, ne tempérer l'exercice de la puissance du Monarque que pour la garantir des abus qui pourroient ternir l'éclat du Trône, et assurer ainsi l'harmonie et la correspondance qui doivent régner entre le Souverain et les Sujets.

Il y va donc trop des intérêts de la Patrie qui vous sont confiés, MESSIEURS, ils vous tiennent trop à cœur, pour ne pas chercher à lui ménager une prérogative aussi éminente. Vous félicitant déjà d'avance du grand bien qu'elle procurera à la Nation, vous en manifesterez sans doute aujourd'hui vos sentimens de reconnoissance, en offrant à votre Roi des secours abondans pour pourvoir aux besoins ordinaires de l'État. Ils sont grands, ils sont impérieux. Personne n'en connoit mieux que vous toute l'étendue. Pour des âmes aussi généreuses que les vôtres, la connoissance des besoins suffit pour exciter le patriotisme. Il ne s'est jamais démenti en vous, MESSIEURS : il se démentira bien moins dans ce moment, que cette nécessité vous a été si bien exposée par M. le Commissaire. Les talens, et le zèle qui l'animent pour le bonheur du pays et les intérêts de son Roi lui méritent la confiance de celui-ci, tout comme ils lui acquièrent votre admiration et votre gratitude.

Crainte de suspendre trop longtemps ce doux moment où vous allez goûter la satisfaction d'offrir à votre Monarque les largesses qu'il reçoit de vous comme un présent, tandis qu'il les exige de tant d'autres Pays comme un tribut, nous bornerons notre zèle, après vous avoir félicités d'avoir à votre tête ce Président respectable, qui vous est aussi cher par ses vertus que par ses rares talens de savoir concilier vos intérêts avec ceux du Trône, et par son savoir à faire briller avec tant d'éclat vos sentimens patriotiques, A REQUÉRIR, POUR LE ROI, la lecture, publication et enregistrement de la Commission, et des Lettres-Patentes, adressées aux trois Ordres des États, pour que le contenu en soit observé et exécuté suivant sa forme et teneur. Requérant à cet effet la donation la plus forte. A quoi il a été de suite procédé par Me Mariande cadet, Avocat et Secrétaire des États, comme suit :

*A Monsieur le Vicomte d'*ERCE, *Sénéchal, Gouverneur de Nebouzan* à Castelneau de Picampeau, par Toulouse. — DE VILLEDEUIL.

Commission pour la tenue des États du Nebouzan.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A notre amé et féal le sieur Vicomte D'ERCE, Sénéchal, Gouverneur de notre Vicomté du Nebouzan ; en son absence, à son Lieu-

Digitized by Google

tenant, SALUT. L'état présent de nos affaires nous oblige de demander à nos sujets, de notre Pays et Vicomté de Nebouzan, les mêmes secours qu'ils nous ont accordés les années précédentes. Le zèle qu'ils ont fait paroître pour notre service nous persuade qu'ils se porteront volontiers à nous accorder ce que vous leur demanderez de notre part. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, nous vous avons commis, ordonné et député par ces présentes, signées de notre main ; communications, ordonnances et députations, pour, en notre nom, et représentant notre personne, convoquer, assembler et tenir en la présente année, au 20 du mois prochain, les États-Généraux de notre Vicomté de Nebouzan, en notre ville de St. Gaudens, y appelant les Ecclésiastiques, la Noblesse et le Tiers-État, ainsi qu'il en a été usé par le passé, pour ouïr les plaintes qui pourroient vous y être faites de la part de nos Sujets, et pour y pourvoir par un bon et prompt remède, le plus à leur soulagement qu'il sera possible, avec l'avis de cette Assemblée, conformément à leurs priviléges ; pour disposer aussi ceux de ladite Assemblée, par la nécessité que nous avons de leur secours, à nous accorder en la présente année leur donation annuelle, la plus forte qu'ils pourront, ou du moins telle qu'a été celle des années précédentes ; pour tenir la main à ce que les deniers, provenans de ladite donation, soient payés au Receveur Général de nos Finances, établi par notre Edit du mois de Mars 1784, pour les pays d'États ou abonnés de l'ancien domaine de NAVARRE, etc. . . . . et généralement pour conclure à cette Assemblée, avec l'avis des principaux des trois Ordres, tout ce qui pourroit par nous y être conclu et arrêté, si nous y étions présent en personne, bien que le cas requît un mandement plus spécial qu'il n'est porté par ces présentes. Mandons et commandons à tous nos Sujets qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, ils obéissent et même au Trésorier dudit Pays ; que suivant vos mandemens et vos Ordonnances, et des deniers qui seront imposés pour les frais de ladite Assemblée, outre tout ce qui est contenu ci-dessus, ce que nous entendons nous être payé nettement, et sans diminution, il ait à fournir aux dépenses nécessaires et accoutumées ; car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le 20e jour du mois de Décembre, l'an de grâce 1788, et de notre règne le 15e. LOUIS : *Et plus bas, par le Roi*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

A Monsieur le Vicomte D'ERCE, *Sénéchal, Gouverneur de la Vicomté de Nebouzan.*

Monsieur le Vicomte D'ERCE, je vous envoie la commission, que j'ai fait expédier, pour convoquer et tenir, en mon nom, cette

Digitized by Google

année, les États-Généraux de ma Vicomté de Nebouzan, pour entendre leurs plaintes, et y remédier le plus favorablement qu'il se pourra, selon votre prudence et équité; comme aussi, pour leur faire connoître que je désire qu'ils me fassent cette année la donation la plus forte qu'ils pourront, les assurant que mes principaux soins seront à l'avenir de leur donner tous les soulagemens qu'ils doivent attendre de ma bonté: comme je suis persuadé que ces considérations et celles que votre affection pour mon service vous inspirera d'ailleurs, vous faciliteront les moyens de pouvoir satisfaire à ce qui est en cela de mon intention, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Vicomte D'ERCE, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 20 Décembre 1788. LOUIS: *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

DE PAR LE ROI.... Chers et bien amés; le désir que nous avons d'entretenir l'ancienne coutume, suivant laquelle vous vous assemblez tous les ans, par notre permission, pour délibérer sur vos affaires, et pour nous faire vos plaintes sur les griefs qui peuvent survenir, nous a fait résoudre de charger notre amé et féal le sieur Vicomte d'ERCE, Sénéchal, Gouverneur de notre province de Nebouzan, et en son absence au Lieutenant, de la Commission nécessaire pour la convocation et tenue des États-Généraux de notredit Pays. L'état de nos affaires ne nous permettant pas de nous y trouver en personne, nous lui donnons pouvoir d'entendre les plaintes que vous aurez à nous faire, et d'y remédier le plus favorablement qu'il se pourra, autant que l'équité et nos affaires le pourront permettre; comme aussi, pour vous faire connoître que nous désirons que vous nous fassiez cette année une donation, la plus forte qu'il sera possible; et comme nous ne doutons pas qu'avec les raisons qu'il vous dira de notre part, il n'obtienne de votre bonne volonté ce que nous vous demandons présentement, nous nous remettons sur lui de ce que nous pourrions ajouter à la présente, et nous ne vous la faisons plus longue que pour vous assurer de notre bienveillance. DONNÉ à Versailles le 20 Décembre 1788. LOUIS: *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

Versailles, le 20 Décembre 1788.

Le Roi, MONSIEUR, a fixé l'ouverture des États du Nebouzan au 20 du mois prochain. Je vous envoie en conséquence la dépêche nécessaire pour la convocation et la tenue de l'Assemblée de ces États. Je suis persuadé que vous saisirez avec empressement cette occasion de donner à Sa Majesté de nouvelles preuves de votre zèle pour son service.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DE VILLEDEUIL.

Digitized by Google

M. le Vicomte d'Erce, Commissaire du Roi, a pris la parole, a fait l'éloge du Roi, et a exhorté l'Assemblée à faire à Sa Majesté le don le plus fort, en ramenant le motif le plus puissant pour l'y déterminer.

Mre l'Abbé de Moncaup, Chanoine, Président, a répondu à M. le Commissaire du Roi, au nom des États, a fait l'éloge du Roi, a témoigné combien tout le monde étoit convaincu de sa bonté, et n'a rien négligé pour faire connoitre combien le Pays est dans une grande détresse, et que, malgré le temps le plus facheux, les États seront toujours portés à faire les plus grands efforts pour donner au Roi des preuves de leur respect, de leur soumission et de leur zèle pour son service.

L'ouverture des États ainsi faite en Séance publique, M. le Commissaire du Roi a fait vider la Salle, et a ensuite fait part à l'Assemblée du Mémoire du Roi, contenant instruction à lui particulière, et en a ordonné la lecture, qui a été faite à l'instant par le Secrétaire des États ; et M. le Commissaire ayant été rejoint au milieu de la Salle par M. le Président et par le reste de l'Assemblée, il a été accompagné jusqu'au bas du degré du Palais commun, et tout le monde étant remonté, chacun a pris séance, et l'Assemblée a été composée comme suit, savoir :

POUR LE CLERGÉ.

Mre. l'Abbé de Moncaup, Chanoine de la Collégiale, Président, en l'absence de MM. les Abbés de Nizors, de Lescaledieu et de Bonnefont.

POUR LA NOBLESSE.

Mre. le Comte de Sabran, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Premier Baron.

Mre. le Marquis d'Espagne, Brigadier des Armées du Roi, Baron de Ramefort, Seigneur, Baron de la Châtellenie de Cassaignabère, persistant dans ses protestations, à raison du premier rang.

Mre. de Binos, Baron du Cuing et de Cahouapé.

Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblesse.

Mre. le Baron de Sainte-Geme, Seigneur de Goussens.

Mre. le Marquis de Luscan, Seigneur de Vidaussan.

Mre. le Comte de Cardailhac, Seigneur de Lomné.

Mre. de Gestas de Monmaurin, Seigneur dudit lieu.

Mre. de Barege, Seigneur de Lutillous.

Mre. de Lustar, Seigneur d'Avezac et Lahitte.

Mre. de Boussost de Franquevielle, Seigneur dudit Lieu.

Mre. Dispan de Floran, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France.

Digitized by Google

Mre. de Gariscan, Seigneur de Brocan.

Mre. de Penn, Seigneur de Marsas, Lieutenant au régiment de Cambresis.

POUR LE TIERS-ÉTAT, composé de cinq Châtellenies :

CHATELLENIE de St. Gaudens.

MM. Estremé, Lieutenant de Maire, Pegot et Capdeville, Consuls de la ville de St. Gaudens.

Le sieur Castaing, Premier Consul de Miramont.

CHATELLENIE de St. Plancard.

Le sieur Jean-Pierre Larrieu, Consul de St. Plancard.
Le sieur Jean Brun, Consul de Balesta.
Le sieur Jean d'Hers, Consul de Sarrecave.
Le sieur Thomas Larrieu, Consul de Nizan.
Le sieur Bertrand Lodes, Consul de Lodes.
Le sieur Raymond Luscan, Consul de Larroque.
Le sieur Bernard Lacroix, Consul de Sarremezan.
Le sieur Jean Seilhan, Consul du Cuing et Cahouapé.
Le sieur Jean Latour, Consul de Franquevielle.
Le sieur Thomas Picot, Consul de Loudet.
Le sieur Baptiste Duvent, Consul de Monmaurin.
Le sieur Pierre St. Lary, Consul de Lespugue.
Le sieur Pujos, Bourgeois, député de Blajan.

CHATELLENIE de Cassaignabere

Le sieur Dominique Castex, Consul de Cassaignabere.
Le sieur François Amilot, Consul de Peyrouzet.
Le sieur Bertrand Amiel, Avocat, Consul d'Aulon.
Le sieur Joseph Bordes, Consul de Gariscan [1].
Le sieur Bertrand Duclos, Consul de St. Elix.
Le sieur Bernard Duclos, Consul de Seiglan.
Le sieur Pierre Ricaud, Consul de Lagrange.
Le sieur Pierre Cassaigne, Consul de Pinas.
Le sieur Bertrand Dupuy, Consul de Tuzaguet.
Le sieur Simon Ricaud, Consul d'Escala.

CHATELLENIE de Sauveterre.

Le sieur Jean Duffour, Consul de Sauveterre.
Le sieur Dominique, Bouche, Consul de Labarthe-de-Riviere.

1. Ainsi que nous l'avions fait remarquer en reconstituant le Nébouzan en 1789, plusieurs noms d'anciennes localités ont disparu dans la nouvelle organisation cantonale. Gariscau ne forme plus une commune aujourd'hui.

Digitized by Google

Le sieur Michel Puifourcat, Consul d'Ardiege.
Le sieur Jean Faduilhe, Consul de Barbazan.
Le sieur Bernard Dutrey, Consul de Labroquère.
Le sieur Jean-Pierre Pujolle, Consul de Gourdan.

VIGUERIE DE MAUVEZIN, composée de vingt-six Villages, représentés par un Syndic-Général.

Me. Guchan, Avocat et Notaire royal, Syndic, député de ladite Viguerie.

Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblesse.

Me. Simon-Rose Audibert, de Montalegre, Syndic-Général du Tiers-État.

Me. Bernard-Félix-Étienne Mariande, Avocat et Secrétaire desdits États, sans que les rangs puissent nuire ni préjudicier aux membres de l'Assemblée, tant de l'ordre de la Noblesse que du Tiers-État.

M. le Président a fait faire lecture du Catalogue et Réglement, du 4 Octobre 1688, Janvier 1734, de celui de 1752, de l'Arrêt du Conseil du 7 Novembre 1771 ; et ensuite les séances ont été réglées à neuf heures du matin, pour travailler jusqu'à midi, et à trois heures de l'après-midi, pour travailler jusqu'à six heures du soir.

Et avant de se séparer, l'Assemblée a délibéré d'une voix unanime de faire au Roi le don ordinaire de deux mille cent livres, dont l'imposition et la levée seront faites en la manière ordinaire et les deniers dudit don seront payés aux termes des mandemens, et conformément aux Lettres-Patentes de Sa Majesté.

Il a été encore délibéré d'imposer la somme de quatre mille cinq cens livres, pour la subsistance et abonnement, selon l'usage, laquelle dite somme sera levée en la forme ordinaire.

En outre, l'Assemblée a déterminé les impositions qui doivent être comprises dans la générale, conformément aux Réglemens des États et Arrêts du Conseil ou Délibérations autorisées et agréées par Sa Majesté.

Savoir :

Pour M. le Secrétaire-Greffier des États, trois cens livres	300 l.
Pour M. le Syndic de la Noblesse, deux cens livres	200 l.
Pour M. le Syndic du Tiers-État, cent vingt livres.	120 l.
Pour M. le Président de l'Ordre du Clergé, deux cens huit livres	208 l.
Pour MM. les trois Barons qui ont assisté aux États, et devant profiter sur les absens, deux cens soixante-deux livres	262 l.

Digitized by Google

Pour MM. les Gentilshommes qui ont assisté aux États, au nombre de quatorze, devant profiter sur les absens, huit cens quatre-vingt-seize livres . .	896 l.
Pour l'assistance du Syndic du Tiers-État, douze livres	12 l.
Pour les cinq chefs des Châtellenies, pour droit d'assistance, cent soixante livres, à raison de trente-deux livres à chacun	160 l.
Plus, la somme de seize livres pour les deux Commissaires de la Noblesse aux Comptes, et de vingt livres pour ceux du Tiers-État, au nombre de cinq, en tout, la somme de trente-six livres.	36 l.
Pour MM. les Consuls ou Députés aux États par les Communautés[1], quatre cens quarante-huit livres.	448 l.
Pour le soulagement des Habitans du Pays qui auroient perdu leurs récoltes par la grêle[2], leurs maisons, bestiaux ou effets par incendies, abats d'icelle ou autres cas fortuits, mille livres. . .	1000 l.
Pour subvenir aux affaires imprévues du Pays, huit cens livres.	800 l.
Pour les appointemens de l'Inspecteur des Manufactures, suivant l'Arrêt du Conseil du 12 Février 1742, trois cens livres	300 l.
Pour M. le Sénéchal et Commissaire du Roi, huit cens livres	800 l.
Pour M. le Juge-Mage, cinquante livres	50 l.
Pour M. le Procureur du Roi, trente livres . . .	30 l.
Pour l'aumône en faveur de l'Hôpital St. Jacques de cette Ville, cent livres.	100 l.
Pour l'aumône en faveur des Jacobins de cette Ville, quinze livres.	15 l.
Pour l'aumône en faveur des Trinitaires, quinze livres	15 l.
Pour les gages du Concierge du Palais et fourniture du Bois, Cire et Chandelles, pendant la tenue des États, cinquante livres	50 l.

1. On voit par ces allocations que, avant 1789, les offices électifs dans les provinces et les communautés n'étaient pas purement gratuits, et, dans des cas assez nombreux, des honoraires ou indemnités y étaient attachés.

Nous avions déjà signalé cette particularité dans de précédents travaux, et notamment dans notre étude sur les Maires sous l'ancien régime, publiée en 1886 dans la *Gazette des tribunaux du Midi*.

2 V. notre étude sur *notre ancienne organisation provinciale*, dans les Mémoires de l'Académie de Législation, 1890.

Digitized by Google

Pour le Concierge des Prisons de Saint-Gaudens, six livres . . . . . 6 l.

Pour l'honoraire de la Messe du Saint-Esprit, trente livres . . . . . 30 l.

Pour les Lecteurs de Théologie et Philosophie du couvent des Dominicains de St. Gaudens, quatre cens livres. . . . . 400 l.

Pour les frais que le Secrétaire des États est obligé de faire pour faire distribuer les Lettres de convocation aux Membres des États, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour le Greffier, détenteur des Fourleaux[1] de St. Gaudens, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour le Baile et Sergent Royal, huit livres . . . 8 l.

Pour les Ecoliers des basses Classes, qui font des Essais publics, et pour les Thèses de ceux des hautes Classes, cinquante livres . . . . . 50 l.

Pour l'entretien du Saint-Sacrement, trente-six livres. . . . . 36 l.

Pour aumône extraordinaire aux pauvres de l'Hôpital de la ville de Saint-Gaudens, trente livres . . 30 l.

Pour les quatre Valets de Ville, vingt-quatre livres. . . . . 24 l.

Pour aumône aux pauvres de la Miséricorde, vingt-quatre livres. . . . . 24 l.

Pour M. le Trésorier, douze cens livres . . . . 1200 l.

Pour MM. les Commissaires vérificateurs et reviseurs des rôles des Commissaires, au nombre de quatre, seize livres à chacun, conformément à l'Arrêt du 7 Novembre 1771. . . . . 64 l

Pour l'entretien des Haras du Pays de Nebouzan, dix-neuf cens livres. . . . . 1900 l.

Pour le premier Secrétaire de l'Intendance[2], par forme d'étrenne, deux cens livres. . . . . 200 l.

Pour les Cavaliers de la Maréchaussée, pour leur service et garde pendant la tenue des États, soixante livres. . . . . 60 l.

Pour le service fait à l'Église de MM. les Trinitaires, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour l'honoraire des deux Démonstrateurs sur

1. Les « fourleaux » étaient les registres et archives de la communauté.

2. Nous avions mentionné cette autre particularité dans notre notice sur l'intendant de Sérilly, *Revue de Comminges*, t. v p. 314.

Digitized by Google

l'Art des Accouchemens, cent quatre-vingts livres.	180 l.
Pour quatre Clercs[1] qui doivent faire leur Cours à Saint-Gaudens, afin de les aider à subsister, deux cens quarante livres, soixante livres à chacun. . .	240 l.
Pour soulagement accordé à la Communauté de Blajan sur ses impositions, soixante livres. . . .	60 l.
Plus, la somme de quatre cens une livre pour le dernier pact à payer par le Pays à St. Gaudens, qui en fit l'avance pour les Reverberes.	401 l.
Pour les Foules[2] de Lanemezan, la somme de six livres.	6 l.
Pour les Foules de St. Gaudens, trente-trois livres dix sous	33 l. 10 s.
Pour les intérêts des 24,000 livres que le Pays doit, douze cens livres.	1200 l.
Pour les Chemins à imposer sur la Capitation, six mille livres	6000 l.
Pour dix Dixiemes: à M. de Luscan, 20 liv.; à M. Danisan, 5 liv.; à M. Montaleze, 10 liv.; à M. Subervielle, 3 livres, en tout trente-huit livres .	38 l.
Pour lès Chemins, Ponts et Chaussées, cinq mille livres	5000 l.
	23,076 l. 10 s.

Et à l'égard de l'imposition des Vingtiemes de la présente année, l'Assemblée usant de la faculté que l'article III de l'instruction du Roi à son Commissaire, du 2 du courant, lui laisse, a délibéré que le Trésorier se chargeant en recette dans le compte qu'il va rendre pour les Vingtiemes de 1788, et ne faisant dépense à cet égard que de quatorze mille trois cens livres, se trouvera débiteur des États; et que sur le reliquat de son compte il sera pris cinq mille cinq cens livres, qui seront excomptées sur l'imposition à faire des Vingtiemes de l'année courante 1789, en sorte qu'il ne sera fait au Trésorier à cet égard qu'un fonds de huit mille huit cens livres.

Dudit jour, 26 Janvier de relevée; Mre. l'Abbé de Moncaup, Président.

Avant de prendre un parti sur l'article VII de l'instruction du Roi à son Commissaire, concernant la réunion projetée des États

1. V. *Revue de Comminges*, t. II, p. 57, État de l'instruction publique à St-Gaudens en 1789. — V. aussi nos *États de Nébouzan*, p. 24.

2. Les Foules, Fouleries ou Foulons où se préparaient des laines pour la fabrication des grosses étoffes dites cadis, principale industrie du Nébouzan à cette époque.

Digitized by Google

avec ceux de Bigorre et des quatre Vallées, M. le Président a nommé une Commission, composée : pour la Noblesse, de Mrs. le Comte de Sabran, de M. le Marquis d'Espagne, de M. le Comte de Cardaillhac et de M. le Baron de Sainte-Geme; et pour le Tiers-État, de MM. les Consuls de St. Gaudens, de M. le Syndic des Vigueries et de M. le Député de Blajan, auxquels MM. les Syndics se joindront, si besoin est : cette Commission examinera le projet sous tous ses rapports, et rendra compte à l'Assemblée de son travail, et donnera son avis, pour être, par l'Assemblée, pris une détermination ultérieure.

M. le Syndic du Tiers-État a fait part à l'Assemblée de la lettre de M. l'Intendant, du 28 Août dernier, ainsi que du plan, détail et devis estimatif des ouvrages à faire en 1788 : de la réponse qu'il a faite le 17 Septembre suivant; de la vérification qu'il fit de la côte de Valentine avec le Sous-Ingénieur. L'Assemblée a approuvé ce que M. le Syndic a fait à cet égard.

Il a été encore délibéré que la même Commission, qui a été chargée d'examiner le projet de réunion, s'occupera encore des Routes sur lesquelles il est plus important de faire des travaux, et de la demande du sieur de Sauvejante, Élève des Ponts et Chaussées, d'un traitement de 1200 liv. et de 300 l. de gratification, sur les fonds des États du Nebouzan et des quatre Vallées, qui a été communiquée à l'Assemblée par la lettre de M. l'Intendant, du 22 Décembre dernier, pour, sur le rapport, être délibéré ce qu'il appartiendra.

Du 27 Janvier susdit, à l'Assemblée du matin; Mre l'Abbé de Moncaup, Président.

Les Commissions du jour d'hier ayant fait leur rapport et donné leurs avis, l'Assemblée a délibéré, que c'est avec la plus vive douleur que les États de la province du Nebouzan viennent d'entendre, dans les Instructions de M. le Vicomte d'Ercé, le projet de la réunion de ses États avec ceux de la Bigorre; le Nebouzan avoit osé se flatter que l'énumération des malheurs attachés à cette réunion, qui avoient été mis sous les yeux de Sa Majesté dans un mémoire que la Commission intermédiaire de cette Province a adressé au Ministre, avoit détourné l'orage prêt à nous écraser; mais il gronde encore sur nos têtes, et notre unique espoir est dans la justice et la bonté d'un Monarque sensible, qui daignera sans doute se souvenir des preuves d'amour, de fidélité et de respect qu'il a reçu, dans tous les temps, de sa fidele province du Nebouzan.

Cette Province, restreinte par ses bornes, médiocre par la qualité de son sol, tranquille par les mœurs de ses habitans, accoutu-

Digitized by Google

mée à un régime doux et uniforme, regarde avec effroi tout ce qui peut changer l'ancienne et douce simplicité de son existence.

La Bigorre au contraire, avec laquelle on veut la réunir, plus favorisée des dons de la nature, doit à la richesse de son sol, à la multiplicité de ses grandes Routes, à ses eaux universelles et à son commerce, une richesse qui lui permet de supporter des charges plus considérables, et l'a entrainée à prendre des engagemens dont il seroit injuste que le Nebouzan vînt partager la surcharge, n'en partageant pas les profits.

La ville de St. Gaudens, qui devient tous les jours plus intéressante par son commerce et ses relations, perdroit avec douleur l'avantage d'être le siége des Etats de la petite Province dont elle est la Capitale ; et la Province entière, accoutumée depuis longtemps à trouver, dans la famille de M. le Vicomte D'ERCE, cette douceur et cette bonté, qui peint si bien le Monarque dans la personne de ses représentans, verroit, par cette perte, augmenter ses inquiétudes et sa douleur : l'Assemblée a arrêté, d'une voix unanime, qu'il seroit présenté à Sa Majesté un mémoire sur les inconvéniens d'une réunion, qui, sans utilité pour les intérêts du Roi, jetteroit ses sujets du Nebouzan dans une consternation que l'ame sensible de leur Souverain daignera sans doute leur épargner.

L'Assemblée instruite, avec toute la France, de la généreuse résolution qu'a pris Sa Majesté d'assembler les Etats-Généraux, dans la confiance respectueuse que lui inspire la justice et la bonté d'un Prince qu'elle a toujours servi avec le zèle le plus ardent, considérant les frais qu'occasionneroit une nouvelle Assemblée, a délibéré, d'une voix unanime, de procéder provisoirement, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, à l'élection de ses représentans, dans les trois Ordres du Royaume, et relativement à son peu d'étendue ; cette Province se borne à supplier Sa Majesté d'approuver le choix qu'elle a fait seulement d'un Député du Corps du Clergé, un de la Noblesse et deux du Tiers-Etat, conformément à l'Arrêté du Conseil de Sa Majesté, du 27 Décembre dernier, et procédant à cette élection, elle a unanimement choisi : pour le Clergé, M. l'Abbé de Moncaup, Président de l'Assemblée ; pour la Noblesse, à la pluralité des voix, M. Dispan ; et pour le Tiers-Etat, MM. Montalegre fils, Avocat en Parlement, et Pegot, Bourgeois, Consul de la Communauté de St. Gaudens, et la présente Assemblée charge spécialement MM. les Syndics Généraux du Pays d'adresser à M. de Villedeuil et à M. Necker des expédiés de la présente Délibération, et de solliciter l'appui de ces Ministres auprès de Sa Majesté, pour obtenir qu'elle daigne l'autoriser ; et lesdits Députés se conformeront aux instructions qui leur seront données, sans jamais pouvoir les outre-passer.

Digitized by Google

Dudit jour, de relevée ; Mre. l'Abbé de Moncaup, Président ;

L'Assemblée procédant à la nomination des Commissaires, à l'effet d'entendre les comptes de M. le Trésorier, et les clôturer, a nommé : pour la Noblesse, M. le Baron de Sainte-Geme et M. le Baron de Franquevielle ; pour le Tiers-Etat, les cinq chefs des Châtellenies, M. le Syndic des Vigueries et les Officiers du Pays, avec MM. les Consuls de St. Gaudens, pour ensuite faire le rapport du résultat à l'Assemblée.

Sur la requête présentée par la Communauté de Miramont, concernant sa réclamation d'une somme de 4538 livres 6 sous 8 deniers, par elle fournie, pour la construction du Pont, fait par Medorie Ebelot, dont elle demande le remboursement au Pays, l'Assemblée a renvoyé à la Commission déjà nommée pour les Routes, pour, sur le rapport, être statué ce qu'il appartiendra.

L'Assemblée continue, pour Commissaires, à l'effet de choisir les Éleves pour le cours des Accouchemens, MM. le Baron de Binos et le Baron de Sainte-Geme, et accorde aux sieurs Gazave et Pointis, Démonstrateurs sur ledit Art, qu'elle continue les mêmes honoraires que l'année dernière, et aux Eleves la même somme, pour leur faciliter le moyen de subsister dans la ville de St. Gaudens, pendant ledit Cours, qui se fera à l'ordinaire ; lesquelles sommes sont déjà comprises dans la précédente Délibération, qui fixe les Impositions générales.

Sur les plaintes portées par divers membres de plusieurs Communautés, et notamment de Labarthe, Loudet et Espeche, à raison de la Nomination des Collecteurs des Deniers Royaux et Patrimoniaux, et de la reddition des comptes desdites Communautés, il a été délibéré que les Collecteurs rendront leurs comptes à leurs Communautés respectives, et que lesdites Communautés, ni aucune autre Communauté du Pays, ne pourront nommer pour Collecteur aucun Collecteur ancien ou caution d'icelui, qu'ils n'aient rendu leurs comptes et payé le reliquat.

Du vingt-huit Janvier susdit ; Mre. l'Abbé de Moncaup Président à l'Assemblée du matin.

L'Assemblée, considérant l'état misérable des Haras dans la Province, et ne pouvant l'attribuer qu'à l'influence des différens Réglemens qui se sont succédés, qui, quoique rédigés sous les yeux de plusieurs Ministres pleins de sagesse et de grandes vues, ont produit un effet tout contraire de ce que l'on en attendoit, a reconnu que la liberté la plus indéfinie seroit le seul moyen de rétablir le nourrissage des chevaux et de le ramener peu-à-peu à l'état florissant dans lequel il étoit avant l'existence des Régle-

Digitized by Google

mens et des inspections qui gênent inutilement les citoyens dans l'Administration de leurs propriétés privées, persistant dans les Délibérations qu'elle a ci-devant prises pour demander cette liberté qui lui paroit très-précieuse, a unanimement résolu et délibéré que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de révoquer tous les Réglemens qui existent en cette partie, et d'ordonner que les Habitans du pays de Nebouzan seront libres de tenir chez eux des Étalons et Baudets, et de faire saillir leurs jumens où bon leur semblera; et dans sa confiance en la justice et en la bonté du Roi, elle a cru pouvoir, sous le bon plaisir de Sa Majesté, suspendre l'imposition annuelle de mille neuf cens livres, qui est devenue absolument sans objet puisqu'il n'y a qu'un seul et très-mauvais Étalon dans la Province, ce qui a été unanimement résolu, ainsi que de supplier Sa Majesté de daigner autoriser les États à disposer pour les Ponts et Chaussées du résidu de ladite imposition qui pourroit n'avoir pas encore été levé ou employé. La chûte d'une infinité de Ponts, et l'insuffisance des fonds attribués à cet objet, rendroit infiniment utile cet emploi, qui ne pourra, nous osons l'espérer, qu'avoir l'agrément de Sa Majesté.

L'Assemblée prie de nouveau MM. les Syndics d'agir fortement auprès des Ministres pour répartir l'imposition des droits réservés de consommation sur toutes les Communautés du Pays, pour soulager par ce moyen celles qui seules en petit nombre supportent l'imposition de ce droit excessif.

L'Assemblée, sur la lecture du Mémoire présenté par M. le Baron de Lodes, concernant l'entrée aux États en cette qualité, a délibéré, qu'avant de pouvoir prendre une détermination sur sa réclamation, M. le Baron de Lodes communiquera son Mémoire et ses prétentions à M. le Marquis de Termes, pour y donner sa réponse.

Le Mémoire du sieur Pomarede, Peintre, concernant sa réclamation d'un excédent d'Huile, employé à la peinture du Pont de Miramont, se portant à la somme de quatre-vingts livres, ayant été lu par le Secrétaire, l'Assemblée reconnoit que la demande du sieur Pomarede est juste, et que pour pourvoir au paiement, M. l'Intendant sera prié d'accorder au sieur Pomarede une ordonnance sur la caisse des Ponts et Chaussées, destinée à de pareils objets.

Dudit jour vingt-huit Janvier de relevée; Président Mre. l'Abbé de Moncaup

Sur les différens Mémoires présentés à l'Assemblée, à raison de la Capitation et autres impositions, l'Assemblée les réfère à la Commission imtermédiaire, pour qu'elle y fasse droit ainsi qu'il appartiendra.

Digitized by Google

L'Assemblée, pour se conformer aux instructions du Roi à M. le Vicomte d'Erce, a nommé pour Commissaires à l'effet de procéder à la faction du Bordereau général des impositions de l'année courante: MM. le Marquis d'Espagne et de Barege, pour la Noblesse; MM. Pegot, Consul de St. Gaudens, M. Gerac et M. le Syndic des Vigueries, pour, après leur rapport, ledit Bordereau être arrêté par l'Assemblée et être visé en double par M. le Commissaire du Roi.

Les enchères du Sel, en exécution des affiches mises, ont été ouvertes, pour quatre mille neuf cens vingt-neuf quintaux Sel de Brouage, à la somme de neuf mille livres, ne garantissant que la franchise.

Le sieur Faduilhe a surdit à neuf mille cent livres.

Le Sel de Salies [1], pour huit cens quintaux, a été ouvert à six cens livres, et le sieur Puissegur a surdit à la somme de sept cens livres.

Et personne n'ayant surdit, l'Assemblée a renvoyé la r'ouverture et délivrance dudit Sel à la séance du matin 29 Janvier susdit.

L'Assemblée accorde à la communauté de Blajan, pour cette année seulement, une somme de soixante livres qu'elle sera tenue de moins imposer dans ses rôles, et dont M. le Trésorier du Pays lui fera compte sur ses impositions, laquelle somme a déjà été comprise dans la Délibération générale des Impositions de l'année courante.

L'Assemblée a délibéré qu'il sera imposé cette année, pour le second et dernier pact, la somme de quatre cens une livre, à payer et rembourser à la Communauté de St. Gaudens, qui en fit l'avance pour le Pays, pour la moitié du prix de l'acquisition de seize Reverberes, suivant les précédentes Délibérations, relatives et autorisées, ladite somme déjà comprise en la Délibération générale.

L'Assemblée a nommé pour Officiers du Pays, savoir: M. de Floran, Syndic de la Noblesse; et en cas d'infirmités, M. Dispan, son fils, Adjoint; et dans le cas celui-ci seroit obligé de s'absenter, comme Député aux États-Généraux, M. le Baron de Sainte-Geme prendra sa place, et fera les fonctions d'Adjoint à M. de Floran; M. Montalegre, pour Syndic du Tiers-État, auquel M. son père est donné pour Adjoint et faire les fonctions de Syndic pendant que son fils sera en députation aux États-Généraux; et Me Mariande, Avocat, pour Secrétaire; avec l'agrément de M. le Commissaire du Roi, pour le dernier Officier seulement.

Sur le rapport des Commissaires aux Comptes, qui les ont vérifiés, apostillés et clôturés, il a été reconnu par l'Assemblée que

1. V. notre Notice sur Salies-du-Salat, *Revue de Comminges*, t. v, p. 77.

Digitized by Google

la recette, en trois chapitres, monte à la somme de soixante dix-neuf mille quatre cens vingt-six livres quatorze sous sept deniers, et la dépense, aussi en trois chapitres, à la somme de soixante-quatorze mille quatre cens quatre-vingts-onze livres douze sous, portant en recette, excéde la dépense de celle de quatre mille neuf cens trente-quatre livres douze sous sept deniers, qui réunies à la somme de cinquante livres, dont le Trésorier a été forcé en recette par l'apostille de l'article 37 de la dépense, élève le reliquat, dont le comptable est déclaré débiteur, au total de quatre mille neuf cens quatre-vingts-quatre livres douze sous sept deniers, dont il sera fait l'usage qui sera déterminé par l'Assemblée.

Le Trésorier a remis les quittances finales des abonnemens des États de 1787, signées par le Sieur de Lauffat, Receveur Général de Pau et Bayonne, le 17 Mai 1788, montant ensemble 47,605 liv. 15 s. 7 den. détaillées en la clôture dudit compte, paraphées et déposées, avec le double du compte et pieces justificatives y énoncées, au dépôt des Archives des États.

L'Assemblée confirme l'adjudication faite par lesdits Commissaires des Etats des Foules, savoir: à la Communauté de Lanemezan la somme de six livres, et à celle de St. Gaudens, trente-trois livres dix sous, dont l'imposition sera faite en leur faveur au prochain rôle général de la Taille.

Il résulte encore du bref Bordereau des fonds faits au Trésorier pour les Ponts et Chaussées, et travaux d'Art, jusques en 1788 inclusivement, et des ordonnances, acquittés sur lesdits fonds, que lorsque toutes les Communautés auront soldé leurs quotes d'imposition, il aura en main vingt mille huit cens quarante-huit livres dix-sept sous neuf deniers, sur quoi il acquittera les ordonnances de M. l'Intendant qui seront tirées sur ce fonds.

Il résulte encore dudit compte rendu, que M. Mariande, Secrétaire, qui avoit reçu de M. le Trésorier quatre mille livres, à quoi montent les départemens de distribution des pertes des années 1786 et 1787, et des quittances et mandemens annexés auxdits départemens, remis par ledit Sieur Mariande et qui sont à l'appui dudit compte, les a entierement soldées et en demeure valablement déchargé, tant envers les Etats qu'envers ledit Sieur Trésorier, lesquels départemens et pièces justificatives ont été aussi déposées auxdites Archives.

Du vingt-neuf Janvier susdit, à l'Assemblée du matin;
Mre. l'abbé de Moncaup Président.

Les encheres du sel de Brouage et de celui de Salies ont été r'ouvertes. — N'y ayant pas des enchérisseurs, l'Assemblée a renvoyé à la séance de relevée.

Digitized by Google

La Commission concernant les Routes, ayant fait part à l'Assemblée de leur étendue et de ce qui manque à leur perfection, d'après l'état et tableau envoyé par M. l'Intendant, sous n° 98, elle a vu avec peine la multiplicité des Routes qui traversent le Pays et elle a craint au premier aspect que les ressources ne fussent pas assez considérables; cependant, désirant perfectionner celles qui sont nécessaires et entretenir celles qui sont perfectionnées, quoique cela présente un travail considérable, même au-dessus des forces du Pays, elle espére qu'avec de l'ordre et de l'économie elle en viendra à bout, et n'entreprenant pas trop à la fois, et portant toutes les forces sur la partie la plus utile, qu'en conséquence les routes de Monrejeau à Boulogne, de Tournay à Bagneres de Bigorre, de Lanemezan à Galan, de Martres à Castelnau de Magnouac, seront suspendues jusques à ce que celles de Saint-Gaudens à Lombez, de Lannemeza à Bagnères de Bigorre et de Saint-Gaudens en Espagne seront totalement perfectionnées; qu'on commencera par celle de Saint-Gaudens à Lombez, étant regardée comme la plus utile; et à cet effet M. l'Intendant sera prié de faire faire par le Sous-Ingénieur du département le détail et devis estimatifs des travaux à faire pour mettre cette Route à sa perfection, pour, sur le rapport de ces détail et devis, être avisé par la prochaine Assemblée aux moyens de parvenir au paiement.

L'Assemblée a délibéré qu'il sera imposé cette année au marc la livre de la capitation, une somme de six mille livres, qui sera employée cette année à l'entretien et perfection de la route de Toulouse à Bayonne.

M. le Marquis d'Espagne ayant fait part à l'Assemblée de l'utilité qu'il y auroit que la Route de Saint-Gaudens à Lombez, passant par Cassaignabere, prît sa direction au milieu de ce Village par le Hameau de Cadouillet, vers Sparron, plutôt que la direction projetée, offrant de payer la différence qu'il pourroit y avoir entre le premier projet et le second, passant par le point qu'il indique, plutôt que par celui projeté : l'Assemblée a cru qu'elle ne pouvoit se refuser à la demande de M. le Marquis d'Espagne, et en conséquence le Sous-Ingénieur du département donnera un état estimatif des deux Routes, pour connoître la différence qu'il peut y avoir de l'une à l'autre.

Sur la demande du sieur Capdeville, Adjudicataire du Sel de Salies de 1787, en une somme de huit cens cinquante livres, d'une indemnité à raison de l'impossiblité où il dit avoir été de jouir de la franchise des États sur partie dudit Sel, l'Assemblée a fait faire lecture du certificat des Officiers Municipaux de Salies, du 10 Septembre dernier, portant : que les inondations sur-

Digitized by Google

venues en divers temps de l'année ont gâté l'eau du Bassin Salant. lequel certificat a été exhibé par le sieur Capdeville, ainsi que le procès-verbal des Officiers municipaux d'Ortés, du 15 Novembre dernier, le tout tendant à prouver ladite impossibilité, et il a été unanimement délibéré que MM. les Officiers des États demeurent chargés d'accorder à l'Adjudicataire leurs bons offices auprès de M. Merreins, Directeur des Fermes à Tarbe, et auprès de tous autres qu'il appartiendra, pour que ledit sieur Adjudicataire puisse extraire et faire passer en franchise ce qu'il justifiera par les registres du Bureau de Tarbe, manquer à l'approvisionnement du Sel de Salies de 1787, bien que le temps fixé pour en faire l'extraction soit passé.

Sur la requête présentée par la Communauté de Miramont, au sujet des dommages que la Garonne risque de porter à leurs possessions et aux culées du Pont, il a été délibéré que la requête sera renvoyée à M. de Sauvejante, Sous-Ingénieur, pour vérifier l'exposé, se rendre sur les lieux avec M. de Binos, Baron du Cuing, Commissaire nommé pour aviser aux moyens de prévenir les dégradations, s'il y a lieu, et que M. Mariande, riverain opposé, sera invité par M. le Commissaire susdit de s'y rendre, lors de leur visite, pour y discuter ses droits comme il avisera.

Dudit jour 29 Janvier susdit de relevée; Mre. l'abbé de Moncaup Président.

L'Assemblée a déféré, aux Commissaires déjà nommés les années précédentes pour les Vingtiemes, la répartition et imposition de la Capitation.

M. le Syndic a fait part de la copie de la tournée faite par M. Bertrand, Inspecteur Général, ensemble de la lettre du Sous-Ingénieur, de la copie de celle écrite par M. l'Intendant le 23 Novembre dernier, de la réponse faite par le Syndic au Sous-Ingénieur le 30 du même mois, avec celle écrite à M. l'Intendant le même jour : l'Assemblée approuve les diligences du Syndic; et attendu que le Sous-Ingénieur n'a pas fait l'envoi du devis des ouvrages à faire, comme cela lui avoit été demandé par la lettre du Syndic, l'Assemblée n'a pas cru pouvoir prendre une détermition définitive qu'après le rapport de ce devis, à quoi les Syndics sont chargés de tenir l'œil.

M. le Syndic a encore mis sous les yeux de l'Assemblée la lettre de M. l'Intendant du 22 Décembre dernier, relativement au traitement du Sous-Ingénieur; elle a reconnu qu'il étoit juste que ceux qui travailleroient pour le Pays fussent payés, mais comme le Nebouzan n'offre pas assez de travail pour occuper le Sous-Ingénieur toute l'année, il paroîtroit juste qu'il fût payé au prorata

Digitized by Google

du travail qu'il aura dû faire, qui sera réglé sur la quotité des fonds qui seront employés; et comme les gratifications ne sont que des reconnoissances proportionnées au travail et au zèle, l'Assemblée a cru ne devoir pas en déterminer à titre d'appointement, mais elles seront annuellement délibérées par l'Assemblée.

MM. les Commissaires chargés d'arrêter le Bordereau général des impositions Royales et Provinciales du Pays, ont remis sur le Bureau ledit Bordereau en double, lequel va être signé par les membres de cette Assemblée.

L'Assemblée s'occupant de pourvoir aux frais de la députation, et de la fixation de l'honoraire des Députés aux États-Généraux, a fixé à chaque Député six cens livres pour son voyage et retour, et douze livres par jour pendant tout le séjour, le Trésorier demeurant chargé de payer les sommes nécessaires, d'après cette fixation, sur les mandemens que M. le Président, et en son absence MM. les Syndics tireront; et pour le remboursement du Trésorier, il sera fait une imposition additionnelle par livre numéraire sur le vingtieme Rural et sur le vingtieme Noble, en suivant cette regle de proportion, que lorsque le vingtieme Rural subira une taxe de vingt sous par livre numéraire, le vingtieme Noble la subira de cinquante sous, ce que la Noblesse a bien voulu, à raison des circonstances actuelles.

Sur la requête présentée à l'Assemblée, par les Consuls, Syndic et Communauté de Miramont, tendante au remboursement de la somme de 4538 liv. 6 s. 8 d. prêtée pour la construction du Pont dudit lieu de Miramont, des deniers que ladite Communauté avoit dans la caisse du Receveur des Domaines et Bois, et au paiement de la somme pour laquelle ladite Communauté a taupé dans les fonds de la caisse des Ponts et Chaussées des États, qu'on a pris ou qu'on doit prendre encore pour solder ladite construction, l'Assemblée a reconnu, par la lecture de l'Arrêt du Conseil du 12 Août 1784, que la demande en restitution de ladite somme de 4538 liv 6 s. 8 d. y est formellement prescrite; mais la Communauté y est dispensée en cette considération, de participer à l'imposition du reste du prix du Pont; et comme ce reste du prix a été ou doit être fourni par la Caisse des Ponts et Chaussées où cette Communauté a payé sa part, il a été délibéré que MM. les Officiers des États feront le décompte de ce que ladite Communauté aura fourni dans ledit fonds, dont ils lui donneront un mandement, à prendre sur le produit du Sel de 1788, en y joignant encore la somme qu'il auroit à toucher à ladite Communauté, sur le montant dudit mandement, s'il n'eût été fait un moins imposé général.

L'Assemblée a encore fixé le moins-imposé à prendre sur le pro-

Digitized by Google

duit des Sels, distraction faite de ce qui sera payé à la Communauté de Miramont, savoir : moitié sur la Capitation, un quart sur la Taille et un quart sur les Vingtiemes.

Les encheres du Sel de Brouage r'ouvertes, les feux allumés et éteints, l'adjudication en a été délivrée au sieur Fazuilhe à la somme de neuf mille cent livres, et a signé au cahier des charges.

Et de suite le sieur Bertrand Thebe, de Villeneuve, s'est presenté, déclarant qu'il tierce et fait un double tiercement sur l'enchere du sieur Fazuilhe ; l'Assemblée a accepté ledit tiercement, demi tiercement et doublement ; et sur la déclaration du sieur Fazuilhe qu'il renonce au bénéfice du feu, et qu'il n'entend point faire recouvrir les encheres, l'adjudication a été délivrée audit sieur Thebe, pour la somme de dix mille livres, et a offert, pour sa caution, le sieur Jean Boué de Latour, ayant tous les deux signé au cahier des charges, demeurant expliqué qu'il sera plus amplement traité avec eux par les Officiers du Pays.

Le Sel de Salies a encore été délivré au sieur Puissegur, après l'estimation des trois feux, personne n'ayant surdit, n'avienant la somme de sept cens livres, ayant offert, pour sa caution, le sieur Ricaud de Pinas, qui a signé avec lui au cahier des charges, et avec lesquels il sera plus amplement traité par les Officiers du Pays.

Il a été encore délibéré que dans le cas les États ne seroient pas assemblés dans le courant du mois de Novembre, MM. les Officiers du Pays demeurent autorisés à faire poser des affiches et faire procéder à l'adjudication aux encheres pour le Sel de Brouage et de Salies, pour le tout être rapporté à la prochaine Assemblée.

Et enfin, a été délibéré que l'Assemblée a chargé M. Mariande, Secrétaire, de faire imprimer le présent Procès-Verbal au nombre de deux cens exemplaires, pour les frais de laquelle impression il sera tiré un mandement par M. le Président, et à son absence, par un des MM. des Syndics, sur le Trésorier du Pays.

Et avant la signature, l'Assemblée a reconnu que c'est par erreur qu'on a compris, dans l'Imposition générale des Impositions, la somme de mille neuf cens livres pour les Haras, en ayant suspendu l'exclusion par la Délibération subséquente ; en sorte que ladite somme sera distraite du Bordereau déjà arrêté, et ne sera pas comprise dans les rôles généraux des Impositions.

Fait clos au Palais commun, les an et jour susdit.

Le Vicomte d'Erce — De Boussost-Franquevielle.
L'Abbé de Moncaup, Président. — Dispan de Floran.

Digitized by Google

Le Comte de Sabran, premier Baron.	Estremé, Lieutenant de Maire.
Le Marquis d'Espagne.	Pegot, Consul.
De Binos, Baron de Cuing.	Capdeville, Consul.
Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblesse.	Guchan, Syndic des Vigueries.
Cardailhac.	Larrieu.
Le Marquis de Luscan.	Pujos, Député de Blajan.
Le B. de Sainte-Geme.	Amiel, Avocat.
Barege.	Castet.
V. de Gariscan.	Duffour, Consul.
Gestas.	I. Castaing, Consul.
Fourquet Lustar.	Puy Fourcat.
J. Jacques Penn.	Mariande, Avocat, Secrétaire.

Ce document conservé aux archives de M. le baron de Lassus, à la famille duquel la subdélégation de l'intendant et la judicature royale du pays de Rivière ont bien longtemps appartenu, permet de prendre sur le fait la manière dont s'administrait un pays d'États.

On a pu voir quelle multiplicité d'objets attirait la sollicitude des membres de ces assemblées, dévoués au bien public, et auxquels Taine, ainsi que nous le rappelions naguère, a rendu justice dans sa consciencieuse enquête sur l'ancien régime : « ... on ne peut voir, dit-il, de meilleurs citoyens, des administrateurs plus appliqués et qui se donnent gratuitement plus de peine[1] ».

Nous avions bien suivi déjà, dans cette Revue[2], les délégués du Nébouzan à Muret, en même temps que ceux du Comminges, pour y élire les députés aux États-Généraux. Mais ils ne s'occupèrent qu'accidentellement, cette fois, d'administration, et pour des questions urgentes. Ce fut au mois d'avril de cette même année 1789.

La session du mois de janvier, dont nous venons de reproduire l'intéressant compte rendu, n'en reste pas moins la dernière d'un régime qui allait expirer.

Alphonse COUGET.

1. — *Revue de Comminges*, t. VII, p. 316 ; — 2. *Idem*, t. V. p. 28 et suivantes.

Digitized by Google

EXCURSION EN COMMINGES

Valentine — Labarthe-de-Rivière — Ardiége
Cier-de-Rivière — Barbazan — Valcabrère — Saint-Bertrand — Grotte de Gargas

COMPTE RENDU DE LA COURSE

FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 24 JUIN 1893

I

Fidèles au rendez-vous, le 24 juin au matin, nous partions en nombreuse cohorte pour l'expédition annoncée. Le temps qui faisait d'abord grise mine ne tarda pas à s'embellir, et une longue file de voitures s'engageait allègrement dans l'itinéraire fixé dont on peut retrouver la notice suffisamment détaillée à la page 106 du volume actuel de la Revue, et dont ceci sera le complément dans la mesure permise par la rapidité d'une excursion.

Voici Valentine avec tous les souvenirs qu'évoquent l'ancien chef-lieu du Comminges-Languedocien, et son origine gallo-romaine dont elle n'a conservé que son nom qui rappelle l'un des empereurs Valentinien ; elle n'a plus ni sa borne milliaire, découverte il y a quelques années, ni l'épitaphe du duumvir Nymfius, en distiques de belle facture, reproduite tout au long à la page 12 du tome II de notre Revue, avec les dissertations savantes qu'elle a sugggérées.

Nous regrettons ses portes de ville — dont une seule est encore debout, au levant, joignant ce qui reste des anciens murs — et son beffroi surmontant une autre porte démolie. Elle donnait à l'aspect de la villette valentinienne quelque chose de flamand. C'est qu'en sa qualité de siège des États de l'Assiette du Petit-Languedoc, Valentine devait être « ville fermée ».

Nous revoyons en imagination Messieurs composant les États se rendant en corps à leur séance annuelle, sous la présidence de Mgr l'évêque de Comminges, et même ce juge royal qui avait eu

Digitized by Google

maille à partir avec Mgr Gilbert de Choiseul-Praslin, au dire de M. de Froidour dans son manuscrit de 1667 [1].

En passant, il nous souvenait aussi d'avoir lu chez notre regretté confrère, M. Morel, le récit des discordes dégénérant parfois en luttes homériques, entre valentiniens et saint-gaudinois. Rivalités de clochers, jalousie entre capitales, à cette époque où les provinces étaient multipliées. Ici le Comminges-Languedocien faisait mauvais ménage avec le Nébouzan, comme là-bas les gens de Valcabrère avec ceux de Saint-Bertrand, la Barousse commingeoise étant en incompatibilité d'humeur avec la ville épiscopale, qui était, ainsi que Montrejeau, du ressort de Rivière-Verdun.

En suivant la voie romaine « de Tolosa à Lugdunum », nous allions vers Labarthe, laissant plus loin, à droite, les vestiges de l'antique villa devenue plus tard le prieuré d'Arnesp [2]. Bientôt apparaissait la pile itinéraire, le plus ancien monument de la contrée, veuf de son dieu Mercure et de son fanal, défiant encore les efforts de la pioche et du pic dans sa robuste maçonnerie « de petit appareil » presque géométrique. Nous entrons au village en admirant deux superbes avenues de platanes. Au bout de la première sont des bains où l'on conserve une piscine romaine et des substructions antiques. Des autels votifs, des cippes funéraires recueillis aux alentours ont depuis longtemps pris le chemin du musée de Toulouse. Ainsi le veut la centralisation !

Les *Aquæ Convenarum* de l'Itinéraire d'Antonin étaient-elles à Labarthe-de-Rivière, *Bartha Ripparіæ ?* Les uns disent oui, les autres non. Ces eaux des Convènes n'étaient-elles pas plutôt à Capvern, comme certains le pensent, d'après la distance marquée, en milliers de pas, depuis Lugdunum ? Sacaze penchait pour Bagnères de Bigorre. Rien n'est à cet égard bien démontré : *adhùc sub judice lis est.*

Rapidement nous traversons Ardiège dont quelque déité topique a récemment inspiré le poète des *Trophées,* M. J. de Hérédia. Il y avait aussi le dieu Leherenn, identifié au dieu Mars, et qui suivant Barry et Sacaze avait de nombreux autels dans le Comminges.

Nous laissons, sur la droite, le joli village de Cier-de-Rivière, *Scierrio Ripparіæ.* Là aussi il y avait naguère des antiquités gallo-romaines ; on transporta, en 1825, au musée de Toulouse une plaque de marbre dont nous avons donné l'inscription à la page 106 de notre septième volume.

Puis, après avoir admiré la situation de ce village, dominant

1. Nous avons consacré à la tenue de ces États de l'Assiette du Petit-Languedoc, une étude, insérée dans les Mémoires de l'Académie de législation, en 1890.

2. *Revue de Comminges,* t. III.

Digitized by Google

gracieusement la plaine, et sans nous arrêter, car le temps presse, n'ayant pu même aller à la recherche d'une « pierre à cupules » signalée récemment par M. Dencausse qui lui a consacré un article [1], nous entrons dans le sauvage défilé qui conduit à Barbazan. Entre temps, ayant la bonne fortune d'être le voisin de route de M. Emile Cartailhac, l'homme du monde le plus expert en la matière, nous l'écoutons parler de l'époque glaciaire qui laissa tant de traces dans nos régions, puis des temps préhistoriques et des fameux cromlechs de Bordes découverts par notre tant regretté Julien Sacaze. Quelle heureuse chance pour nous, et comme nous profitons de cette causerie !

Tout à coup la gorge s'ouvre ; voici le riant bassin de Labroquère et de Loures, les reflets bleutés du lac ; les montagnes de Barousse et les glaciers émergent étincelants au soleil. En face, Saint-Bertrand et sa cathédrale se profilent fièrement. A gauche de la route, se dessinent les pignons et les tours du château des sires de Barbazan. On se groupe, laissant les voitures s'échelonner sur la montée du bourg, — disons même de la petite ville [2], — et, à la grille du parc nous attend le châtelain, notre érudit confrère M. Montoussé-Dulion, qui nous accueille avec la courtoisie expansive qui rend son abord toujours aimable. Il nous montre une porte du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle ornée de monogrammes et de sculptures. Elle conduit à un curieux escalier plus ancien. Après avoir remarqué l'écusson des Rovigo sur l'entrée principale et plus moderne, nous visitons le grand salon qui atteste par son ameublement le goût d'un connaisseur en objets d'art, en tapisseries, en belles porcelaines. L'une d'elles est une rarissime coupe de Sèvres offerte au maître de céans sur l'ordre du maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République, pour services rendus au ministère de l'instruction publique. La cheminée de cette vaste pièce est remarquable par son marbre, sa plaque et ses chenets. Au-dessus est le beau portrait de ce Barbazan, qui fut un preux sous Charles VII et porta avant Bayard le glorieux titre « de chevalier sans reproche ».

Mais, sous les magnifiques tilleuls en quinconce de la terrasse si renommée, munie de sa ceinture de créneaux, et qui semble commander ce pays splendide, un lunch exquis nous attendait. On ne pouvait souhaiter une hospitalité plus attrayante. La jeune madame Montoussé-Dulion en fait les honneurs avec sa grâce distinguée,

1. Voir t. VII de la *Revue*, p. 172.

2. Barbazan vient d'être promu au rang de chef-lieu de canton, au détriment de Saint-Bertrand qui n'est pas découronné pour cela, puisqu'on ne peut lui ravir ni sa cathédrale, ni son passé historique.

Digitized by Google

et c'est bien le cas pour l'un de nous de rappeler les impressions de ce même M. de Froidour, observateur si fin des pays qu'il traversait comme « grand-réformateur du domaine du roi » au XVIIe siècle. Lui aussi avait été ravi de la réception qui lui fut faite « au giste de Barbazan » par « le gentihomme de qualité » — un Mauléon alors seigneur du lieu — « fort accrédité dans la vallée de Garonne, » — et par sa femme « l'aimable et charmante hostesse » qui, dans l'excès de sa civilité ne lui en aurait pas fait davan» tage quand il aurait été le Roy, qu'il en avait receu dans cette » maison ».

Malgré tout il faut se détacher, quitter les hôtes si accueillants, le site enchanteur, et la belle demeure.

En bas nous passons sur le pont de Labroquère, solidement construit vers la fin du siècle dernier sous l'intendant de Boucheporn, qui administrait encore la Gascogne et le Béarn en 1789. Non loin fut enlevée la célèbre borne milliaire, autrefois conservée au château de Barbazan, et aujourd'hui à Tibiran dans la collection d'Agos. Elle datait de l'empereur Philippe et par conséquent de 245 à 247 de notre ère.

Au bord de la route qui mène à Valcabrère, à côté de nous, M. Cartailhac s'arrête. Il a aperçu un fragment de roche erratique, striée par le glissement du glacier. Il en prend bonne note et saura le retrouver. En attendant, la géologie n'aura pas perdu ses droits !

Foulant un sol comme pétri de débris antiques, nous arrivons à la basilique Saint-Just de Valcabrère, vrai musée d'antiquités, un des plus anciens sanctuaires du Midi. Voilà les vieux murs garnis çà et là de sculptures antiques dans l'appareil lui-même des matériaux; puis le curieux porche du XIIe siècle qui a tant mis en jeu la sagacité des archéologues. Qui sont ces quatre personnages en façon de cariatides? Est-ce Clovis devenu chrétien, Clotilde, un diacre et un prêtre ? ou bien n'est-ce pas un épisode de la vie de saint Bertrand, celui d'une grande dame qui fut exorcisée par son intercession et voulut laisser un mémorial de ce bienfait en faisant représenter, en même temps qu'elle, le saint prélat, son guérisseur, et deux ecclésiastiques avec lui ?

Longtemps on en discutera encore, et, comme l'épigraphie, l'archéologie monumentale aura toujours ses arcanes !

Heureusement — pour visiter l'intérieur de l'église des Xe et XIe siècles, portant des traces de l'époque mérovingienne, dit-on, et qu'ont servi à orner de remarquables débris des temps païens — nous avions notre confrère luchonnais M. Bernard, dont les connaissances en archéologie sont si précieuses. Nul mieux que lui

Digitized by Google

après MM. Anthyme Saint-Paul, d'Agos et de Lauriére n'a étudie le vénérable édifice. On l'a écouté avec intérêt, surtout lorsqu'il a parlé de sa découverte — dans un chapiteau fort ancien, placé au-dessous de la table de l'autel et creusé à l'intérieur comme un vase — des reliques de saint Just et de saint Pasteur, patrons de la paroisse. Les unes sont dans une urne cinéraire, d'autres dans une petite ampoule de verre, accompagnées de l'authentique de 1200, attestant aussi que l'autel était dédié à saint Étienne, premier martyr. Il faut lire l'intéressante relation de sa trouvaille, dans le tome IV de la Revue.

Emportant notre petit bagage d'impressions, bientôt nous gravissions la montée vers l'ancienne acropole des Convènes, ce Lugdunum détruit au VI^e^ siècle, réédifié et sanctifié de l'an 1073 à 1123 par Bertrand de l'Isle. Ce fut le dernier évêque, Mgr d'Osmont, qui rendit cette route facilement carrossable, mais, on le conçoit trop bien, sans pouvoir l'aplanir. On s'oublierait à contempler le paysage et à évoquer de ses ruines cette grande ville gallo-romaine qui s'étendait au bas de la colline, occupant et au-delà le territoire actuel de Valcabrère *(Vallis Caprera)*. Nous gagnons la porte Majou[1], donnant accès à la ville, qu'enserrent des murailles où des assises de maçonnerie du moyen âge se superposent à celles des Romains. Mais un instant de halte est demandé pour que M. Bernard relise, sur notre prière, le passage de Grégoire de Tours racontant le meurtre de Gondowald, trahi et vaincu, lors de la destruction de la ville par les soldats de Gontran (585.) Disons-le tout de suite, notre studieux confrère ne pense pas que le texte de l'historien puisse se concilier avec la tradition, qu'il croit purement légendaire, d'après laquelle le prétendant rebelle à l'autorité du roi des Burgondes *aurait été précipité* du roc de Matacan, *puis traîné autour du camp*. D'abord, le chroniqueur de Tours ne donne pas ce premier détail, et la version courante parait invraisemblable selon M. Bernard si l'on étudie bien les lieux. Comment par exemple, jeté presque égorgé et pantelant dans ce précipice, Gondowald aurait-il pu tenter « de remonter vers la ville ? » Sauf à soulever les récriminations des tenants de la version séculaire, fidèle rapporteur, nous devions consigner l'opinion émise par notre confrère, qui se propose d'ailleurs de la justifier dans la Revue.

Au-dessus de la porte nous voyons les armes du cardinal de

1. La porte Cabirole est à l'autre extrémité de la ville. Elle est surmontée de la fameuse inscription trouvée dans des décombres, et que M. de Choiseul fit encastrer au-dessus de l'arceau. Elle se rapporte à l'empereur Claude, le seul qui ait été proclamé vingt-six fois général victorieux et cinq fois consul.

A côté est représentée la louve romaine.

Digitized by Google

Foix, évêque de Comminges en 1422, et un cippe funéraire, encastré du côté regardant la ville. Bientôt nous allons franchir le seuil usé par les siècles de cette cathédrale tant visitée, si connue, « ce bijou de l'archéologue », comme disait l'an dernier, en de jolis vers, dans le cloître, notre confrère et poète d'Aquitaine, le chanoine Ferrand.

Les épigraphistes experts sont absents. Aussi nulle dissertation sur les inscriptions du tympan du porche roman où figure l'Adoration des Mages [1]. Nous rappelons en entrant à nos voisins que le monument marque deux époques: la façade, le clocher, les premières travées sont une belle page de l'art roman; cela fut l'œuvre de Bertrand de l'Isle, à la fin du XI^e^ siècle. Le reste est du XIV^e^. A droite, nous faisons remarquer, près de l'autel du Saint-Sacrement, le buste de l'évêque Donadieu de Griet (1623-1635), dont on nous a si bien retracé « l'attrayante et vénérable figure [2] » et qui, brillant officier d'abord, prélat ensuite, a laissé dans le diocèse de Comminges le renom d'un saint.

A gauche, formant ensemble dans la même boiserie un superbe spécimen des sculptures de la Renaissance, sont l'orgue et la chaire; puis, au centre, le jubé et l'admirable chœur, d'un attrait permanent pour l'artiste et l'archéologue, et dont la description à l'intérieur comme à l'extérieur remplirait un volume [3]. Comment décrire ici tout ce monde de saints, de sybilles, de chimères, de plantes et de fruits; tous ces détails où l'imagination et l'art se sont donné si libre carrière! Et les voûtes avec leurs écussons: et ce qui reste des vitraux aux verrières du fond! Nous saluons l'autel qui contient les reliques du saint patron et jetons un regard sur les chapelles, sur les pierres tombales, sur les inscriptions. Voici le magnifique mausolée d'Hugues de Châtillon, mort en 1352, et qui termina le vaisseau gothique, commencé au début du XIV^e^ siècle par Clément V, alors évêque de Comminges.

Gracieusement M. le doyen Maubé nous montre ce qui reste du trésor de l'église autrefois si riche, avant « les pilleries et saccagements des Huguenots. »

Tout cela il faut le voir « à la volée ». Cependant on écoute lire quelques lignes de M. de Froidour sur la fameuse licorne, ce bâton

1. Voir au tome VII de la *Revue* la savante note de M. Jules de Laurière.

2. Article de M. de Lassus, t. VII, p. 229 et s. de la *Revue*.

3. V. les monographies spéciales : *Notre-Dame de Comminges*, par d'Agos, et aussi la *Revue de Comminges*, t. I et t. VII.

Au cours de la visite, le nom de l'évêque Jean de Mauléon a été souvent sur nos lèvres. Ce prélat, pieux autant que libéral, contribua lui aussi à l'achèvement de la cathédrale. Les admirables sculptures du chœur sont dues à ses largesses.

Cette œuvre si précieuse fut inaugurée la nuit de Noël de l'an 1535.

Digitized by Google

d'ivoire dont Catherine de Médicis fit ordonner la réintégration par le vicomte de Larboust qu'elle malmène, dans sa lettre du 7 septembre 1586. Et puis nous voici dans le cloitre.

La plupart d'entre nous l'ont maintes fois parcouru. Mais, en petit nombre seulement, ils ont pu en voir les arcades illuminées, en entendre les échos réveillés lors des agapes scientifiques du 5 septembre 1892, quand eut lieu « la chevauchée archéologique des gens d'Armagnac et de ceux du Quercy[1]. » En ce moment, c'est le calme de la nécropole. Tombeaux armoriés de chevaliers et de chanoines, inscriptions romaines ou du moyen âge, arcs et chapiteaux romans du beau style, tout cela livré aux intempéries, il y a quelques années, est abrité maintenant grâce à l'intervention de notre Société. Pour tout voir, les instants sont trop courts, car il faut partir. Le but principal de la course est à plusieurs kilomètres. Pourtant le vice-président profite de ce moment pour rendre hommage à l'active et fructueuse collaboration de M. Bernard, et lui confère, au nom du bureau, un diplôme d'honneur. N'est-ce pas lui qui publiait sur la sépulture d'Herrano, dont les débris jonchent hélas ! maintenant les abords de Valcabrère, sur la nécropole de Barsous, les antiquités des Bourdettes, des mémoires instructifs ? Il explorait aussi récemment la catacombe creusée sous le cloitre. Naguère encore il restaurait les peintures si curieuses de Cazaux-Larboust. C'est un des pionniers de l'archéologie commingeoise, comme l'est, dans un autre genre, notre géologue-alpiniste, l'intrépide et savant M. Gourdon.

L'heure du départ a sonné. Aussi laissons-nous la plume, il en est temps pour les lecteurs, à un spirituel chroniqueur chargé d'écrire, comme il sait le faire, quelques pages sur la seconde partie de l'Excursion. Sous son pseudonyme pyrénéen on reconnaitra bientôt le fin lettré dont notre Revue a publié articles et conférences, tous dignes du charmant auteur de « *La chasse du Roy Henry*[2] ».

Alphonse Couget.

1. Compte rendu, de la page 168 à la page 213, t. VII, de la *Revue*.
2. *Revue des Pyrénées*, tome IV, p. 451 et suivantes.

Digitized by Google

II

Midi ! châtaigneraie de Tibiran, trois heures d'arrêt, buffet : tout le monde descend de voiture. Une haute futaie admirablement touffue, un sol en pente douce, les fontaines à deux pas, tout cela est à souhait pour le plaisir des yeux et les charmes d'une halte.

Le moment devient solennel : « les harnois de gueule » sont majestueusement apportés par les fourriers improvisés, et déposés lentement aux pieds des châtaigniers hospitaliers autant que séculaires, lesquels sont quelque peu étonnés sans doute de voir pour le quart d'heure leur denrée alimentaire moins appréciée que leur feuillage. Chaque chose en son temps ! Les groupes se forment ; et, l'échanson comme l'écuyer tranchant remplissent leurs fonctions avec une conscience et une pompe auxquelles il convient de rendre hommage. Cette poésie de la nappe et des cristaux étincelants sur la verdure, de tant de « menus suffrages pour remplir le boudin », comme dit notre ami Rabelais en la pantagruélique mangerie, celui qui ne l'a jamais ni goûtée ni comprise, celui-là est un malheureux fort digne de pitié : il ne fut jamais à jeûn. Hé ! non, il n'est point nécessaire d'avoir lu son Regnard pour se montrer

Content d'un linge blanc et de verres bien nets ;

il suffit d'avoir eu, un beau jour dans sa vie, l'estomac aux talons. L'eau frappée nous vient de la source voisine, portée par des Rébeccas entre deux âges : rien d'Israël ni du puits de Jacob. Les dents étant aiguisées autant que les consciences tranquilles, on va bien. Au silence expressif du début qui annonçait la faim du monde, succède peu à peu un mouvement et un bruit de paroles croisées, toujours plus animées et plus fortes, une verve copieuse et un esprit mousseux, d'où il appert que le monde n'est encore ni mort, ni enterré, ni désireux de l'être. Ce vin vieux, comme il vous rajeunit les sens ! Et comme il réveille dans les cœurs la gaîté qui s'endort !

L'heure ne presse pas ; et, c'est plaisir que de deviser à l'aise. Ah ! qu'il ferait bon chanter ici ! comme écrivait à la belle Corisande le premier et grand poète du gîte, Henri IV, sur le pays d'Aunis. Mais comment le diable à quatre vient-il là soudain se poster devant nous ? C'est qu'en Gascogne, voyez-vous, il faut qu'il soit de toutes les parties, celui-là ! Lorsque, par mégarde, on l'oublie,

Digitized by Google

il s'invite : et, nul n'en est choqué : sans lui, chez nous, pas de fête complète. Et puis, si nous sommes de son pays, n'est-il pas un peu, beaucoup, passionnément, à la folie de notre temps? Comme beaucoup, il avait connu d'assez mauvais quarts d'heure, ayant eu « sa marmite renversée » ; horriblement, il avait souffert encore des souffrances de son peuple si mortellement atteint par les discordes ; pour les éteindre, « la violente amour qu'il portait à ses sujets lui faisait trouver tout aisé et honorable. » Aussi, lorsque avec la concorde il leur eut donné la poule au pot, quel entrain pour goûter et faire goûter à tous la joie de vivre ! Non moins heureux que le savetier de la fable, qui chantait du matin jusqu'au soir : que c'était merveille de le voir, merveille de l'ouïr ! Insensés qui nous évertuons par des malentendus et des luttes stériles à nous rendre l'existence cruelle, lorsqu'à son exemple et à peu de frais nous pourrions tant bien l'adoucir, elle si courte et déjà assez triste ! Est-il donc si difficile d'y apporter un peu de sa gentillesse libérale, de sa largeur d'esprit et de sa hauteur d'âme, de s'entr'aider au lieu de s'entre-tuer, de se tendre les mains et non pas des embûches? Lui qui rêvait d'une grande république, d'une belle fraternité européenne, je le vois et je l'entends, avec sa martiale figure et son bon sourire, nous répéter comme à ceux de son siècle : « Enfants, enfants qui vous faites la guerre, vous n'êtes point mes fils ; car votre père, lui, est un brave compère. » C'est l'honneur comme la fierté de la Société du Comminges de s'élever et de vivre en dehors et au-dessus de toutes les luttes, réalisant l'union dans un commun amour du pays et de l'art, qui demeurent toujours sur les ruines mêmes de tant de choses qui passent : en cela du moins digne du Béarnais. Et qui sait si son ombre n'était point parmi nous, nous insufflant sa pensée? Pour le voir apparaître, il suffit de trois Gascons assemblés par amour du terroir. Au surplus, je me doute qu'il a dû chevaucher par ces contrées, faire peut-être sa visite à Gargas, refuge précieux en ces temps de luttes religieuses, si sanglantes dans nos montagnes. Il a dansé la *volte* et la *gaillarde* à Saint-Gaudens : voilà qui est bien sûr ; j'en ai reçu la confidence posthume de sa danseuse, en tout bien tout honneur.

*
* *

A la grotte ! Sous la conduite de M. Lozès, conseiller général, prenant ici la place du Vert-galant, et à qui ces parages sont familiers, nous allons à petits pas sur un chemin ombreux, creusé dans les futaies. Des visions passent devant nous : inventions des poètes, légendes plus vraies, a-t-on dit, que l'histoire, légendes

Digitized by Google

aux ailes d'or, ensevelies, semblait-il, dans le tréfond de la mémoire, cette grotte mystérieuse de l'esprit, se lèvent soudain, comme par un coup de baguette magique, dans la vive lumière. Antres prophétiques de la Grèce et de Rome, où l'homme éternellement inquiet venait, tremblant, aux pieds de la sybille, consulter le destin. Grottes des côtes d'azur et des régions brumeuses, grottes de Calypso et de Fingal! Et tant d'autres : grottes des fées, caves du diable, catacombes aussi des martyrs, grottes miraculeuses, où s'accomplissent les mystères sacrés ou les rites impurs. Voyage rapide, voyage-éclair à travers le monde souterrain du globe, non tel à coup sûr que la science sévère l'exige, mais tel à peu près que les poétiques mensonges ou les pieuses histoires nous le font faire. Quelle est donc cette affinité, cette harmonie étrange révélée par l'instinct autant que par les faits, entre ces profondeurs obscures d'une part, les religions et les poésies de l'autre? Attrait éternel sans doute du mystère pour le mystère et qui, même en cette heure de lassitude et de trouble, se fait sentir. Affamé de pénombres autant qu'assoiffé de clartés, tel est bien l'homme. « Rien de beau, dit Châteaubriand, rien de doux, de grand dans la vie, que les choses mystérieuses. »

Après le voyage idéal, le voyage réel. Les illusions vont-elles s'en aller là où sont les sybilles? Nous allons voir. Tout d'abord, du haut d'un kiosque, tribune dressée à souhait, au seuil de Gargas, M. E. Cartailhac, Directeur de la Revue d'Anthropologie, dont les beaux travaux sur l'archéologie préhistorique font autorité dans le monde savant, veut bien nous dire les origines et l'histoire de la grotte, obscures pour nous jusqu'à ce jour à l'égal presque de la grotte elle-même; et, tout cela s'éclaire comme à plaisir. Nous ne pouvons guère en quelques mots résumer tant de choses, sous peine de les dénaturer peut-être, d'autant mieux que M. Cartailhac a fait espérer, nous semble-t-il, pour la Revue de Comminges, un travail sur la grotte[1]. Cependant retenons deux faits : nous apprenons que la faune de *l'époque quaternaire* a laissé ici des vestiges remarquables, découverts il y a quelques années; et, que, non loin de ces fossiles remontant au déluge, se trouvent encore des gisements d'ossements humains épars de tous côtés. Nul n'ignore aujourd'hui que les cavernes furent habitées par les premiers hommes : *specus erant pro domibus*, dit Pline; ces débris néanmoins n'ont pas une origine si haute. On n'est guère d'accord pour leur assigner une date précise : les uns pensent qu'ils peuvent provenir du temps des guerres de religion; d'autres, et M. Cartailhac est de ce nombre, ne sont

1. V. page 154 du présent volume (t. VIII, 1893).

Digitized by Google

guère loin de les considérer comme des reliques de martyrs, contemporains des premiers jours du christianisme en Gaule, alors qu'une persécution effrénée sévissait contre les chrétiens dans le pays de *Lyon de Convènes*, plus encore que dans les autres parties de l'Empire. Ce sont là des conjectures que les investigations prochaines pourront fortifier ou faire évanouir. En attendant, n'existe-t-il pas un texte, un simple texte assez puissant pour nous permettre de rendre un corps à cette poussière humaine, de reconstituer, avec l'esprit qui l'anima, le temps, le milieu, les circonstances où elle a vécu et palpité, où elle a eu à lutter et à souffrir ? Ce texte est de Florus ; nous le soumettons à la haute critique de M. Cartailhac ; le voici : *Aquitani callidum genus in spelunca se recipiebant : Cæsar jussit includi.* César aurait donc ordonné à son lieutenant Crassus d'enfermer les rusés habitants de l'Aquitaine dans les cavernes où ils se réfugiaient. Stratégie barbare, renouvelée, on le sait, contre les Arabes par un de nos généraux d'Afrique qui, raffinant encore peut-être sur l'opération césarienne, les enfuma dans leur caverne. Il fallait, selon le mot de César, exterminer « cette race scélérate » qui préférait la mort à la servitude. Et c'était là l'œuvre des centurions, cette fameuse paix qui plus tard emplissait d'une indignation contenue la grande âme attristée de Tacite : *ubi solitudinem faciunt, ibi pacem apellant.* Dès lors, la présence d'ossements humains dans la grotte de Gargas n'est-elle point bien près de s'expliquer par les horreurs de la conquête? Comme les fauves des premiers âges se virent refoulés dans ces retraites souterraines, pour y être engloutis, par les eaux toujours montantes et grondantes du déluge, ainsi les habitants de nos pays, traqués à travers les montagnes par les flots grossissants de l'invasion romaine, auraient trouvé dans la grotte, asile jusqu'alors inviolé, la mort et le tombeau. Révolutions du globe, révolutions de l'humanité, lutte éternelle pour la liberté comme pour l'existence contre le déchaînement des tyrannies de la nature ou de l'homme, écrasement du plus faible par le plus fort, rugissement suprême de la vie aux abois, suprême soupir de l'indépendance étouffée, agonie fière du droit vaincu, attestant les dieux vengeurs : voilà donc les grands drames contés, dans le silence et l'ombre, par tous ces fossiles enfouis ou par ces ossements épars. *Sunt lacrymæ rerum !* Hélas! Le droit est loin encore d'être devenu le maitre souverain du monde. L'histoire est un martyrologe ; et, la légende ici n'est pas plus gaie. En quelques mots pleins cependant de verve et d'esprit, M. Cartailhac nous raconte la légende de Ferrage l'anthropophage, de ce monstre qui, du fond de son antre, répandait partout alentour la mort et la terreur. Un ogre qui à belles dents dévorait toute chair humaine à sa portée, les hommes,

Digitized by Google

les enfants, particulièrement les femmes, plus tendres sans doute et plus succulentes. Les dames frissonnent d'épouvante, mais elles se rassurent : le fauve humain, si jamais il a existé [1], s'en est allé rejoindre sa vrais compagnie, les grands ours et les hyènes.

Durant plus de vingt minutes, M. Cartailhac nous tient sous le charme de sa parole. M. Couget, en le remerciant, dit le mot vrai : c'est l'illumination du passé le plus ténébreux, qui pour nous précède l'illumination de la grotte, dont nous allons être les spectateurs émerveillés.

Ni anthropophages ni ours, à la bonne heure ! Nous pénétrons en file indienne, par la porte d'entrée qui n'est guère qu'un soupirail. Nous y voilà. Ce que nous voyons ? Les ténèbres, ou mieux, la bouche d'ombre, dont parlait Victor Hugo, s'ouvrant énorme comme pour nous engloutir, et nous criant, ce semble, la parole de l'Enfer du Dante : Vous qui entrez, laissez ici toute espérance. La première impression n'est pas gaie : c'est une sombre horreur à travers laquelle on croit voir passer des fantômes de morts que la pâle et triste lueur des petits cierges portés en main est impuissante à dissiper ; au contraire ! Il semble que de la sorte nous allions, dans le royaume des ombres, à quelques noires funérailles de la Vie. Soudain la grotte s'illumine : miracle opéré par la magie de M. Bordères de Montréjeau, et du magnésium. Le spectacle réellement beau et saisissant n'est pas néanmoins sans vous déconcerter un peu. Ces voûtes de rocailles suspendues où se jouent les plus fantastiques inventions ; cette eau cristalline qui, à vos pieds, en des cuvettes creusées dans le roc, miroitant avec des reflets glauques, paraît vous lorgner de travers ; la sonorité d'un souterrain où les voix répercutées ont parfois un retentissement si profond qu'elles semblent réveiller des échos d'outre-tombe ; et puis, sous l'irradiation des jets de lumière lancés par le magnésium comme sous la clarté blafarde qui tombe des bougies, cette foule multicolore, vaguant et divaguant, bizarrement transformée par une sorte d'hallucination, semblable à une sarabande de fantômes, mais de fantômes en goguette, se lançant les uns aux autres, à travers des cris effarés, des calembours de l'autre monde : toute cette fantasmagorie jointe à des transes quasi glaciales et à des hantises lugubres vous enlèverait presque le sens, si l'on n'était Français. Ajoutez que le magnésium s'éteignant et se rallumant tour à tour,

C'est ici le combat du jour et de la nuit !

1. Blaise Ferrage, dont les crimes ont donné naissance à la légende de Gargas, était un bandit de Cesenu dans le Castillonnais, aujourd'hui arrondissement de Saint-Girons : il n'habita jamais notre grotte. M. Cartailhac a publié son procès dans la *Revue des Pyrénées*.

Digitized by Google

comme disait l'autre. Il ne manquerait plus vraiment, pour compléter le tableau, que des chauves-souris vous frôlant de leurs ailes immondes : l'éblouissant éclat de la lumière les a peut-être mises en fuite ; leur hideux contact nous est épargné. Etrange milieu qui vous rend en quelque sorte étranger à votre nature ordinaire : on se tâte pour voir si l'on ne songe point les yeux ouverts, pour rechercher et ressaisir son moi plus ou moins égaré à travers les extravagances et le pêle-mêle confus des êtres et des choses. Vous savez bien que l'on perdait la raison et la faculté de rire dans l'antre de Trophonius : il revient de l'antre de Trophonius, disait-on, en manière de proverbe, du Romain au front sombre et soucieux, hanté par les papillons noirs. Mais l'Ibère mâtiné de Gaulois a une de ces gaîtés braves qui plaisanterait sous le nez des Trophonius comme sous les balles. La flamme de l'esprit gascon ne se sent étouffée certes ni par l'entassement des montagnes ni par des visions de cauchemar ; et, cet esprit du diable circule, bondit, s'élance, vif, alerte, illuminant la grotte de ses fusées non moins bien que le magnésium. Quand l'un s'éteint, l'autre flambe! il éclate en explosions de cris, de rires et de mots. Irrespectueux même, il brûle tous les voiles du mystère sacré : cavalièrement, un romantique propose le quadrille d'Orphée aux enfers ! La plaisanterie est trop forte : en son bel élan, l'impie téméraire est puni par un petit bain de pieds pris dans une onde perfide et dont on garde le souvenir. Cette eau traîtresse est une eau corrosive : elle brûle le cuir. O le plus aimable des gardiens de caverne, toi qui avais tout fait cependant pour nous faire traverser à pied sec ton humide royaume, comme Moïse aux Hébreux la mer Rouge, que ne le disais-tu ? On aurait pris ses précautions..., les bottes de Pandore. Malgré tout, on va toujours. Comme Versailles ou le Louvre, Gargas a ses grandes salles, chacune d'un style différent, jointes entr'elles par des couloirs étroits. Nous les traversons tour à tour : d'abord la *salle de l'ours,* ainsi nommée parce qu'une concrétion calcaire de la voûte offrait admirablement la forme de cet animal : symbole étrange qui, dès l'entrée, semblait dire assez haut que c'était ici, non plus la demeure de l'homme, mais le repaire des fauves ; la *salle des colonnes*, la plus belle, du moins jadis, lorsque ces colonnes merveilleuses étaient encore debout ; la *salle des crevasses*, où l'on ne peut guère marcher qu'à tâtons, et avec une prudence extrême ; la *grande salle,* longue de cent mètres, singulièrement faite, ce semble, pour un banquet de vampires, un bal de noctambules, les conspirations ténébreuses ou les initiations infernales ; la *salle rampante*, où l'on ne s'aventure, en effet, qu'en rampant : cinq salles, aussi extraordinaires en vérité les

Digitized by Google

unes que les autres, pour nous du moins les vivants d'en haut. Le sens général, l'obscure pensée qui les relie nous échappe, et nous en laissons la recherche à de plus sagaces ou à de plus inventifs. En tout cas le hasard (ce grand mot qui couvre notre ignorance) se complaît à produire parfois de singuliers prodiges. Sans y pénétrer, certes, n'oublions pas les *oubliettes,* révélatrices de tant de secrets : une sorte de puits profond, où gisent les grands ours, les hyènes, et autres bêtes aussi aimables des temps primitifs du globe, ensevelies alors par les colères déchaînées d'une nature sauvage. Relisez là-dessus la description faite avec une minutieuse exactitude, dans le premier volume de la Revue, par M. Félix Regnault : Gargas est l'un de ses domaines ; et, sa hardiesse habile a arraché aux entrailles de la grotte d'admirables secrets, connus aujourd'hui dans le monde savant. Nous montons, nous montons toujours vers les astres qui se cachent encore. Mais une complainte se fait entendre : Gargas n'est plus Gargas ! Où sont tant de stalactites, de stalagmites aux caprices charmants ou monstrueux ? Où ce peuplement étrange de l'antre, ces ours pétrifiés, cette vie et cette pensée mystérieuse de la goutte d'eau accomplissant à travers les siècles comme des chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture ? Où est-il donc cet autel que l'on eût dit dressé par la main d'un artiste à la gloire d'un dieu ? Et que sont devenues ces colonnes, ces formes statuaires, semblables à des Atlantes soutenant le poids formidable d'une montagne ? Toutes ces beautés innombrables qui faisaient de la grotte un palais de cristal, où sont-elles ? La main des profanes a saccagé toute cette splendide poésie en pierre pour en faire l'ornement douteux des cheminées de leurs demeures. Etrange cette manie de destruction qui, s'attaquant aux merveilles de la nature comme aux merveilles de l'art, ne respecte pas plus Gargas que le Parthénon. Les civilisés peuvent-ils être à ce point des barbares ?

Pleurez, nymphes de Vaux, en vos grottes profondes !

C'est nymphes de Gargas qu'il faudrait dire. Elles pleurent en effet dans nos gilets comme sur nos épaules. Trop de sensibilité même. Nymphes inconsolables, voilà un mouchoir fin du Louvre, essuyez vos beaux yeux. Nous vous offrons en sacrifice nos brodequins ; du moins épargnez nos feutres, ou donnez-nous vos chevelures. Mais, voici la porte du jour ! on respire et l'on se retrouve : décidément l'homme est bâti pour contempler le ciel bleu ou cheminer, dans la nuit, en compagnie des étoiles.

Digitized by Google

***

Rapidement nous traversons les jolis villages d'Aventignan et de Mazères qui, étendus dans la vallée, sur l'herbe verte encore, à l'ombre des grands arbres, baignent leurs pieds dans les eaux limpides de la Neste aux cailloux bleus. Jolie route à travers un paysage virgilien, et où, malgré la canicule des derniers temps, on ressent comme une griserie venue de l'odeur des foins coupés mêlée à une sensation de voluptueuse fraicheur. On n'imagine pas commentaire meilleur des *Géorgiques* ou des *Églogues*. C'est ici le pays du hêtre, du hêtre divinisé : *Fago deo,* dit le cippe de Tibiran. L'âme y devient antique, païenne presque.

> Le Garumne a bâti sa rustique maison
> Sous un grand hêtre au tronc musculeux comme un torse,
> Dont la sève d'un dieu gonfle la blanche écorce.
> La forêt maternelle est tout son horizon (1).

Certes, à voir la végétation luxuriante qui, dans ce coin des Pyrénées, s'étale sous nos yeux, on ne se douterait guère que la sécheresse vient de faire de toute la France biscuite, un paillasson : c'est l'oasis dans le désert.

***

J'approche d'une petite ville : déjà elle se découvre à mes yeux. Elle est située sur la hauteur et à mi-côte : une rivière baigne ses murs, et coule ensuite dans une belle prairie : elle a une forêt épaisse qui la couvre des vents froids et de l'aquilon. Je la vois dans un jour si favorable que je compte ses tours et ses clochers ; elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. Je me récrie et je dis : quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans un séjour si délicieux ! Je monte dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits que je ressemble à ceux qui l'habitent, j'en veux sortir. Pourquoi donc ?

Il y a une chose que l'on n'a point vue sous le ciel et que, selon toutes les apparences on ne verra jamais : c'est une petite ville qui n'est divisée en aucun parti, où les familles sont unies, et où les cousins se voient avec confiance ; où un mariage n'engendre point une guerre civile ; où la querelle des rangs ne se réveille pas à tous moments par l'offrande, l'encens et le pain bénit, par les pro-

1. *Les Trophées,* par José-Maria de Hérédia : sonnet sur le *dieu Hêtre,* inspiré par le recueil d'inscriptions de notre compatriote Julien Sacaze.

Digitized by Google

cessions et par les obsèques; d'où l'on a banni les caquets, le mensonge et la médisance; où l'on voit parler ensemble le bailli et le président, les élus et les assesseurs; où le doyen vit bien avec les chanoines; où les chanoines ne dédaignent pas les chapelains et où ceux-ci souffrent les chantres.

C'est La Bruyère — ne pas confondre! — qui, il y a deux cents ans environ, parlait ainsi.... de Montréal. J'ignore si, en l'an 1893 de la Fraternité française, comme sous le grand roi, les caquets vont toujours leur train : pour le savoir, il faudrait consulter peut-être Rose Friquet qui, d'un œil déluré, nous dévisage assez bien par sa fenêtre. Ce que nous savons, c'est que, si nous partons dans une heure, ce sera contraints et forcés par la rigueur du programme qui nous arrachera au charme réel de cette cité riante.

Depuis l'année 1388, où le chroniqueur Froissard, un touriste comme on n'en voit guère, « avide de voir danses et rondes, d'ouir ménestrels et paroles de joyeux déduit, amoureux des esbattements et des actes de vaillance, » curieux de visiter comme nous les domaines de Gaston Phébus, « ce haut et redouté seigneur, comte de Foix et de Bern, » et « son chastel de Mauvoisin, » s'arrêtait à « Mont-roial de Rivière, une bonne ville et forte, » comme il l'appelle, Montrejeau faisant craquer son antique robe de pierre, serrée à la taille par une ceinture de fossés, s'est revêtue, grâce au progrès des temps, d'une parure singulièrement éclatante. L'étranger qui débarque en vue de cette beauté, debout et rayonnante en son site admirable, n'est pas seulement saisi, il se sent empoigné. Cette gare d'abord, brillante et bruyante, et ce buffet, digne de son renom, qui, en cette saison d'été, apparaissent comme le rendez-vous des élégances du monde entier, aux plumages bariolés et aux ramages divers, fuyant l'atmosphère étouffante des villes, ces cages de pierre, pour s'envoler vers les forêts de sapins et les lacs bleus; ce superbe pont de granit, maîtrisant en quelque sorte les vagues impétueuses de la folle Garonne; ces jardins en terrasse qui, des hauteurs de la cité, descendent noblement vers le fleuve comme pour se tremper dans ses eaux écumantes; ces villas dont la grâce coquette semble s'y contempler avec amour ainsi que dans un miroir; ces grandes maisons bien bâties; cette vie qui court dans une belle artère centrale, étonnamment grossie tous les lundis par des affluents accourus de tous les points de l'horizon : tout cela est un enchantement; et, il y a là, en vérité, quelque chose d'une féerie. Ah! si Montrejeau possédait cette merveilleuse terrasse de Saint-Gaudens, à laquelle on ne saurait comparer que la terrasse de Pau, le plus beau point de vue sur terre, disait Lamartine, comme le Bosphore est la plus belle vue sur mer!.... Ah! si Paris était port de mer!.. Il n'y a qu'un Montrejeau

Digitized by Google

et qu'un Paris, s'écrie volontiers, nous dit-on, l'indigène. Mon Dieu ! la dernière des bourgades de France a bien un peu la même fierté locale. Mais enfin, qu'une beauté de province, si vantée par les hommes, si courtisée, si adulée, soit éprise d'elle-même, de sa splendeur et de ses charmes, on lui pardonne aisément cette faiblesse. Que celle qui n'a point péché lui jette la première pierre.

D'un passé qui ne fut pas sans gloire, la ville actuelle ne garde guère, ce semble, que la vieille halle, ce titre de franchise et de noblesse communale : qu'elle le conserve avec un soin jaloux. Elle en possède un autre : un général né ici, « un de ces hommes qui se tiennent au second rang partout, hormis quand on est au feu, » a dit de lui un grand juge : il y a cent ans, jour pour jour, le 24 juin 1793, saisi par la levée en masse, parti simple soldat, avec cinq autres de ses frères, tous armés du mousquet ou de la hâche d'abordage, au service de la patrie en danger, l'aîné seul restant gardien du foyer où s'étaient allumés tant de jeunes courages. Parmi tous les grands exemples de cette nature, offerts en cette époque si fertile en dévouements extraordinaires, en connaissez-vous de plus admirablement beau ? Mais il est des actions pour lesquelles tout commentaire devient superflu. « La patrie, a dit Madame de Staël, consistait alors dans les armées ; là du moins elle était encore belle ; et ses bannières triomphales servaient pour ainsi dire de voile aux forfaits commis à l'intérieur. » En ce grand centenaire, nous avons deux fois le devoir, en notre double qualité de Commingeois et de Français, de saluer un grand nom, un nom gravé en lettres d'or sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, porté aujourd'hui, à Bordeaux, par de dignes héritiers [1], et donné à la caserne de Guyenne. Le compatriote qui, à son heure, se montra un héros, s'appelait le général Pierre Pelleport. Comme le génie, la vertu a ses droits. « La société fait bien d'honorer de tels hommes, de leur élever des statues, a écrit sur son compte un illustre critique, Sainte-Beuve ; c'est par eux qu'elle existe, qu'elle subsiste ; ils sont les piliers et les supports de l'édifice. » Et maintenant, que la cité qui lui a donné le jour et à laquelle il a donné du lustre entende et comprenne...

Non, ce ne fut point un médiocre spectacle que celui donné, en ces jours de périls et de luttes, par notre petit pays, où les cœurs se haussèrent à la hauteur même des montagnes qui les avaient formés. Dans cette Gascogne qui, selon le pittoresque langage de Montluc, fut toujours « le magasin des soldats, la pépinière des

1. M. le vicomte de Pelleport-Burète, son fils, ancien sénateur et maire de Bordeaux, et ses deux fils, tous profondément dévoués aux œuvres sociales. — Le buste du général Pelleport est conservé à la mairie de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

armées, la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre, et l'essaim de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameux capitaines grecs ou romains qui furent oncques, » où est-il donc le coin de terre plus fertile alors que le Comminges[1], ce pays d'États, ce pays libre, en hommes de tête et de courage, en hommes plus capables de participer par la parole et par l'épée, par l'action et le verbe, aux exploits et aux œuvres d'une époque héroïque et féconde? *Alma parens virum !* Les frères Pegot[2], ces soldats à la taille superbe, ces vrais fils de 89, qui mirent, avec un si bel enthousiasme, leur virile énergie au service de la vieille patrie et de la jeune liberté ; Compans, « ce général de bataille de premier mérite, » selon le mot de Napoléon ; le chevaleresque Saint-Hilaire, « nouveau Bayard sans peur et sans reproche » ; le capitaine Germain[3], appelé lui encore aux destinées les plus hautes, si la peste ne l'eût saisi à Jaffa dans les bras mêmes de Pelleport, son cousin ; à leur suite, les Lapène, les Tatareau, et tant d'autres, touchés eux aussi par un rayon de la gloire : il semble que tous ces braves capitaines enfantés par le Comminges, dans le même moment presque et pour la défense de la même noble cause, que tous ces vaillants de la *Légende de l'Aigle* se redressent sous nos yeux, avec leur haute contenance des grands jours, aux côtés du général Pelleport, leur compatriote et leur compagnon d'armes. Comme, après les fureurs de la Ligue, la fière noblesse de nos montagnes se rallia autour du vainqueur d'Arques et d'Ivry, pour assurer, avec la pacification du royaume, le triomphe de la liberté religieuse et de la cause nationale, eux, pour la sauvegarde de l'indépendance française et de la liberté civile dans l'union cimentée par leur sang des partis et des classes, se rangèrent, après les troubles de la Révolution, autour du vainqueur d'Arcole et des Pyramides. Ils eurent, ces grands devanciers, le feu sacré du patriotisme et de la gloire : sabre au poing, ils firent le tour du monde ; et, après avoir fait flotter le drapeau aux trois couleurs sur les capitales de l'Europe ennemie, ils retournaient dans leurs foyers, facilitant à d'autres la tâche de faire resplendir au-dessus de l'éclat des victoires la sagesse des lois. L'héroïsme, le génie, les triomphes, les malheurs de cette génération unique

1. Voir à ce sujet, dans la *Revue des Pyrénées*, l'article sur les *Compagnons commingeois de Jeanne d'Arc*, par M. Alphonse Couret, avocat à Orléans.

2. Les généraux Jean et Guillaume Pegot, de Saint-Gaudens, comme les généraux Lapène et Tatareau. Le général Compans était de Salies-du-Salat où est sa statue. (V. *Revue de Comminges*, t. v, p. 80.)

3. Le grand-oncle paternel d'un de nos confrères de la Société du Comminges, M. Louis Germain.

Digitized by Google

ont le privilège de nous émouvoir toujours ; et, cela même adoucit l'amertume de nos défaites autant que cela ravive les ardeurs qui s'éteignent avec les énergies qui tombent. Il est bien, pour honorer les aïeux, de fixer leurs traits sur le marbre ou l'airain ; il est mieux d'imprimer dans les âmes le type de leur grandeur. Donnez-moi une armée de vrais Gascons, s'écriait Bonaparte après les charges du Pont d'Arcole et les assauts de Saint-Jean d'Acre, et je traverserai cent lieues de flammes.

Race donc vaillante aussi bien que rusée, depuis le conquérant des Gaules. Le passé et le présent sont le gage de l'avenir. Et, puisque la tradition est une force, de toutes les forces celle peut-être qui le mieux soutient contre les lâches défaillances et le mieux encore suscite les résolutions viriles, il était patriotique de faire repasser devant nos yeux, avec la figure du général Pelleport, celle aussi de quelques-uns de ses frères d'armes, gardiens inflexibles de l'idéal, du drapeau, de l'honneur et du droit. L'esprit de tels morts, c'est l'esprit de vie. Ils sont la gloire de la petite patrie, comme ils furent, chacun à son heure, l'un des ornements de la grande : en ce jour de revue, il appartenait à la Société du Comminges de le comprendre, de le sentir et de le dire. Semblable au laboureur de la campagne romaine, fouillant le sol et le passé, elle s'arrête un instant, pour les contempler avec orgueil, devant les grandioses souvenirs des guerriers qu'elle exhume :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris !

En ce jour, 24 juin 1893, des soldats vont et viennent comme nous-mêmes dans les rues, à travers les places. Mais il n'y a rien là du tumulte guerrier à la veille des combats : ce sont nos braves petits troupiers, espoir suprême et suprême pensée, heureux de se délasser un peu de leurs manœuvres, par lesquelles il s'entrainent avec une martialité joyeuse pour le grand jour de ces luttes prochaines qui, répondant à l'éclat héroïque de l'aurore du siècle, couronneront sa fin, il le faut espérer, en une apothéose de soleil couchant, par le triomphe glorieux de la démocratie française dans le monde. La ville qui se débattait, il y a cent ans, dans les angoisses, semble se trémousser aujourd'hui dans la liesse. C'est la Saint-Jean, le saint populaire des feux de joie : la musique joue sur l'une des promenades, envoyant ses fanfares, en des envolées d'espérance et de patriotique fierté, vers la montagne verte, asile et rempart, aux anciens jours, de l'âpre liberté menacée ou proscrite.

Glaciers bleus, pics de marbre et d'ardoise, granits,
Moraines dont le vent, du Nethou jusqu'à Bègle,

Digitized by Google

Arrache, brûle et tord le froment et le seigle,
Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids

Antres sourds, noirs vallons que les anciens bannis,
Plutôt que de ployer sous la servile règle,
Hantèrent avec l'ours, le loup, l'izard et l'aigle,
Précipices, torrents, gouffres, soyez bénits ! (1)

Entre-temps, nos vélocipédistes font leur entrée rapide, conquérante et silencieuse dans la ville : symbole des revanches que l'on prépare avec vaillance et sans bruit.

Avec eux nous portons nos pas vers la magnifique demeure de M. de Lassus, toute grande ouverte pour nous recevoir.

Dieu de Lassus, loge-nous là sus !

Il faut bien le dire : on n'est pas plus accueillant que ce dieu, qui apparemment doit être le bon Dieu. En l'absence du maître, retenu à Paris, c'est l'intendant qui, en son nom et avec une amabilité parfaite nous souhaitant la bienvenue, nous fait les honneurs du logis et du parc. Il en est de la grande hospitalité comme des grandes pensées, qui viennent du cœur : un lunch de haut goût est servi à la Société du Comminges sous une belle marquise, d'où la vue ravie plonge dans les jardins.

M. Couget, vice-président de la Société, en quelques paroles bien venues et applaudies de tout le monde, fait parvenir à Monsieur de Lassus nos sentiments de gratitude. Tous, à cette heure, — qu'il soit permis de le dire, même à cette place, — ressentent la fierté légitime pour notre Société de posséder à sa tête ce vrai gentilhomme de lettres, membre de la Société des Bibliophiles de France, qui a su allier l'ancienne courtoisie avec l'esprit nouveau, le large libéralisme des sentiments et des idées au culte éclairé des hautes traditions ; qui, n'étant pas seulement de son temps, mais de son pays, et de son pays de Comminges, heureux de le servir, en fait par surcroît revivre le passé en des œuvres d'histoire ou d'imagination, trop rares ou trop secrètes, avec un si profond amour joint à un art si accompli : écrivain de race, aussi habile à manier la langue et le style de Rabelais et de Montaigne, que le style et la langue de nos maîtres contemporains, honorant certes les lettres commingeoises et gasconnes, et capable lui aussi, ce semble, s'il l'eût voulu, de jeter sa note originale dans le beau concert de nos lettres françaises.

M. Cartailhac veut bien rendre hommage non pas seulement aux intentions généreuses de la Société du Comminges, mais à son

1. *Les Trophées*, par José-Maria de Hérédia : sonnet *aux Montagnes divines*, *Diis Montibus*.

Digitized by Google

œuvre déjà importante, commencée sous les auspices de Julien Sacaze, et si heureusement continuée. Il dit que ses travaux sont appréciés à Toulouse et ailleurs ; il ne craint point, en félicitant et remerciant les Dames qui de leur présence embellissent toutes nos fêtes, de faire appel à leur haut et puissant patronage ; et il souhaite à ce que nous appellerons « l'*Amitié* », comme jadis, aussi bien qu'à la Revue de Comminges, la durée, une longue durée.

Notre Société, quoique jeune encore, répond M. Couget, ne conçoit par les grands espoirs et les vastes pensées : plus modeste est son ambition ; et, les encouragements flatteurs qui lui viennent de haut, sans l'enorgueillir, sont précieux pour elle. Simplement elle aspire à suivre de son mieux le mouvement contemporain ; à tirer de l'oubli, dans la mesure de ses faibles forces, le passé d'un pays aussi riche en souvenirs qu'en beautés pittoresques ; à porter sa petite pierre à l'édifice que les maitres de la grande histoire provinciale voudront rebâtir un jour ; à fortifier, s'il se peut, de la sorte, l'amour de la grande patrie par le culte sacré de la petite....

Sur ces bonnes paroles, et après un dernier cliquetis de verres, nous égarons nos pas à travers les allées d'un parc admirable, le plus beau des Pyrénées, d'après Joanne que nous croyons sans peine : de tous côtés la symphonie des corbeilles de fleurs éclate sur les pelouses fraiches sous l'altière grandeur des chênes séculaires comme des cèdres du Liban ; et, de la terrasse le regard émerveillé se promène sur le plus brillant et, ce semble, le plus heureux des paysages, dominé dans le lointain par les sommets neigeux des Monts-Maudits.

Mais ici, songez-un peu : à cette superbe demeure comparez donc cette grotte de Gargas, repaire horrible des premiers hommes, êtres déshérités, si près d'une nature sauvage, à peine vêtus de peaux de bête, nus sur la terre nue. Nous nous plaignons ! Sans doute, tout le monde n'a point le privilège de jouir d'un splendide édifice où les Phidias et les Zeuxis du siècle ont déployé toute leur science et tout leur art sur les plafonds et les lambris, s'élevant au-dessus d'une grandiose vallée traversée par le plus beau des fleuves, au milieu de vastes jardins dont l'enchantement est tel qu'ils ne semblent point faits de la main des hommes. Pour moi, je n'envie pas, j'admire. Tout cela ne s'appelle-t-il pas d'un seul nom : la civilisation de la nature et de l'homme ? Et ce palais des heureux de la terre, où la douleur pénètre comme sous le chaume, n'est-il pas au besoin le refuge des humbles et des infortunés ?

Et voilà le couronnement de notre course, ou, pour mieux dire, en voilà le bouquet : un bouquet, au surplus, dont les fleurs d'une senteur suave et d'un merveilleux éclat sont galamment offertes aux Dames du Comminges, comme pour fêter leur présence,

Digitized by Google

embaumer leur départ, et enchanter leur souvenir. Elles en aspirent avec ivresse les parfums et l'âme: tant est vive pour les fleurs la passion des femmes... et des abeilles! *Tantus amor florum !*

***

Il est sept heures. Nous filons comme des flèches sur Saint-Gaudens. On se félicite du plein succès de l'Excursion : on n'a qu'un regret fort légitime, c'est que plusieurs fidèles de nos courses n'aient pas été là cette année. Loin de les oublier, nous avons porté la santé des absents, de tous les absents, empêchés de venir ; plus particulièrement de MM. les officiers, qui, après les dames (il nous faut bien l'avouer à nous simples civils dépourvus de garance) sont le plus bel ornement de nos fêtes ; et de celui d'entr'eux, qui en fut longtemps l'un des organisateurs les plus aimés et les mieux suivis, aujourd'hui sur la frontière de l'Est, le docteur Chopinet. Que la Revue de Comminges lui porte là-bas, avec nos meilleurs vœux, l'espérance de le revoir bientôt sous le ciel de notre Midi, sa passion et son rêve. A lui comme aux autres nous donnons rendez-vous pour l'an prochain [1].

Cela dit, journée parfaite : des nuages légers pour tempérer l'ardeur et l'éclat du soleil de midi.

Le matin dans l'azur, le soir dans les étoiles.

Et aussi course charmante, pleine de belles ou jolies choses, d'autant mieux comprises et goûtées qu'une sympathie intellectuelle, le goût des mêmes plaisirs autant que des mêmes études, les mêmes nobles envies et la plus cordiale entente en faisaient davantage ressortir la splendeur ou la grâce. Pas la moindre cassure : ce qui est à merveille. En son beau poème « *Aurora Leigh* », Elisabeth Browning l'a dit: « On ne boit pas avec une coupe fêlée à la source de l'idéal. »

L. Kagir.

1. Notre souhait vient de se réaliser : M. le Dr Chopinet a été nommé dans le Sud-Ouest, à Mont-de-Marsan. Qu'il reçoive donc en même temps nos bien vives et bien cordiales félicitations.

Digitized by Google

LES GUERRES DU XVIII^e SIÈCLE

SUR LES FRONTIÈRES

DU COMMINGES

DU COUSERANS ET DES QUATRE-VALLEES

I

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

1701-1715

SOMMAIRE

Situation des vallées frontières en temps de guerre. — Le traité des Lies et Passeries. — Les incursions des Miquelets. — Les Châteaux-forts du Comminges, etc. — Premières Campagnes. (1701-1706). — Organisation de la défense. — Les Milices. — M. Le Gendre, intendant de la Généralité de Montauban. — Son activité. — Sa correspondance avec le secrétaire d'Etat de la Guerre Voysin et le Contrôleur général Desmarets. — Etablissements militaires à Saint-Gaudens et Montrejeau. — M. Le Gendre profite d'un temps d'arrêt dans les hostilités pour délivrer le Comminges des brigands. — Affaire Loubayssin, 1708. — Campagne de 1709. — Echec du comte d'Estaing devant Vénasque. — Entrée des Miquelets dans la vallée d'Aure, 1710. — Le comte de Boissière nommé commandant en chef des milices à Saint-Gaudens. — Contrebande réprimée. — Le marquis de Rozel, lieutenant-général. — Le marquis d'Arpajon, maréchal de camp. — Il prend Arrens. — Il est nommé par le duc de Vendôme pour faire le siège de Vénasque. — Sa marche à travers les montagnes. — Le comte de Taff, colonel de l'armée de l'archiduc. — Le 16 septembre 1711, il surprend Bagnères-de-Luchon, quartier général de M. de Rozel. — Combat devant Luchon. — M. de Rozel se replie sur Montrejeau. — Pillage et incendie de Luchon. — Quatre villages saccagés et brûlés. — Rapports officiels de M. de Rozel et de M. Le Gendre sur ce désastre. — Dommages évalués à 300,000 livres. — Le chevalier de Tessé au

Digitized by Google

port de la Picade. — Prise de Vénasque. — M. d'Arpajon descend dans la vallée d'Aran par la vallée d'Artigue-Telline. — Siège de Castelléon. — Histoire et description de la forteresse de Castelléon. — Le marquis de Rozel prend possession du val d'Aran au nom de Philippe V. — Contributions imposées aux Aranais en dédommagement du sac de Luchon — Combat au port de Paillas entre le comte de Taff et le marquis d'Arpajon. — Surprise de Vénasque par les Miquelets, 1712. — Tentative infructueuse du marquis de Las Naves. — Règlement des indemnités payées à Luchon par la vallée d'Aran. — Massacre du pont de Suert. — M. de Taff menace le Couserans. — M. Le Gendre à Saint-Girons. — Difficultés pour lever les nouveaux bataillons de milices. — La vallée d'Ustou saccagée par les Miquelets, 15 juillet 1712. — Quatre villages incendiés, cent mille écus de pertes. — M. de Pointis, ruiné, rançonné par les Miquelets. — Son château brûlé. — M. Le Gendre sévit contre les faux monnayeurs. — Les Miquelets taillent en pièces une partie de la garnison de Vénasque au mépris d'une capitulation. — Mesures énergiques prises par MM. Le Gendre et de Boissière. — La tranquillité des frontières assurée. — Paix d'Utrecht, mars 1714. — Amnistie accordée aux habitants du val d'Aran par Philippe V. — Fin de la guerre, juillet 1715.

La guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1715, a été, dit Henri Martin, « la plus vaste qu'on ait vue depuis les Croisades. »

On sait avec quelle indomptable énergie le vieux roi Louis XIV, et la nation tout entière avec lui, soutinrent les assauts des puissances coalisées contre la France. On se battit sur mer et sur terre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, et surtout en Espagne, où nos armées, commandées par Berwick, Vendôme et d'autres chefs illustres, firent triompher la cause de Philippe V. Dès le commencement des hostilités, les droits du petit-fils de Louis XIV furent défendus par les peuples de la Castille avec autant d'héroïsme que de fidélité; mais la Catalogne et l'Aragon, sous l'empire de vieilles animosités de race, se déclarèrent en faveur du prétendant, l'archiduc Charles d'Autriche, accueillirent ses généraux avec enthousiasme, et leur fournirent de nombreux bataillons de volontaires. Ces grandes et riches provinces demeurèrent un champ de bataille sans trêve, où les deux partis lut-

Digitized by Google

tèrent avec acharnement pendant quinze années, accumulant sur leur passage tous les maux de la guerre, et ne laissant à la place des cités et des bourgades les plus florissantes que des lieux déserts remplis de désolation et de ruines.

En temps de paix, les habitants de nos vallées frontières vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins d'Espagne, sous la protection de pactes séculaires qui réglaient tous les rapports internationaux, assuraient la liberté du commerce, et facilitaient les transactions à l'avantage des deux contrées. Le Comminges, le Couserans, le pays des Quatre-Vallées en France, le val d'Aran, les vallées de Paillas et de Vénasque en Espagne reconnaissaient pour base de leurs relations mutuelles le traité dit *des Lies et Passeries*, conclu d'un commun accord, en 1513, par les députés de ces divers pays, et maintes fois ratifié par des lettres royales. Il était expressément stipulé, dans cette convention, que la guerre entre les couronnes de France et d'Espagne ne devait pas interrompre les échanges et que les habitants des deux frontières pourraient toujours librement communiquer entre eux. Voici la teneur de cet article :

« *Item* es estat articulat entre las ditos partidos qu'en » tems de guerro lous habitans de touts lous pays dessus » dits, tant d'un estrem que d'autre, pouyran commersar » et communiquar ensemble et fer lous feits de marchandisos coumo èz dessus, les uns dam lous autres, ainsi » coumo si éro bouno pax, et poyran anar los de la part » de Françe et desdits pays dessus dits en las terros del » Rey d'Aragon, so èz à saver per la part de Veusse et » termes de Justau entre al port de Salino et Sacraviello et per toutos las limitas de deu Comtat de Ribogourza entro la Serro de Montiel, marquizat de Paillas, viscomtat de Villemur et per toutos las terros dessus compresos et nomados en los presents articles et » capitouls.

» Pareillomen que deu royaume d'Aragon compresis en

Digitized by Google

» la presente surciente et capitulacion pouyran anar fran-
» quomen et quiettemen entre Sarrancolin per toutos
» las vallées d'Oeil, Louron, Larboust, Barousse et
» Luchon, la villa de Sen-Béat et Frontignés, entre la
» ciutat de Sen Bertran et per touto la seignourio d'As-
» pect, entre la ciutat de Sen-Lizier, la villa de Sen-Gi-
» rons, viscontat de Couzerans et per touto la baronnio
» de Castillon [1]. »

Lorsque survenait la guerre, le traité des Lies et Passeries n'assurait qu'une paix relative et ne sauvegardait que les intérêts commerciaux. Si la liberté des communications présentait des avantages pour les deux pays, surtout pour les vallées espagnoles qui nous demandaient un supplément de grains dont elles ne pouvaient se passer, cette dérogation au droit commun devenait fort gênante au point de vue des opérations militaires. Non seulement l'ennemi recevait des vivres et des denrées de toute sorte, mais encore ses émissaires ou ses espions, sous prétexte de négoce et d'affaires, circulaient impunément, et pouvaient le renseigner sur les faits qu'il importait de lui laisser ignorer. En outre, le traité n'empêchait nullement les Miquelets espagnols de violer notre territoire; souvent même il favorisait leurs incursions. Ces volontaires se recrutaient dans les hautes vallées de la Catalogne et de l'Aragon. Marcheurs intrépides, endurcis à toutes les fatigues, ils exécutaient leurs coups de main avec une rare audace. Pendant la nuit, ils franchissaient les sommets les plus abruptes, forçaient les passages plus ou moins bien gardés, tombaient au point du jour sur les villages les plus proches, les mettaient à sac, tuaient sans piété les habitants qui cherchaient à

1. Le traité des Lies et Passeries, ratifiant les privilèges accordés en l'an 1315 par Bernard, comte de Comminges, fut passé au plan d'Arrem, le 22 avril 1513, entre les députés de la vallée d'Aran et autres vallées limitrophes, et les députés de Louron, Larboust, Oueil, Bagnères-de-Luchon, Frontignés, Saint-Béat, Aspet, Couserans, Aure, Neste et comté de Comminges.

Lettres royales de Charles VIII, 1490, concernant les anciens privilèges, et confirmation du traité de 1513 par tous les rois de France.

Digitized by Google

se défendre, rançonnaient les autres, s'emparaient du bétail, incendiaient les maisons et les granges, puis s'éloignaient en hâte sans être inquiétés ni poursuivis. Les populations des frontières vivaient dans une anxiété continuelle. Des familles entières quittaient souvent leurs foyers trop exposés au péril et se réfugiaient dans la plaine pour se mettre à l'abri de ces redoutables et soudaines invasions[1].

Au début de la campagne de 1703, l'administration de la guerre voulut interdire la sortie des blés de France. M. le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, répondit au ministre que, suivant le traité des Lies et Passeries, le haut Comminges était en possession de commercer avec la vallée d'Aran pendant la guerre.

« Ce commerce qui n'a jamais été interrompu, dit-il, se » fait surtout en blé pour une somme de 200,000 écus par » an, ce qui constitue pour les cantons voisins des Pyré- » nées une source de véritable richesse. Toucher à ces » anciennes conventions me parait être une nouveauté » délicate, et dont les conséquences méritent d'avance une » étude sérieuse[2]. »

1. Le maréchal de Noailles, qui commandait en 1689 l'armée française de Catalogne, eut l'idée d'opposer aux Miquelets espagnols des soldats exercés à leur manière. Il leva en Roussillon un régiment de Miquelets français devenu célèbre. Cette innovation fut bientôt goûtée. Toutes nos armées eurent sur les frontières des corps de troupes légères organisées sur le modèle des Miquelets qui portèrent le nom de *fusiliers de montagnes*. Les Miquelets du Roussillon furent employés avec succès par le maréchal de Montrevel contre les Camisards, en 1703.

Ces volontaires portaient une veste rouge passée dans un haut de chausses à la façon des mariniers, un justaucorps couleur gris de fer avec parements bleus. Leurs jambes nues étaient chaussées d'espadrilles. L'armement se composait de deux pistolets passés à la ceinture, d'une dague et d'une escopette dont ils se servaient si habilement qu'ils ne manquaient guère leur coup. Ils faisaient à merveille la petite guerre, mais ne valaient rien en plaine (Guignard, *Ecole de Mars*).

En 1705, Bonaventure d'Ortaffa de Villaplana créa quatre bataillons de fusiliers de montagne tirés des milices du Roussillon. Ils avaient pour uniforme une casaque bleu de roi avec parements, collet, veste écarlate, une culotte de toile, un chapeau bordé d'argent, deux pistolets, une escopette de cinq pieds et une bayonnette. Ce corps, réformé en 1715, fut rétabli le 1er février 1719, sous le nom d'Arquebusiers du Roussillon, par le colonel d'Ortaffa, nommé plus tard inspecteur général de ces troupes légères. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII, p. 315.)

2. Lettre du 26 août 1703, de M. Le Gendre au Contrôleur général. (Archives nationales, Intendance de Montauban, année 1703.)

Digitized by Google

On laissa les choses dans l'état, mais quelques années plus tard il fallut prendre un parti décisif. La gravité des circonstances imposa la nécessité d'annuler pour un temps ces conventions locales devenues préjudiciables à l'intérêt général.

Depuis le XIII^e^ siècle, il existait dans le comté de Comminges, le Couserans et les Quatre-Vallées, pour la défense des frontières, un certain nombre de châteaux dont les gouverneurs étaient nommés par le Roi. Ces capitaines, choisis parmi les gentilshommes les plus qualifiés du pays, exerçaient une juridiction sur les lieux environnants. Ils avaient seuls le droit d'armer les habitants et de les commander. A la fin du XVII^e^ siècle, au moment où commença la guerre de succession, la plupart de ces vieilles forteresses étaient démantelées. Le château de Saint-Béat conservait encore ses murailles intactes, mais il n'aurait point supporté quelques jours de siège. A l'extrémité de la vallée d'Aure, le château de Tramesaïgues pouvait à la rigueur recevoir des approvisionnements, abriter une garnison de cinquante hommes, et soutenir un feu de mousqueterie, le seul genre d'attaque permis dans une région inaccessible à l'artillerie. La châtellenie d'Aspet avait son capitaine, celle de Fronsac de même; mais il ne subsistait en ce lieu qu'une seule tour entourée de décombres, telle qu'on la voit encore aujourd'hui. A Génos dans le Louron, et Castillon dans le Couserans, on ne trouvait plus que des enceintes ouvertes et des murs écroulés. La tour de Castelviel, qui commandait les vallées de Burbe et de la Pique et qui devait couvrir la ville de Bagnères-de-Luchon, ne présentait aucune valeur stratégique; elle ne servait qu'à loger un simple poste d'observation. La frontière française était donc à peu près dégarnie de places fortifiées; elle ne possédait point l'équivalent des deux châteaux-forts de Vénasque et de Castelléon maintenus en bon état de défense, et qui protégeaient efficacement l'entrée de l'Espagne par le val d'Aran et la vallée de l'Esséra.

Digitized by Google

Avant l'établissement des milices régulières, les capitaines royaux levaient, en temps de guerre, tous les hommes valides de la circonscription. Les plus âgés formaient une sorte de réserve, et gardaient les villages; les plus jeunes et les plus robustes campaient dans les ports ou passages des montagnes, faisaient nuit et jour des rondes sur les crêtes, pour épier les mouvements de l'ennemi. Si celui-ci se montrait en force, on dépêchait en toute hâte des messagers aux capitaines. Ces derniers arrivaient avec des renforts et se portaient rapidement aux points les plus menacés.

En 1689, Louvois avait formé 35 bataillons de milices. Chaque paroisse fournissait un nombre d'hommes fixé par le nombre des feux. Les officiers étaient choisis parmi les gentilshommes retirés du service. Les emplois de sergents et caporaux appartenaient de préférence à d'anciens soldats. L'ordonnance du 25 janvier 1701 prescrivit une levée de 57 bataillons, qui furent portés à 143 en 1706. Les miliciens servirent à combler les vides creusés par la guerre qui fauchait tant d'hommes dans les régiments de l'infanterie. Dès lors, la milice devint la réserve de l'armée[1].

La généralité de Montauban levait trois régiments de milices, dont l'un était formé à Saint-Gaudens. Il comprenait 1200 hommes tirés des paroisses des subdélégations de Saint-Gaudens, Saint-Girons et Montrejeau. Ce corps était à la disposition de l'intendant, qui le faisait marcher sur la frontière au premier signal, en attendant l'arrivée des troupes régulières.

Dès que la guerre fut déclarée, les intendants des provinces voisines de l'Espagne reçurent l'ordre d'armer toutes les milices et de les distribuer sur les frontières. M. Le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, administrateur habile et vigilant, déploya la plus grande activité[2].

1. Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*

2. Le Gendre (Gaspard-François), vicomte de Monclar, baron de Salvagnac, seigneur de

Digitized by Google

Il vint passer en revue les milices réunies à Saint-Gaudens et visita successivement les vallées de Saint-Girons, de Saint-Béat et de Luchon, accompagné de ses subdélégués auxquels il transmettait ses instructions; il choisit Montrejeau pour son quartier général et pour point central des approvisionnements militaires : enfin, il voulut reconnaître, avec le sénéchal des Quatre-Vallées, les pays d'Aure et de Louron, dernières limites de son gouvernement.

Le billet suivant de M. Le Gendre, dans sa forme laconique, donnera l'idée de la façon dont il parlait à ses subordonnés.

Il écrivait, le 4 février 1704, aux consuls de Saint-Gaudens :

« Messieurs, j'apprends qu'il y a des déserteurs parmi » les hommes de la milice. Il faut les faire arrêter sans » retard. Si vous y manquez, vous en demeurerez res- » ponsables en votre propre et privé nom, et serez punis » des mêmes peines.

» Je suys, messieurs, tout à vous. LE GENDRE [1]. »

Les grandes difficultés que présentait une expédition au centre des Pyrénées, avec une nombreuse artillerie,

Puycelsy et de Montdurausse.

Intendant de Montauban de 1699 à 1713. Disgracié à cette époque, il revint aux affaires en 1716.

Un édit d'avril 1716 ayant créé l'intendance d'Auch et de Béarn avec une partie de la généralité de Montauban et de la généralité de Bordeaux, le premier intendant fut M. Le Gendre, qui choisit Auch pour siège de la nouvelle généralité.

Il y fut reçu avec des honneurs et des marques de joie extraordinaires.

Il y resta du 29 mars 1716 au 5 juillet 1718.

Il fut alors nommé intendant de Tours.

Les États de Béarn firent toutes les démarches en leur pouvoir pour conserver un administrateur d'un aussi grand mérite.

Ils adressèrent à cet effet une supplique au Roi.

Au moment de son départ, M. Le Gendre cherchait à réconcilier le Parlement de Pau et les Etats de Béarn, très divisés à l'occasion de la prestation des hommages.

Le Roi accorda à M. Le Gendre une gratification de 6.000 livres.

Par son esprit de justice, par son zèle pour l'expédition de toutes les affaires, par la droiture et la franchise de son caractère, M. Le Gendre avait conquis une juste popularité dans son gouvernement. Sa conduite pendant la guerre fut particulièrement appréciée.

Il eut pour successeur M. Le Clerc de Lesseville, intendant de Limoges, qui partagea sa résidence entre Auch et Pau, et qui habita surtout cette dernière ville. M. d'Étigny, en 1751, revint à Auch qui demeura le principal siège de l'intendance jusqu'en 1790.

(Voir Laforgue, *Histoire d'Auch* ; Raymond, *Notes sur les intendants de Béarn*, etc.),

1. *Ex nostris A*, dossier DDD, n° 55.

Digitized by Google

des bagages et des convois, s'opposaient à l'entrée d'une armée ennemie sur le territoire du Comminges. Mais on devait se prémunir contre des attaques particlles, exécutées par des colonnes volantes détachées des troupes de l'archiduc, dont les plus importantes opérations avaient pour théâtre les plaines de la Catalogne et de l'Aragon, et s'étendaient jusqu'à la Conque de Tremps. Protégés par les châteaux-forts de Vénasque et de Castelléon qui leur assuraient des ravitaillements et qui leur servaient de refuges, des corps de 2 à 3000 hommes, composés de quelques compagnies de vieux soldats et de Miquelets commandés par de bons officiers, pouvaient faire des irruptions dans les vallées de la frontière, et causer, comme dans les temps passés, les plus désastreux dommages. Par les mêmes raisons, les Français ne devaient pas songer à franchir les défilés et les ports de la haute chaine du val d'Aran avec des forces considérables. La guerre prenait donc des proportions restreintes et se bornait à de courtes rencontres qui n'avaient d'autre but que de maintenir l'intégrité des limites des deux royaumes.

Les armées françaises pénétraient en Espagne par le Roussillon et la Navarre ; elles se reliaient entr'elles par un cordon de troupes échelonnées de Perpignan à Bayonne. Sur divers points, on avait établi des camps, choisi des emplacements pour les magasins de vivres et les dépôts de munitions. En 1706, Saint-Gaudens dut recevoir une garnison nombreuse. Le régiment de cavalerie de Monteil et le régiment des dragons de Pourquier[1] y séjournèrent jusqu'à la fin de 1708. Des compagnies étaient détachées dans le Couserans, à Saint-Béat et à Luchon pour prêter main forte aux milices qui gardaient les frontières[2].

1. Deux régiments de cavalerie formés au début de la guerre de succession.

2. En 1713, à la fin de la guerre, les consuls de Saint-Gaudens demandèrent aux États de Nébouzan une indemnité pour le logement des troupes. Ils se plaignaient des excès et désordres qu'elles avaient commis. Les États répondirent que la ville avait considérablement profité de ce séjour prolongé des régiments. Les particuliers s'étaient enrichis, puisqu'ils avaient débité leurs denrées au triple de leur valeur, vendu même jusqu'aux vieux

Digitized by Google

De même que dans une grande partie de la France, les voies de communication existaient à peine dans le Comminges au commencement du XVIII[e] siècle ; les pays de montagnes, particulièrement déshérités, ne se reliaient à la plaine que par des chemins simplement tracés sans les plus élémentaires ouvrages d'art. Ces lignes suivaient les déclivités du terrain, et subissaient pendant l'hiver les plus capricieuses modifications. Obligées de contribuer aux travaux des routes dans la mesure de leurs forces, les communautés et paroisses même les plus intéressées montraient une coupable négligence ; elles se gardaient de toute initiative. Les intendants n'obtenaient l'observation des règlements, que sous la menace de coercitions et d'amendes.

La route de Montrejeau à Saint-Béat demeurait à la rigueur praticable ; mais constamment ravinée par les pluies et les torrents, comblée par les éboulements, dépourvue de talus, de terrassements et de ponts, elle présentait de nombreuses lacunes et des points d'arrêt qui mettaient obstacle à la circulation. De Cierp à Luchon la situation était pire encore : le chemin ne méritait guère que le nom de sentier ; les mulets seuls pouvaient s'y frayer un passage. On comprend de quelle importance devait être un état meilleur, au point de vue de la marche des troupes, de la célérité des convois, et de la sûreté des opérations militaires. Le corps d'armée qui stationnerait sur la frontière pouvait à l'improviste se trouver à court de vivres et de munitions.

M. Le Gendre donna tous ses soins à ces répara-

souliers, et l'on avait compté que ces troupes avaient laissé plus de 30,000 livres dans la place.

Quant aux prétendus désordres, l'exagération était évidente. Au contraire, les régiments avaient été si sagement conduits et gouvernés avec une si rigoureuse discipline, qu'un soldat convaincu de vol avait été passé par les armes.

Le sieur Langeois, nommé commissaire pour vérifier les faits, arrêta que la ville devait être dédommagée par les États du logement des troupes, et que la somme fixée pour l'indemnité serait équitablement répartie entre les habitants qui se plaignaient d'avoir été le plus chargés. (13 septembre 1714, à Alan.)

(*Ex notris A. D. DDD.*)

Digitized by Google

tions urgentes. Il appela des ingénieurs ; il parcourut la contrée avec eux, indiquant lui-même les rectifications et les changements les plus indispensables. Il sut si bien se faire obéir, que toutes les communautés semblèrent lutter entr'elles à qui fournirait le plus grand nombre d'ouvriers. Ce zèle si diligent porta ses fruits : après quelques mois de travaux, des charrettes traînées par des chevaux, des pièces d'artillerie attelées pouvaient aller aisément de Montrejeau à Saint-Béat. Les chars à bœufs usuels du pays se rendaient de Cierp à Luchon avec une sécurité relative, pendant l'été seulement. Il fallait toujours, en hiver, recourir aux mulets de charge ou chevaux de montagne accompagnés de conducteurs à pied. M. Le Gendre fit établir à Cierp un dépôt de munitions et d'approvisionnements alimenté par les magasins généraux de Montrejeau. Par ses ordres, on prépara des écuries pour recevoir deux cents mulets de Gascogne, spécialement destinés au service des transports dans la montagne.

Jusqu'en l'année 1708, les vallées françaises limitrophes du val d'Aran ne se ressentirent point de la guerre. Les échos des montagnes apportaient les grondements lointains du canon qui tonnait sans relâche dans les plaines de la Catalogne, mais les ennemis ne dépassaient pas la Conque de Tremps, et les Miquelets ne donnaient pas signe de vie. Les relations commerciales se maintenaient sous la protection du traité des Lies et Passeries, visiblement pour le plus grand profit des troupes de l'archiduc. Elles comptaient de nombreux fournisseurs dans la vallée d'Aran dévouée presque toute entière au prétendant. Ils recevaient de France du bétail, des grains, des vivres de toute espèce, des mules et des chevaux, tandis que pour nos pays les échanges se bornaient, du côté de l'Espagne, à des laines, des bois, trafic de minime valeur en comparaison de celui dont bénéficiaient les ennemis.

Le duc d'Orléans, plus tard régent du royaume, qui commandait alors l'armée de Catalogne avec le maréchal

Digitized by Google

de Berwick, défendit à tous les habitants de nos frontières de fournir aux Espagnols du parti de l'archiduc des grains, vivres ou bestiaux, sous les peines les plus sévères. Cette ordonnance fut notifiée et affichée à Saint-Béat le 20 juin 1708[1].

Cette interdiction excita la plus vive rumeur et fit des mécontents dans les deux pays. C'était, disait-on, une nouvelle déclaration de guerre adressée aux habitants paisibles des deux frontières, au mépris des traités respectés jusqu'à ce jour.

Le duc d'Orléans ne tint aucun compte des réclamations et des plaintes. Quelque temps après, il écrivit à M. Le Gendre qu'il fallait en finir avec de pareils abus, et que, pour couper le mal dans sa racine, il importait de prendre possession des vallées d'Aran et de Vénasque. Nous « devons nous emparer, disait-il, des sources de la » Garonne, devenir les maitres des communications entre » la France et la Catalogne par le centre des Pyrénées. » Il chargeait en outre l'intendant de préparer des troupes et des vivres en vue du siège de Vénasque. Le comte d'Estaing, maréchal de camp de l'armée de Berwick, irait droit à cette place par les routes d'Espagne. Il recevrait des secours de France par Bagnères-de-Luchon et les ports qui conduisent à la vallée de l'Esséra[2].

M. Le Gendre s'empressait d'obéir et de s'entendre avec le comte d'Estaing, lorsque survint un temps d'arrêt dans les hostilités, juillet 1708. On s'agitait de tous côtés pour obtenir la paix si désirée par les peuples. On disait vaguement que des pourparlers s'engageaient, que les puissances alliées ne se refuseraient pas absolument à reconnaitre Philippe V dont la cause devenait de jour en jour plus populaire en Espagne ; il fut même question du retrait des armées française et impériale. Les deux partis occupèrent leurs positions respectives sans chercher de nouvelles rencontres ; ils restèrent en présence sur la

1. Archives nationales, G 7, n° 396.
2. Archives nationales, Généralité de Montauban. C. 1, 396.

Digitized by Google

défensive, attendant la reprise ou la fin de la guerre. Cette situation incertaine dura jusqu'à l'hiver de 1709. Dès lors, on ne songea plus au siège de Vénasque.

Le soin des intérêts généraux de l'État n'empêchait pas M. Le Gendre de veiller aux affaires intérieures, et surtout à la police de son gouvernement. Depuis longtemps, il désirait mettre un terme aux brigandages qui s'exerçaient impunément dans certaines parties de la province, notamment dans le comté de Comminges et le Couserans. Il profita de la liberté que lui laissait la suspension des opérations militaires, et il sut se servir à point du secours que lui fournissaient les troupes régulières cantonnées aux lieux mêmes où les malfaiteurs ne craignaient pas de commettre les attentats les plus audacieux.

Les événements que nous croyons devoir raconter succinctement n'appartiennent pas sans doute à la guerre de succession sur nos frontières, objet principal de notre travail, mais ils ne nous semblent pas aussi déplacés dans ce récit qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. Ils ont pour théâtre le pays de Comminges ; ils mettent une fois de plus en relief l'administration vigoureuse de l'intendant dont nous admirerons plus d'une fois le rare mérite ; ils sont restés longtemps dans la mémoire de nos pères à l'état de sombre légende ; s'ils sont oubliés, inconnus aujourd'hui, l'on nous saura gré peut-être d'avoir réveillé le souvenir de ces vieilles et tragiques histoires. Nous avons recueilli scrupuleusement tous les détails qui suivent dans des documents absolument officiels et dans des actes publics.

A la fin du XVII^e^ siècle, la partie du Comminges entre Saint-Gaudens et Montrejeau, connue sous le nom de pays de Rivière, renfermait encore de vastes forêts de chênes et de chataigniers. Elles s'étageaient sur les collines et les plateaux qui se prolongent depuis les Tourreilles jusqu'à la Serre de Saint-Gaudens ; elles couvraient même une partie de cette plaine de Rivière si merveilleusement

Digitized by Google

cultivée de nos jours. A l'ouest, elles se rattachaient aux landes immenses de Pinas et de Lannemezan peuplées également d'arbres séculaires. Au milieu de ces déserts se cachaient quelques hameaux, dont les habitants vivaient à grand peine du produit de maigres récoltes laborieusement arrachées à des terres arides. Ces régions inhospitalières et sauvages offraient des retraites naturelles à tous les vagabonds, malandrins, déserteurs, pillards de profession, malfaiteurs de toute espèce ayant eu force démêlés avec la justice. Ils se rencontraient dans ces solitudes, gens de même origine et de même trempe, rapprochés par la communauté des vices et de la dégradation, tous unis par une égale envie de vivre aux dépens du prochain, bientôt associés pour courir les aventures, d'abord en groupes restreints, puis en bandes nombreuses et disciplinées. Leurs premiers exploits consistaient à rançonner les habitants des villages. Ces derniers n'osaient pas dénoncer leurs dangereux voisins par crainte de terribles vengeances ; quelquefois même les volés grossissaient les rangs des pillards, surtout aux époques de détresse, de misère et de famine dont le retour trop fréquent amenait d'inévitables calamités [1].

Cette existence de rapines faciles conduisait aisément les hommes qui l'avaient choisie à se faire ouvertement voleurs de grands chemins. Commandés par des chefs qu'ils nommaient eux-mêmes, ils s'embusquaient, armés jusqu'aux dents, au nombre de vingt ou trente à la fois, le

1. Le 28 avril 1694, Anceau, receveur des Tailles de l'élection de Comminges, écrit à l'intendant que les habitants meurent de misère et ne peuvent rien payer. Ils abandonnent leurs foyers et passent en Espagne.

En août 1697, l'évêque de Comminges plaide la cause de son peuple qui trouve à peine de quoi vivre. La détresse est si grande que les chanoines et les habitants de Saint-Bertrand ont délibéré s'ils ne quitteraient pas la ville de Saint-Bertrand.

Le 16 août de la même année, noble Jean de Fiancette sieur d'Agos signifie aux consuls de Saint-Bertrand qu'il préfère délaisser les métairies qu'il possède plutôt que de payer les surcharges excessives imposées par la communauté. (Gay, notaire de Valcabrère.)

Même acte par noble Gémit de Luscau, etc.

Le 30 août 1697, l'intendant de Montauban Sanson certifie cette misère générale, e appuie les demandes en décharge. (Archives nationales. Intendance de Montauban, carton 7, n° 394.)

Digitized by Google

long des routes les plus fréquentées. Ils détroussaient les passants, et même les tuaient sans miséricorde. Les particuliers que leurs affaires appelaient aux foires et marchés de la région, les industriels que les nécessités du commerce obligeaient à voyager sans cesse, n'osaient plus se hasarder seuls dans la campagne. Les gens de la même ville, les uns à pied, les autres à cheval ou conduisant leurs charrettes, se réunissaient à certains jours et formaient une manière de convoi d'une longueur imposante. On se munissait d'armes, on ne marchait que le jour. Malgré ces précautions, il arrivait que ces caravanes étaient attaquées en plein soleil. Les voyageurs mis hors de combat ou dispersés, les brigands s'emparaient des marchandises à leur convenance, culbutaient les chariots et voitures, emmenaient les chevaux, et retournaient promptement dans leurs repaires. La police dressait des procès-verbaux, ordonnait des poursuites, mettait le pays en branle, et n'arrêtait le plus souvent personne. On ne condamnait guère les coupables que par contumace. Si durant un mois ou deux une tranquillité relative semblait renaître, tout à coup survenait une nouvelle série de méfaits, exécutés avec d'autant plus d'audace que la répression avait été plus illusoire. Un voleur maladroit se laissait-il capturer, on se hâtait de le pendre aux chênes qui bordaient les routes mal famées, ou sur le gibet en place publique à Saint-Gaudens et ailleurs[1]. Mais ces exemples de sommaire justice ne décourageaient guère les survivants. M. de la Houssaye, intendant de Montauban, avait eu beau faire rouer et mettre à la potence un nombre respectable de bandits, les crimes se multipliaient d'une manière effrayante.

Depuis le commencement de la guerre d'Espagne, une bande qui ne comptait pas moins de deux cents individus terrifiait absolument le pays depuis Lannemezan jusqu'à

1. A la fin du dernier siècle, on voyait encore, sur le territoire d'Ausson, deux ou trois vieux chênes qui portaient les crochets en fer auxquels on passait les cordes qui servaient aux pendaisons des voleurs de grands chemins.

Digitized by Google

Saint-Girons. Elle reconnaissait pour capitaine un aventurier étranger de la pire espèce, nommé Jean-Bernard Loubayssin dit Lacoste, vieilli dans les plus criminelles professions, très expert dans le brigandage, exerçant un irrésistible prestige sur sa troupe, sachant à merveille se montrer prudent ou téméraire suivant les occasions, et si rusé qu'il se dérobait constamment à toutes les recherches. Il avait pour principal asile et pour lieu de recel une métairie perdue au fond des bois sur le territoire de Clarac. De ce quartier général habilement dissimulé, qui semblait occupé par de paisibles métayers, les bandits se répandaient dans la contrée après avoir pris le mot d'ordre de leur chef. Ils marchaient isolément, sous des costumes divers, demandaient l'aumône dans les villes et bourgades et semblaient appartenir à cette race de mendiants innombrables qui pullulaient sur tous les chemins du royaume. Exacts au rendez-vous fixé par le capitaine, ils se retrouvaient tous sur le lieu de l'expédition ; le coup de main accompli, la bande s'évanouissait comme par enchantement et demeurait invisible autant qu'insaisissable. La poursuivait-on avec certitude entre Saint-Gaudens et Saint-Girons, tout à coup l'on apprenait qu'elle arrêtait les gens aux environs de Montrejeau. Traquée dans cette direction, elle disparaissait subitement pour aller commettre de nouveaux crimes à dix lieues de distance. On pouvait dire qu'elle était partout, et nulle part.

Le 6 juin 1708, M. Le Gendre écrivit au Contrôleur général des finances Desmarets[1], qu'il prenait ses mesures pour purger définitivement le Comminges et le Couserans de tous les brigands dont ces deux pays étaient infestés. Il mettait en mouvement deux bataillons de milices et les deux régiments de cavalerie en garnison à Saint-Gaudens. Ces troupes allaient surveiller et fouiller les quartiers suspects; en même temps, il ordonnait aux consuls

1. Desmarets, neveu de Colbert, nommé Contrôleur général des finances en février 1708.

Digitized by Google

des communautés de faire bonne garde, d'armer les gens valides, et d'assister la force publique par tous les moyens en leur pouvoir[1].

Les habitants de la contrée, se voyant soutenus cette fois par des corps de l'armée régulière, reprirent courage et se mirent avec ardeur à la recherche des brigands. Cette levée en masse produisit en quelques jours les résultats depuis si longtemps attendus. A la fin du mois de juin, M. Le Gendre eut la très grande satisfaction d'annoncer au Contrôleur général que Loubayssin et 40 de ses complices, surpris dans leur retraite, avaient été conduits dans la prison de Saint-Gaudens. Le reste de la bande était en fuite. Quelques voleurs avaient péri dans l'action ; beaucoup d'autres tomberaient certainement sous les coups des paysans impatients de tirer une vengeance éclatante de tous les méfaits dont les populations avaient été les victimes. « L'affaire est capitale, ajoutait M. Le » Gendre. Il est grand temps que la sécurité soit enfin » rendue à cette région[2] ! »

Le procès de la bande Loubayssin fut rapidement instruit et commença le 21 juillet à Saint-Gaudens, par devant Me Pousargues, juge mage au présidial de Cahors : il eut un retentissement immense. On entendit trois cents quinze témoins. L'énumération des vols, pillages, extorsions, rapts, assassinats, incendies dura plus de huit jours. Le 1er août, le jugement fut rendu au rapport de Me Combes, juge de la vallée de Barousse.

Il condamnait Loubayssin au supplice de la roue, et ses compagnons les plus chargés à la potence. Les autres étaient punis des galères perpétuelles ; quelques-uns n'encouraient que la marque et le bannissement. L'un des brigands qui devaient être pendus, âgé de 92 ans, confessa qu'il volait sur les grands chemins depuis cinquante ans !

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, carton G 7, n° 396.
2. Archives nationales, Intendance de Montauban, carton G 7, n° 397.

Digitized by Google

La maison qui servait de refuge à la bande, sur le territoire de Clarac, devait être rasée jusqu'aux fondements. A la place même qu'elle occupait s'élèverait un poteau sur lequel serait placardé l'arrêt de condamnation.

Les enfants des condamnés étaient envoyés à l'hôpital ou dans les manufactures.

Le 1er août 1708, après avoir fait amende honorable devant l'église de Saint-Gaudens, Loubayssin et ses complices furent exécutés devant l'une des portes de la ville. Attirés par le désir de connaitre le chef de brigands si célèbre, qui depuis dix ans était la terreur de tout le pays, des milliers de curieux assistèrent à son supplice.

M. Le Gendre en raconta les détails, non sans complaisance, dans une lettre écrite à Desmarets le soir de ce même jour[1].

Désormais les routes étaient libres; les communications retrouvaient la sécurité nécessaire. Conformément à sa promesse, M. Le Gendre avait rendu la paix et la confiance aux populations dont la vie troublée, et pour ainsi dire suspendue, se passait dans de continuelles alarmes. La destruction de la bande Loubayssin fixa, pour l'histoire du Comminges, une date à jamais mémorable. La vigueur de la poursuite et la sévérité de la répression empêchèrent la formation de nouvelles compagnies de malfaiteurs. Depuis ce jour, les forêts abritèrent bien souvent des voleurs, mais en nombre plus restreint, et qui reculaient devant les entreprises trop hardies ou les crimes trop exécrables. Loubayssin resta, dans le souvenir de ses contemporains, comme le type légendaire du scélérat de grande allure et du chef de brigands le plus criminellement accompli.

Pendant que M. Le Gendre remportait ces succès sur les ennemis de l'ordre public, les puissances belligérantes n'avaient pu s'entendre; les pourparlers cessèrent.

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, de juillet à décembre 1708, carton G 7, n° 397.

Digitized by Google

La paix ardemment souhaitée dans les deux camps disparut de l'horizon. La guerre assoupie pendant quelques mois reprit avec une nouvelle fureur au commencement de l'anneé 1709. Le duc de Vendôme amena des renforts à l'armée de Philippe V et conduisit brillamment la campagne contre le feld-maréchal Stahrenberg[1], général en chef des alliés, célèbre par sa bravoure et par ses talents militaires; la Catalogne et l'Aragon revirent des sièges et des batailles. Le 17 mars, le comte d'Estaing emportait le château de Roda en Aragon, surpris par les troupes de l'Archiduc le 17 février. Le 22 avril, il vint ouvrir la tranchée devant Vénasque avec un corps de 3,000 hommes, mi-partie d'Espagnols fidèles à Philippe V et de Français tirés de l'armée de Vendôme.

On se rendit maitre de la ville sans coup férir; mais le château, solidement construit, bien défendu, muni d'une artillerie suffisamment pourvue, résista pendant trois mois. M. d'Estaing demanda du canon à M. Le Gendre. Malgré les plus grands efforts, on ne put faire passer sur les montagnes de la frontière une seule pièce, même de faible calibre. Harcelé par des nuées de Miquelets, incapable d'ouvrir une brèche et de donner l'assaut, M. d'Estaing ne voulut pas faire tuer plus de monde inutilement. Il leva le siège, le 15 juin, et battit en retraite avec une grande perte d'hommes et de bagages[2].

Cet échec, dont les Impériaux exagérèrent à dessein l'importance, rendit les Miquelets plus audacieux. Ils se

1. Guidubalde, comte de Stahrenberg (1657-1737), général autrichien originaire de la Styrie et cousin de l'illustre Stahrenberg, défenseur de Vienne contre les Turcs en 1683, se distingua sous les ordre du prince Eugène. Feld maréchal en 1704, il prit en 1708 le commandement de l'armée d'Espagne, s'y montra très habile stratégiste, battit les armées de Philippe V, et fit proclamer roi l'archiduc Charles d'Autriche sous le nom de Charles III, le 11 septembre 1710. Vaincu par Vendôme, le 10 décembre de la même année, à Villaviciosa, il revint en Catalogne, la gouverna comme vice-roi et ne se mêla plus de la guerre.

La paix d'Utrecht, 1713, lui permit de revenir à Vienne. L'empereur Charles VI, l'ancien prétendant à la couronne d'Espagne, le combla d'honneurs et le nomma président du Conseil aulique de la guerre. Très sévère pour lui même, Stahrenberg se montra grand dans l'adversité. On disait de lui que même la chûte du ciel ne le ferait pas changer de couleur.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre: Guerre de la succession d'Espagne, R. 2. 328.

Digitized by Google

pressèrent en foule dans le camp de Stahrenberg, qui forma de nouveaux bataillons et leur donna pour chefs des officiers d'élite. Il les dissémina dans les replis des montagnes, avec licence absolue d'exercer sur nos frontières tous les ravages imaginables. Philippe V, de son côté, levait, parmi les Catalans dévoués à sa couronne, des volontaires qu'on appelait *sommettants*, ennemis acharnés des Miquelets de l'archiduc. Bien que de même sang, ces partisans se faisaient une guerre impitoyable.

En présence de pareilles menaces, M. Le Gendre redoubla de zèle et donna partout des instructions rigoureuses. Le 1er septembre 1709, M. de Sède, subdélégué de Saint-Gaudens, enjoignit à tous les gentilshommes du Comminges d'armer leurs tenanciers, et de se porter avec eux sur les frontières les plus exposées aux incursions des Miquelets. Ces ordres furent si ponctuellement exécutés que, pendant les derniers mois de 1709 et la moitié de l'année 1710, les passages du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées ne subirent aucune tentative d'invasion[1].

Le 6 août 1710, cinq cents Miquelets entrèrent dans la vallée d'Aure. Les habitants, formés en un régiment à treize compagnies, repoussèrent les ennemis aux environs d'Aragnouet. Il y eut quatre hommes tués de part et d'autre et une vingtaine de blessés.

Le surlendemain, les Miquelets revinrent par des sentiers que l'on supposait impraticables. Ils surprirent une compagnie de cinquante miliciens qui gardait un passage, tuèrent le capitaine et quelques hommes, puis mirent le reste en fuite. Maitres du terrain, ils brûlèrent plusieurs maisons, et se retirèrent avec leur butin accoutumé.

A la nouvelle de cette irruption, M. Le Gendre envoya sur le champ plusieurs compagnies de milices renforcer les deux bataillons de la vallée d'Aure; il augmenta la

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, G 7. 396.

Digitized by Google

garnison du château de Tramesaïgues, et changea le gouverneur qui n'avait pas su faire assez énergiquement son devoir. De plus, il tint en réserve, à bonne portée, quatre compagnies de cavalerie du régiment de La Ferronnays[1], et l'infanterie du régiment de Danois de passage dans le pays[2].

Le 20 août, l'intendant écrivait au Contrôleur général qu'il répondait de la sécurité des frontières[3].

Le 10 décembre 1710, le duc de Vendôme remportait l'éclatante victoire de Villaviciosa qui rétablissait les affaires de Philippe V. Stahrenberg rentrait en Catalogne avec les débris de son armée battue. La campagne de 1711 s'ouvrait sous de favorables auspices pour les Français et pour les Espagnols fidèles au roi que Louis XIV leur avait donné. Le 31 janvier, M. de Noailles, gouverneur du Roussillon, prenait Girone et s'établissait fortement dans la partie de la Catalogne la plus rapprochée des Pyrénées.

Au mois de février, le maréchal de Montrevel, commandant en chef de la Haute et Basse Guyenne[4] envoya le comte de Boissière, brigadier d'infanierie, officier de grand mérite, à Saint-Gaudens pour y prendre le commandement général de toutes les milices des pays frontières de la généralité de Montauban. M. de Boissière avait également sous ses ordres le régiment de cavalerie de la Ferronnays, spécialement chargé d'escorter les convois de grains que l'administration française faisait passer aux troupes espagnoles de Philippe V, cantonnées dans les

1. Régiment de La Ferronnays, créé Mélin, mestre de camp, 1666; — en 1669, devient La Ferronnays, brigadier. — Comprenait deux escadrons, huit compagnies, vingt-deux officiers. (Lemeau de la Jaisse, *État militaire de la France.)*

2. Le régiment de Danois, levé le 5 septembre 1705, par Ségur, qui le cède à son fils François de Ségur le 6 octobre 1706; — il est donné en septembre 1709 à François-Louis de Cernay comte de Danois; — ce régiment assista en 1710 à la bataille de Villaviciosa, au siège de Barcelone en 1714; — il fut licencié en juin 1715. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. 8.)

3. Archives nationales, Intendance de Montauban, année 1710. G$_7$. 397.

4. Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de Montrevel, né en 1636, mort en 1716, maréchal de France en 1703.

Digitized by Google

hautes vallées de l'Aragon. Le gouverneur d'Aïnsa sur la rivière de la Cinca fit demander avec instance 200 sacs de blé qui furent transportés au village d'Aragnouet. Malgré les neiges, des mulets devaient franchir les montagnes de la frontière avec cette charge. L'entreprise était périlleuse. Le gouverneur se disposait à faire monter au port une partie de ses troupes pour recevoir ce ravitaillement, quand il apprit que deux ou trois cents Aranais et Vénasquais du parti de l'archiduc étaient embusqués au milieu des rochers et des glaces, prêts à fondre sur le convoi et sur l'escorte. M. de Vendôme, heureusement, lui envoya très à point 200 sacs de farine. Le détachement ne partit pas, et M. de Boissière fut invité à protéger ses mulets avec ses propres forces. Informé de la présence des Miquelets, et n'ayant sous la main que trois ou quatre cents hommes de milices d'une solidité plus que douteuse, comme il le dit lui-même au secrétaire d'État de la guerre Voysin [1], M. de Boissière ne jugea pas à propos de tenter le passage. Il fit déposer les 200 sacs dans le château de Tramesaïgues, et prudemment il n'exposa point ses soldats aux chances d'une lutte terrible, au milieu d'âpres solitudes et de fondrières encombrées de toutes les neiges d'hiver [2].

Malgré les défenses plusieurs fois renouvelées par l'intendant et ses subdélégués, d'incorrigibles contrebandiers s'obstinaient à fournir des grains, des bestiaux, des moutons, des chevaux, des mulets aux troupes de l'archiduc, par les vallées d'Aran, de Vénasque et de Paillas. M. Le Gendre prescrivit une information sévère, et réclama le droit de faire des exemples. Non seulement les fraudeurs se recrutaient parmi des gens qu'on n'aurait pas osé soupçonner, mais encore les commis de la foraine à Saint-Béat, Luchon, etc., se trouvaient fort compromis.

1. Voysin (Aniel-François), né en 1654, mort en 1717, intendant de Saint-Cyr, favori de Madame de Maintenon, remplaça Chamillart, en 1709, comme ministre secrétaire d'État de la guerre. — Chancelier en 1714, après Pontchartrain.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : Guerre d'Espagne, année 1711, R. 2328.

Digitized by Google

Les habitants de Saint-Béat et autres invoquèrent de nouveau le traité des Lies et Passeries. M. Le Gendre se hâta de répondre que la répression des abus n'entrainait pas la destruction des traités. Il n'entendait nullement abolir les conventions, mais il voulait poursuivre les délinquants et punir les coupables[1].

Le 24 mars 1711, il fit défense, par placards imprimés, aux habitants d'Aure, Comminges, Couserans de trafiquer de denrées ou marchandises quelconques avec les vallées d'Aran et de Vénasque. Il était enjoint aux commis de la foraine de ne laisser passer de France en Espagne aucune tête de bétail, à peine de trois mille livres d'amende, et de punition corporelle. Les subdélégués Ségure et Galatin étaient chargés de veiller à la stricte observation de cette ordonnance.

Les délinquants s'empressèrent de se dérober aux poursuites. Le 13 août, ils se voyaient condamnés par contumace, les uns à être pendus en effigie, les autres aux galères, tous à de grosses amendes. Malgré ces châtiments, la contrebande au profit de l'ennemi ne disparut pas d'une façon absolue. Elle se pratiqua sur une moindre échelle, avec un surcroit de précautions et de ruses, et mit plus d'une fois en défaut les mesures les plus habiles et la vigilance la plus assidue[2].

Pour achever la conquête de la Catalogne, le duc de Vendôme, poursuivant l'idée qu'avait conçue le duc d'Orléans, résolut de prendre tous les postes fortifiés qui gênaient les communications directes avec nos frontières. De plus, il lui tenait à cœur de réparer l'échec du comte d'Estaing devant Vénasque. Le 25 mars 1711, il choisit pour diriger un nouveau siège le marquis de Rozel, lieutenant général qui commandait 22 bataillons et 14 escadrons dans l'armée de Catalogne[3], et qui

1. Archives nationales. Intendance de Montauban, G 7. 398.

2. Archives nationales. Intendance de Montauban, G 7. 398.

3. De Rozel (César-Armand marquis de) capitaine en 1666, mestre de camp de cavalerie en 1677, brigadier en 1690, maréchal de camp en 1696, lieutenant-général en 1705. Il

Digitized by Google

depuis cinq ans avait montré, dans des expéditions bien conduites, autant de bravoure personnelle que de science militaire.

« M. le duc de Vendôme veut à tout prix prendre » Vénasque, écrit M. de Rozel au ministre secrétaire » d'État de la guerre Voysin, de Bayonne le 28 mars. Les » murailles du château sont de moyenne épaisseur, mais » les tours à terrasses ont une bonne artillerie. Il faut » du canon, sans quoi l'on risque de faire tuer beaucoup » de monde, sans pouvoir emporter la place d'assaut, ni » la forcer de capituler, vû qu'elle est bien pourvue de » vivres et de munitions.

» L'unique voie, pour faire passer de l'artillerie venant » de France, serait la montagne du port de Vénasque au- » dessus de Bagnères-de-Luchon. L'entreprise présente » les plus grandes difficultés et ne doit pas être tentée » avant le 1er mai, à cause des neiges. Il faudra placer les » pièces démontées sur des traineaux. M. de Fonteneau, » ingénieur d'artillerie, recevra l'ordre d'aller reconnaitre » les lieux avec un détachement de dragons à pied que » lui fournira M. Le Gendre[1] ».

Nous entrons dans le récit des événements militaires dont les frontières du Comminges furent le théâtre dans les années 1711 et 1712. Ils présentent un véritable intérêt pour l'histoire locale. Par les détails qui précèdent, nous avons cru devoir exposer la situation générale de notre pays depuis le commencement de la guerre de succession, indiquer la part restreinte qu'il y avait prise, et faire apprécier de quelle façon l'administration provinciale procurait des ressources pour l'organisation de la défense. Au cours des deux années qui vont suivre, le ca-

commanda en Espagne de 1707 à 1712, et fit preuve de grandes qualités militaires. Il soumit au roi d'Espagne le pays compris entre l'Ebre et les Pyrénées.

Il s'empara brillamment d Huesca, de Balbastro, et autres places. Il était fort redouté des Miquelets qu'il traitait avec une extrême rigueur : à l'assaut d'Exéa en Aragon, il en fit passer 400 au fil de l'épée.

Il mourut en 1726. *(Chronologie militaire,* de Pinard).

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 328.

Digitized by Google

non retentira dans les vallées d'Aran et de Vénasque. Les troupes de l'archiduc, divisées en colonnes volantes, pénétreront dans la vallée de Paillas et de Vielle, se déroberont au milieu des sinuosités de la haute chaine des Pyrénées, franchiront les cols les plus élevés malgré les neiges, menaceront tour à tour le Couserans, la vallée d'Aure, Saint-Béat, dévasteront la vallée de Bagnères-de-Luchon. Ce ne seront plus les milices régionales qui soutiendront seules la lutte. Elles seront remplacées ou fortifiées par des régiments de l'armée régulière. Pour opposer aux Miquelets des soldats de même trempe, on créera des bataillons d'arquebusiers de montagnes qui serviront d'éclaireurs et de guides. Montrejeau devient le quartier général où se rassemblent les troupes, où s'entassent les approvisionnements envoyés de toutes les parties de la Gascogne, les munitions fournies par les arsenaux de Toulouse, Navarreins, Bayonne, etc. M. Le Gendre est constamment sur les routes de sa généralité, n'épargnant ni sa santé, ni sa bourse personnelle pour les services publics. Il passe des semaines entières à Saint-Girons, Saint-Gaudens, Montrejeau, préside à l'arrivée des bataillons, veille aux casernements, inspecte les chemins, réquisitionne le matériel nécessaire, se multiplie avec un zèle infatigable, et par l'autorité de son exemple encourage tous ses subordonnés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

De nos jours, les touristes de Luchon, qui vont aux ports de Vénasque et de la Picade admirer les sauvages beautés de la Maladetta, sont loin de se douter que, sur ces mêmes pentes escarpées où ils ne s'imaginent pas être montés sans fatigue, il y a deux siècles, des bataillons de 5 à 600 hommes ont campé jour et nuit, harassés par les marches et les contremarches, toujours sur le qui vive, le plus souvent nus pieds et les uniformes en lambeaux, supportant le froid et la faim, attendant résignés pendant des journées entières le morceau de pain qui n'arrivait pas! Si la guerre inflige des épreuves et des

Digitized by Google

privations inévitables, la guerre de montagnes se complique de difficultés et d'obstacles qui rendent les misères plus nombreuses et les souffrances plus cruelles. La famine est autant à redouter que la balle de l'ennemi. Pendant le second siège de Vénasque, nous verrons le chevalier de Tessé, colonel du régiment de la Couronne, garder le port de la Picade avec 600 hommes, sans vivres pendant trois jours, et demeurer inébranlable dans son poste avec des soldats qui pouvaient à peine tenir leurs armes ! C'est le cas de se rappeler ce que disait le maréchal de Villars dans une de ses lettres, après la bataille de Denain : « Quelle merveille que la vertu et la fermeté du soldat ! »

Les événements dont nous essayons de retracer consciencieusement l'histoire n'ont fait l'objet d'aucune publication spéciale jusqu'à ce jour. On les trouve à peine indiqués dans les rares écrits qui traitent du Comminges et des pays adjacents. On sait vaguement, qu'en temps de guerre, les Miquelets passaient les monts et ravageaient nos vallées. La prise et l'incendie de Bagnères-de-Luchon, en 1711, constituent une simple date maintenue par une tradition qui s'efface tous les jours. Faute de documents, les faits passent à l'état d'inexactes et confuses légendes. Nous avons interrogé sans le moindre résultat le peu qui subsiste des anciennes archives locales. Le pays a perdu tous les titres où l'on aurait eu la chance de trouver quelques renseignements sur cette époque intéressante. Mais, s'il ne nous a rien donné, nous avons eu l'heureuse fortune de découvrir de précieuses compensations dans les dépôts publics. Les Archives nationales de Paris, les Archives historiques du Ministère de la guerre nous ont été d'un grand secours.

Aux nombreuses pièces officielles de haute valeur que nous y avons puisées, sont venues s'ajouter les ressources tirées de collections privées[1]. Ces divers matériaux

1. Au nombre de ces collections, on voudra bien nous permettre de citer la nôtre. L'un de nos ascendants, subdélégué de l'intendance de Montauban, de 1698 à 1720, recevait

Digitized by Google

nous ont permis de suivre, dans leur ordre chronologique, les opérations militaires des années 1711 et 1712 sur les frontières du Comminges. Comme on a pu déjà le remarquer, nous ne marchons que pièces officielles en main; nous les publions au besoin dans leur intégrité. A notre avis, l'historien doit s'effacer devant les personnages qu'il met en scène, et leur laisser décrire à leur manière les circonstances mémorables dans lesquelles ils ont joué le rôle d'acteurs ou même de simples témoins. Le récit ne peut qu'y gagner; les faits prennent plus de relief; les hommes se montrent à découvert, ce qui permet de les mieux juger.

Le 14 avril 1711, M. Le Gendre écrit au ministre Voysin que M. de Fonteneau, commissaire de l'artillerie, officier des plus entendus, est allé, par ordre de M. de Vendôme, aux environs de Vénasque reconnaitre les chemins.

« Si l'on réussit, ajoute-t-il, à faire passer de l'artillerie » par les ports de Vénasque et d'Aran, les forteresses de » Vénasque et de Castelléon seront aisément réduites.

» M. de Fonbeauzard, maréchal de camp, qui a pris part » au siège de Vénasque avec le comte d'Estaing, estime » que deux pièces de douze à canon brisé seraient à la » rigueur suffisantes. On économiserait de cette manière » beaucoup d'argent.

» Deux bataillons de vieilles troupes et un régiment » de dragons, avec quelques compagnies de milices, for- » meraient l'ensemble des forces nécessaires, pourvu que » MM. de Vendôme et de Noailles prissent des mesures » très vigoureuses dans leurs quartiers respectifs afin » de contenir les Miquelets du côté de la Catalogne.

» Malgré sa faible santé, M. de Fonbeauzard sollicite » un emploi pendant le siège. Son expérience sera cer- » tainement très utile. »

M. Le Gendre demande ensuite au ministre la permis-

dans sa maison de Montrejeau M. Le Gendre, quand ce dernier visitait cette partie de son gouvernement. Nous possédons de ce chef un certain nombre de pièces administratives et correspondances relatives à la guerre d'Espagne de 1701 à 1715.

Digitized by Google

sion de sacrifier un canon à Rochefort pour tenter l'expérience du canon brisé. L'arsenal de Bordeaux enverra deux canons de douze. Les chemins de la montagne sont effroyables. Les aspérités du terrain sont telles que, pour frayer un passage à des pièces d'artillerie démontées et mises sur des traineaux, la dépense ne serait pas moindre de 15,000 livres[1].

M. le marquis de Rozel ayant été chargé par le duc de Vendôme du siège de Vénasque, M. de Fonteneau lui transmit le mémoire suivant (avril 1711) :

« M. de Fonteneau s'est transporté sur les lieux qu'il » a relevés avec grand soin. Il a trouvé les chemins » extrêmement difficiles depuis Luchon qui est au pied du » port, ce qui signifie col des montagnes des Alpes. Ces » chemins en plusieurs endroits n'ont pas plus d'un pied » et demy sur le rocq en zig zague de trois ou quatre » toises de longueur de tirage, et montagnes sur monta- » gnes fort élancées et escarpées avec des précipices de » chaque costé. Cependant, ces chemins peuvent s'élargir » et se rendre praticables pour faire passer des canons » de 12; mais il faut y faire travailler cinq cents hommes » pendant un mois, ou mil hommes pendant quinze jours, » et surtout, il faut des troupes pour soutenir les travail- » leurs.

» M. de Fonteneau propose de scier un canon de douze » en sept parties qu'il disposerait par une entaille, de ma- » nière à les emboiter les uns dans les autres, ce qui ne » ferait rien perdre au canon de sa force. Il fera mettra » aux deux extrémités du canon deux gros liens de fer » qui se rapporteront les uns aux autres par quatre » barres de fer qui seront aux quatre costés du canon. » Il fera l'épreuve avant l'envoi; si elle ne réussit pas, le » métal restera toujours à la fonderie.

» Le canon brisé pouvant être monté à dos de mulet, on » éviterait les frais si considérables qu'exigerait la mise » en état du chemin.

1. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

» De Rochefort au pied de Vénasque, une pièce peut » arriver en 23 jours, savoir :

» Rochefort à Royan . . . . . 1 jour.
» Royan à Bordeaux . . . . . 2.
» Bordeaux à Toulouse. . . . 10.
» Toulouse à Luchon. . . . . 7.
» Luchon à Vénasque . . . . 3.

» M. de Fonteneau fera préparer des madriers montés » sur des roulettes que l'on pousse devant soy, et d'autres » qui se portent en faveur d'un arc boutant et qui cou- » vriront les travailleurs.

» Cette invention a été d'ailleurs approuvée par Sa » Majesté catholique et par le duc de Vendôme[1]. »

Le 29 avril, M. de Rozel fait observer au ministre Voysin qu'il conviendrait mieux de prendre Castelléon avant d'assiéger Vénasque. Il lui envoie les plans des deux châteaux levés par M. de Fonteneau.

« On peut, dit-il, aller de Castelléon à Benasque par « le lac du port. C'est très difficile sans doute, mais pas « impossible. Il faut attendre que les neiges aient com- « mencé à disparaitre. Les milices, appuyées par un « fort détachement de troupes, rendraient le chemin pra- « cable jusqu'à l'hospice de Benasque[2].

Le 7 mai, il demande pour le siège le régiment de Poyanne et un bataillon de La Fare[3]. »

Le 5 mai, l'armée de Catalogne avait fait une excellente acquisition dans la personne du marquis d'Arpajon[4],

1. Archives nationales, G 7. 398.

2. M. de Rozel était d'avis de forcer l'entrée de la vallée d'Aran par le Pont du Roi, de prendre Castelléon, et de se diriger ensuite sur Vénasque par la vallée d'Artigue-Telline et le port de la Picade. — Le projet contraire eut la préférence. M. de Vendôme estima, non sans raison, que M. de Rozel n'avait pas assez de troupes pour occuper la vallée d'Aran qui pouvait mettre 2000 hommes sous les armes, et dans laquelle menaçaient d'entrer à chaque instant les colonnes volantes de Stahrenberg. — (*Ex nostris A*, DDD. 229.)

3. Le régiment de Poyanne, levé en 1633, à l'armée de Guyenne, réformé la même année, fut de nouveau levé le 3 septembre 1702 par le marquis de Poyanne, et licencié en 1714. Il y eut 3 régiments du nom de La Fare. — Celui dont il est question s'appelait La Fare Coustelle, levé en 1702 par le comte de ce nom, licencié en 1714. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII).

4. Arpajon (Louis marquis d'), chevalier de Malte, mousquetaire en 1689, colonel du

Digitized by Google

maréchal de camp, officier général très actif, entreprenant, et d'une rare énergie. Dès son arrivée à Girone, mis à la tête d'un camp volant, il avait reçu de M. de Noailles la mission de pénétrer dans le cœur des montagnes et de poursuivre à outrance les Miquelets, dont le nombre grossissait tous les jours. Sur l'ordre de M. de Vendôme, M. d'Arpajon se rapprocha des frontières pour prêter main forte aux troupes qui devaient assiéger Vénasque. Le 15 mai, Vendôme écrivait à Voysin que la prise de cette place était d'une importance capitale. Elle servait de refuge et de quartier général aux Miquelets, qu'on ne pouvait tenir en échec qu'en détachant dix escadrons et cinq bataillons des meilleurs de l'armée d'Aragon.

Le ministre ne paraissait pas, dans sa réponse du 29 mai suivant, entrer dans les vues du maréchal. Les sièges même les moins importants, alléguait-il, nécessitent de grandes dépenses. Ne pourrait-on pas recourir aux moyens diplomatiques, gagner le gouverneur à la cause de Philippe V, etc. ? Vendôme persistait de plus belle, et M. de Noailles renchérissait sur son chef, déclarant que cette expédition était indispensable à la sécurité de l'armée.

Le 25 juin, le marquis de Rozel annonce au ministre qu'il organise à Bayonne tous les corps choisis pour le siége de Vénasque.

Au commencement de juillet, le comte de Boissière visite les frontières ; il établit à la descente des principaux ports plusieurs compagnies du régiment de cavalerie de Mallan, avec ordre d'intercepter toutes les marchandises et les denrées apportées de France. Les abus et les fraudes ne cessaient pas. Si ces mesures avaient été prises plutôt, mandait-il à M. Le Gendre, les vallées d'Aran et de Vénasque menacées de la famine seraient déjà soumises[1].

régiment d'infanterie de Chartres en 1695, brigadier en 1703 sous le maréchal de Villars, armée du Rhin, commande en Espagne en 1711 un camp volant, prend Arrens, Vénasque, Castelléon, etc. — Est fait par Philippe V chevalier de la Toison d'or. — Lieutenant général le 8 mars 1718, et gouverneur du Berry. — Ses terres furent érigées en marquisat, en octobre 1720. — Il mourut le 21 août 1736. — (Pinard, *Chronologie militaire.*)

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2, 329.

Digitized by Google

On lisait en outre, dans un mémoire qu'il avait rédigé pour l'intendant, daté de Saint-Gaudens le 9 juillet :

« Pour garder efficacement nos frontières, quatre ba-
» taillons et un régiment de dragons ne sont pas de trop.
» Le projet d'amener du canon sous les murs de Vénas-
« que par la montagne semble présenter des difficultés
» invincibles. Vouloir soumettre et contenir la vallée
» d'Aran avec les milices constitue la plus dangereuse
» illusion. Les Aranais et les Miquelets en auraient faci-
» lement raison et les délogeraient en quelques jours de
» toutes les positions.

« On a bien ouvert des négociations secrètes avec le
» gouverneur de Vénasque, dans le but d'obtenir sa sou-
» mission à Philippe V, et la reddition de la place. Les
» pourparlers prenaient une tournure favorable, et l'on
» espérait gagner la partie ; mais, au plus fort de l'intrigue,
» est arrivé tout à coup un lieutenant-colonel allemand,
» avec des ordres de l'archiduc. Il a fait échouer toute
» tentative d'accommodement. Encore une fois, le pays
» ennemi doit être pris par la faim. Quand ils ne mange-
» ront plus le pain que nous leur fournissons, les Aranais
» hostiles à Philippe V le reconnaitront avec transport
» pour leur roi légitime[1]. »

Le 3 juillet, tandis que M. d'Arpajon se bat contre les Miquelets dans les vallées inférieures de l'Aragon, M. de Rozel rejoint M. Le Gendre à Saint-Gaudens, passe la revue d'une partie des troupes qui doivent se réunir sous Vénasque aux soldats de Philippe V. Outre le régiment de Poyanne et le 2e bataillon de La Fare, cinq cents hommes des milices du Béarn et deux cents du pays de Labourd, on y trouve le régiment de dragons du vieux Languedoc[2].

Les 9 et 17 août, MM. de Vendôme et de Noailles renouvellent de pressantes instructions à M. Le Gendre :

1. Archives nationales, G 7, 398.

2. Languedoc, régiment de dragons à 4 escadrons, créé en 1676 sous Louis XIV, confirmé en 1684 sous le nom de la province. Le chevalier de Granges, 1er mestre de camp. (Lemeau de la Jaisse.)

Digitized by Google

ils attendent avec impatience l'ouverture de la tranchée devant Vénasque; ils recommandent la plus grande célérité dans l'envoi des vivres et farines à Bagnères-de-Luchon pour l'approvisionnement des troupes qui viendront de France[1].

Le 18 août, le marquis d'Arpajon se signale par un fait d'armes important. Il prend le château d'Arrens en Aragon. Le commandant de place Chober, maréchal de camp de l'archiduc, et la garnison se rendent à discrétion. Chober, adversaire très redoutable, est envoyé dans la citadelle de Pampelune[2].

Le marquis de Rozel, officiellement confirmé le 15 août dans le commandement du siège de Vénasque, ajoute aux troupes énumérées plus haut le bataillon des fusiliers de Pau, le bataillon des arquebusiers de Belair : l'armée royale d'Espagne met à sa disposition trois cents artilleurs, quatre pièces de canon, cinquante cavaliers, six cents hommes d'infanterie qui se joindront à la colonne volante du marquis d'Arpajon.

M. de Boissière écrit de Saint-Gaudens au ministre, le 20 août : » Rien ne passe, la frontière est fermée, tous les postes font leur devoir[3].

Le duc de Vendôme avait été frappé des qualités stratégiques du marquis d'Arpajon, qui menait la campagne d'une façon rapide et savante. Au moment où M. de Rozel s'apprêtait à commencer les opérations dont il avait la charge, un ordre de M. de Vendôme nommait M. d'Arpajon commandant en chef du siège de Vénasque. M. de Noailles fit part de cette brusque décision au ministre Voysin par une lettre datée de Lérida le 23 août : « M. d'Ar- » pajon, dit-il, est très actif et très capable; d'ailleurs, » il est en train de conquêtes, il partira de Lérida dans » six jours avec trois mille hommes[4]. »

1. Archives nationales, G 7. 398.
2. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
4. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

C'était en quelque sorte une disgrâce pour M. de Rozel : il la supporta très noblement, sans rien faire paraître; il conservait du reste, en sa qualité de lieutenant-général, le commandement supérieur des troupes campées sur le territoire de France. Il établit son quartier général à Bagnères-de-Luchon pour se mettre en communication directe avec la vallée de Vénasque, et pour envoyer au marquis d'Arpajon des approvisionnements, des munitions et des troupes de secours si la longueur du siège le rendait nécessaire. En même temps, il devait se garder contre les Miquelets de l'archiduc dont les bataillons se montraient dans la vallée de Paillas, entraient dans la vallée d'Aran, et se groupaient autour du château de Castelléon. En attendant que les magasins et les dépôts de Luchon se trouvassent en état de suffire à l'entretien de forces plus considérables, M. de Rozel n'avait autour de lui que deux bataillons de milices et quatre compagnies du régiment de cavalerie de Mallan.

« Il est grand temps de prendre enfin Vénasque, écrit » M. Le Gendre à Voysin, le 25 août. Les contrebandiers » font passer la nuit beaucoup de bétail par les ports de la » vallée d'Aure et du Couserans. » De son côté, Vendôme annonçant à l'intendant le départ du marquis d'Arpajon de Lérida, finit sa lettre en ces termes : « Avec un homme » tel que vous, rien ne manquera au marquis d'Arpa- » jon. »

Celui-ci quitta Lérida le 29 août, avec sa colonne volante forte de trois à quatre mille hommes et de quatre cents chevaux. L'état des troupes franco-espagnoles, au témoignage de M. de la Nivernière, commissaire ordonnateur, inspirait une véritable compassion. « Les vivres sont très » rares et fort chers. Les bataillons se trouvent extrême- » ment réduits par la quantité de malades que les marches » forcées ont exténués. Il y a des compagnies entières » presque nues, ou revêtues d'uniformes en lambeaux. » L'expédition de Vénasque, à travers des montagnes » très élevées, par des chemins à peine tracés sur les

Digitized by Google

» rochers, accroitra singulièrement cette misère et cette » pénurie. M. Le Gendre est supplié d'envoyer, au plus » tôt, au camp de Vénasque, dès l'arrivée de M. d'Arpajon, » deux ou trois mille paires de souliers, des manteaux, » des vêtements, et surtout des farines [1].

M. d'Arpajon passant par les montagnes de Soupéra, dût traverser des gorges resserrées et gravir des pentes très ardues. Il arriva le 10 septembre devant Vénasque sans avoir été sérieusement inquiété. Le comte de Taff, colonel au service de l'archiduc, chargé par Stahrenberg de couvrir les approches de Vénasque et de disputer le terrain, n'avait envoyé que des Miquelets qui n'engageaient point de combats en règle. Les convois de vivres et de munitions étaient intacts. On les avait réduits, d'ailleurs, à la quantité strictement nécessaire pour les jours de marche, sur l'assurance qu'on trouverait de nombreux secours en tout genre expédiés de France. Dès son installation devant la ville de Vénasque à peine défendue, toute la résistance étant concentrée au château, M. d'Arpajon écrivit à Le Gendre :

« Mon arrivée ici me parait encore incompréhensible ; » j'ai cinq mille hommes des deux pays. Mes malheureux » soldats sont nu-pieds et meurent de faim. Envoyez- » moi de la farine, des souliers, tout ce que vous pourrez » rassembler de vivres et de secours [2]. »

M. de Rozel n'avait point perdu de temps. Par ses soins, des postes installée sur les crêtes des ports de Vénasque, de la Glère, de la Picade garantissaient la sécurité des communications. Aux deux hospices de Luchon et de Vénasque des baraquements étaient construits pour abriter les troupes et recevoir les approvisionnements apportés à dos de mulet. On avait fait passer de Luchon au port de Vénasque, sur des traineaux à bras, deux pièces de canon de douze démontées, au prix

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettre écrite, le 27 août de Lérida, a Voysin, R 2. 329.

2. Archives nationales, G 7. 398.

Digitized by Google

de fatigues infinies et sous la protection de trois compagnies de milices. Remises sur leurs affûts au camp de M. d'Arpajon, ces pièces s'ajoutaient à deux canons de quatre de l'artillerie royale espagnole. M. de Rozel se rendit en personne, le 12 septembre, au camp de Vénasque, inspecta les quartiers, et revint à Luchon, où le chevalier de Tessé arriva le 14 septembre, avec un bataillon de cinq cents hommes.

« M. d'Arpajon conduit bien le siège de Vénasque, écrit » M. de Rozel à Voysin, le 15 septembre. Son audace a » surpris le comte de Taff, qui n'a point essayé de défendre » les abords de la place. On dit que ce dernier rassemble les » Miquelets d'Aran et Paillas, et qu'il attend des renforts » de l'armée de Stahrenberg pour venir attaquer d'Arpa- » jon. Mais je fais garder les ports avec assez de forces » pour ôter l'envie au comte de Taff de tenter la moindre » surprise[1]. »

Comme on le verra bientôt, la confiance de M. de Rozel fut mise à la plus rude épreuve. Tandis qu'il s'abandonnait à des illusions d'autant plus dangereuses qu'il n'avait pas su se renseigner sur les mouvements du comte de Taff, celui-ci, très éclairé sur la situation de M. de Rozel à Luchon, sur l'infériorité numérique des troupes françaises, et sur la négligence avec laquelle certains postes étaient gardés, attendait d'heure en heure une occasion favorable, soit pour prendre à revers le camp de Vénasque, soit pour tenter sur Bagnères-de-Luchon la surprise que M. de Rozel avait déclarée impossible.

M. de Rives, major général de l'infanterie, envoyait au ministre Voysin le journal du siège de Vénasque: « M. d'Arpajon, disait-il dans sa lettre du 14 septembre, » montre les qualités d'un capitaine consommé. Sa mar- » che à travers les défilés et les montagnes a été enten- » due avec une prudence, un ordre, une précision admi- » rables. La tranchée a été ouverte le 11 septembre. Nous

1. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» tirons sans cesse : le château riposte de même. Il a » deux cents hommes de garnison, et pour commandant » un officier très résolu qui se défendra jusqu'à la dernière » extrémité. Comme il met des abattis de bois en avant » des brèches pour masquer les ouvertures, nous allons » employer les boulets rouges afin d'allumer des incen- » dies, puis nous donnerons l'assaut[1]. »

Ce même jour, M. d'Arpajon dépêchait un messager à M. de Rozel pour le prémunir contre les tentatives du comte de Taff, qui se remuait beaucoup dans la vallée d'Aran : « Il est urgent de redoubler de précautions et » de renforcer partout vos postes. Les Miquelets inondent » le pays. Ils fusillent les courriers, et, depuis mon » départ de Lérida, douze lettres que j'ai adressées au » duc de Vendôme ont été par ce moyen interceptées[2]. »

Le 14 septembre à la pointe du jour, le chevalier de Tessé surprenait une centaine de Miquelets au port de la Picade, les mettait en fuite et campait sur les crêtes qui s'étendent depuis les rochers de l'Escalette jusqu'au port de Vénasque. Il disposait d'un bataillon d'infanterie régulière et du bataillon des arquebusiers de montagne de Belair. Seulement, il manquait de vivres. Il envoya des messagers à MM. d'Arpajon et de Rozel pour obtenir des instructions.

M. de Rozel, ce même jour, et sans se douter des catastrophes prochaines, mandait au ministre Voysin que la situation était excellente. M. d'Arpajon, disait-il, poussait avec ardeur le siège de Vénasque; il épuisait rapidement sa provision de boulets; la brèche permettrait l'assaut dans deux ou trois jours. Les approvisionnements se faisaient avec régularité. M. Le Gendre fournissait sans relâche farines, souliers, munitions. Toute la frontière était à l'abri d'un coup de main. M. de Tessé protégeait en force les communications, etc[3].

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

M. de Rozel, officier général d'un grand courage personnel et d'une incontestable capacité militaire, était sincèrement de bonne foi lorsqu'il dépeignait la situation au ministre sous des couleurs aussi favorables. Lui aurait-on objecté le petit nombre des troupes cantonnées à Luchon, il pouvait répondre pour sa décharge, que le manque de subsistances, cet empêchement terrible et permanent, ne l'autorisait pas à grossir le nombre de ses soldats au point de les condamner à la famine. Toutefois, comme on le lui fit observer plus tard, il aurait pu demander un millier d'hommes de plus aux dépôts de Saint-Gaudens et Montrejeau, pendant la durée du siège de Vénasque. Cette augmentation de forces, connue du comte de Taff, eût peut-être changé les dispositions de l'ennemi. En tout cas, elle aurait permis un effort plus énergique, une résistance plus longue, et la majeure partie des malheurs dont le récit va suivre aurait été conjurée.

Le comte de Taff avait reçu de Stahrenberg trois cents cavaliers et douze cents hommes de vieilles troupes. A ce solide noyau se joignaient quatre bataillons de Miquelets. Il vint rapidement du pont de Suert à Salardu, puis à Vielle. Ses espions coururent nuit et jour sur les montagnes qui séparent les deux vallées de Luchon et d'Aran. Ses émissaires se répandirent dans les villages, exhortant les habitants à prendre les armes. Ils marcheraient à coup sûr, leur disait-on, puisqu'ils seraient appuyés par un corps d'armée. L'heure était propice pour faire une incursion fructueuse sur le territoire de France. Cet appel ne resta pas sans réponse. Six ou sept cents volontaires aranais, partisans de l'archiduc, se laissèrent gagner et vinrent renforcer la colonne des Impériaux campée entre Vielle et Castelléon.

Le comte de Taff était un capitaine vieilli dans l'expérience de la guerre, très perspicace, ne laissant aucune combinaison au hasard, mettant une sage lenteur à former un plan, et la plus grande promptitude à l'exé-

Digitized by Google

cuter. Il méditait de surprendre M. d'Arpajon par le port de la Picade. S'il dégageait Vénasque et culbutait le corps assiégeant, la retraite des Franco-Espagnols pouvait se changer en désastre. Mais il fallait déloger M. de Tessé, fortement établi sur le col de la Picade, et de plus, en admettant qu'on parvint à lui passer sur le corps, on courait le risque d'être pris entre MM. d'Arpajon et de Rozel. M. de Taff ne s'arrêta plus au dessein de secourir Vénasque, et ne s'attachant qu'à la conservation de Castelléon, il conçut le projet hardi de porter brusquement la guerre en France et de ruiner tous les établissements faits à Bagnères-de-Luchon en vue des deux sièges de Vénasque et de Castelléon. S'il réussissait, M. d'Arpajon, sans vivres et sans munitions, serait obligé de battre en retraite à l'exemple de M. d'Estaing, ou de soutenir, dans des conditions inégales, une lutte qui se terminerait par un succès éclatant pour les Impériaux. La réalisation de ce plan fut immédiate.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, le comte de Taff dirigea le gros de ses troupes et sa cavalerie sur le Portillon et fit prendre aux volontaires d'Aran et Miquelets des sentiers qui venaient aboutir sur le versant français aux villages de Saint-Mamet, Montauban, etc. Une compagnie de milices qui gardait le Portillon fut enlevée rapidement et mise hors d'état de donner l'alarme. La colonne descendit dans le val de Burbe; au soleil levant, elle surprenait le village de Saint-Mamet, occupé par deux compagnies de milices. Celles-ci n'eurent pas le temps de se défendre, perdirent leurs officiers, plusieurs hommes, et se dispersèrent. Le comte de Taff se porta vivement alors sur Bagnères-de-Luchon, en donnant à ses soldats l'ordre de tuer, piller, incendier, ce qui ne fut que trop cruellement exécuté. Les Aranais et Miquelets envahissaient à leur tour les villages, et, pour la première fois depuis le début de la guerre, un corps d'armée ennemi foulait la terre française.

On se représente aisément l'épouvante dont furent

Digitized by Google

saisis à leur réveil les infortunés habitants de Luchon, quand ils virent leurs champs inondés d'une foule de soldats étrangers, courant au pillage et proférant des menaces de mort. Des cavaliers d'un aspect farouche, recouverts de longs manteaux sous lesquels reluisait l'acier des cuirasses, galopaient en tous sens dans la plaine, poursuivant les fuyards en brandissant leurs grandes épées [1]. Le tocsin des villages saccagés se mêlait au bruit de la mousqueterie, aux clameurs confuses qui montaient de cette vallée, naguère si paisible, et changée tout à coup en un lieu de désolation et de carnage!

Tandis que MM. de Rozel et de Boissière à peine vêtus montaient précipitamment à cheval, ralliaient autour d'eux les compagnies de cavalerie de Mallan, et chargeaient les ennemis avec le plus grand courage, les habitants éperdus fuyaient sur les routes d'Oueil et de Larboust, pour se soustraire au massacre, ou se réfugiaient dans les forêts voisines. Cachés dans ces retraites, ils assistaient de loin au pillage, à l'incendie de leurs maisons et à la mort misérable de ceux de leurs concitoyens qui tentaient de résister, ou qui n'avaient pas eu le temps de trouver un asile.

A leur tour, spectateurs impuissants des ravages commis par les troupes du comte de Taff, MM. de Rozel et de Boissière durent battre en retraite et se replier sur la route de Cierp, laissant le champ libre aux envahisseurs. Luchon fut pillé de fond en comble et réduit en cendres. L'un des habitants les plus maltraités, le sieur Baylac, premier consul, perdit tout son avoir, environ 15,000 livres, et, comme nous le verrons plus loin [2], le total des domma-

1. L'armée des Impériaux comptait beaucoup de soldats de nationalités diverses enrôlés pour le service de l'archiduc. L'empereur n'avait envoyé à son frère, de 1709 à 1711, que 2000 Allemands. L'Angleterre, qui fournissait les plus gros contingents aux alliés, avait à sa solde 56,000 hommes. Les Irlandais figuraient en majorité dans la cavalerie. Les dragons qui envahirent Luchon étaient vraisemblablement des cavaliers de ce pays qui avaient à peu près conservé le costume du temps de Charles II, les pourpoints de buffle avec cuirasse, les grandes bottes, les manteaux longs, les chapeaux de feutre à larges bords ou les casques de fer noirci. — *(Ex nostris A*, DDD. 98.)

2. Archives nationales, R. 398 : Lettre de M. Legendre du 21 septembre à Desmarets.

Digitized by Google

ges dépassa 300,000 livres! Saint-Mamet, Montauban, Juzet, Moustajon devinrent la proie des flammes. Les Miquelets mirent le feu aux magasins de vivres et dépôts de farines. Après avoir exécuté sa terrible consigne, la colonne du comte de Taff, chargée de dépouilles, reprit le chemin de la vallée d'Aran, chassant devant elle des troupeaux de bœufs et de vaches, la principale fortune des pays dévastés, et genre de butin fort précieux pour le ravitaillement des troupes de Stahrenberg.

Nous ne saurions faire un plus fidèle et plus exact récit de cette catastrophe, qu'en insérant ici le texte des deux lettres officielles écrites, l'une au ministre Voysin par le marquis de Rozel, l'autre au Contrôleur général Desmarets par M. Le Gendre. Elles sont toutes les deux datées de Montrejeau. M. de Rozel s'était rendu dans cette ville à franc étrier, le 16 septembre, après avoir laissé la cavalerie et les milices solidement établies dans un poste avantageux, sous le commandement du comte de Boissière. Une partie de ces troupes rejoignit M. de Rozel le lendemain à Montrejeau. Voici la lettre de M. de Rozel :

« Montrejeau, 16 septembre, 6 h. du soir.

» Mgr,

» Le corps du comte de Taff, chassé par le marquis » d'Arpajon de Vénasque, s'estoit retiré, comme j'ay eu » l'honneur de vous le mander, au pont de Suert, d'où il » a passé dans la vallée d'Aran, et il est descendu ce » matin dans la vallée de Luchon.

» Il m'a paru de deux gros bataillons avec des Miquelets et volontaires sur la montagne, et trois cents chevaux de dragons dans la plaine.

» Ils ont attaqué dans les premiers villages deux » compagnies de milices, dont celle de Saint-Béat a le » plus souffert. J'ay sorty avec la compagnie de Blaisel » et une compagnie de milice à la tête du village de » Baignères. Les enemys ont marché en force à moy et » j'ay esté obligé de passer dans le village pour me » retirer.

Digitized by Google

» La cavalerie des enemys m'a suivy dans un chemin » creux où ils n'avoyent pas plus de front que moy. J'ay » pris ce temps là pour les fayre charger avec tant de » courage par le sieur de Blaisel, qu'on les a poussés » jusques dans Baignères où leur infanterie estoit déjà » arrivée.

» Cette charge audacieuse m'a donné le loisir de pas- » ser la rivière pour me joindre aux compaignies d'Orsen- » val et de Beauregard, toutes trois du régiment de » Mallan, quy ont sy souvent chargé que nous leur avons » longtemps disputé le terrain, et les avons empeschés » de pénétrer plus loin dans la vallée, ayant heureuse- » ment trouvé un poste pour faire ferme.

» Ils ont bruslé Baignières et deux autres villages. Le » sieur de Blaisel a perdu huit chevaux de sa compagnie » et quelques hommes. Les deux autres ont beaucoup » moins perdu.

» Cela ne seroit pas arrivé si le chevalier de Tessé » avoit occupé le haut du port avec trois cents hommes, » comme je le lui avois ordonné, et comme vous verrez » par sa lettre, que j'ay receue la nuit et dans laquelle » il m'en apprend la raison[1].

» J'ay envoyé deux messagers au marquis d'Arpajon » pour luy donner avis que je vays chercher une autre » communication quy nous sera plus aisée, mays moins » à portée de notre besogne dont il faudra changer les » dispositions.

» J'en ay conféré, en passant à Montrejeau, avec M. » Le Gendre, à quy je laisse toutes les milices de son » département quy s'assemblent actuellement pour garder » le pays. Je prends seulement les quatre compaignies de » cavalerie et les deux cents hommes d'infanterie réglée » quy doivent arriver demain, avec deux cents hom-

1. Le 15 septembre, à 9 heures du matin, M. de Tessé avait écrit à M. de Rozel, que n'ayant plus de pain depuis deux jours, il attendrait des instructions jusqu'à une heure au port de Vénasque. Cette heure passée, il se verrait forcé de rejoindre M. d'Arpajon au camp de Vénasque. (Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» mes des milices de Campan quy doivent me joindre » au port du Plan par où je prétends communiquer[1].

» M. le comte de Boissière, avec un courage infini m'a » esté d'un grand secours, et je ne saurois trop louer la » valeur des officiers et des cavaliers de ces trois compai- » gnies que j'ay fait manœuvrer comme sy j'estoys encore » colonel, sans fayre attention à la rançon d'un lieute- » nant-général.

» Je suys avec mon attachement ordinayre et tout le » respect possible, Mgr, votre très humble et très » obéissant serviteur : Le marquis de Rozel[2]. »

Il n'est pas difficile de comprendre que M. de Rozel, préoccupé de sa responsabilité personnelle très engagée, veut atténuer la gravité des malheurs dont il doit faire le récit officiel. Il cherche des excuses; il croit en trouver dans la conduite du chevalier de Tessé, qu'il blâme d'avoir quitté le port de Vénasque, après midi, le 15 septembre. Mais, en supposant que le chevalier fût resté plus longtemps dans le poste d'où la faim le chassait, comment aurait-il pu de ce point surveiller le Portillon éloigné de plus de trois lieues? Il en coûte à M. de Rozel de reconnaitre qu'il s'était gardé d'une façon incomplète, qu'il avait négligé de se faire avertir par ses espions des mouvements du comte de Taff. Loin de se résigner aux reproches de son chef, le chevalier de Tessé, comme nous le verrons plus tard, donnera d'excellentes raisons pour se justifier, et pour se décharger de toute responsabilité dans le désastre de Luchon.

La lettre de M. Le Gendre au Contrôleur général, écrite le même jour, expose les événements avec plus de détails. Il les tient évidemment de M. de Rozel lui-même et des officiers qui l'accompagnent. Il ne dissimule point l'importance des pertes subies. Il les évalue en bon

1. Dans le trouble de la première heure, M. de Rozel croyait que le comte de Taff allait occuper les ports de la Picade et de Vénasque, ce qui aurait eu lieu peut-être si Vénasque n'avait pas été pris le 16 septembre, le même jour du coup de main sur Luchon.

2. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

administrateur, empressé d'y porter remède et de rassurer de malheureuses populations condamnées à la misère. Il ne relève aucune faute commise; il n'incrimine personne; il attend de nouvelles informations pour juger les faits. Loin de rien insinuer de fâcheux sur le compte du marquis de Rozel, il loue son courage, mais il fait surtout un grand éloge du comte de Boissière. La comparaison des deux récits ne manque pas d'intérêt :

« De Montrejeau, le 16 septembre.

» A Monsieur le Contrôleur général.

» Mgr,

» Les ennemis, instruits du peu de troupes qu'avoit » M. le marquis de Rozel à Bagnères-de-Luchon, réso- » lurent d'enlever ce quartier, et pour cela, détachèrent » le comte de Taff, colonel irlandais dans les troupes de » l'archiduc, avec douze ou quinze cents hommes de » troupes réglées, des Miquelets et trois cents chevaux, » pour venir tomber sur Bagnères pendant la nuit; mais » heureusement, il s'égara dans les montagnes, en sorte » qu'il n'arriva à la veue de Bagnères qu'à la pointe du » jour le 16.

» Il força d'abord deux compagnies de milices qui gar- » daient le village de Saint-Mamet par où il fallait pas- « ser, et qui furent taillées en pièces, et les deux lieute- » nants tués.

» Comme ces troupes étoient venues par des chemins » qui paraissoient inaccessibles, M. de Rozel ne fut ins- » truit de leur marche que par le bruit de la mousque- » terie. Il n'eut que le temps de s'habiller et de monter à » cheval, de même que M. le comte de Boissière qui » estoyt avec luy. Il marcha d'abord à la teste de la ville » avec une compagnie de cavalerie et les milices qu'il » put rassembler, mais comme la partie n'estoyt pas égale, » il prit le party d'aller joindre les deux autres compa- » gnies de cavalerie de l'autre costé de la ville[1], pour se

1. M. de Rozel, dans sa lettre, dit que les deux compagnies de cavalerie étaient de l'autre côté du pont. D'après la configuration du terrain et ce que semble faire comprendre

Digitized by Google

» poster dans un chemin creux et avantageux où il pou-
» voit plus facilement disputer le terrain.

« Quoy qu'il feut poursuivi l'épée dans les reins, il fit
» faire volte-face à la cavalerie d'abord qu'il en trouva le
» moment favorable; cette bonne contenance ayant obligé
» les ennemys à s'arrêter, il profita de cette occasion
» pour les charger avec tant de valeur qu'il les obligea
» de se retirer dans Bagnères où ils eurent bien leur
» revanche, ayant pillé cette pauvre ville qu'ils ont mise
» en cendres après avoir massacré tout ce qu'ils ont
» trouvé sur leur chemin. Ils en ont usé de même dans
» six villages du voisinage[1], et se sont ensuite retirés en
» amenant avec eux un grand nombre de bestiaux qui
» avoient coutume de paitre sur ces montagnes.

» La désolation de ce pauvre pays est inexprimable.

» M. le comte de Boissière a fait des merveilles dans
» cette occasion, ayant toujours chargé à la tête de la
» cavalerie. Tous les officiers s'y sont fort distingués.
» Sans la bonne conduite de M. de Rozel, les ennemis
» auroient pénétré beaucoup plus avant dans le pays.

» M. le comte de Boissière a perdu dans cette occasion
» tout son équipage qui étoit fort considérable, de même
» que tous les officiers et cavaliers leurs manteaux, estant
» montés à cheval avec tant de précipitation qu'ils n'ont
» pas eu le temps de les prendre.

» Il n'y a eu qu'un trompette de tué et un palefrenier
» de M. le comte de Boissière[2]. Les ennnemis en ont perdu
» beaucoup davantage. C'est un miracle que je ne me
» sois point trouvé à Bagnères, où il m'en auroit coûté
» fort cher ayant avec moi tout mon équipage et ma vais-
» selle d'argent; mais, comme j'avois prévu l'orage[3], je

l'intendant, nous sommes autorisé à penser qu'il s'agissait du pont sur la rivière de l'One, et que les compagnies précitées avaient leur quartier à Barcugnas.

1. M. de Rozel ne parle que de deux villages brûlés. Nous croyons que le véritable nombre est de quatre déjà cités : Saint-Mamet, Montauban, Moustajon et Juzet.

2. M. de Rozel laisse entrevoir que les pertes ont été beaucoup plus fortes. On ne dut les connaître que le lendemain de la surprise.

3. Cette phrase prouve que M. Le Gendre trouvait la situation de M. de Rozel très critique, et qu'il se méfiait à bon escient de ce qu'il appelle une *triste aventure*.

Digitized by Google

» m'étois retiré à Montrejeau où M. de Rozel est venu me
» joindre avec des troupes en bon ordre. Il part demain
» pour aller chercher à établir une autre communication
» avec le marquis d'Arpajon, par le port du Plan où je
» fais avancer les convois dont il peut avoir besoin.

» Cette aventure, qui est bien triste pour les bruslés,
» n'empeschera pas de prendre Vénasque et Castelléon,
» s'ils ne sont pas secourus.

» Sur l'avis que j'ay eu que les ennemis vouloient faire
» une pareille manœuvre du costé de Saint-Béat, j'ay prié
» M. Bardon, cy-devant commandant au fort Saint-
» Georges de Mantoue, officier de mérite, d'y aller avec
» toutes les milices du pays. J'en fais de même dans tous
» les lieux de passage, mais il est très difficile de faire de
» bonne besogne avec d'aussi mauvaises troupes.

» Je suys, Mgr, avec le plus profond respect, votre
» humble et très obéissant serviteur : Le Gendre.

» 17 septembre.

» J'ouvre ma lettre pour vous annoncer la prise de
» Vénasque. J'envoie un courrier à M. Voysin[1]. »

En effet, tandis que le comte de Taff exécutait avec tant de promptitude son audacieuse entreprise dans la vallée de Luchon, le gouverneur du château de Vénasque, Don Manuel de Sola, justement effrayé de la brèche qui s'agrandissait tous les jours et redoutant un assaut meurtrier, se rendait à discrétion. Seize officiers et deux cents soldats étaient prisonniers de guerre. En considération de leur belle défense, on laissait aux officiers leurs épées et leur équipage. Les Allemands, compris dans l'effectif de la garnison au nombre de soixante, partaient pour la France ; on internait à Jaca les Espagnols du parti de de l'Archiduc.

Le siège nous avait coûté vingt soldats tués ou blessés. M. d'Arpajon, en adressant son rapport officiel, le 18 septembre, à Voysin, dit que tout le monde a fait brave-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 239-2.

Digitized by Google

ment son devoir. Entr'autres officiers qui se sont particulièrement distingués, il cite en première ligne M. de Rives, major général. On travaille à fermer les brèches ; M. de Cazalède est nommé gouverneur du château-fort, avec une garnison suffisante pour la sûreté de la place [1].

Le même jour, M. Le Gendre écrit également à Voysin, et confirme la nouvelle de la reddition de Vénasque apportée par le chevalier de Soldeville.

« Je m'en vais joindre le marquis de Rozel, qui s'avança » hier du côté du port du Plan, afin de nous aboucher » avec le marquis d'Arpajon pour le siège de Castelléon, » dont le succès sera aussi heureux.

» Tous les officiers disent des merveilles du marquis » d'Arpajon.

» Il est bien à souhaiter qu'on puisse trouver le moyen » d'indemniser ces pauvres malheureux habitants de » Bagnères-de-Luchon et des environs. J'eus l'honneur » de vous mander hier le détail de cette aventure. Comme » ma lettre n'étoit point partie, j'en charge mon courrier [2].

Le courrier de M. Le Gendre arriva le 22 septembre à Versailles. Nous lisons dans le journal de Dangeau :

« Il arriva, mardi 22 septembre, un courrier d'Espagne, » qui nous apprit la prise de Vénasque par M. d'Arpa- » jon, maréchal de camp. Ce château, qu'on croyait si » difficile à prendre, n'a duré que trois jours parce qu'on » avait trouvé le moyen d'y porter à bras deux pièces de » seize. Nous l'avions assiégé, il y a trois ans, et nous » avions demeuré quarante-cinq jours devant. Il fallut » lever le siège parce que nous n'avions pas de canon [3].

Le 22 février 1711, à la première nouvelle du siège de Vénasque, Dangeau disait : « Venasque est un des meil- » leurs chateaux de l'Europe, et a toujours passé pour » imprenable [4]. »

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
2. Archives nationales G. 7. 398, et Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
3. Journal de Dangeau, t. XIII, p. 483.
4. Journal de Dangeau, t. XIII, p. 349.

Digitized by Google

Le 21 septembre, M. Le Gendre assure au Contrôleur général que les pertes causées par l'incendie de Luchon s'élèvent à plus de trois cent mille livres. « Le pays est » ruiné ; je donne tous les secours en mon pouvoir, et je » me réserve de proposer au roi des moyens de soulager » tant d'infortunes. Mais je suis si accablé d'affaires, » ayant tout le pays sur les bras, que je n'ai pas le temps » de me reconnaitre[1]. »

A la même date, M. de Rozel écrit d'Arreau à Voysin, qu'il est monté jusqu'au port du Plan avec quelques compagnies de milices. Il a été fort heureux d'apprendre la prise de Vénasque, événement qui va le dispenser de donner de nouveaux ordres pour le changement des communications. Il va diner avec le marquis d'Arpajon et le féliciter de son succès. Ils combineront ensemble les moyens d'entrer dans la vallée d'Aran et de mettre le siège devant Castelléon. M. d'Arpajon exécutera son mouvement par le port de la Picade, tandis que M. de Rozel entrera par le Pont du Roi et se rendra maître de la vallée. On s'empressera de se saisir d'un certain nombre d'ôtages, qui répondront de tous les dégats commis à Luchon par les volontaires aranais. Le siège de Castelléon sera poussé à outrance. On fera jouer la mine, et l'on ne perdra que peu de monde. M. d'Arpajon a reçu des secours en vêtements, et douze cents paires de souliers attendues avec impatience[2].

Voici les nouvelles que donne, de son côté, M. Le Gendre à Voysin, adressées de Montrejeau le 22 septembre :

« Il a envoyé deux cents sacs de farine à M. d'Ar» pajon par le port du Plan. L'incendie de Bagnères a » consumé trois cent soixante sacs, mais à Saint-Béat il » existe un dépôt de huit cents sacs qui vont être fort » utiles pour l'expédition dans la vallée d'Aran. Le comte » de Taff, campé devant Vielle, cherche à surprendre » Saint-Béat. Les cavaliers et les Miquelets se montrent

1. Archives nationales, G 7, 398.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» sur la montagne, mais M. Bardon déploie autant de » vigilance que d'activité; la frontière ne sera pas violée » par l'ennemi, qui n'oserait d'ailleurs s'engager sous le » canon du château de Saint-Béat.

» Dans le sac de Bagnères-de-Luchon, les Miquelets » ont pris chez le malheureux Baylac, premier consul, » pillé de fond en comble, une somme de mille livres qu'il » avait en garde pour la solde des troupes. Il seroit bien » dur de lui réclamer cet argent, attendu qu'il a perdu plus » de quinze mille livres et que sa maison a été brûlée. » Il est digne de compassion et mérite la bienveillante » charité du Contrôleur général.

» MM. de Rozel et de Boissière sont à Vénasque » avec le marquis d'Arpajon. Celui-ci demande au moins » six cents hommes des milices du Comminges, pour » tenir garnison dans la ville et le château de Vénas- » que, aussi bien que dans la forteresse de Castelléon » quand elle sera tombée en notre pouvoir. M. le duc de » Vendôme ne veut pas y laisser des troupes réglées.

» Je viens de luy faire réponse qu'il vaut tout autant » rendre ces châteaux, parce que les milices de ce pays ne » valent absolument rien. Elles ne sont ni chaussées, ni » vêtues, ni même bien armées. Ces soldats sont presque » tous gens mariés. Ils quitteroient la garnison le lende- » main du jour qu'ils y seroient rendus, à moins qu'il n'y » eût des troupes réglées pour les retenir et pour les » garder.

» Je me vois obligé de faire de grandes avances pour » les fournitures de vivres et pour le paiement des trou- » pes sur ma bourse personnelle. Je pars à l'instant même » pour aller voir M. d'Arpajon à my chemin de Vénasque, » ne pouvant aller plus loin ny m'absenter longtemps » dans un pays en proie aux Miquelets.

» Toute la noblesse ne me quitte point, et fait des mer- » veilles. Ce voyage est bien onéreux pour moy [1] dans les

1. Archives historiques du Ministère de la guerre R 2.329.

Digitized by Google

» temps où nous sommes, mais je n'y regarde point, » quand il s'agit de plaire au Roy. »

L'émotion causée dans tout le pays de Comminges par le désastre de Bagnères-de-Luchon avait été des plus vives. Les villages des frontières redoutaient avec raison les mêmes malheurs. On s'étonnait que les ennemis n'eussent pas rencontré plus de résistance. L'opinion publique cherchait de quel côté retombaient les responsabilités. Le chevalier de Tessé ne voulut pas rester sous le coup d'imputations imméritées, et, le 23 septembre, il écrivit du camp de Vénasque une longue lettre au secrétaire d'État de la guerre, pour présenter une justification en règle :

« Quand même, dit-il, je serois resté au passage qu'on » me reproche d'avoir abandonné le 15 septembre, je » n'aurois été d'aucun secours à M. de Rozel, et je n'au- » rois pu mettre obstacle à la marche de l'ennemi. Le » port de la Picade est à plus de trois lieues du point où » M. de Taff a franchi la frontière. J'avois reçu l'ordre de » M. d'Arpajon de quitter cette position qui n'étoit plus » tenable, mes troupes n'ayant plus de vivres. Je n'avois » point dégarni complètement le poste, puisque malgré » tant de difficultés j'avois laissé le bataillon des fusiliers » de Belair en observation. Ce corps n'a connu la sur- » prise de Luchon qu'après la retraite de M. de Taff dans » la vallée d'Aran. »

Après être entré dans de minutieux détails sur la manière insuffisante, d'après lui, dont M. de Rozel avait gardé ses positions, il ajoute en terminant sa lettre :

« Ce que j'ay l'honneur de vous marquer icy est la » vérité, et tout le corps que je commande, même celui » de M. de Rozel, me rend sûrement là dessus la justice » que je mérite. M. le marquis d'Arpajon, dans le compte » qu'il vous aura rendu de ce qui s'est passé dans le » corps qu'il commande, vous aura dû marquer que per- » sonne ne sert avec plus de zèle que moy, et n'exécute » plus régulièrement les ordres.

Digitized by Google

» Ainsy, je me flatte que, dans cette occasion, vous » voudrez bien rendre compte au Roy de ce que j'ay fait » et me laver de l'action que l'on veut faussement m'im- » puter. C'est la grâce que vous demande celui qui a » l'honneur d'estre avec un profond respect, Mgr, etc., etc., » DE TESSÉ, colonel[1]. »

Le marquis d'Arpajon, dans sa correspondance avec Voysin, se borna simplement à l'exposition des faits, laissant au ministre le soin de les apprécier. Il s'abstint de critiquer les dispositions de son chef, le marquis de Rozel, dont il estimait le caractère, le courage et les qualités militaires; mais, au fond, il donnait raison au chevalier de Tessé, très brave officier, qui se recommandait autant par son mérite personnel que par les glorieux services rendus en Espagne par le maréchal de Tessé son père, pendant les premières années de la guerre de succession[2].

M. Voysin se contenta de représenter à M. de Rozel qu'il aurait dû attendre l'arrivée de ses troupes de renfort avant de détacher sur la montagne les cinq cents hommes de M. de Tessé, dont la présence à Bagnères-de-Luchon eût été d'une sérieuse utilité le jour de l'invasion[3].

Il importait de prendre au plus tôt Castelléon, et M. le duc de Vendôme renouvelait à cet égard les ordres les plus pressants. M. d'Arpajon fit habilement répandre le bruit qu'en vertu d'instructions nouvelles il devait revenir à Lérida. Sur la foi de ce renseignement, le comte de Taff passa le port de Vielle afin d'arrêter la colonne française dans les défilés qui séparent Vénasque du pont de Suert. Il laissa quelques compagnies autour de Castelléon. Le château-fort renfermait cent quatre-vingts hommes de très bonnes troupes, commandés par Don J. Pansa, gouverneur, et seize officiers. Neuf pièces de divers calibres étaient en batterie sur les remparts.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre. R. 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère, R. n° 329.
3. M. de Tessé prit une part glorieuse au siège de Cardonne et au siège de Barcelonne sous le maréchal de Berwick.

Digitized by Google

On voudra bien nous permettre d'insérer ici quelques détails sur la situation et l'histoire de cette forteresse, qui tient une place considérable dans les annales de la vallée d'Aran, et dont le nom pompeux se conserve non sans fierté dans le souvenir des habitants.

En avant du village de Las Bordes s'élevait, sur une plate-forme de rochers, le château de Castelléon, dont il ne reste plus le moindre vestige aujourd'hui. La tradition faisait remonter son origine au temps où les Maures construisaient des tours destinées à porter des signaux au moyen de feux allumés pendant la nuit, pour donner l'alarme en cas de péril, et prévenir les défenseurs de la vallée.

On pourrait assigner la fondation du château-fort au XIV^e^ siècle, d'après une pierre tombale trouvée dans les décombres et dont l'inscription, les détails accessoires se rapportent à cette époque[1].

Une plaque de marbre blanc encastrée dans la façade d'une maison, sise à l'extrémité du village des Bordes et connue sous le nom de *Casa de Turmo*, porte une inscription qui rappelle que le très illustre seigneur capitaine Don Miguel Ferrer étant châtelain, fortifia le château, le munit d'artillerie, et fit don aux habitants de la vallée d'un certain nombre d'arquebuses, l'an 1585[2].

Le château était la clef de la défense de la vallée d'Aran, dont il commandait la partie la plus resserrée entre la Garonne orientale proprement dite, venant de Vielle, et la Garonne occidentale ou rivière de Joueou. Ce dernier torrent nait à la base de la Maladetta, s'abime dans le Trou du Taureau, disparaît sur une longueur de 600 mètres, et sort en bondissant sur un lit de roches au milieu de l'un des sites les plus pittoresques des Pyrénées.

1. Voir le très intéressant *Voyage dans l'Aran*, de notre savant collègue M. Gourdon, page 6 et suivantes.

2. *Promenade archéologique dans le val d'Aran*, par J. de Laurière, avec dessins et photogravures de notre collègue M. Bernard, auteur d'articles intéressants sur l'Aran. — Caen, Hardel, 1886. — Ouvrage très bien fait à tous les points de vue.

Digitized by Google

Les châtelains de Castelléon, gouverneurs de la vallée par privilège des rois d'Aragon, appartenaient à la famille des comtes de Ribagorça, descendants de l'Infant Don Alphonse. Ils exerçaient la juridiction militaire, civile et judiciaire; en certains cas, ils jouissaient du droit de faire grâce aux criminels. Ils nommaient un lieutenant. En 1574, Don Martin d'Aragon, comte de Ribagorça, fit renonciation à ses droits et à ceux de ses successeurs en faveur de Philippe II. Les gouverneurs, dès lors choisis par le roi, étaient assistés d'un juge-assesseur, qui siégeait le vendredi à Castelléon, et trois autres jours de la semaine à Viella [1].

Le château formait un ensemble de cinq tours, reliées par des courtines percées de meurtrières à feux rasants dans le bas, à feux plongeants dans le haut. La porte d'entrée, précédée d'un pont levis, était défendue au levant par une barbacane casematée et par une des tours appelée tour ou bastion de l'Horloge. Deux des autres tours portaient les noms de S. Iago et S[a]. Barbara.

Un donjon de forme ronde, la *torre maestra*, s'élevait de six hauteurs d'hommes au-dessus des courtines. Il renfermait un escalier en colimaçon qui conduisait à la terrasse couronnée de machicoulis. On y tenait en réserve de grosses pierres qu'on lançait aux assaillants.

Au devant du donjon s'étendait une place d'armes. Près de la porte du Midi se tenait le corps de garde. La ronde montait à la tour de l'Horloge par un escalier, suivait les courtines, traversait trois tours, et descendait par l'escalier de la tour S. Iago.

Cette description est extraite en partie d'un mémoire rédigé par le sieur Francisco de Gracia [2], commissaire royal, envoyé dans le territoire d'Aran suivant les ordres de Philippe III, avec mission d'étudier l'état général du

1. De Laurière, ouvrage déjà cité, p. 16, 17, etc.

2. Nous possédons dans nos archives un plan du château de Castelléon, exécuté au commencement du XVIII[e] siècle par un ingénieur géographe de l'armée royale. Nous avons pu vérifier sur cette pièce l'exactitude des détails que contient la description faite, en 1613, par Francisco de Gracia le commissaire de Philippe III.

Digitized by Google

pays et les modifications qu'il conviendrait d'apporter à sa constitution politique.

Le commissaire royal constate dans sa minutieuse relation que le château contenait, au moment de sa visite, six pièces de canon montées sur affûts, un pétard, un mortier, quarante arquebuses, douze mousquets la plupart hors de service, quarante boulets, des coulevrines, six barils et demi de poudre, neuf lingots de plomb, douze hallebardes, etc.

La forteresse, qui peut recevoir au moins quarante hommes de garnison, n'en compte que vingt-cinq y compris un chirurgien, un porte-drapeau, et un tambour. Les soldats désertent, dit le commissaire, parce qu'ils ne reçoivent pas la solde, qui est d'un réal par jour, plus un habit d'uniforme tous les ans.

L'entretien annuel du château coûtait environ mille réaux par an[1].

Tel devait être à peu près l'état de Castelléon en mai 1647, lors de la guerre d'Espagne et du siège de Lérida par le prince de Condé, nommé vice-roi de Catalogne cette même année. Il investit Lérida le 12 mai, et le 28 il fit ouvrir la brèche au son des violons. Le gouverneur Don Gregorio Britto répondit à cette fantaisie par un acte de spirituelle courtoisie. Après chaque engagement, il envoyait au prince français des glaces et de la limonade pour le rafraichir. Battu par son adversaire sur tous les terrains, Condé dût lever le siège le 17 juin.

Il avait fait occuper la vallée d'Aran par un corps de troupes françaises, et donné le gouvernement de Castelléon à un gentilhomme du Comminges, François de Saint-

1. Ce mémoire très curieux, imprimé par ordre du roi, à Huesca, en 1613, forme un volume de 408 pages in-4°. Il contient de précieux renseignements sur l'administration militaire, religieuse, civile du pays, et un chapitre important sur son histoire intérieure.

M. de Laurière, dans son excellent livre sur la vallée d'Aran, a fait des extraits choisis de ce mémoire auxquels nous avons fait quelques emprunts.

Il cite, au nombre des ouvrages qui traitent également de la vallée d'Aran, le *Memoria acerca de el Valle de Aran*, par Don Manuel Marquez Perez de Aguisar, Girona, 1878, et le *Dicionario geografico-estadestico de España*, par Pascual Madoz, 16 vol. in-4°.

Voir aussi les *Anales de Aragon* de J. de Çurita, à Saragosse, 1668, 7 vol. in-f°.

Digitized by Google

Paul, seigneur de Nestier[1], d'une vieille race de gens de guerre qui fournissait depuis longtemps de vaillants officiers aux armées du roi. M. de Nestier conserva ses fonctions de capitaine gouverneur de la vallée d'Aran jusqu'au 7 novembre 1659. La Catalogne fut alors rendue à l'Espagne par le traité des Pyrénées.

Le 24 septembre, le marquis d'Arpajon leva son camp devant Vénasque, après avoir installé dans le château-fort une garnison de deux cents hommes de milices sous les ordres de M. de Cazalède. Précédé d'un bataillon de fusiliers envoyé en avant-garde, il gravit les escarpements du port de Vénasque, campa sur le plateau du port de la Picade, et garda pendant sa marche une telle attitude, que les Miquelets n'osèrent inquiéter sérieusement la colonne française. Prévenu que le marquis de Rozel forçait l'entrée du val d'Aran par le Pont du Roi, M. d'Arpajon descendit à Castelléon par la vallée d'Artigue-Telline, en bon ordre; il dispersa facilement les compagnies de Miquelets qui tentèrent de lui disputer l'accès de la place, puis, il établit solidement son camp de manière à ne point souffrir de l'artillerie ennemie. La sienne était réduite à deux pièces de quatre. M. de Cazalède avait gardé les canons de douze. Mais l'arsenal de Navarreins allait expédier quatre pièces de seize en grande hâte.

Le marquis de Rozel était entré le 23 septembre dans la vallée d'Aran sans coup férir. A peine avait-il échangé quelques feux de mousqueterie avec les volontaires de l'archiduc et les Miquelets. Maitre de tous les villages entre Las Bordes et le Pont du Roi, il avait assuré les

1. Lettres du roi de France, comte de Barcelone, Roussillon et Cerdaigne, assisté de la reine régente sa mère, par lesquelles, le roi jugeant nécessaire d'établir un gouverneur de ses armées à Castelléon, vallée d'Aran et Catalogne, nomme à cette charge, sous l'autorité de son cher et bien-aimé cousin le prince de Condé, premier prince du sang, vice-roi et lieutenant-général de la province et armée de Catalogne, le sieur de Nestier, tant à cause des services personnels qu'il a rendus, qu'en considération des services rendus par son fils, maréchal de camp, estropié pendant la guerre. 15 mai 1647. — *(Ex Nostris A.* n° 140. — CCC.)

Voir notre article sur M. de Nestier, écuyer de Louis XV. *(Revue de Comminges,* année 1891).

Digitized by Google

communications entre la frontière et M. d'Arpajon. Les habitants de la vallée favorables à la cause de Philippe V s'empressèrent autour des Français, offrirent leurs services. C'était le petit nombre. Les autres, Miquelets ou volontaires, principaux auteurs du pillage de Luchon, ne firent aucune démonstration hostile. Plusieurs paroisses très compromises même députèrent des notables à M. de Rozel pour faire acte de soumission.

Le 26 septembre, M. d'Arpajon écrit de son camp de Castelléon à Voysin :

« Mes deux pièces de quatre étant insuffisantes pour » attaquer la place, j'ai demandé du canon de seize à » Navarreins. J'essaierais bien d'incendier le magasin à » poudre du château, mais, après réflexion, je me demande » s'il ne conviendrait pas mieux de recourir à la mine. » J'ai sous la main M. Delorme, ingénieur très capable, » qui a dirigé les travaux du siège de Girone, et qui s'est » signalé surtout au siège d'Alicante, sous les ordres du » chevalier d'Asfeldt[1]. Après inspection du terrain, M. » Delorme demande un mois pour creuser une mine d'un » effet certain.

» J'envoie des otages à M. Le Gendre jusqu'à ce que la » vallée ait remplacé les douze cents têtes de bétail volées » à Luchon[2]. »

Le 29 septembre, M. de Rozel écrit au ministre, qu'il expédie quatre-vingts mules à Navarreins, pour aller prendre les quatre pièces de seize. Il prend toute la poudre que l'on peut découvrir dans la vallée d'Aran, et comme les recherches n'aboutissent guère, il impose au pays une contribution de trois mille trois cents pistoles qui serviront à des achats de poudre à Toulouse et ailleurs.

1. Au siège d'Alicante, une vaste mine de 110 milliers de poudre, pratiquée sous les ordres de M. Delorme, produisit un effet terrible. Le gouverneur, 2 colonels, 10 officiers et 40 soldats furent lancés en l'air par l'explosion, et les murailles de la citadelle s'écroulèrent.

2. Archives du Ministère de la guerre, R 2, 329.

Digitized by Google

M. Le Gendre est venu passer plusieurs jours à Luchon. Il a vérifié les pertes, pris note de toutes les réclamations. Dès son retour à Montauban, on lui enverra douze otages, en attendant d'autres, pour répondre du sac de Luchon.

Des piquets d'infanterie, échelonnés entre le Pont du Roi et Castelléon, maintiennent les communications et la régularité des divers services.

M. de Boissière s'occupe toujours de l'augmentation et de l'armement des milices[1].

M. d'Arpajon, sans nouvelles du comte de Taff, mais toujours sur ses gardes et prévoyant un retour offensif, s'était couvert du côté de Vielle par un fort détachement de troupes régulières et plusieurs compagnies de milices appuyées d'un bataillon de fusiliers de montagne. Bien qu'il n'eût pas reçu l'artillerie de siège indispensable pour battre en brèche les épaisses murailles du château, il avait ouvert la tranchée et fait commencer les premiers essais de mine sous la direction de M. Delorme. Les assiégés faisaient un feu très vif. Leurs boulets dérangeaient les travailleurs, qui souffraient également de la mousqueterie et des grenades lancées par les meurtrières. Le 30 septembre, M. de Rives, major général, faisait connaître au ministre que le corps assiégeant avait perdu un lieutenant, M. de Rochefort, et cinq soldats tués, plus seize soldats blessés. Le bataillon des fusiliers de montagne avait repris un troupeau de quatre-vingt-dix bœufs ou vaches qu'on avait immédiatement renvoyé à Saint-Béat, au subdélégué de l'intendance. Ce magistrat avait mandé les

1. M. de Rozel avait chargé M. de Boissière de lever deux nouvelles compagnies de milices bourgeoises dans la vallée d'Aure pour le siège de Castelléon. Les hommes désignés résistèrent, et de sérieux désordres se produisirent à Ancizan.

M. de Rozel se trouvait de passage à Arreau. Il ordonna aux insubordonnés de se présenter devant M. Abadie, capitaine de Sarrancolin. Sur leur refus, il envoya le capitaine d'Arsenval du régiment de Mallan avec une vingtaine de cavaliers qui donnèrent quelques coups de plat de sabre et conduisirent les récalcitrants sous les verroux. La rébellion finit ainsi; mais plus tard les miliciens qui avaient été punis accusèrent le premier consul d'Ancizan, le sieur Barthélemy Pichon, d'avoir été l'auteur de tous ces désordres et se plaignirent à M. Le Gendre. Celui-ci renvoya la requête à M. de Lassus, son subdélégué à Montrejeau, qui termina le différend et concilia les parties. — *(Ex Nostris* A. 143-DDD; — 199-DDD.

Digitized by Google

propriétaires de Luchon pillés, afin que chacun pût reconnaitre son bien. M. d'Arpajon disait, le même jour, à Voysin : « je ferai tous mes efforts pour que ces gens-là » soient indemnisés par la vallée d'Aran de toutes les » pertes qu'ils ont éprouvées [1].

M. Delorme trouva de très grosses difficultés pour le percement du plateau de Castelléon, et pour y pratiquer la mine qui devait recevoir quarante milliers de poudre. On se heurtait partout à des rochers d'une extrême résistance. M. d'Arpajon, craignant avec raison de faire traîner le siège en longueur, rejeta les plans de M. Delorme, pour s'en tenir au canon qu'il attendait avec impatience.

Le 6 octobre, les pièces de seize n'étaient pas encore parties de Navarreins. M. de Laboulie, directeur de l'artillerie dans cette ville, mandait au ministre qu'il chargeait trois cents boulets sur des chariots, que les canons traînés par les quatre-vingt-dix mules allaient prendre la route de Montrejeau, qu'il ne négligeait rien, tant la prise de Castelléon, disait-il, importe aux intérêts du roi [2]!

De son côté, M. Le Gendre ne demeurait pas inactif. Il envoyait cinq milliers de poudre, quinze cents sacs de farine et deux mille cinq cents paires de souliers au marquis d'Arpajon. Il écrivait le 6 octobre au Contrôleur général :

« Le comte de Taff menace le Couserans, mais M. de » Rozel fait marcher des troupes vers la vallée de Castil- » lon. Quant aux frontières du Comminges, MM. Bardon » et de Natalis font des merveilles. On est trop heureux » quand on a des gens sur lesquels on peut compter » comme ceux-là.

» M. d'Arpajon a fait emprisonner à Saint-Béat Don » Gélibert et Don Félix son frère, espions de la reine » douairière, et les principaux fauteurs de la révolte de » l'Aran contre Philippe V [3].

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives nationales, carton G 7, 398.

Digitized by Google

Le 7 octobre, M. de Rozel annonce à Voysin la prise prochaine de Castelléon : « Dès qu'on sera maître de la » place on choisira les meilleurs soldats des milices pour » y tenir garnison, et on laissera trois compagnies d'in- » fanterie dans la vallée pour prêter main-forte au recou- » vrement des indemnités dues aux habitants de Luchon.

» Baignéres n'estoit pas une ville, mais un petit village » composé tout au plus de quarante maisons, dont il en » a resté quelques-unes situées au bas du pont.

» Le roi[1] a nommé d'avance le baron de Lèz gouver- » neur de Castelléon. Ce gentilhomme est le fils de celuy » que Chober fit arquebuser cruellement avec quatre- » vingts sommettants en sortant du château d'Arrens, » après les avoir pris par capitulation prisonniers de » guerre. C'est une justice qui luy est due[2]. Comme il est » encore jeune, on mettra près de luy, en qualité de » major, M. de Binos, ancien capitaine dans le régiment » des Vaisseaux, inspecteur des milices du pays, qui con- » nait la vallée d'Aran et qui sera fort attentif[3] ».

Les canons de Navarreins n'arrivaient pas. M. d'Arpajon attendait tous les jours une attaque du comte de Taff. Ce dernier était invisible et paraissait avoir abandonné Castelléon. M. d'Arpajon n'avait jamais cessé de feindre un travail de mine, ce qui ne laissait pas que d'inquiéter les assiégés. Il fit savoir au gouverneur que la mine était à peu près terminée, qu'on la chargerait de quarante milliers de poudre, et que dans trois jours, s'il ne se rendait pas à discrétion, lui et tous ses soldats sauteraient avec le château dont il ne resterait que des ruines fumantes. Cette communication produisit l'effet attendu. Don

1. Il s'agit ici de Philippe V, roi d'Espagne.

2. La terre de Lèz fut érigée en baronnie, au xv[e] siècle, par le roi Ferdinand le Catholique, en faveur d'un de ses capitaines, Benito Marco, et en souvenir des services militaires rendus par ce brillant officier, lors de l'expulsion des Français qui occupaient alors le territoire de Bossost. Les privilèges de cette baronnie furent confirmés par l'empereur Charles V. Au rapport du docteur Garcia, la baronnie passa des héritiers de Benito Marco aux mains du baron de Lapeyra, gentilhomme gascon. (De Laurière, *Promenade archéologique dans le val d'Aran*, p. 98.)

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

Digitized by Google

Paulo Pansa, très anxieux, consulta son état-major. On était las de la guerre ; la prise de Vénasque n'était pas un précédent de nature à raffermir les courages hésitants. Le gouverneur accepta les conditions de M. d'Arpajon.

Au même moment, les pièces de Navarreins entraient à Saint-Béat. Deux jours plus tard, mises en batterie à bonne portée, elles auraient ouvert une large brèche. Le gouverneur eût été forcé de capituler ou de subir un assaut très meurtrier pour les deux partis, surtout pour les défenseurs de la place auxquels on n'aurait pas fait de quartier.

M. d'Arpajon annonça, le 9 octobre, sa nouvelle conquête à Voysin, en ces termes : « Enfin, Castelléon est » pris sans canon, après des peines infinies.

» Don Paulo Pansa, douze officiers, cent cinquante sol- » dats sont prisonniers pour six mois. On les dirige sur » Toulouse.

» Nous avons eu un lieutenant tué, un lieutenant-colo- » nel blessé, vingt-cinq soldats tués ou blessés[1].

« La prise de Castelléon sans artillerie est un miracle, » dit M. Le Gendre au Contrôleur général, le 11 octobre. » M. d'Arpajon a fait des choses surprenantes. Ce poste » était si important que les ennemis étaient en état de » faire des courses jusqu'à Toulouse. Je dépêche un cour- » rier à M. Voysin[2].

Ce courrier ne perdit pas de temps ; il arrivait à Marly le jeudi 15 octobre.

» Ce matin jeudi, 15, dit Dangeau, il arriva un courrier » de M. Le Gendre, intendant de Montauban, qui apporta » la nouvelle de la prise de Castelléon, dans la vallée » d'Aran, à la source de la Garonne. M. d'Arpajon, qui » a fait ce siège et celui de Vénasque, avait trois mille » hommes avec lui pour ces expéditions-là, qu'il va rame- » ner présentement à M. de Vendôme[3].

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives nationales, G 7. 398.
3. Journal de Dangeau, t. XIV, page 9.

Digitized by Google

« La prise de Castelléon est d'une importance capitale » pour la sûreté des frontières, écrit d'Arpajon à Voysin, » le 12 octobre. Les incursions seront empêchées, puis- » que le pays sera gardé par une force en état de surveil- » ler et de contenir les mouvements des Miquelets. Deux » cents hommes pourront être logés à l'aise dans le châ- » teau véritablement très fort, et dont les ennemis n'ose- » ront pas faire le siège. Je fais renvoyer à Navarreins » les pièces de seize et les trois cents boulets désormais » inutiles. Je vais transporter mon camp à Vielle[1] ».

A peine installé dans cette nouvelle position, M. d'Arpajon envoya le bataillon des fusiliers de Belair au port de Paillas. Un détachement des troupes du comte de Taff, de mille hommes environ, avait dressé dans ce passage une embuscade. Un combat violent s'engagea. Forcé de se replier devant des forces supérieures, le bataillon battit en retraite. Il trouva sur son chemin le marquis d'Arpajon en reconnaissance à la tête d'un escadron de dragons et de quelques milices. Les fusiliers se reformèrent, suivirent leur chef et tombèrent brusquement sur l'ennemi qui fut surpris à son tour. M. d'Arpajon chargea lui-même avec sa valeur habituelle, et malgré l'avantage du nombre, les soldats de Taff ne soutinrent pas le choc et se retirèrent dans leurs quartiers. M. de Taff avait attendu des renforts pour se porter sûrement au secours de Castelléon, ce qui expliquait son inaction. Quand il apprit la reddition de la place, il changea ses plans, et se fortifia dans la vallée de Paillas, à la porte du Couserans, qu'il brûlait du désir de saccager, comme il avait dévasté Luchon.

« Je ne cherche que l'occasion de luy infliger une san- » glante défaite », disait M. d'Arpajon à Voysin, le 13 octobre.

Par la même lettre, prenant texte des deux sièges menés à bien dans cette courte et brillante campagne, et

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, 2. 329.

Digitized by Google

rappelant qu'il était le plus ancien maréchal de camp de l'armée d'Espagne, M. d'Arpajon demandait le grade de lieutenant-général.

M. Voysin adressa, de Marly le 16 octobre, des félicitations au marquis d'Arpajon, lui promit des grâces dans un avenir prochain, et lui fit savoir les intentions du roi au sujet des habitants de Luchon. Sa Majesté voulait leur accorder tous les secours et les dédommagements légitimes qui leur étaient dûs [1].

En haut de cette lettre, on lit les lignes suivantes de l'écriture de M. Voysin : « Sa Majesté est très contente, et » ce qui ne fait pas son effet présentement, par rapport » à ce que vous désirez, ne perd pas de son mérite. »

Maître de toute la vallée d'Aran, le marquis de Rozel la remit sous l'autorité de Philippe V. Le 16 octobre, il écrivait au comte de Bergheick, ministre à la cour de Madrid [2] :

« Lorsque je suis entré dans l'Aran avec le marquis » d'Arpajon, j'aurais pu brûler et piller le pays par » représailles, et faire subir aux habitants les mêmes » traitements que les Miquelets avaient infligés à la vallée » de Luchon. Mais le commissaire royal de Sa Majesté » catholique ayant besoin d'argent pour la solde et l'en- » tretien des troupes, j'ai fait toucher 30,000 écus pour le » trésor de la couronne d'Espagne. Cette contribution » prélevée, les Aranais seront forcés de payer les amen- » des et indemnités que l'intendant de Montauban a le » droit de leur réclamer [3].

L'empereur Joseph Ier était mort le 17 avril 1711, à l'âge de 32 ans. L'archiduc Charles, son frère, prétendant au trône d'Espagne, reçut la couronne impériale à Francfort, le 12 octobre, au moment même de la prise de Castelléon.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

2. Le comte de Bergheick, gentilhomme flamand, diplomate de talent, protégé de Chamillart, d'un caractère affable et modeste, fut employé dans les Pays-Bas pendant la guerre de succession, puis envoyé en Espagne auprès de Philippe V, qui le nomma son représentant pour négocier la paix d'Utrecht. — Voir Saint-Simon, t. v, édition Hachette.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

On espéra dans les deux camps que la guerre finirait bientôt. L'avènement du nouveau souverain ne changea point la situation. Les armées demeurèrent en présence. Seulement, M. de Vendôme ne fit rien de considérable en Catalogne et en Aragon. La guerre de partisans continua sur la frontière.

Le 17 octobre, M. d'Arpajon quitta la vallée d'Aran et rejoignit M. de Vendôme dans la Conque de Tremps. Il avait remis au pouvoir du roi d'Espagne quarante lieues de pays, pris Arrens, Vénasque, Castelléon, capturé le général Chober, l'un des meilleurs officiers de l'archiduc et la terreur des frontières. Il méritait ce grade de lieutenant-général, qu'il sollicitait avec persistance et qu'il n'obtint qu'en 1718, après avoir ajouté de nouvelles actions d'éclat à ses glorieux services.

M. de Rozel reçut l'ordre de se rendre à Bayonne avec les troupes cantonnées dans le Comminges. Avant son départ, instruit que M. de Taff organisait des forces importantes à Esterry sur la la Noguera Paillaresa, il chargea le comte de Boissière de veiller d'une manière spéciale à la défense du Couserans. M. de Mallan fut envoyé à Saint-Girons avec deux escadrons de cavalerie et quatre compagnies de milices. Les trois compagnies régulières de Lamothe, Lompré, Marchand de cent hommes chacune gardèrent le château de Vénasque. Cinquante hommes des milices d'Aure et Larboust avaient été casernés dans la ville. Castelléon reçut les compagnies de Molinier, de Joué et Mesplès composées de vieux soldats. La protection du pays conquis étant assurée, M. Le Gendre tourna son attention vers le Couserans.

En récompense de sa belle conduite et en dédommagement de la perte de ses équipages à Bagnères-de-Luchon, M. de Boissière obtint du roi une gratification de quatre mille livres. En remerciant M. Voysin, le 24 octobre, M. de Boissière l'informe qu'après le départ de M. d'Arpajon, le comte de Taff, avec trois mille hommes, s'est avancé dans la vallée de Paillas à une lieue et

Digitized by Google

demie du Couserans. M. de Mallan a fait occuper les postes de Salau, d'Orle et d'Aula, les seuls praticables en ce moment à cause des premières chutes de neige. M. de Mallan regrette d'avoir si peu de troupes réglées; il se ferait fort de descendre sur le versant espagnol et d'attaquer le comte de Taff dans ses quartiers; mais les milices dont il dispose sont très médiocres et ne tiennent pas. On a vu du reste leur faiblesse dans l'affaire de Luchon; il serait grand temps d'y mettre bon ordre. Il est très difficile de trouver de l'argent dans la vallée d'Aran: ce pays est épuisé. Quant à la vallée de Luchon, la misère est telle que l'on craint la famine. Le gouvernement du roi devra donner au plus tôt les sommes nécessaires pour les achats de grains destinés aux semences. Il n'y a pas un sac de blé dans le pays [1].

M. Le Gendre reçut des marques d'approbation très flatteuses de la part du roi Philippe V et de M. de Vendôme. Le comte de Bergheick, par une lettre écrite de Madrid le 9 novembre, au nom du roi d'Espagne, remercia le marquis de Rozel d'avoir épargné les villages de l'Aran, et d'avoir employé les premières contributions levées sur les habitants au paiement des troupes de Sa Majesté catholique [2].

« D'Arpajon a tiré tant d'argent de la vallée d'Aran, » écrit M. de Rozel à Voysin, de Bayonne le 20 novembre, » que M. Le Gendre n'en peut avoir un sol. Les quinze » otages internés à Montauban ont donné suivant leurs » moyens tout ce dont ils disposaient. M. de Boissière » travaille avec le juge d'Aran et celui de Saint-Béat à » régler l'indemnité de Luchon, en présence de deux » commissaires français et deux aranais.

» M. Le Gendre a fait avancer 2,000 écus aux gens de » Luchon les plus pauvres et les plus maltraités. Il estime » qu'une somme de 50,000 livres suffirait à contenter la

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2, 329.
2. *Idem.*

Digitized by Google

» population éprouvée, quoique les dommages soient éva-
» lués à 300,000 livres. De plus, il faudrait donner l'autori-
» sation de couper du bois dans les forêts royales pour
» rebâtir les maisons incendiées.

» Je propose ensuite de prendre dans la vallée d'Aran
» douze cents têtes de bétail, en représentation de pareil
» nombre volé à Luchon.

» En réparation des incendies, toutes les paroisses
» d'Aran fourniront des bois de sapin qui serviront
» d'abord aux reconstructions des maisons et granges.
» Le surplus sera très avantageusement vendu à des
» marchands de Toulouse, au profit des brûlés.

» Quoyque je ne soys pas intendant, je n'ignore pas les
» moyens de dégraisser un pays.

» En Franconie, sous le maréchal de Marsin, j'ay su
» retirer plus de quatre millions de cette province pour
» la subsistance de l'armée, et je n'en suys pas plus riche
» pour cela[1]. »

Les précautions prises sur la frontière du Couserans firent réfléchir le comte de Taff. Il plia bagage et descendit dans la vallée de la Noguera, ne laissant derrière lui que deux bataillons de Miquelets. Quelque temps après, il revenait au camp de Stahrenberg.

M. Le Gendre, délivré de soucis de ce côté, prit une excellente mesure. Il rapporta les ordonnances qui suspendaient la liberté des transactions commerciales et remit en vigueur le traité des Lies et Passeries, afin de soulager les peuples du Comminges et de leur faciliter les moyens de payer leurs tailles. On publia dans toute la contrée que la foire de Saint-Béat aurait lieu sous la protection des anciennes franchises. Les Espagnols accoururent en foule. Il se débita pour plus de 600,000 livres de marchandises. Le désir de la paix était universel[2].

M. de Cazalède, gouverneur de Vénasque, se tenait en

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives nationales, G 7. 398.

Digitized by Google

garde contre les incursions des Miquelets. Par son ordre on fouillait jour et nuit les environs de la place. Les escarmouches étaient fréquentes. Dans l'une d'elles où plusieurs Miquelets avaient été tués, sept d'entre eux furent pris et conduits au gouverneur qui les fit arquebuser sans autre forme de procès.

Le 25 novembre au point du jour, une troupe de Miquelets, forte de cent cinquante hommes avec soixante-dix chevaux, surprit Vénasque et se mit à saccager les premières maisons de la ville.

Réveillé par le tumulte et les cris, M. de Cazalède fit prendre les armes à la garnison du château, tomba sur les pillards qui perdirent un lieutenant, une douzaine d'hommes, et sortirent de la ville en grand désordre. Mais ils emmenèrent avec eux un capitaine de la milice bourgeoise, et trois officiers qui prenaient fort paisiblement leur chocolat du matin au moment de l'échauffourée. Les officiers se sauvèrent; le capitaine, moins heureux, resta prisonnier des Miquelets.

Trois jours après cette bagarre, soixante soldats de la compagnie franche de M. de Cazalède rencontrent une nouvelle bande. Ils la mettent en fuite, tuent un officier, dix volontaires, ramènent dix-neuf chevaux et trois prisonniers.

« J'ai recommandé de faire peu de prisonniers, avait » écrit le 25 novembre M. de Cazalède à Voysin, le pain » est si rare[1] ! »

On ne se battait plus dans les montagnes, à cause des neiges, sauf en quelques rencontres sans importance comme celles que nous venons de raconter. Dans la plaine de Catalogne les hostilités continuaient avec fureur. Le comte de Muret, lieutenant général, assiégea Cardonne, emporta la ville, mais malgré les plus grands efforts il ne put avoir raison du château. L'armée souffrit des intempéries et de la faim. Elle dut lever le siège après avoir perdu

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

Digitized by Google

beaucoup de braves gens[1]. M. d'Arpajon se distingua pendant cette campagne. Il entra le premier dans Cardonne l'épée à la main et fit cent cinquante prisonniers.

Le roi d'Espagne lui donna le collier de la Toison d'or, le 16 décembre. Le roi de France autorisa l'acceptation, et la réception de l'ordre fut faite par le duc de Vendôme, M. d'Arpajon, trop nécessaire à l'armée, ne se rendit pas à Madrid où l'appelaient devant le roi les exigences de l'étiquette[2].

Les Miquelets, loin de se décourager, tournaient constamment autour de Vénasque, dans l'espoir de reconquérir cette place. Le 23 décembre, le marquis de Las Naves, colonel général de tous les volontaires impériaux de la Catalogne, se présenta très inopinément devant Vénasque, à six heures du matin, drapeaux déployés, trompettes sonnant, tambour battant, avec quatre cents hommes et soixante-dix chevaux, véritablement de la meilleure grâce du monde, selon l'expression de M. de Cazalède (lettre à Voysin du 24 décembre). Dès qu'il fut entré dans la ville avec cette extraordinaire hardiesse, le marquis fit arrêter sa troupe à portée de pistolet de la caserne d'infanterie, et somma les soldats de se rendre. Ceux-ci répondirent à cette proposition par une décharge si nourrie qu'une vingtaine de Miquelets restèrent sur le carreau. Le reste immédiatement prit la fuite. Le château tira sur la colonne cinq coups de canon, tandis qu'un feu de mousqueterie bien dirigé du haut du clocher atteignait les retardataires. Le marquis avait eu la présomption d'apporter des échelles d'escalade et des provisions de

1. Le comte de Muret se replia vers Calaf après avoir perdu plus de mille hommes devant Cardonne. L'effet moral de cet échec fut désastreux.

2. Arpajon, qui servait de lieutenant-général en Espagne, et qui y avait été heureux en deux petites expéditions qui ne roulèrent que sur lui, fut honoré de l'ordre de la Toison d'or. (*Mémoires* de Saint-Simon, éd. Hachette, t. x, p. 2.)

Le 15 mai 1719, le roi tint sur les fonts du baptême le fils de M. le marquis d'Arpajon, gendre de Lebas de Montargis, cy devant garde du trésor royal, en présence de M. l'évêque de Fréjus, du maréchal de Villeroy et autres seigneurs et dames de la Cour, les curés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Sulpice y étant avec leurs registres parce que le marquis logeait au faubourg Saint-Germain. — (Buvat, *Journal de la Régence*, Plon, 1865, t. 1er, p. 388).

Digitized by Google

grenades pour donner l'assaut à la forteresse. M. de Cazalède recueillit ce butin abandonné sur le champ de bataille[1].

Le 17 février de l'année 1712, M. Le Gendre prévient le Contrôleur général que les Aranais consentent à s'exécuter. Ils paient une indemnité de 40,000 livres, savoir: 10,000 comptant, 15,000 à la Saint-Martin 1712, 15,000 à la Saint-Martin des années 1713 et 1714.

« On bénit le roi, dit M. Le Gendre, de n'avoir point » abandonné ses peuples. M. de Boissière a conduit cette » négociation avec autant de sagesse que de fermeté. »

Noble Henri de Miquel de Sainte-Gemme, Bernard de Fournié sieur de Baylac, fondés de pouvoir de Bagnères-de-Luchon, Mossen Pau de Viella, capitaine d'Aran, Don Portola, prêtre, Don Miguel Moga, et Don Mathieu Escala, députés de la vallée d'Aran, convinrent du paiement de la somme de 40,000 livres aux époques précitées et signèrent l'accord définitif en présence du comte de Boissière, à Saint-Gaudens, le 10 février 1712. En sus de l'indemnité, des restitutions de bestiaux, et des bois fournis par les paroisses d'Aran, les habitants de Luchon et des villages incendiés reçurent des secours de la munificence royale, obtinrent des dispenses de taxes, décharges d'impositions, etc. Au bout de quelques mois, les maisons étaient partout rebâties ; mais il fallut une lourde patience au pays pour se relever d'une ruine que de nouveaux malheurs vinrent aggraver quelques années plus tard[2].

Le 24 février, un échec assez grave interrompit la série des succès que les troupes françaises n'avaient cessé de remporter dans les vallées frontières. Après la malheureuse levée du siège de Cardonne, le duc de Vendôme avait envoyé deux bataillons au pont de Suert à quatre lieues de Vénasque, de Castelléon et d'Arrens. Ne recevant point de vivres, ces troupes, à demi-mortes de faim, se retirèrent au bout de quelques jours et laissèrent un

1. Archives nationales, G. 7. 398.
2. Idem.

Digitized by Google

détachement de deux cents hommes pour garder la position. Promptement avertis de cette retraite inopinée, les Miquelets, appuyés par deux compagnies de l'armée impériale, surprirent le pont de Suert, le 16 février de grand matin, massacrèrent une centaine de soldats et firent tous les autres prisonniers. Le commandant, ne se sentant pas assez fort, avait envoyé la veille un messager à M. de Cazalède pour demander une ou deux compagnies. Celui-ci, ne perdant pas une heure, avait détaché une partie de la garnison de Vénasque, commandée par son frère, major de la place. Cet officier arriva sans méfiance au pont de Suert et dans l'ignorance absolue de la catastrophe qui venait d'ensanglanter le point où il se hâtait d'accourir. Au lieu d'y trouver des Français, il se vit tout à coup environné de Miquelets. Blessé, fait prisonnier, il eut la douleur de voir sa compagnie taillée en pièces, sauf neuf soldats qui réussirent à s'échapper pendant le carnage. Ces malheureux, dans leur fuite précipitée à travers les montagnes, furent poursuivis avec un acharnement féroce par plus de quatre cents Miquelets qui ne s'arrêtèrent qu'en vue de Vénasque, où les fugitifs arrivèrent sains et saufs après des fatigues inouies.

Les Miquelets délibérèrent pour savoir s'ils ne devaient pas profiter d'une circonstance aussi favorable, et pénétrer à la course, pour ainsi dire, dans une place dont la garnison venait de perdre une bonne partie de son effectif. Pendant qu'ils s'agitaient ainsi, M. de Cazalède fit tirer quelques coups de canon sur cette bande. Les boulets la dispersèrent[1]. Elle reprit le chemin du pont de Suert où nous venions de perdre deux à trois cents bons soldats tués ou prisonniers.

Au premier bruit de ce cruel revers, MM. de Boissière et Bardon accoururent avec trois bataillons de milices, et prirent position sur le port de Vénasque dans la crainte que les Miquelets, enhardis par le succès de leurs der-

1. Lettre de Le Gendre au Contrôleur général du 24 février 1712. (Archives nationales, G. 7. 398, année 1712.)

Digitized by Google

niers coups de main, ne fissent une tentative sur la vallée d'Aran. Mais, sur la nouvelle que trois bataillons de l'armée royale d'Espagne arrivaient à marches forcées de Balbastro, les Miquelets disparurent et se retirèrent dans la Conque de Tremps.

« Il faut s'attendre souvent à de pareilles alarmes, dit » Le Gendre au Contrôleur général, le 1er mars. Je pro- » pose de réunir un corps solide prêt à être jeté dans » Vénasque à toute heure, et j'estime que M. Bardon » ferait un excellent commandant de place. Pendant l'été, » des forces plus imposantes devront être échelonnées » sur cette frontière, au moins trois bataillons d'infante- » rie et un régiment de cavalerie [1]. »

M. de Vendôme apprit à Madrid la nouvelle de ces surprises et de ces échecs ; il écrivit, le 7 mars, à M. Le Gendre de ne rien négliger pour sauvegarder Vénasque et Castelléon. Il confirma la nomination de M. de Binos comme sous-gouverneur de la vallée d'Aran.

Les Miquelets devenaient de plus en plus entreprenants. Leur nombre grossissait naturellement à mesure que réussissaient leurs expéditions. Le 6 mai, ils investirent à Bière le chevalier de Pons, lieutenant-général des armées de Philippe V à Tremps, et le firent prisonnier avec quatre cents hommes. Quelques jours après, ils s'emparaient d'un convoi de cent cinquante sacs de farine que les troupes royales d'Espagne escortaient jusqs'à Vénasque.

« Ces aventures, écrit M. Le Gendre au Contrôleur » général, le 30 mai, rendent ces gens-là fort dangereux. » J'ai les plus grandes craintes pour la sécurité de Vénas- » que. Je viens de faire passer à M. de Cazalède cent » hommes des nouvelles milices organisées par M. de Bois- » sière. Je lui envoie aussi de l'argent, trois cents sacs de » farine ; mais les neiges qui tiennent toujours sur la » montagne rendent tout cela très difficile.

1. Archives nationales, G. 7. 398.

Digitized by Google

» J'aurais, Mgr, le plus grand besoin d'être remboursé » de mes avances.

» J'ai la satisfaction de vous annoncer enfin de meil- » leures nouvelles. Les troupes espagnoles alliées ont » obtenu, le 20 mai, une éclatante revanche. Le marquis » de Las Naves, général en chef des Miquelets, a été sur- » pris à son tour au pont de Suert et fait prisonnier avec » plus de quatre cents des siens, ce qui est de la plus » grande conséquence pour Vénasque[1]. »

M. Voysin, faisant droit aux demandes réitérées de MM. Le Gendre et de Boissière, ordonna, le 30 mai, la création de trois bataillons de milices nouvelles dans la généralité de Montauban. D'après un état dressé par M. Le Gendre, ces trois corps comprenaient dix-neuf cent quarante-cinq soldats. La levée de ces hommes ne se fit pas sans peine. Les plus sérieuses résistances eurent lieu dans le Couserans. « On ne veut pas de milices, » écrit de Saint-Girons, le 1er juin, M. de Boissière au » Contrôleur général, afin d'être plus libre de vendre du » bétail aux troupes impériales. Il y a dans ce pays des » cabales, des excitations auxquelles je me vois obligé » de mettre bon ordre avec sévérité. Mais si certains par- » ticuliers oublieux de leur devoir envers l'État, et mettant » les intérêts de leur cupidité au-dessus des considéra- » tions de bien public, donnent l'exemple de la désobéis- » sance et du mauvais vouloir, tous les honnêtes gens » protestent et me secondent. La noblesse du Couserans, » indignée d'une telle conduite, fait preuve du meilleur » zèle pour le service du roi[2]. »

Le 13 juillet, M. de Boissière avertit M. Le Gendre que trois mille Miquelets, rassemblés à proximité de la frontière, menacent à la fois la vallée d'Aran et le Couserans. Il redouble de vigilance, augmente les postes qui gardent les ports. M. de Cazalède peut contenir avec les auxiliaires de l'armée royale d'Espagne les environs de

1. Archives nationales, G. 7. 398.
2. Archives nationales, G. 7. 398.

Digitized by Google

Vénasque. Le regiment de Noailles et le régiment de Monteil, arrivés à Saint-Girons, sont prêts à se porter avec les milices aux points les plus menacés. Il dispose toujours des quatre compagnies de cavalerie de Mallan[1].

Malgré ces ressources et ces précautions, la nuit du 15 juillet, les Miquelets descendirent dans la vallée d'Ustou, et pénétrèrent jusqu'au Trein au centre du pays. Une compagnie du régiment de Noailles-Duc[2], en quartier dans ce village, n'eut pas le temps de se défendre et battit en retraite, abandonnant les malheureux habitants à la fureur des ennemis. Ceux-ci se livrèrent à leurs déprédations accoutumées, saccagèrent tous les villages sur leur route, incendièrent les maisons, pillèrent de fond en comble le château de M. de Pointis, seigneur d'Ustou, gentilhomme très qualifié, l'emmenèrent avec eux garrotté comme un malfaiteur, et reprirent le même jour le chemin de la vallée de Paillas après avoir, comme dernier exploit, mis le feu au château de l'infortuné prisonnier dont ils prétendaient tirer encore une forte rançon.

M. de Boissière, bien que malade à Saint-Girons, se hâta ds monter à cheval, prit deux compagnies de cavalerie et ce qu'il put trouver sur sa route d'hommes de courage et de bonne volonté; mais il ne put poursuivre efficacement les Miquelets sur les pentes escarpées du port d'Ustou. On prétendit avoir remarqué dans les rangs ennemis des gens masqués que l'on croyait être de faux monnayeurs et des contrebandiers de nationalité française. « Des exemples très sévères seraient indispensables », dit au Contrôleur général M. Le Gendre, qui se tenait en permanence à Saint-Girons depuis le 15 juillet[3].

Une autre colonne de Miquelets rançonna la vallée de Vicdessos, presque à la même date. Elle emporta deux

1. Archives nationales, G 7, 398.

2. Le régiment Duc de Noailles pour le distinguer des autres corps du même nom fut levé le 2 février 1706, par Adrien-Maurice Maurice duc de Noailles. En 1713, il fut donné à M. de La Baume, — licencié le 18 mars 1714. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII, p. 314.)

3. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

mille écus. M. Le Gendre envoya des troupes pour empêcher de nouvelles incursions.

Le 26 juillet, il mandait de Rieux au Contrôleur général :

« Tous les passages du Couserans sont bien gardés.

» M. de Chavaroche, lieutenant-colonel de Noailles-Duc, » est toujours à cheval. Seix et Ustou sont remplis de » faux monnayeurs, qui sont soupçonnés de faire com- » merce avec les ennemis et qu'il importe de mettre dans » l'impossibilité de continuer leurs pratiques. Pour vous » donner une idée de l'impudence des Miquelets, je vous » envoie l'un des billets qu'ils font passer aux Consuls de » nos villages frontières :

« Messieurs les Consuls,

» A veue du présent ordre, vous enverrez prompte- » ment, dans la ville de Tirbia, six mil francs à quoy » j'ay réglé votre contribution, et je vous avertis que si » vous y manquez, je seray demain chez vous pour vous » brûler, piller, tuer.

» Je vous enverray un homme seur pour recevoir ledit » argent; enfin, si vous y manquez, vous serez traités » avec toutes les rigueurs de la guerre.

» Fait à Tirbia, le 20 juillet 1712. Signé, Don Antonio » Navarre, Commandant. »

» Le désastre de la vallée d'Ustou représente environ » cent mille écus de pertes.

» Tels sont les déplorables résultats des cabales et détes- » tables oppositions qui ont retardé la formation des » nouvelles milices.

» Je dois reconnaître que certains notables, qui n'a- » vaient pas craint de se joindre aux récalcitrants, con- » fessent aujourd'hui leur égarement et viennent deman- » der grâce. Je les accueille avec indulgence.

» Les Communautés comprennent le danger et s'exé- » cutent. Les habitants voient très clairement qu'il s'agit » de défendre leur vie et leur bien. Nous ne manquerons » pas de soldats pour protéger les points les plus expo-

Digitized by Google

» sés. M de Boissière se multiplie, et comme toujours, » fait admirablement son devoir.

» M. de Fimarcon, maréchal de camp[1], a été envoyé » par M. le duc de Roquelaure[2] pour veiller à la sûreté » du Languedoc du côté de Seix. Il a donné son appro- » bation à toutes les mesures que nous avons prises. »

Dans une lettre du même, datée de Saint-Girons le 29 juillet, nous relevons les détails qui suivent :

» M. de Pointis avait été emmené nu-pieds et garrotté. » Il s'en est tiré pour mil écus comptant.

» Il arrive dangereusement blessé au bras, avec un » méchant justaucorps que ces scélérats luy ont donné. » Il m'a fait tant de compassion que je luy ay presté deux » cents pistoles pour luy aider à se restablir et acheter » le nécessaire, car il ne lui reste quoyque ce soyt au » monde. Il a perdu dans ceste occasion pour plus de » 20,000 livres d'effets ou de vaysselle d'argent, sans » compter sa mayson.

» La désolation de ceste vallée est vrayment pitoyable : » quatre villages ont été brûlés. Les Miquelets ont volé » tous les bestiaux, l'unique richesse de ces populations. » Je sollicite un secours de vingt mille livres pour venir » en aide aux paroisses qui ont le plus grandement souf- » fert. »

Le 1er août, toujours à Saint-Girons, il continue en ces termes :

« Je n'ose pas sévir trop ouvertement contre les faux » monnayeurs. Ils sont si nombreux qu'ils iraient grossir » l'armée ennemie. J'en ai fait arrêter cependant trois, » dont le principal chef.

» La noblesse et le peuple sont présentement si bien » intentionnés, et agissent d'un si parfait concert, que je » n'ai plus de craintes pour l'avenir. Il en est de même » dans le comté de Foix[3]. »

1. Le comte de Fimarcon, en 1718, lieutenant-général et gouverneur du Roussillon.
2. Antoine-Jean-Baptiste duc de Roquelaure, maréchal de France, né en 1656, mort en 1705, gouverneur du Languedoc.
3. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

Le 5 août, il apprend au Contrôleur général que le chef des faux monnayeurs a été exécuté, le 2 août, à Saint-Girons. L'exemple sera très salutaire. M. de Saint-Maurice, président à la cour des monnaies de Lyon vient d'être nommé commissaire pour agir avec la dernière vigueur contre tous les faux monnayeurs de la généralité de Montauban. La terreur gagne les coupables. M. Le Gendre a fait comparaître devant lui les prisonniers, leur a promis l'abandon des procédures et même leur grâce, moyennant une amende de 200 livres payées au roi et la remise de tous les outils et balanciers. Cette ouverture inespérée a comblé de joie les détenus qui se sont soumis à la discrétion de l'intendant.

« Les Miquelets meurent de faim et paient les vivres » expédiés de France aux prix les plus exorbitants, ce qui » favorise encore la contrebande; mais nos mesures très » sèvères les gênent fort et les rendent furieux. » (Lettre de M. Le Gendre au Contrôleur général, 31 août.)

Ces vigilantes dispositions assurèrent la tranquillité de nos frontières depuis les limites du comté de Foix jusqu'à l'extrémité de la vallée d'Aure. Mais on se tenait perpétuellement sur le qui-vive. Les Miquelets, que Stahrenberg ne soutenait plus et livrait à eux-mêmes, foisonnaient dans les montagnes. Ils se recrutaient de tous les gens sans aveu, bandits, déserteurs et pillards avides d'aventures et de rapines. Le 15 novembre de cette année 1712, ils donnèrent une nouvelle et terrible preuve de leur audace et de leur férocité.

M. de Cazalède, gouverneur de Vénasque, se fiant à certaines apparences de calme produites par les bruits de pacification prochaine, et n'entendant plus parler des Miquelets, se crut autorisé à dégarnir le château qu'il trouvait encombré, sans réfléchir que la ville étant ouverte, il exposait à de sérieux périls les soldats qu'il y casernerait. Pour se mettre plus au large, il fit donc descendre de la forteresse sa compagnie franche et la compagnie du capitaine Lamothe du régiment d'Auver-

Digitized by Google

gne ; il les répartit chez les habitants, et jamais combinaison ne devint plus désastreuse.

Un fort parti de Miquelets, qui rôdait aux environs, avec des espions sans cesse aux aguets, fut rapidement instruit de cette action imprudente. Le 15 novembre, avant le lever du soleil, ces Miquelets tombèrent à l'improviste sur Vénasque, tuèrent les sentinelles et forcèrent les faibles barrières qui défendaient l'accès de la ville. Les soldats, dispersés dans les maisons, se réfugièrent à la maison de ville pour s'y barricader et tenir tête à l'ennemi. Les envahisseurs s'empressèrent d'y mettre le feu. Gagnés de tous côtés par les flammes, les Français se rendirent à discrétion sans avoir eu le temps de faire une sérieuse résistance. Pour ne pas s'embarrasser de prisonniers gênants, les Miquelets, au mépris de la capitulation, passèrent au fil de l'épée tous ces malheureux, officiers et soldats, au nombre de soixante. Malgré le feu de l'artillerie du château, ils procédèrent au pillage régulier de la ville, commirent tous les excès, et brûlèrent avant de se retirer un grand nombre de maisons. M. de Cazalède n'avait plus que cinquante hommes sous la main. Il n'osa pas tenter une sortie avec si peu de monde contre une troupe vingt fois plus nombreuse ; il dut assister, impuissant et la rage dans le cœur, au massacre de ses compagnons d'armes, inhumainement égorgés au pied du rempart qui les protégeait la veille[1].

L'erreur de M. de Cazalède était d'autant plus grave que M. Le Gendre lui avait constamment recommandé de ne point séparer sa garnison et de la conserver tout entière dans l'enceinte du château.

Pour réparer des pertes si pénibles, M. de Boissière envoya sur le champ deux compagnies de milices choisies. Cette alerte était un avertissement de plus. Vénasque et Castelléon reçurent des approvisionnements considérables en vivres et munitions. Les garnisons renforcées

1. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

de vieux soldats, les postes partout augmentés, reliés entr'eux par des cordons de fusiliers de montagne et d'éclaireurs, mirent en peu de jours la ligne de nos frontières en état de mieux résister aux incursions des Miquelets. On fit à ces partisans une guerre sans pitié. Pris les armes à la main, ils étaient arquebusés ou pendus sommairement.

La campagne de 1712 allait finir. Grâce aux efforts héroïques du roi et de la nation, à l'immortelle victoire de Denain et aux succès qui la suivirent, la France avait été reportée du fond de l'abîme jusque sur les hauteurs glorieuses d'où elle était depuis longtemps descendue. Louis XIV pouvait traiter à des conditions honorables avec les puissances de l'Europe conjurées contre lui. Les préliminaires de la paix depuis longtemps désirée s'ouvrirent à Utrecht.

Le duc de Vendôme était mort le 11 juin 1712. Le maréchal de Berwick lui succéda. Dès son arrivée à l'armée, il fit publier un manifeste de la cour de Madrid qui défendait, sous peine de vie, de fournir des vivres ou secours aux ennemis de la couronne et des retraites aux Miquelets rebelles. Berwick néanmoins exhorta Philippe V à ramener ses adversaires par la clémence. Le 13 janvier 1713, le roi d'Espagne accorda une amnistie générale aux peuples de la Catalogne. Les Miquelets détenus dans les citadelles et forteresses en bénéficièrent et furent mis en liberté.

La paix, signée à Utrecht le 22 mai 1713, donna le signal d'une satisfaction universelle[1]. Conseillé par le prince Eugène, l'empereur refusa son adhésion, et la guerre se traîna sans importance en Espagne jusqu'en mars 1714,

1. Voici la description de la médaille qui fut frappée à Paris, à l'occasion de la paix d'Utrecht :

Pallas française et Pallas espagnole se donnent la main sur l'autel de la Paix : *Saluti publicæ ;* au salut public.

Regnandi jus mutuo sacramento remissum. MDCCXIII.

Renonciation mutuelle aux trônes de France et d'Espagne 1713.

Monogramme. 1. B.

Digitized by Google

date de l'acceptation impériale. Stahrenberg quitta la Catalogne, et Philippe V, après tant d'épreuves, allait régner paisiblement sur ce royaume d'Espagne si chèrement conquis, lorsque, en haine des Castillans, les habitants de Barcelone, devenue le dernier foyer de la rébellion, se soulevèrent avec une telle fureur, que Berwick dut assiéger cette grande ville à la tête des armées réunies de France et d'Espagne.

Ce fut le dernier et le plus sanglant épisode d'une guerre qui durait depuis près de quinze ans. Ce siège coûta des pertes immenses aux troupes de Philippe V ; et du 7 juillet au 12 septembre 1714, jour de la capitulation, l'armée française compta trois cent quarante-six officiers tués ou blessés et cinq mille cinq cents soldats hors de combat [1].

Tant que se prolongea l'investissement de la place, les Miquelets rebelles, au nombre de huit mille, livrèrent des combats acharnés aux Sommettants ou volontaires royaux de Catalogne. Ils menacèrent parfois notre territoire, mais ils ne franchirent point les frontières. Un de leurs corps d'un voisinage dangereux pour Vénasque, fut battu, presque détruit, par le comte de Fiennes [2], dans la Conque de Tremps. Le marquis d'Arpajon prit une part très glorieuse à ce siège, célèbre dans nos fastes militaires.

Malgré l'amnistie, les habitants de la vallée d'Aran n'étaient pas sans inquiétude au sujet des dispositions de Philippe V à leur égard. Ils supplièrent le roi de faire procéder à une enquête, prétendant qu'ils s'étaient montrés fidèles à la couronne, et que les séditieux ne formaient qu'une insignifiante minorité. L'enquête eut lieu. Sans doute, les résultats donnèrent raison aux Aranais. Ils

1. *Histoire de la dernière révolte des Catalans et du siège de Barcelone*, dédiée à M. le maréchal de Berwick, par Amaury. Lyon, 1714, un vol. in-12. Ouvrage très curieux et rare.

2. Le comte de Fiennes, né à Paris en 1669, mort en 1716, lieutenant-général en 1706, se conduisit de la manière la plus brillante en Espagne et devint gouverneur du Roussillon.

Digitized by Google

obtinrent pour eux une amnistie spéciale sur les bases les plus généreuses.

La soumission des iles Baléares, le 2 juillet 1715, termina la guerre de succession. Louis XIV mourait le 1er septembre suivant, après le plus long comme le plus grand règne de notre histoire.

Les peuples respiraient enfin après tant de sang versé, de calamités, et de souffrances. A nos frontières ouvertes se pressaient les habitants des deux royaumes désormais unis sous la domination de souverains de la même origine. On reprenait les vieilles traditions de bon voisinage; on oubliait tous les maux de la guerre que les bienfaits de la paix ne tarderaient pas à réparer. Pouvait-on se douter, à ces heures de repos si bien gagné, que quatre ans plus tard le canon gronderait de nouveau dans ces vallées amies qui se croyaient affranchies pour longtemps de tribulations et d'alarmes, et que des soldats français viendraient combattre les anciens compagnons d'armes avec lesquels ils avaient partagé tant de périls et conquis tant de gloire! Une semblable prédiction n'eût trouvé que des incrédules, et pourtant nous assisterons en 1719 au bombardement de Castelléon défendu par les fidèles serviteurs de Philippe V contre les troupes de Monsieur le duc d'Orléans, régent de France! Un instant on pourra croire effacée la parole fameuse du Grand Roi: *Il n'y a plus de Pyrénées !*

Bon DE LASSUS.

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

UN NOUVEAU DIEU DANS L'OLYMPE COMMINGEOIS

Nous devons à un membre correspondant de la Société des études, qui nous a donné des preuves de son zèle, M. le docteur Rivière, de Malvezie, canton de Barbazan, la communication d'un autel votif dont la découverte est d'un grand intérêt pour l'épigraphie de la région.

Ce petit monument, assez bien conservé, vient ajouter le nom d'une divinité nouvelle à ceux des soixante-huit dieux ou déesses que le regretté Julien Sacaze avait relevés dans ses savantes recherches sur « les Inscriptions antiques des Pyrénées. »

M. Rivière, remarquant une pierre façonnée, dont on se servait dans une maison de la localité pour retenir ouvert un des battants d'une porte, reconnut aussitôt un autel votif, cippe de marbre blanc de 0m35 de haut sur 0m20 ou 0m22 de large. Il présentait une inscription fermement gravée avec correction en caractères d'une conservation à peu près complète.

Nous l'avons eu à notre disposition.

Chose assez rare dans les Pyrénées, le nom de la divinité est sur le couronnement. On lit : ARIAL; puis, dans le champ proprement dit et sur quatre lignes, viennent les mots suivants :

L. ANTiSTi///
SYNTR
PVS
V. S. L. M.

L'I est beaucoup plus petit que les autres caractères. Il y a des exemples fréquents d'une lettre ainsi ajoutée après coup ou de dimensions réduites. Après l'R de la deuxième ligne, au bord, sur l'arête ébréchée, on retrouve le trait d'un I; il n'y aurait pas eu place d'ailleurs pour une autre lettre.

La dédicace, avons-nous dit, est à Arial. C'est la première fois qu'apparaît ce nom dans l'épigraphie pyrénéenne. Mais il n'est pas possible de ne pas le rapprocher d'un nom presque similaire, consacré, dans l'antiquité et au moyen âge, pour désigner un être surnaturel.

En hébreu, *Ariel* signifie « lion de Dieu ». C'était une idole des Moabites.

Le prophète Isaïe appelait ainsi Jérusalem, parce que la montagne sur laquelle est bâtie la ville a quelque ressemblance avec un lion au repos.

Dans les légendes cabalistiques, Ariel était le démon de l'eau.

Digitized by Google

C'est l'un des noms donnés à un mauvais ange dans le christianisme.

Shakespeare avait ainsi dénommé une sorte de sylphe, un des personnages de sa « Tempête ».

Ce vocable, même avec sa variante, était donc en quelque sorte prédestiné à désigner une déité, un être supérieur, en tout cas une puissance surnaturelle.

Passant au corps même de l'inscription, de quel nom L, dont les linéaments se distinguent, à l'examen, au début de la première ligne, est-elle l'initiale ?

On en compte une vingtaine dans la collection épigraphique de J. Sacaze commençant par cette lettre. Pourquoi ne pas en reproduire ici la nomenclature qui intéresse, pour une bonne part, notre ancienne *Civitas Convenarum* ?

Lactinus, Laetus, Lascivus, Lascivos, Lepidus, Lexeia, Licinius, Licinus, Litanus, Lohisi, Lohitton, Longinius, Longinus, Lucana, Lucanus, Lucidius, Lucilia, Lucilius, Lucius.

Le choix reste libre parmi les appellations masculines qui précèdent, pour en faire accorder une avec Antist..., qui est évidemment l'abréviation d'Antistius, dont le génitif se retrouve sur un cippe de 0m25 de hauteur sur 0m15 de largeur, provenant précisément des environs de Saint-Gaudens et apporté au Musée de Toulouse [1]. Voici son inscription :

MINERVAE REGINAE AVCTUS ANTISTI// L. V. S. L. M.

A Minerve reine, Actus, affranchi d'Antistius (l'abréviation L signifiant « *libertus* » affranchi).

La deuxième et la troisième lignes contiennent un autre nom, nouveau pour nous « *Syntripus* » ; les trois lettres finales sont rejetées à la ligne suivante et intentionnellement espacées pour occuper toute la place.

Enfin viennent, suivies d'un point, les quatre initiales caractéristiques de la formule invariable de ces ex-voto du paganisme : « votum solvit libenter merito », *juste accomplissement d'un vœu spontané.*

Une double remarque est à faire sur ce terme patronymique, sur ce nomen « *Syntripus* » ; c'est qu'il est jusqu'à présent unique dans les inscriptions pyrénéennes, et que, de son côté, la présence d'un Y est chose bien rare dans nos monuments épigraphiques, où il ne se rencontre que deux autres fois, dans Nymphius de la belle épitaphe de Valentine [2], et dans NYMPHIS de l'autel mis au jour par les fouilles effectuées à Luchon, en 1762, en présence de M. d'Etigny et du duc de Richelieu. Il est placé dans l'atrium ou salle des pas-perdus des thermes actuels.

C'est, avec la nouveauté du nom propre *Syntripus*, la particularité qui rendra précieuse notre communication.

ALPHONSE COUGET.

1. Catalogue Roschach, n° 141
2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 12.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 8e VOLUME

ANNÉE 1893

Livraison du 1er trimestre

Pages

Liste des membres de la Société des études du Comminges.

I. — J. Dulon : Saint Raymond de Saint-Gaudens, fondateur de l'ordre de Calatrava 1

II. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : les Camps retranchés 16

III. — Baron de Lassus : La seconde guerre de religion en Comminges : trois Documents inédits (ville de Montréal de Rivière (Montrejeau) 27

VI. — A Ferrand : En face des Pyrénées, impressions d'un Gascon (poésie) 40

V. — Toujan : Météorologie de Saint-Gaudens (1893)

Informations.

Livraison du 2e trimestre

I. — L'abbé Barbier : l'Abbaye de Combelongue en Couserans en 1680 45

II. — J. de Laurière : Nouvelle Inscription chrétienne à l'église de Valcabrère 55

III. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : les Camps retranchés (suite) 59

IV. — Baron Désazarts : Mort de Gondovald à Lugdunum Convenarum, en 585 68

V. — Baron de Lassus : Doléances présentées en 1587 au maréchal de Matignon, par les députés de Comminges, Rivière-Verdun, etc. — Réponse du Maréchal. 82

VI. — B. Bernard : Relation de la Mission faite en 1642 dans la vallée d'Aran 95

VII. — A. Couget : Notice-Itinéraire de l'excursion du 24 juin 1893, à la Grotte de Gargas 106

Informations.

Livraison du 3e trimestre

I. — B. Bernard : Relation de la Mission faite en 1642 dans la vallée d'Aran (suite et fin) 109

II. — Alphonse Couget : La Charte de Lestelle en Comminges (1243) 125

Digitized by Google

III. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : les Camps retranchés (suite et fin)..... 142
IV. — Emile Cartailhac : la Grotte à ossements de Gargas. 154
V. — B. Abadie : S. Gaudens, martyr. — Sa légende. — La chapelle de la Caoue..... 162
VI. — Félix Regnault : la Grotte de Juzet-d'Izaut..... 168
VII. — Dencausse : Antiquités pyrénéennes : les Pierres à écuelles..... 171
VIII. — Informations.

Livraison du 4e trimestre

I. — A. Couget : Délibérations des États du pays et vicomté de Nébouzan, des 26, 27, 28 et 29 janvier 1789. 173
II. — Excursion en Comminges (Compte rendu de la Course faite par la Société des études le 24 juin 1893) :
1° A. Couget : Valentine, Labarthe-de-Rivière, Ardiège, Cier-de-Rivière, Barbazan, Valcabrère, Saint-Bertrand ; — 2° L. Cagyr : Grotte de Gargas..... 201
III. — Baron de Lassus : Les guerres du XVIIIe siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées : I. — Guerre de la Succession d'Espagne (1701-1715)..... 223
IV. — A. Couget : Épigraphie : Un nouveau dieu dans l'Olympe commingeois..... 301
V. — Table des matières du 8e volume..... 303
Informations.

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6487

Digitized by Google

Digitized by Google